

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15471 – 7 F — DIMANCHE 23 - LUNDI 24 OCTOBRE 1994 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

En décidant de se rendre le 27 octobre à Damas

M. Clinton veut presser la Syrie de conclure la paix avec Israël

Le président des Etats-Unis, Bill Clinton, a annoncé, vendredi 21 octobre, qu'il ferait étape à Damas, jeudi 27, lors de sa prochaine tournée au Proche-Orient. Celle-ci est entreprise à l'occasion de la signature solennelle du traité de paix entre Israël et la Jordanie. A Damas, le chef de la Maison Blanche espère convaincre le président Hafez El Assad d'accélérer les négociations entre la Syrie et l'Etat juif, commencées en 1991 mais qui n'ont guère progressé.



Lire page 3

Une étape obligée

LE président syrien Hafez El Assad doit se dire que la fermeté est payante. En décidant de s'arrêter jeudi 27 octobre à Damas au cours de son voyage au Proche-Orient, Bill Clinton confirme que la Syrie est incontournable et que la paix au Proche-Orient ne peut être que *« globale »*, ainsi que le chef de l'Etat syrien n'a cessé de l'affirmer.

Ce sera la première visite d'un président américain à Damas depuis vingt ans. Mais l'administration démocrate américaine a déjà pris plusieurs initiatives pour amener Damas à accélérer les négociations de paix avec Israël, comme l'a montré en janvier dernier la rencontre entre M. Assad et M. Clinton à Genève. Trois ans après le lancement du processus, lors de la conférence de Madrid en 1991, des percées spectaculaires ont été faites entre Israéliens et Palestiniens, entre Israéliens et Jordaniens, mais les pourparlers israélo-syriens n'ont progressé que très lentement.

Il a d'abord fallu des mois pour que Damas accepte l'idée d'une « paix totale » en échange d'un *retrait complet des Israéliens du* Golan. Plusieurs semaines auront encore été nécessaires pour que, médiation américaine aidant, les deux parties commencent à échanger des projets concrets. Damas veut qu'Israël s'engage à restituer l'ensemble du territoire syrien qu'il occupe, avant de discuter de normalisation. Israël inverse les termes.

Damas a critiqué l'accord israélo-palestinien et qualifié d'« impie » le traité de paix qui doit être signé mercredi 26 octobre entre l'Etat juif et la Jordanie, en présence de M. Clinton. Mais le président Assad a lui-même affirmé qu'il ne ferait rien pour entraver l'un et l'autre. Cela aussi est un bon signe, et Washington veut encourager la Syrie dans cette voie.

BILL CLINTON n'attend pas des « résultats immédiats » de sa visite, mais il estime que son engagement personnel comptera. Notamment s'il faut convaincre Damas de cesser d'appuyer les ennemis du processus de paix – la Syrie est toujours inscrite sur la liste américaine des pays qui soutiennent le terrorisme.

Hafez El Assad ne peut cacher que l'économie syrienne a grand besoin de l'aide américaine et il a montré qu'il savait rendre la politesse. N'avait-il pas, à Genève déjà, gratifié M. Clinton d'une concession en évoquant *« des relations normales et pacifiques »* avec l'Etat juif ? Il faut espérer que le chef de la Maison Blanche saura amener son interlocuteur à s'avancer davantage sur le chemin de la paix. Tout en sachant que M. Assad, qui n'a guère de préoccupations électorales, est moins pressé d'aboutir que le premier ministre israélien, qui, lui, doit tenir compte d'un scrutin législatif au plus tard en 1996.

M 0146 - 1023 - 7,00 F

Une nouvelle « affaire » en Loire-Atlantique

M. Van Ruymbeke enquête sur un marché d'Etat

Le conseiller Van Ruymbeke enquête sur une nouvelle affaire de corruption. Récemment recueillis, les témoignages de l'industriel René Trager et de Michel Chauty, ancien maire (RPR) de Nantes, font état de tentatives de corruption lors du choix, en 1987, de l'entreprise chargée de construire le pont de Cheviré sur la Loire. L'entourage de M. Méhaignerie, ministre de l'équipement à cette époque, assure cependant qu'« il n'y a pas eu la moindre irrégularité» sur ce marché d'Etat.

Avant d'être inauguré en avril 1991, le pont de Cheviré, qui enjambe la Loire à quelques kilomètres en aval de Nantes, fut l'enjeu d'une bataille de notables, d'entreprises de travaux public et de technocrates dont le conseiller Van Ruymbeke soupçonne aujourd'hui qu'elle a été l'occasion de trafics d'influence, de commissions occultes et de tentatives de corruption. Outre le témoignage de l'homme d'affaires René Trager, qui assure que ce marché d'Etat a fait l'objet d'un pot-de-vin de 12 millions de francs, le magistrat rennais a entendu, vendredi 21 octobre, l'ancien maire (RPR) de Nantes Michel Chauty, qui a mis en cause l'ancien sénateur de Lot-et-Garonne, Henri Caillavet.

Ce dernier, qui était à l'époque conseil de Quillery, l'entreprise qui obtint le marché de construction du pont, aurait suggéré à M. Chauty d'intervenir en faveur de cette société, en ajoutant qu'*« on n'oublierait pas* [son] *parti politique »*. Sénateur de 1967 à 1983, ancien vice-président des Radicaux de gauche, M. Caillavet a assuré au *Monde* n'avoir *« pas souvenance d'une telle intervention »* et ne s'être *« jamais prêté à ce genre d'affaires »*. Au cabinet de Pierre Méhaignerie, qui était ministre de l'équipement au moment des faits, on assure que le chantier du pont de Cheviré a été entouré de *« la plus stricte légalité »*.

A Foix, où s'achevait le sommet franco-espagnol, vendredi 21 octobre, François Mitterrand a rappelé les magistrats au respect *« de la présomption d'innocence, du code pénal et du code de procédure pénale »*. Il estime, en outre, que *« la relation presse-justice-politique a besoin d'être mise au clair »*.

Lire page 7

Le rapport Théry sur les autoroutes de l'information

La France doit-elle, à l'instar des Américains, des Allemands ou des Japonais, lancer une politique d'investissements massifs en faveur des autoroutes de l'information ? Le rapport que Gérard Théry, ancien directeur général des télécommunications, a remis au premier ministre Edouard Balladur pousse le gouvernement à faire du raccordement aux réseaux en fibre optique le moteur de la modernité et un outil privilégié dans la lutte contre le chômage. France Télécom, pressenti comme principal investisseur, freine vigoureusement.

page 12

La révolte des « sous-payés » de la radio publique

Les journalistes de Radio-France et de RFI sont entrés dans la plus longue grève de leur histoire. Motif : l'infériorité de leurs salaires par rapport à ceux de leurs confrères de l'audiovisuel public. Ils touchent moins que ceux de France 3, qui touchent eux-mêmes moins que ceux de France 2.

page 18

Journal d'un « balsero »

Rafael a pris la mer sur un radeau pour fuir Cuba. Dans le camp de réfugiés de Guantanamo, il a écrit l'histoire de sa cruelle odyssée

BASE NAVALE DE GUANTANAMO (île de Cuba)

de notre envoyée spéciale

Au camp Papa, on l'appelle *« El Teacher »*. Dans l'ersatz de hiérarchie sociale en vigueur dans les vingt-deux camps de réfugiés cubains, sur la base navale américaine de Guantanamo Bay, sa connaissance de l'anglais lui a conféré, au fil des semaines, un statut de notable, symbolisé par le petit bracelet de plastique blanc que les Américains lui ont passé autour du poignet, avec la mention *« Rafael, teacher »*. Comme les 24 831 autres Cubains enfermés avec lui dans ces camps de tentes de toile, il a pris la mer sur un radeau au péril de sa vie, un jour du mois d'août, pensant trouver, au bout du voyage, l'Amérique, la liberté, les dollars, la vraie vie.

Deux mois plus tard, Rafael Gonzalez, trente-cinq ans, ne voit de l'Amérique que les treillis des soldats de la police militaire qui gardent son camp sur le sol cubain. Un alignement de tentes kaki, abritant elles-mêmes des rangées de lits de camp kaki, à même le sol poussiéreux, avec, au fond, près des barbelés, les taches de couleurs vives des latrines portables et depuis peu quatre cloisons de contre-plaqué qui protègent des douches. *« El Teacher »*, un grand mince moustachu aux cheveux déjà gris, tue le temps en servant d'interprète entre les militaires américains, les médecins, le pasteur et ses compatriotes. Depuis peu, il donne aussi des leçons d'anglais aux adultes.

Le reste du temps, il pense à la femme et au fils qu'il a laissés à Cuba – *« Mon fils, il va avoir deux ans, là, dans quelques jours »* –, il se demande quand, enfin, les Etats-Unis finiront par lui ouvrir la porte, et il écrit son journal, sur le verso des cartes qu'il sort, chaque jour, des rations alimentaires distribuées par l'armée américaine, car il n'a pas de papier. Sur l'endroit, au-dessous de l'inscription *« Food gift from the people of USA »*, figure le mode d'emploi des rations. Sur l'envers, bien serré, Rafael Gonzalez a raconté sa cruelle odyssée de *« balsero »* (littéralement « conducteur de bac », du mot « balsa » qui veut dire radeau), puis sa morne vie de *« migrant »*, comme disent les Américains, qui refusent de qualifier leurs pensionnaires de *« réfugiés »*. Il nous a prêté son gros paquet de cartes une soirée (les autorités américaines n'autorisent pas la presse à passer plus d'une nuit à Guantanamo, ni à rester dans les camps au-delà de 18 heures), pour nous permettre de lire ce journal de *balsero*.

« Samedi 20 août, jour du départ pour un voyage de fous, obsédés par un seul but : l'Amérique. Moi, José Rafael Gonzalez Glez, j'ai travaillé beaucoup pour rien, pour devenir une « chose » vivante, dans cette vie de chien de Cuba, où même ce que l'on mange est déterminé par Castro et sa bande. Ma vie a toujours été un désastre, jusqu'à ce qu'arrivent Sonia et le fils qu'elle m'a donné, Hendrik. Lorsque, enfin ma vie, pour la première fois, a commencé à avoir un sens, avec une femme qui vaudrait deux vies avec elle et un fils qui est pour moi comme un dieu, j'ai décidé qu'il fallait trouver une solution. » Rafael Gonzalez décide de tenter sa chance et de rejoindre la Floride ; pendant plusieurs mois il prépare son voyage, rassemblant tout ce qu'il peut, gants, tuyaux pour faire des rames, filet de pêche, corde, bois, deux chambres à air et mousse de polystyrène. Soudain, en août, Fidel Castro laisse partir les *balseros* ; *« une bourse s'est formée, tout le monde s'est mis à échanger des choses, et moi j'étais là, sans rien ni personne. Chaque fois que je parlais avec quelqu'un, tout était déjà complet. »*

« Le vendredi 19, Carlos et Mandy me disent d'utiliser les choses que j'ai pour me joindre avec eux à des gens qui se préparent à partir. Petit à petit, on finit par tout réunir et on décide de partir samedi 20, à 20 heures. Pendant ce temps, tout en courant dans tous les sens, j'essaie de ne pas montrer à ma mère que je pars et j'essaie d'éviter de couvrir mon fils de baisers. » Rafael est chargé de la nourriture : un régime de bananes, une quinzaine de pains et un carton d'œufs. *« Sonia fait pocher les œufs et les bananes, fait griller le pain, et on met tout ça dans des sacs en plastique. »*

« Nous nous jetons à la mer. A ce moment-là, nous pensons tous que ça va être facile, on nous a dit qu'à douze milles de la côte des bateaux tirent des fusées pour se faire voir et recueillent tout le monde. »

SYLVIE KAUFFMANN

Lire la suite page 3

Nantes sur le Nil

Pour sa cinquième édition, le Festival des Allumées a invité jusqu'au 22 octobre trois cents artistes du Caire

NANTES

de notre envoyé spécial

Autrefois, les enfants passaient devant l'usine en croyant voir un château. Deux tours majestueuses surplombaient un pont et deux lettres, grandes, magnifiques, L, U, expliquaient pourquoi la brume nantaise enveloppait la ville d'un parfum de four chaud. Les enfants imaginaient le lieu inaccessible, infernal et sucré ; ils imaginaient le bruit cadencé, l'usine à la Chaplin et les gauffrettes en défilé. L'usine était un château qui, avec le temps, a perdu ses bâtiments. A l'instar du vieux port qui s'est défait de ses lancements de bateaux, de ses bruits de marteau, elle aussi retint son parfum de gâteaux. Il ne resta qu'une seule tour, elle sembla se rétrécir et on finit par l'oublier.

Cette semaine les enfants devenus grands ont pris la tour d'assaut, ils y ont dansé par milliers. Il ont bu des vins aromatisés, fumé des narguilés et écouté un autre souffle chaud, celui d'Ali Hassan Kuban et sa grande formation « cuivrée », de Suzanne Attiya, silhouette figée, ou de Gouzour dans un bal de tam-tams épurés. Pour sa cinquième édition, le Festival des Allumées investissait, entre autres, ce lieu légendaire pour y installer une ville, Le Caire.

L'idée des Allumées est de faire débarquer trois cents artistes d'une ville-phare (après Barcelone, Saint-Pétersbourg, Naples et Buenos-Aires), de renouer avec les dérives et les nuits blanches, les promenades en ville comme un jeu de piste, les rencontres d'artistes dans des lieux défrichés, les jeux de regards comme il peut s'en produire dans une féria, ici dans des cafés improvisés et l'éphémère boîte de nuit de l'usine LU, qui fonctionna jusqu'à 6 heures du matin. Aller au hammam de la rue de la Montagne et prendre un thé au café Golo, du nom de ce dessinateur qui, installé au Caire depuis plusieurs années, a investi une maison d'ouvriers près de la Loire pour y reconstituer un café cairote. Prendre des cours de hiéroglyphes et voir Mahassan, danseuse du ventre assez expérimentée pour soutenir, de la tête, un imposant chandelier. Regarder les marionnettes emportées dans une allure de travelling pressé ou s'arrêter à l'orangerie du Jardin des plantes pour y déguster un conte, la dernière nuit des *Mille et Une Nuits*, une vision de Georges Lavandant mettant en scène une Oum Kalsoum à bout de souffle dominant de son vison un Gamal Abdel Nasser transformé – par la magie d'une potion – en nain impuissant. Le temps de l'accabler des naufrages de l'amour, du pouvoir et de la gloire, le temps des désillusions.

DOMINIQUE LE GUILLEDOUX

Lire la suite page 10

La mort de Burt Lancaster

L'acteur américain Burt Lancaster, l'interprète légendaire du *Guépard*, le film de Luchino Visconti, est mort des suites d'une crise cardiaque, le 21 octobre, à Los Angeles. Il avait quatre-vingts ans. Cet autodidacte au physique imposant – il avait commencé comme acrobate de cirque – a tourné dans plus de soixante-dix films, devenant l'un des plus grands acteurs d'Hollywood.

page 10

François Bayrou au « Grand Jury RTL-le Monde »

François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, est l'invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* », dimanche 23 octobre, à partir de 18 h 30. L'émission est aussi diffusée en direct sur RTL-TV.

A L'ÉTRANGER : Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 700 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p. ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2400 L ; Liban, 1,20 US$; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 700 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; Tunisie, 850 m ; USA, 2,50 $ (N.Y. 2 $).

Il y a trente ans

Le prix Nobel n'a pas eu Jean-Paul Sartre

par Michel Contat

EN 1964, Sartre a publié *les Mots*. Il a cinquante-neuf ans, il voit clair, il est désabusé, il ne croit plus au Salut par l'art, et il mérite sûrement, selon lui, un *« prix de civisme »*. Cette autobiographie, au départ, il la voulait politique ; elle a fini par devenir le récit d'enfance d'un écrivain qui s'est défait d'une *« névrose de littérature »*. Le désir de gloire a disparu avec la névrose, croit-il. Et l'on voudrait à présent l'obliger à se mettre en queue de pie pour aller toucher des mains du roi de Suède le prix Nobel de littérature ? Les messieurs de l'Académie suédoise ont-ils pris au pied de la lettre l'aveu de sa faille : *« Je prétends sincèrement n'écrire que pour mon temps mais je m'agace de ma notoriété présente ; ce n'est pas la gloire puisque je vis et cela suffit pourtant à démentir mes vieux rêves, serait-ce que je les nourris encore secrètement ? »*

Officiellement, Jean-Paul Sartre est un écrivain engagé : pour les luttes de libération dans le tiers-monde, pour le dialogue Est-Ouest. Dès 1962, il s'est rendu à plusieurs reprises en URSS, en tant que président de la COMES (Communauté européenne des écrivains), créée par des intellectuels proches du Parti communiste italien, et qui œuvre pour une démilitarisation de la culture. A Moscou, Sartre a noué des amitiés avec des membres de l'Union des écrivains qui poussent la politique de Khrouchtchev vers la démocratisation de la société, et il vit une liaison amoureuse avec sa traductrice et guide, Lena Zonina, qui partage les positions de ces « libéraux ». Peu sympathique aux communistes français, il soutient les jeunes intellectuels de l'Union des étudiants communistes qui se réclament, contre la direction du PCF, d'une ligne « italienne ». Il se considère un peu comme un militant du PCI, dont le secrétaire général Palmiro Togliatti vient de mourir et qu'il a salué amicalement comme *« l'homme qui a forgé de ses mains un parti d'hommes durs et libres »*. Voilà pour le prix de civisme.

Pour la littérature, c'est autre chose. Il lui a signifié son congé dans *les Mots*. Mais elle l'a rattrapé, et après tout il en vit, c'est son métier. Son autobiographie, il l'a d'ailleurs publiée, sous cette forme réduite, en partie pour des raisons d'argent. En cet été 1964, il exécute pour le TNP une commande, l'adaptation des *Troyennes* d'Euripide. Mais son travail régulier, celui auquel il est attelé depuis dix ans, c'est un monstre qui ne lui rapportera rien et dans *lequel il investit tout, le proliférant manuscrit de son* étude sur Flaubert.

Le prix Nobel lui tombe sur la tête, mais il a pu voir venir le coup. La presse, pour *les Mots*, a été trop nettement unanime. On a salué son retour à la littérature, avec un seul reproche : un excès de sévérité pour l'enfant qu'il fut. Sartre a répondu dans *le Monde*, par un entretien avec Jacqueline Piatier (18 avril 1964) : *« Je ne suis pas désespéré et ne renie pas mon œuvre antérieure. »* On en retient surtout cette déclaration : *« Devant un enfant qui meurt de faim,* la Nausée *ne fait pas le poids. »*

Vers la mi-septembre, il a répondu au philosophe italien Enzo Paci qui lui demandait la permission de publier son discours de réception de Stockholm quand il l'aurait prononcé, qu'il déclinerait le prix s'il lui était donné. Il a quelque peu hésité : peut-être des universitaires communistes italiens qui servent de conseillers aux académiciens suédois jugent-ils que le Nobel donnerait du poids à leur principal compagnon de route français, argument qu'il est prêt à entendre. Et puis il y a le montant du prix, et de bons usages de l'argent. D'un autre côté, l'idée d'une récupération bourgeoise lui répugne, autant qu'à Simone de Beauvoir. Décision est prise d'un petit sondage d'opinion : en matière de comportement symbolique, ce que les *autres* pensent est déterminant. Les « vieux », les quadragénaires de la revue *les Temps modernes* sont tous pour ; les jeunes, étudiants de l'entourage de Simone de Beauvoir, sont contre, violemment : accepter le Nobel serait un enterrement de première classe, consentir à une annexion au monde bourgeois, puisque le prix a été donné, en 1958, à Boris Pasternak pour embarrasser l'URSS. Pour Sartre, la cause est entendue. Ces jeunes gens sont le seul public qu'il aime, le seul dont il soit fier.


ARCHIVE PHOTOS

Jean-Paul Sartre le 23 octobre 1964, interrogé par un journaliste après avoir refusé le prix.

Le 14 octobre paraît dans *le Figaro* un bref article anonyme titré *« Jean-Paul Sartre au nombre des favoris pour le prochain prix Nobel »* où se lit une phrase qui le fait bondir : *« On ne lui tiendra pas rigueur* [à Stockholm] *d'un passé politique controversé. »* Autrement dit, on lui pardonne. Fils prodigue, la famille littéraire est prête à tuer pour lui le veau gras. Le dirigeant ouvrier des *Mains sales*, politique réaliste, aurait pu accepter, pour servir la révolution. Mais pas le gauchiste Hugo : *« Non récupérable ! »* Des pontifes bien intentionnés veulent bâter l'âne, il ne se laissera pas faire. Il voudrait cependant éviter le scandale. L'élection aura lieu dans huit jours, le 22 octobre. Il rédige une lettre, courtoise et ferme, où il assure l'Académie suédoise de sa profonde estime et l'informe qu'il ne désire pas figurer sur la liste des lauréats possibles et qu'il ne veut pas, ni cette année ni plus tard, accepter cette distinction.

Refuser de se laisser transformer en institution

Il a passé outre à une dernière crainte de Simone de Beauvoir : qu'on l'accuse de refuser le prix parce que Camus l'avait eu avant lui. Sans doute connaît-il la liste des dix écrivains français qui l'ont obtenu jusqu'ici : Sully Prudhomme, premier prix Nobel en 1901 ; Frédéric Mistral, 1904 ; Romain Rolland, 1915 ; Anatole France, 1921 ; Henri Bergson, 1927 ; Roger Martin du Gard, 1937 ; André Gide, 1947 ; François Mauriac, 1952 ; Albert Camus, 1957, Saint-John Perse, 1960. Pour eux, estime-t-il, le Nobel était un couronnement naturel. Mais lui, vraiment, il ne l'a pas cherché. *La Nausée* n'appelle pas un tel prix.

Sur ces entrefaites, il apprend la démission forcée de Khrouchtchev, elle peut signifier la fin de la coexistence pacifique, le retour en force des staliniens, des difficultés pour revoir la femme qu'il aime à Moscou. L'agitation autour du Nobel lui paraît bien dérisoire par rapport à un tel événement. Mais, puisque l'Académie s'obstine, il va s'expliquer, en politique, avec un très net durcissement du ton.

Une fois informé officiellement, par son éditeur Gallimard, le 22 octobre, que l'Académie lui décerne le prix Nobel de littérature 1964 pour son œuvre qui, *« par l'esprit de liberté et la recherche de la vérité dont elle témoigne, a exercé une vaste influence sur notre époque »*, il décide de justifier son refus par une déclaration à la presse suédoise. C'est ce texte que *le Monde* reproduit intégralement dans son édition du 24 octobre, sous le titre « L'écrivain doit refuser de se laisser transformer en institution », et qui est repris en extraits par la presse mondiale. Il explique qu'il a toujours décliné les distinctions officielles, que cette attitude est fondée sur sa conception du travail de l'écrivain qui prend des positions politiques, sociales ou littéraires. *« Ce n'est pas la même chose si je signe Jean-Paul Sartre ou si je signe Jean-Paul Sartre, prix Nobel. »*

Ses sympathies vont certes au bloc de l'Est, explique-t-il, et il souhaite que *« le meilleur gagne »*, mais l'important est la coexistence pacifique des cultures ; par sa situation personnelle, faite de contradictions entre sa culture et ses aspirations, il est un médiateur. S'il acceptait le Nobel, ou le prix Lénine, il perdrait ce rôle. D'autres lui paraissent plus qualifiés : en France, Louis Aragon, en Amérique latine, Pablo Neruda, et il regrette que le prix ait été attribué à Pasternak, interdit dans son pays, plutôt qu'à Cholokhov. Pendant la guerre d'Algérie, au moment du Manifeste des 121 qu'il avait signé pour soutenir le droit à l'insoumission, il aurait accepté le prix, parce que celui-ci aurait eu alors une autre signification. L'accepter aujourd'hui ce serait se prêter à *« une récupération objective »*. Finalement, il en revient à la question de l'argent, et explique qu'elle l'a tourmenté, qu'il a songé au Comité anti-apartheid de Londres auquel il aurait pu donner les 250 000 couronnes du prix. Il termine par un message de sympathie au peuple suédois.

L'orgueil « plaidoyer des misérables »

Très vite, Sartre s'aperçoit qu'il a commis une sérieuse gaffe en mentionnant Cholokhov, écrivain stalinien, et en blâmant l'attribution du prix à Boris Pasternak (qui fut contraint de le refuser, en 1958) sans condamner l'interdiction du *Docteur Jivago* en URSS. Et quant à affirmer qu'aucun écrivain communiste n'a reçu le prix, il se trompe, puisque Salvatore Quasimodo avait été couronné en 1959, justement pour rétablir la balance. D'Union soviétique lui parvient la réaction de ses amis écrivains libéraux : ils sont consternés.

Mais ce qui l'affecte le plus est la réaction des pauvres, des vrais pauvres, ceux qui lui demandent d'accepter l'argent et de le leur donner, ceux qui trouvent parfaitement normal qu'il y ait des riches et des pauvres et qui l'insultent parce qu'il est un intellectuel à l'abri du besoin et qu'il crache sur 26 millions d'anciens francs.

Son refus est, en général, bien compris dans la presse française et étrangère : il est dans la logique de ses positions. On félicite à la fois l'Académie d'avoir su discerner le bon candidat de l'année et Sartre pour ce puritanisme de clerc qui l'*obligeait* à le refuser. Gabriel Marcel s'étrangle de fureur dans *les Nouvelles littéraires* : *« En la personne de Sartre, c'est un fossoyeur de l'Occident que le jury a porté sur le pavois. »*

Le refus de Sartre était donc politisé, un geste de guerre froide. L'idée des deux cultures, culture bourgeoise et culture socialiste, ainsi simplifiée, était presque aussi fausse que l'idée stalinienne de science bourgeoise et de science prolétarienne. Quant à ses motifs personnels, ils peuvent se résumer d'un mot : orgueil. Il l'a défini, dans *les Mots*, comme *« le plaidoyer des misérables »*, celui que l'on improvise quand on voyage sans billet. On ne comprendra jamais rien à son œuvre et à ses actions si on ne voit pas que l'orgueil sartrien consiste à se revendiquer *égal* aux autres : *« Tout un homme, fait de tous les hommes et qui les vaut tous et que vaut n'importe qui »*, selon la formule finale des *Mots*. Etre n'importe qui, ce n'est pas le fantasme d'un homme accablé par sa notoriété, c'est celui d'un enfant qui s'est vécu d'abord comme *« l'exclu des jardins publics »*. Il s'étonne, dans ses entretiens de 1974 avec Simone de Beauvoir : *« Pour tout dire, je ne comprends pas que les autres hommes ne soient pas aussi orgueilleux que moi. »*

Le Nobel s'était trompé d'homme : *the wrong man at the wrong moment*. Non récupérable, décidément. Nous savons bien, à présent, que le Nobel n'a pas eu Sartre.

▶ Notre collaborateur Michel Contat est directeur de recherche au CNRS. Avec Michel Rybalka, il a édité les œuvres romanesques de Sartre dans « la Pléiade ». Il a publié un article sur « Sartre et le Nobel : rien dans les mains, rien dans les poches », dans la revue *Quai Voltaire*, n° 6, automne 1992.

LIVRES POLITIQUES

ANDRÉ LAURENS

SÉGUIN
de Bruno Seznec.
Grasset, 318 pages, 128 F.

DISCOURS ENCORE ET TOUJOURS RÉPUBLICAINS
de Philippe Séguin.
Denoël, 349 pages, 95 F.

D'où vient-il ? Que dit-il ?

PAR rapport à un passé qui n'est pas si ancien, les modalités de sélection du personnel politique ont changé. La consécration suprême, qui confère la légitimité démocratique, continue d'être donnée par le suffrage universel mais, de nos jours, cela devient plus une preuve de ratification qu'une épreuve d'initiation.

Il y a d'autres voies d'accès à la scène politique que celles qui passent par les urnes. Ce sont, par exemple, l'exercice de hautes fonctions dans l'appareil administratif, le passage par les cabinets ministériels, le vedettariat médiatique. Les circuits courts, les voies rapides, les itinéraires alternatifs ont, en se multipliant, concurrencé les profils traditionnels de la carrière politique. Ils ont permis de passer outre ces vieux modes de filtrage des acteurs qu'étaient la longue épreuve du militantisme et de la sélection à l'ancienneté dans les partis de gauche, la formation assurée par les organisations syndicales, professionnelles, confessionnelles, associatives, le patient cursus du notable local. Il fallait au moins un événement historique – la guerre de 1914-1918, la Résistance – pour bousculer, dans certaines générations, ces cheminements balisés.Une carrière politique reste toujours une aventure personnelle, qui peut être – qui a souvent été – solitaire, au moins dans ses motivations profondes, mais elle s'appuie nécessairement sur une base collective, de la même façon qu'elle procède plus ou moins clairement d'enjeux structurels de pouvoir. C'est le lien avec la collectivité de référence qui s'est distendu : tout se passe *comme si l'élection, l'accès à une* position de pouvoir, éloignaient l'heureux bénéficiaire d'un encadrement jusque-là imposé et accepté et le rendaient libre de gérer sa fortune politique, éventuellement dans tous les sens du terme.

Les processus de sélection ainsi schématisés dans le temps peuvent se conjuguer, car la réalité n'est pas aussi réductrice, mais ils sont repérables par leurs effets. Le plus traditionnel garantissait, dans un environnement à dominante rurale, l'ancrage, la constance, la discipline, l'expérience, la mise à l'épreuve des impétrants, au risque de décourager les ambitions pressées, plus dynamiques ou porteuses de renouvellement. Dans un cadre plus urbain et médiatique, le filtrage moderne des acteurs politiques brime moins la jeunesse et privilégie le faire-savoir, la technicité, la séduction, la nouveauté. L'une et l'autre filière a ses qualités et ses défauts. L'actualité des *« affaires »* semble illustrer les risques de dérapage, même s'ils ne lui sont pas propres, de la seconde, dans la mesure où cette dernière individualise à l'extrême la course aux pouvoirs et amoindrit les procédures de filtrage et de contrôle du personnel politique.

Au-delà des barrières que la législation peut opposer aux tentations affairistes, il n'en reste pas moins que la carrière politique est, *paradoxalement, devenue un parcours plus solitaire en se médiatisant davantage.* La première sélection, qui n'est pas la plus apparente, s'effectue souvent au sein des structures technocratiques liées à l'appareil d'Etat : le promu est ensuite livré au public et à lui-même et, sous l'image qu'il livre, se cache un inconnu en quête de notoriété.

La notoriété ne garantit pas la transparence et, dès lors que les organisations de représentation de la collectivité jouent un rôle moindre dans la désignation des acteurs politiques, qu'elles recrutent – quand ils ne s'imposent pas à elles – plus qu'elles ne sélectionnent, il faut bien offrir au public d'autres moyens de connaissance et de contrôle de ses élus et dirigeants. C'est l'une des fonctions, pas toujours bien comprises, de la presse. Les personnages publics auraient intérêt à ce prêter au jeu, autrement que pour promouvoir leur image : simplement pour lui donner plus de consistance et de fiabilité.

Un exemple nous en est fourni – d'où ce long préambule – avec Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale, auquel on prête volontiers de plus grandes ambitions. Deux livres permettent de savoir d'où il vient et ce qu'il veut. Le premier est une biographie sérieuse et fine de ce *« Méditerranéen taciturne »* qui a su imposer avec éclat, mais non sans troubler, son originalité au sein de la classe politique. Bruno Seznec éclaire le parcours de ce républicain gaulliste, chez qui le sens national va de pair avec celui de la solidarité sociale. Portrait fouillé d'un fort en *thème, bourreau de travail*, dont l'ambition personnelle s'appuie sur la réalisation d'un projet politique.

Ce projet, Philippe Séguin, a eu maintes fois l'occasion de l'exposer dans des discours qui n'étaient pas que de circonstance : aussi les inscrit-il dans la durée en les publiant en librairie. Ils constituent un instrument d'information, de documentation, de référence, qu'on pourra éventuellement lui opposer. Les deux livres offrent une double approche, de l'extérieur et de l'intérieur, d'un personnage public qui suscite la curiosité. Ce qui frappe, dans l'un et dans l'autre, c'est, quelque opinion que l'on en ait, la forte présence d'une personnalité qui semble encore se chercher et la réalité d'un projet politique de plus en plus élaboré. C'est aussi la conviction que l'action politique a un sens qui dépasse l'implication des pulsions personnelles et les péripéties du *« microcosme »* – pour se référer à un autre acteur à part de la politique.



Première visite en Syrie d'un président américain depuis vingt ans

Le président Clinton fera étape à Damas lors de sa tournée au Proche-Orient

Bien que la Syrie figure toujours sur la liste américaine des Etats soutenant le terrorisme, le président Bill Clinton a annoncé, vendredi 21 octobre, qu'il ferait aussi étape à Damas, lors de sa tournée au Proche-Orient, la semaine prochaine. Ce sera la première visite en Syrie d'un président américain depuis vingt ans. Cependant M. Clinton avait déjà rencontré le président Assad, en janvier à Genève, et le secrétaire d'Etat, Warren Christopher, s'est entretenu à plusieurs reprises avec les dirigeants syriens à Damas. Au cours de sa tournée, qui débute mercredi au Caire, M. Clinton doit d'abord rencontrer le président Hosni Moubarak et Yasser Arafat. Il ira ensuite en Jordanie pour assister à la signature du traité de paix israélo-jordanien. Il sera à Damas jeudi, avant de se rendre en Israël.

WASHINGTON

de notre correspondant

Au moment où Israël connaît des épreuves difficiles dans sa marche vers la paix, et aussi parce que tout règlement global au Proche-Orient passe par un rapprochement entre l'Etat juif et la Syrie, le président des Etats-Unis veut être présent. Telle est la raison de la visite délicate qu'effectuera Bill Clinton à Damas, le 27 octobre.

La capitale syrienne n'est que l'une des étapes de la tournée du président américain dans la région et il n'est pas sûr qu'elle soit suivie de *« résultats immédiats »*, comme le reconnaît la Maison Blanche. Elle n'en sera pas moins « historique », puisque le dernier président américain à s'être rendu dans la capitale syrienne est Richard Nixon, en 1974.

Depuis cette date, les relations entre Washington et Damas se sont dégradées, puis améliorées : en 1976, le Département d'Etat a classé la Syrie sur la liste des pays qui soutiennent ou pratiquent le terrorisme. Dans les faits, cela signifie que Damas ne peut avoir accès à différentes facilités de crédit et d'importations américaines, sans compter que l'aide bilatérale des Etats-Unis lui est refusée. Les relations économiques entre la Syrie et l'ex-URSS ayant été singulièrement réduites, le président Hafez El Assad souhaite obtenir l'aide américaine.

« Mettre fin au terrorisme »

Mais c'est parce que la Syrie est incontournable pour qu'une paix stable et durable soit instaurée au Proche-Orient que le dialogue syro-américain n'a pratiquement jamais été interrompu. Le secrétaire d'Etat Warren Christopher s'est rendu cinq fois à Damas depuis deux ans et M. Clinton lui-même a longuement rencontré son homologue syrien, en janvier dernier, à Genève.

La question du terrorisme n'en reste pas moins un *« sérieux problème »* entre les deux pays, comme l'a reconnu, vendredi 21 octobre, M. Clinton, lors d'une conférence de presse à la Maison Blanche. Je ne crois pas, a-t-il cependant précisé, que cela doive nous empêcher *« de rechercher une paix globale, du moment que rien n'affaiblit notre détermination à mettre fin au terrorisme »*. L'administration américaine ne se fait pas d'illusions quant à la probable responsabilité de la Syrie dans différentes opérations terroristes. Elle connaît l'ampleur du soutien apporté par Damas aux groupes islamiques basés au Sud du Liban, qui se livrent à des opérations meurtrières contre Israël.

Mais Washington, comme Jérusalem, tient à ménager le président Assad : *« Il est vital d'obtenir une paix entre Israël et la Syrie »*, avait souligné M. Clinton il y a quelques mois. En dépit des ambiguïtés syriennes, le président américain estime qu'au moment où les *« ennemis de la paix »* sèment la terreur à Tel-Aviv, les Etats-Unis doivent montrer leur solidarité avec les *« champions de la paix »*. Ainsi, a-t-il souligné le *« grand pas en avant »* que constitue le traité entre Jérusalem et Amman et estimé que l'OLP et Yasser Arafat vont *« dans la bonne direction »*, comme en témoigne, selon lui, le fait que la direction du mouvement palestinien ait tenu à prendre ses distances avec le Mouvement de la résistance islamique, le Hamas.

Alors que la Syrie ne voit pas d'un bon œil la conclusion d'accords séparés entre Israël et ses voisins arabes – une évolution qu'elle a toujours redoutée –, Bill Clinton va s'efforcer de convaincre le président Assad qu'il ne peut rester longtemps à l'écart de la dynamique de paix en cours. Cette mission de bons offices dans un pays tenu en grande suspicion n'est toutefois *pas sans risques*, surtout à deux semaines des élections législatives américaines.

LAURENT ZECCHINI

AMÉRIQUES

Cuba : journal d'un « balsero »

Suite de la première page

Au départ, ils sont onze à bord, six copains (dont Rafael), un couple, tous Blancs ou mulâtres, et trois Noirs. *« Je me souviens de quelques phrases prononcées au moment du départ, phrases d'expérience et de courage :* « Moi je prends les rames et je ne les lâche plus jusqu'à ce qu'on arrive » ; « Laissez-moi faire, ça fait deux mois que je m'entraîne » ; « Je sais m'y prendre, j'ai déjà navigué plusieurs fois ». *Tout était faux. Ces phrases n'ont duré que l'espace d'une nuit. Minute après minute, il apparaissait que personne n'avait jamais pris la mer. »* Autre problème : personne n'a de boussole, et garder le cap au nord lorsque la nuit est sans étoile ou lorsque le soleil est au zénith s'avère plus difficile que prévu.

« Nous croisons des balseros *qui rament vers le sud et nous crient de rebrousser chemin, que plus loin il y a de la tempête. Nous continuons, tous d'accord pour ne pas retourner à Cuba. Plus tard, nous rencontrons un radeau avec deux hommes, ils ont été pris dans la tempête, avec des vagues de trois mètres de haut qui les ont séparés du reste de leur groupe, probablement tous noyés. Ils sont quasiment morts, sans eau, sans nourriture et sans énergie. On accepte de les remorquer, ils ont une boussole, nous on a de l'énergie et de l'eau. Nous mangeons un œuf chacun. Les pains sont trempés, perdus. Le premier jour s'achève : j'ai faim, j'ai soif, je suis fatigué, nous sommes beaucoup trop chargés. Les Noirs, à mon avis, sont de trop (que Dieu me pardonne si je suis raciste). »*

Très vite, s'élèvent des conflits sur qui doit ramer : il y a treize personnes et six rames. *« On ne peut rien demander à Pedro et Armando, les naufragés. Nous ne cessons pas un instant de ramer. A l'aube, rien n'a changé. J'ai très envie de fumer, très faim. Nous sommes crevés, mais personne ne parle de retourner à Cuba. La nuit tombe. Pas un bateau en vue. Des vagues se lèvent, un demi-mètre de hauteur et plus. Il faut manœuvrer, car si elles nous prennent de côté, elles nous renversent. Toujours plus faim, toujours plus envie de fumer, toujours plus de fatigue. La situation devient critique. Nous devons nous surveiller les uns les autres au moment de boire de l'eau, car chacun essaie d'en prendre plus que sa ration. Nous sommes déjà mardi et commence la quatrième nuit du troisième jour. Personne ne peut imaginer comment nous nous sentons, en plus mauvais état les uns que les autres, physiquement et mentalement. Il faut absolument que nous rencontrions un bateau, qu'il soit américain ou cubain, mais que quelqu'un nous vienne en aide.*

» Mandy, Luis, Pilipi et Eugenio, Carlos et moi ramons, les autres dorment. Soudain Fernando frappe sa femme sur le visage, lui donne un coup de rame dans le dos, il l'attrape par le cou et l'accuse de se coller contre un autre homme. Ce qui a suivi fut quelque chose... Le radeau tangue, Fernando veut noyer sa femme et l'embarcation. Tout devient très moche. Armando, l'autre naufragé, me demande de convaincre les autres de retourner à Cuba. Leo aussi en parle. Moi je ne sais pas quoi penser, je n'en peux déjà plus. Le souvenir de nos familles, de nos enfants nous torture sans cesse, on évite d'en parler. Les conversations n'ont plus aucun sens; j'ai l'impression que nous sommes tous fous. On ne rame presque plus, les uns parce qu'ils ne veulent pas, les autres parce qu'ils ne peuvent pas. »

Lutter pour sa survie

« Ecrire tout ça m'est très pénible. Nous persistons dans notre idéal de rejoindre les Etats-Unis. Nous sommes brûlés par le soleil, mais les brûlures qui nous gênent le plus sont celles des fesses et des parties génitales. Comme il y a une femme dans l'équipage, nous n'osons pas uriner normalement, et donc nous faisons cela assis, et cette urine, mélangée à l'eau salée, provoque une réaction qui brûle. Les pieds et les fesses trempent dans l'eau depuis des jours, tout est brûlé et engourdi. Psychologiquement, nous sommes détruits. »

Quatrième jour, toujours cap au nord. *« Nous apercevons beaucoup d'autres radeaux, mais on sait que personne ne va nous venir en aide car tous luttent pour leur survie. Certains radeaux ont l'air d'aller très vite, le nôtre est figé sur place. »* Les occupants du radeau de Rafael commencent à délirer. Apercevant deux requins, Rafael explique qu'il doit tourner un film à Hollywood et se jette à l'eau ; deux fois, ses compagnons le repêchent. Leo décrète qu'il va acheter des cigarettes à vélo. Armando prétend passer sur le radeau principal pour chercher de l'eau, dont il ne reste plus une goutte. Cette agitation fait chavirer l'embarcation cinq fois.

« La nuit, Fernando commence à prier ; moi qui ne suis pas croyant, je prie à voix haute, nous prions presque tous. Le dernier jour se lève, je sais que c'est le dernier pour moi car je n'ai plus le courage de me battre. » Enfin, ils aperçoivent un navire des coast guards américains, mais une éternité – ou du moins leur semble-t-il – se déroule avant qu'il ne vienne les secourir.

« Ils nous jettent des gilets de sauvetage, je traduis les ordres, mécaniquement : ne pas se mettre debout, monter un par un. Mes jambes se dérobent, j'ai la chair des fesses à vif, tout me brûle, j'ai la bouche pleine d'écume, j'ai soif, j'ai faim. On nous fait asseoir sur le plancher, on nous donne de l'eau, d'abord un verre par personne, puis la plus grande quantité possible. Les autres me supplient de demander de la nourriture aux gardes-côtes, qui répondent qu'ils ne peuvent pas nous en donner. Les coast guards recueillent radeau après radeau, je traduis pour tout le monde. Pour me remercier, ils m'emmènent à l'arrière du bateau, me donnent des bonbons et un soda, sublime. Ils m'expliquent qu'ils ne peuvent pas nourrir les autres, qu'ils n'ont pas assez de nourriture. J'ai un peu honte vis-à-vis des autres, bons ou mauvais, ils font partie de moi. »

Les boat-people sont ensuite transférés sur un bâtiment de l'US Navy, un lance-missiles. *« Là, on nous donne à manger, peu, du riz et des haricots, et on nous apprend que nous allons à Guantanamo. Nous savions que c'était une possibilité, mais pour une période très brève. Le vendredi 26 août, on nous débarque à Guantanamo. »* Direction : les camps, baptisés, suivant l'alphabet militaire, Alpha, Bêta, Charlie... *« Le voyage vers l'Amérique était un rêve, une folie. J'ai vu la mort de trop près, je suis mort en mer, comme je dis parfois. Je savais que c'était risqué mais je pensais que le jeu en valait la chandelle. Malheureusement, je ne suis arrivé à rien. Je suis à Guantanamo, Cuba. Territoire américain, mais Cuba. Je ne suis pas libre, je ne peux pas travailler, je ne peux pas vivre et je ne peux pas aider les miens. »*

SYLVIE KAUFFMANN

ASIE

AFGHANISTAN

Offensive des ennemis de M. Rabbani au sud de Kaboul

Le Hezb, faction de l'ex-premier ministre Hekmatyar, et ses alliés chiites de l'alliance Wahdat ont lancé vendredi 21 octobre une vaste offensive contre l'ex-président Rabbani dans le sud de Kaboul. Cette attaque a été appuyée de bombardements des forces aériennes du général ouzbek Dostom et par des tirs d'artillerie.

Au Pakistan, un porte-parole du Hezb a assuré que l'offensive avait notamment permis d'enlever Gardani Sakhi, une hauteur stratégique proche de la colline de la radio-télévision, au centre de la capitale. Un représentant du camp présidentiel, le Docteur Abdullah, a déclaré que quatre avions avaient décollé de Termez, en Ouzbékistan, pour bombarder, avec des dégâts limités, Bagram, la base aérienne du camp présidentiel, au nord de Kaboul. M. Abdullah a par ailleurs fait état de l'ouverture d'une route au départ de la capitale assiégée. Elle fait un crochet par la vallée du Ghorband, au nord-ouest de Kaboul, et par le Hazaradjat, au centre du pays, pour déboucher au Pakistan *via* la ville de Ghazni. – *(AFP.)*

CORÉE DU SUD

Le maire de Séoul démissionne après l'effondrement du pont Songsu

Au moins 32 personnes ont été tuées et 17 blessées lors de l'effondrement, vendredi 21 octobre, d'une partie du pont Songsu dans la rivière Han, au centre de Séoul. L'accident, survenu à l'heure de pointe du matin, a entraîné la chute d'un bus conduisant des lycéennes ainsi que de voitures et de camions. Le président sud-coréen Kim Young-sam a dit que les responsables seraient jugés. Le gouvernement a décidé d'indemniser les victimes à raison de 5 000 dollars par personne. Il jugera aussi de compensations supplémentaires à accorder. Le premier ministre Lee Yung-dug a présenté sa démission – une tradition en ce cas en Asie – mais M. Kim l'a rejetée. Il a en revanche accepté celle du maire de Séoul, Lee Won-jong. – *(Reuter.)*

CAMBODGE : quarante-trois Khmers rouges tués en deux semaines. – La radio nationale a annoncé, vendredi 21 octobre que l'armée avait tué quarante trois guerilleros khmers rouges lors d'affrontements survenus ces deux dernières semaines au Cambodge, essentiellement autour du lac Tonlé-Sap. – *(Reuter.)*

ISRAËL

L'armée israélienne tire des obus anti-personnel dans le sud du Liban

Les Nations unies ont protesté, vendredi 21 octobre, contre l'utilisation par les forces israéliennes au sud du Liban d'obus anti-personnel en violation des conventions de Genève sur les armes de guerre. Le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, a fait savoir qu'il était « très préoccupé» par la « tension » et l'« escalade » dans le secteur de la frontière israélo-libanaise.

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Nul ne sait exactement pourquoi des tankistes israéliens déployés dans le sud du Liban ont tiré des obus mercredi 19 octobre sur deux villages de la région. Selon les habitants de Nabatieh, sans lien notoire avec la milice chiite islamiste du Hezbollah, il ne s'était rien passé dans cette zone depuis des jours. Une chose est sûre, selon l'agence Reuter, les projectiles, connus des spécialistes sous l'appellation d'obus-fléchettes, ont tué un soldat de l'armée régulière libanaise et six civils, dont deux fillettes qui cueillaient des olives.

Une possible réaction à l'attentat du Hamas

Selon Timor Goksel, le porte-parole de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL), ce redoutable projectile est constitué d'un obus ordinaire, dans lequel sont logées, de manière compacte, plusieurs centaines de pointes d'acier d'environ 3,5 cm de long. Quand l'obus explose, les pointes s'envolent à une vitesse vertigineuse dans toutes les directions. Un poste de « casques bleus », tenu par un bataillon irlandais, ayant lui-même été touché le mois dernier par ce même type d'arme – il n'y avait pas eu de victimes – la FINUL, qui avait alors protesté auprès du commandement israélien, a décidé, cette fois, d'aller plus haut. Selon M. Goksel, ce type de projectile est interdit par la convention de Genève de 1949.

Un rapport complet sur la question a été remis au quartier général de l'ONU à New-York, où une protestation a été formulée auprès de la mission permanente d'Israël. De son côté, le secrétaire général Boutros Boutros-Ghali s'est déclaré *« profondément préoccupé par l'escalade de la tension le long de la frontière israélo-libanaise »* et a appelé à *« la retenue de toutes les parties »*.

D'après le ministre des affaires étrangères libanais, Farès Boueiz, *les tirs israéliens, « non provoqués »*, de mercredi pourraient avoir été une réaction de colère à l'attentat de Tel-Aviv. Mais, en Israël, on explique que c'est le Hezbollah qui a attaqué pour soutenir les islamistes palestiniens du Hamas après que ceux-ci eurent revendiqué cet attentat.

Sur le plan militaire, en tout cas, il semble que les tirs d'obus-fléchettes soient directement à l'origine des salves de roquettes que le Hezbollah libanais a lâchées jeudi et vendredi matin contre l'extrême nord de la Galilée. Les projectiles sont tombés aux alentours de certains villages israéliens sans faire de victimes. Calfeutrés toute la nuit de jeudi à vendredi dans leurs abris, les habitants de la région ont été invités à mettre leurs enfants encore à l'abri pour la nuit de vendredi à samedi.

Selon les Libanais du Hezbollah, les tirs de mercredi étaient une violation flagrante de *« l'arrangement »* conclu l'an dernier par l'intermédiaire des Américains, arrangement aux termes duquel les combattants du « parti de Dieu », sur ordre de la Syrie, devaient s'abstenir de tirer sur les civils de Galilée, à condition que l'armée israélienne et sa milice supplétive libanaise, l'Armée du Liban-Sud (ALS) s'abstiennent elles aussi de viser les villages situés hors de la zone d'occupation israélienne au Sud-Liban. *Ce qu'on appelle en Israël* la *« zone de sécurité »* est une bande de territoire libanais, occupée depuis une dizaine d'années et s'étendant le long de la frontière israélienne. (environ 80 kilomètres), sur 10 à 15 kilomètres de large.

Côté israélien, deux avis assez contradictoires sur la situation ont été diffusés par les médias officiels. Le général Itzhak Mordechaï, commandant en chef de la région militaire nord (« zone de sécurité » comprise), a déclaré que le Hezbollah venant de *« violer de façon flagrante »* les arrangements conclus, Israël se préparait *« à riposter »*. Mais le « coordinateur des activités israéliennes au Liban », Ouri Loubrani, a indiqué qu'il ne pensait pas que cette affaire conduirait *« à une escalade »*.

PATRICE CLAUDE

Après l'attentat de Tel-Aviv

Hamas somme Yasser Arafat de choisir entre la « soumission » et la « lutte »

Le mouvement de la résistance islamique Hamas a sommé, vendredi 21 octobre, le chef de l'OLP, Yasser Arafat, de choisir entre Israël et les Palestiniens. *« Arafat peut choisir de se soumettre à* (Itzhak) *Rabin* (le premier ministre israélien), *ou rejoindre le peuple palestinien et les musulmans dans leur lutte pour recouvrer leurs droits, libérer leurs lieux saints et pour la libération des prisonniers »*, a lancé un dirigeant du Hamas, Ahmad Bahr, devant une foule de 3 000 fidèles dans la mosquée Palestine, à Gaza.

A la suite de l'attentat-suicide de Tel-Aviv qui a fait mercredi 22 morts (dont son auteur) et 48 blessés, M. Rabin a annoncé sa volonté de frapper les intégristes palestiniens. Il a également exigé de M. Arafat qu'il réprime les opposants au processus de paix dans les territoires autonomes de Gaza et de Jéricho (Cisjordanie). Dans son prêche, cheikh Bahr a appelé les policiers palestiniens à rejoindre les intégristes. *« Je suis sûr que nos frères dans la police et les forces de sécurité rejettent les ordres de Rabin et ont souffert de l'occupation* (israélienne) *dans les prisons et en exil »*, a-t-il dit.

Dans une interview à la chaîne de télévision américaine ABC, M. Arafat a lancé vendredi un appel à Bill Clinton pour qu'il pousse Israël à mettre en œuvre le plus rapidement possible l'accord sur l'autonomie palestinienne, faute de quoi, a-t-il dit, la situation *« pourrait exploser »*. M. Arafat, qui doit rencontrer la semaine prochaine le président américain lors de la tournée de ce dernier au Proche-Orient, a indiqué qu'il demanderait également que les Etats-Unis *« fassent pression pour obtenir l'argent promis »* par la communauté internationale.

La Libye et l'Iran ont joint vendredi leur voix à celle du FPLP-commandement général d'Ahmad Jibril et du dirigeant soudanais Hassan Tourabi, qui avaient approuvé l'attentat de Tel-Aviv. *« Cette opération courageuse est une réaction logique et un projet béni »*, a commenté le quotidien officiel libyen *el Zahf el Akhdar*. De son côté, un des principaux ayatollahs iraniens, Ahmad Jannati, a estimé que l'attentat était un *« message »*, selon lequel l'accord conclu entre la Jordanie et Israël *« ne réglait rien »*. – *(AFP, Reuter.)*

Hassan II évoque une « normalisation » des relations avec Israël. – *« La voie de la paix que nous avons empruntée aboutira en fin de compte à une normalisation »* des relations entre Israël et le Maroc, a affirmé le roi Hassan II, dans une première interview à la télévision d'Etat israélienne, diffusée vendredi 21 octobre. Le Maroc est le premier pays arabe à avoir ouvert, le 1er septembre, un bureau de liaison à Tel-Aviv et à Gaza. Israël a fait de même, à Rabat, où le ministre israélien des affaires étrangères, Shimon Pérès, est attendu le 28 octobre. – *(AFP.)*

DIPLOMATIE

Après l'accord signé à Genève

Les Etats-Unis et la Corée du Nord vont normaliser leurs relations

L'accord historique entre les Etats-Unis et la Corée du Nord (RPDC) en vue de garantir un usage pacifique de l'énergie nucléaire par Pyongyang a été signé vendredi 21 octobre à Genève par les négociateurs Robert Gallucci et Kang Sok-ju.

Le texte signé le 21 octobre entre Washington et Pyongyang dispose notamment que les deux parties ont pour objectif de « *parvenir à la paix et à la sécurité dans une péninsule coréenne dénucléarisée* ». Elles ont donc convenu :

« *1) De coopérer pour remplacer les réacteurs* [nord-coréens] *à filière graphite-gaz et les installations connexes de la RPDC par des réacteurs à eau pressurisée (LWR).* »

Pour ce faire, les Etats-Unis « *prendront en charge les arrangements pour la fourniture à la RPDC d'unités à eau pressurisée d'une capacité totale d'environ 2 000 megawatts d'ici à l'an 2003.* [Ils] *organiseront sous leur propre direction un consortium international afin de financer et de fournir les réacteurs à eau pressurisée devant être livrés à la RPDC* [...] *Représentant le consortium,* [ils] *feront office de lien principal avec la RPDC pour ce projet* [...] [Ils] *déploieront tous leurs efforts afin de garantir la conclusion avec la RPDC, dans les six mois à partir de la date du présent document, d'un contrat prévoyant la réalisation du projet LWR... En tant que de besoin, les Etats-Unis et la RPDC concluront un accord sur la coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire...* »

Les Etats-Unis « *prendront des mesures pour compenser les pertes en énergie dues au gel des réacteurs à graphite de la RPDC, et pour l'achèvement du projet LWR. Des énergies de remplacement seront fournies sous la forme de pétrole pour le chauffage et la production électrique. La fourniture de pétrole commencera dans trois mois à partir* [du 21 octobre] *et atteindra 500 000 tonnes par an, en accord avec un calendrier de livraison concerté. Lorsqu'elle aura reçu des garanties... concernant la fourniture de réacteurs à eau pressurisée et les mesures relatives aux énergies de remplacement, la RPDC gèlera ses réacteurs* [...] *et ses installations connexes et procédera à leur démantèlement.* »

Ce gel « *sera totalement achevé dans un mois à partir du* [21 octobre]. *Au cours de cette période, et pendant toute la durée du gel de ces installations, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sera autorisée à exercer une surveillance et la RPDC coopérera pleinement avec l'AIEA à ce sujet. Le démantèlement* [...] *sera achevé lorsque le projet LWR aura été mené à terme. Les Etats-Unis et la RPDC vont coopérer dans la recherche d'une méthode sûre de stockage du combustible usagé provenant du réacteur expérimental de 5 MW* [nord-coréen] *au cours de la mise en œuvre du projet LWR et en vue de disposer du combustible selon une méthode sûre, qui n'implique pas de retraitement en RPDC.* »

Pyongyang dialoguera avec Séoul

« *2) Les deux parties vont s'acheminer vers la totale normalisation de leurs relations politiques et économiques. Dans les trois mois* [...] [elles] *vont réduire les obstacles au commerce et aux investissements, y compris les restrictions sur les télécommunications et les transactions financières. Chacune des parties ouvrira un bureau de liaison dans l'autre capitale après que les questions consulaires et techniques auront été résolues par des discussions au niveau des experts. Lorsque des progrès auront été accomplis* [...] *les Etats-Unis et la RPDC élèveront leurs relations au niveau des ambassadeurs.* »

« *3)* [En vue de] *travailler* [...] *à la paix et la sécurité sur une péninsule coréenne dénucléarisée, les Etats-Unis vont fournir à la RPDC des garanties formelles contre la menace ou l'usage d'armes nucléaires par les Etats-Unis. La RPDC effectuera des pas décisifs vers la mise en œuvre de la déclaration conjointe Nord-Sud sur la dénucléarisation de la péninsule* [...] *La RPDC va s'engager dans un dialogue Nord-Sud* [...] »

« *4) Les deux parties vont travailler ensemble pour renforcer la non-prolifération nucléaire internationale* [...] Pour ce faire, « *la RPDC restera membre du Traité de non prolifération. Dès la conclusion du contrat de fourniture du projet LWR, les inspections* ad hoc *et de routine pourront reprendre dans le cadre de l'accord de la RPDC avec l'AIEA au sujet des installations non concernées par le gel. A la conclusion finale du contrat, les inspections requises par l'AIEA se poursuivront sur les installations non concernées par le gel* [...] » – *(AFP.)*

Au sommet franco-espagnol de Foix

M. Mitterrand met en garde l'Union européenne contre un élargissement « à tout-va »

FOIX

de notre envoyé spécial

MM. Mitterrand et Gonzalez ont souligné l'harmonie des relations franco-espagnoles, lors d'une conférence de presse commune donnée vendredi 21 octobre à Foix, à l'issue du sommet bilatéral. Approuvé par le président du gouvernement espagnol, M. Mitterrand a fait remarquer que les quelques problèmes qui peuvent se poser ne relèvent pas des deux gouvernements. La difficulté la plus sérieuse provient de la pêche. Or, « *ça, c'est l'affaire des hommes* », a jugé le président de la République, en évoquant ce « *contentieux de circonstance* » : « *respectons* [la réglementation communautaire] *et les incidents s'apaiseront... pas d'un seul coup* », a-t-il lancé.

La seule dissonance a porté sur la présidence de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), organisation chargée de définir la politique de défense commune de l'Union. L'Espagne, qui présente la candidature d'Enrique Baron à ce poste, aurait voulu obtenir le soutien de la France. Mais M. Mitterrand, rappelant que Paris s'apprête à quitter la présidence de plusieurs institutions internationales, a indiqué que « *la France n'éprouverait aucune difficulté à appuyer la candidature de M. Baron si elle n'avait pas le sentiment elle-même qu'elle pourrait peut-être occuper cette fonction* ».

François Mitterrand et Felipe Gonzalez ont souligné, vendredi, leur convergence de vues sur les questions européennes et leur volonté de préparer en étroite association la conférence intergouvernementale de révision du traité de Maastricht, en 1996.

M. Mitterrand a confirmé que les deux pays avaient « *des positions très proches l'une de l'autre* » à propos de l'Union européenne, notamment sur l'idée d'un « *noyau dur* », rejetée des deux côtés des Pyrénées. La veille, selon les propos rapportés par son porte-parole, Edouard Balladur avait assuré M. Gonzalez que, si noyau dur il devait y avoir, l'Espagne avait vocation à en être.

Quant à l'autre grand sujet européen, l'élargissement, M. Mitterrand, à l'unisson avec son hôte espagnol, a mis en garde l'Union européenne, en réaffirmant qu'il convient d'éviter que « *l'élargissement* [ne] *se fasse à tout-va au détriment de la structure même de l'Europe* ». Enfin, a-t-il indiqué, quitte à être en désaccord avec certains de ses ministres, M. Mitterrand a souhaité la mise en œuvre des accords européens de Schengen, en affirmant : « *Il faut faire ce qu'on a décidé.* »

Interrogé sur le fait qu'il s'agissait de son dernier sommet bilatéral avec M. Gonzalez, M. Mitterrand a répondu qu'il souhaitait continuer à avoir des « *relations personnelles, amicales* » avec M. Gonzalez. Ce dernier a répondu en l'invitant, au nom du roi Juan Carlos et en son nom propre, à se rendre en Espagne avant la fin de son mandat présidentiel.

JEAN-LOUIS ANDRÉANI

La négociation d'une quatrième tranche de crédits pour 1996-2000

Le Japon s'interroge sur l'ampleur de son aide à la Chine

Principal fournisseur d'aide au développement de la Chine, dont il est, par ailleurs, le premier partenaire commercial, le Japon s'interroge : doit-il poursuivre son aide massive afin de favoriser la stabilité d'un pays dont la situation sociale chaotique risque d'empirer à la disparition de Deng Xiaoping, mais renoncer de facto aux principes pacifistes d'octroi de son assistance ? Ou doit-il chercher à convaincre Pékin d'infléchir sa politique de dépenses militaires et d'expérimentation d'armes nucléaires ? Jusqu'à présent, les demandes, assorties de mises en garde discrètes des Japonais, n'ont guère eu d'effet sur Pékin.

TOKYO

de notre correspondant

Des voix commencent à se faire entendre dans les milieux parlementaires japonais, et même au ministère des affaires étrangères, pour dire que l'indifférence ouverte de Pékin aux avertissements nippons commence à bien faire, et pour demander une plus grande fermeté de Tokyo à son égard, voire une réduction de son aide. La négociation en cours en vue de l'octroi d'une quatrième tranche d'aide à la Chine sur les cinq prochaines années (1996-2000) sera le test de la volonté, et de la capacité, du Japon d'exercer une influence sur son grand voisin.

Récemment, Tokyo a tenu tête de manière inhabituelle à Pékin sur la question de la présence dans l'archipel d'un ministre de Taïwan pour l'inauguration des Jeux asiatiques à Hiroshima : le Japon a cédé aux pressions chinoises et refusé le venue du président de Taïwan, mais il a autorisé le vice-premier ministre taïwanais Hsu Li-teh à assister aux cérémonies. Pékin a grondé, mais ses athlètes se sont néanmoins rendus à Hiroshima.

Pour la première fois, par ailleurs, depuis que Tokyo a normalisé ses relations avec Pékin en 1972, a eu lieu le 22 octobre un contact officiel de niveau ministériel entre Japonais et Taïwanais : le ministre des finances de Tokyo, *M. Hashimoto, a rencontré le* ministre de l'économie de Taïpeh, Chiang Ping-kun, dans le cadre de la conférence sur les petites et moyennes entreprises du Forum sur la coopération économique en Asie-Pacifique (APEC) qui a lieu à Osaka.

Le montant des demandes d'aide de la Chine pour la quatrième tranche de crédit, publié le 20 octobre par l'*Asahi*, est impressionnant : 1 5000 milliards de yens (75 milliards de francs), soit le double du programme actuel (1990-1996) qui se chiffre à 810 milliards (1). Parmi les 69 dossiers présentés figurent la ligne de chemin de fer à grande vitesse Pékin-Shanghaï, le titanesque projet d'alimentation en eau du nord de la Chine par des canalisations à partir du Yang-tsé et du fleuve Jaune, des routes, les métros de Pékin et de Shanghaï et des projets de protection de l'environnement.

Une irritation inhabituelle

Lors de leurs négociations avec les Chinois, les Japonais, dont une mission doit se rendre le 25 octobre à Pékin, entendent faire valoir deux points : d'une part, que le montant total de l'aide doit être réduit à environ 1 000 milliards de yens ; d'autre part, que celle-ci ne peut plus être accordée qu'en fonction de critères arrêtés en 1992 par le gouvernement Miyazawa. Aux termes de cette « charte de l'aide publique », les pays éligibles à l'octroi de l'aide au développement nippone doivent respecter certains principes en matière d'évolution des dépenses militaires, d'exportation d'armes et de production d'armes de destruction massive. Il est clair que la Chine, qui renforce sa marine et dont les dépenses militaires augmentent en moyenne de 20 % par an, exporte des armes et procède à des tests nucléaires, ne satisfait guère à ces principes. « *Si le Japon accepte d'augmenter son aide sans obtenir des engagements de Pékin, la Charte de l'aide publique deviendra vide de sens* », écrit l'*Asahi*.

Afin d'éviter que leur aide ne puisse servir à des projets qui pourraient avoir des utilisations militaires (routes ou ports), les Japonais voudraient mettre l'accent sur les projets de protection de l'environnement, qui ne sont pas la priorité des Chinois, et de développement des infrastructures sociales. Pour faire preuve de fermeté, ils sont cependant dans une position inconfortable vis-à-vis de la Chine : non seulement le poids d'un passé que Pékin sait toujours rappeler les gène (2), mais surtout leur préoccupation majeure pour l'avenir est la stabilité de leur grand voisin, indispensable, à leurs yeux, à celle de la région. Si Tokyo se raidit sur la question de l'aide précisément au moment où s'ouvre l'ère imprévisible de l'après-Deng Xiaoping, les relations entre les deux pays risquent d'en pâtir. Or Tokyo a toujours veillé – et la communauté internationale lui reprocha cette attitude à la suite des événements de Tiananmen en 1989 – à ne pas se couper de la Chine et à éviter ainsi un isolement de celle-ci.

Par ailleurs, les industriels japonais investissent massivement en Chine (certes encore derrière les Taïwanais, les Hongkongais et les Américains) : en quatre ans, les flux de capitaux nippons sur le continent ont quintuplé, pour se monter en 1993 à 1,6 milliard de dollars (8,5 milliards de francs). La Chine est ainsi devenue le premier pays d'accueil des investissements japonais en Asie. La même année, elle devenait le second partenaire commercial de Tokyo, après les Etats-Unis (37 milliards de dollars). En 1994, les échanges sino-japonais dépasseront 40 milliards de dollars.

Tous ces facteurs, accentuant l'interdépendance économique des deux pays, limitent la capacité du Japon, jamais partisan des positions tranchées, à influencer l'orientation de la politique chinoise. Les dirigeants de Pékin en sont conscients et en jouent ; les Japonais semblent s'y résigner, bien que soit perceptible à Tokyo une irritation inhabituelle envers Pékin : « *Après que les Américains ont passé l'éponge sur la question des droits de l'homme, l'arrogance chinoise paraît ne plus avoir de borne, et les sympathisants de Pékin au Japon commencent à regarder la Chine avec des yeux plus sévères. Mais les Chinois ne semblent pas en avoir conscience* », estime ainsi un haut fonctionnaire à Tokyo. Le raidissement de certains aura-t-il une influence sur l'attitude conciliante de Tokyo à l'égard de Pékin ?

PHILIPPE PONS

(1) Les programmes d'aide japonais sont en augmentation constante depuis la signature, en 1979, du traité de paix et d'amitié entre les deux pays (1979-1983 : 330 milliards de yens ; 1984-1989 : 470 milliards ; 1990-1995 : 810 milliards).

(2) C'est notamment le cas des droits de l'homme où la moindre remarque de Tokyo sur la situation en Chine provoque un rappel cinglant des atrocités nippones d'autrefois.

La visite de M. Kovacs à Bruxelles et à Paris

La Hongrie presse les Douze d'accélérer l'intégration des anciens pays communistes

A l'instar des autres pays d'Europe centrale et orientale, fraîchement libérés de la tutelle soviétique, la Hongrie s'impatiente devant les portes de l'Union européenne (UE). Face au réveil de la Russie et au vide laissé par la disparition du pacte de Varsovie, les anciens Etats « satellites » de Moscou recherchent un ancrage dans les « structures euro-atlantiques » seules capables, à leurs yeux, de garantir leur sécurité et leur développement. Et ce n'est sans doute pas un hasard si Laszlo Kovacs, ministre des affaires étrangères du nouveau gouvernement de coalition hongrois, dominé par les socialistes (ex-communistes réformateurs), a symboliquement réservé sa première visite officielle en Europe de l'Ouest à Bruxelles, cœur de l'Union européenne, et à Paris, la France étant jugée moins réceptive à l'élargissement vers l'Est que l'Allemagne.

A l'issue de son voyage dans les deux capitales, M. Kovacs a solennellement rappelé, vendredi 21 octobre, à Paris, la volonté de Budapest de voir clarifier le « mode d'emploi » du processus d'intégration pour les anciens pays communistes. « *La Hongrie*, a-t-il souligné, *voudrait engager des pourparlers concrets sur son adhésion à l'Union européenne, au plus tard après la conférence intergouvernementale de 1996* [qui réformera les institutions de l'Union]. » En attendant ce rendez-vous – somme toute lointain – la Hongrie, de même que les autres pays de l'Est, compte maintenir la pression.

La prochaine échéance est le sommet européen des 9 et 10 décembre à Essen (Allemagne), où sont invités les premiers ministres des six anciens pays socialistes qui bénéficient déjà du statut de membre associé à l'Union européenne (1). A cette occasion, la France et l'Allemagne devraient présenter un projet de document sur la question de l'élargissement à l'Est. Toutefois, dans l'entourage de M. Kovacs, on ne se faisait guère d'illusions sur la portée de cette initiative. Les Hongrois, comme les autres, sont en effet conscients que tant que l'Union européenne n'aura pas arrêté sa stratégie vers l'Est, les demandes d'éclaircissements des pays candidats sur les critères et le calendrier de leur intégration, resteront sans réponse. Or, en cette période de transition douloureuse, les jeunes démocraties post-communistes ont plus que jamais besoin d'échéances claires pour assurer leur stabilité et donner des perspectives à leurs opinions.

YVES-MICHEL RIOLS

(1) Il s'agit des quatre pays du « groupe de Visegrad » (Pologne, République tchèque, Slovaquie et Hongrie), ainsi que de la Roumanie et de la Bulgarie.

Sous l'égide d'un tribunal latino-américain

L'Argentine et le Chili ont réglé leur dernier conflit frontalier

BUENOS-AIRES

de notre correspondante

La sentence favorable à l'Argentine, qui a été rendue vendredi 21 octobre par le tribunal international chargé d'arbitrer un vieux conflit frontalier avec le Chili, est considérée à Buenos-Aires comme une importante victoire politique pour le président Carlos Menem. A moins d'un an de l'élection présidentielle, tous les partis politiques ont exprimé leur satisfaction.

« Laguna del Desierto », situé en Patagonie, à 3 000 kilomètres au sud de Buenos-Aires, était le dernier point de désaccord entre les deux pays, qui étaient convenus, il y a trois ans, de soumettre le litige à un tribunal composé de cinq juristes latino-américains réunis à Rio-de-Janeiro. Des manifestations pour réaffirmer « *la souveraineté argentine* » étaient régulièrement organisées dans la province de Santa-Cruz où se produisaient de fréquentes escarmouches entre gardes-frontières.

M. Menem avait bravé la méfiance traditionnelle des militaires argentins à l'égard de l'armée chilienne – la plus puissante d'Amérique latine après Cuba et dont le commandant en chef est toujours le général Augusto Pinochet – en signant en 1991 avec le gouvernement de Santiago plusieurs accords sur le tracé de la frontière commune entre les deux pays (*le Monde* du 5 août 1991).

Les différends frontaliers, vieux de plus d'un siècle, avaient menacé à plusieurs reprises de déboucher sur un conflit armé. La médiation du pape en 1978 avait permis d'éviter *in extremis* une guerre entre l'Argentine et le Chili à propos du différend sur le canal de Beagle, finalement réglé en 1984.

CHRISTINE LEGRAND

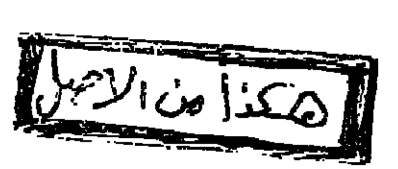
EN BREF

ETATS-UNIS : condamnation de l'épouse de l'agent double Aldrich Ames. – Rosario Ames, l'épouse d'Aldrich Ames, l'agent de la CIA qui espionnait pour les soviétiques, a été condamnée, vendredi 20 octobre, à cinq ans et trois mois de prison pour complicité. Son mari avait avoué avoir travaillé pour le compte de Moscou depuis 1985, recevant 2,5 millions de dollars pour ses services. Il avait été condamné, au mois d'avril, à la réclusion à perpétuité. – *(AFP, Reuter.)*

INDE : onze morts au Cachemire. – Quatre membres des forces de sécurité indiennes et deux soldats ont été tués, et douze autres représentants des forces de l'ordre ont été blessés, au Cachemire lors d'affrontements avec des militants musulmans survenus le jeudi 20 et le vendredi 21 octobre, indique la police. Cinq civils ont aussi péri dans plusieurs incidents. Quelque 10 000 personnes, selon les bilans indiens, ont trouvé la mort dans cet Etat depuis que la campagne séparatiste y a pris un tour violent début 1990. Par ailleurs, Shabir Shah, important leader séparatiste musulman, libéré le 14 octobre par Delhi après cinq ans de prison, a reçu un accueil enthousiaste vendredi à son arrivée au Cachemire. – *(AFP.)*

IRAK : M. Clinton estime que la « menace immédiate diminue ». – Le président Bill Clinton a estimé, vendredi 21 octobre, qu'avec le retrait en cours des troupes irakiennes au nord du 32e parallèle, « *la menace immédiate diminue* ». « *Le retrait* [des troupes irakiennes massées près de la frontière koweïtienne] *est pratiquement terminé* », a déclaré M. Clinton, en ajoutant que les Etats-Unis n'en continuent pas moins de suivre la situation de près et de faire pression sur l'Irak pour que ce pays se mette en accord avec les résolutions des Nations unies. – *(AFP.)*

VIETNAM : un policier assassin condamné à mort. – Un policier, reconnu coupable du meurtre d'un jeune homme, a été condamné à mort, vendredi 21 octobre, au milieu des vivats de milliers de personnes, à l'issue d'un procès voulu exemplaire qui a enfiévré la capitale, Hanoï, trois jours durant. L'agent de la circulation Nguyen Tung Duong était accusé d'avoir tué par balles, l'an dernier, un homme de 23 ans et de lui avoir volé les 50 millions de dongs (25 000 francs) qu'il transportait à mobylette, pour le compte d'un commerçant. – *(AFP.)*



EUROPE

IRLANDE DU NORD

John Major estime que des négociations avec le Sinn Fein sont possibles « avant la fin de l'année »

LONDRES
de notre correspondant

Le premier ministre britannique, *John Major, mettant fin* à ce que ses adversaires à Londres, comme ses partenaires de Dublin, qualifiaient de lenteur ou d'indécision dans la recherche d'une solution politique au conflit en Irlande du Nord, a annoncé, vendredi 21 octobre à Belfast, une série de mesures destinée à mettre sur les rails le processus de paix en Ulster. Les plus symboliques sont la levée de l'*interdiction faite* aux deux chefs du Sinn Fein – la branche politique de l'Armée républicaine irlandaise (IRA) –, Gerry Adams et Martin McGuinness, de se rendre en Angleterre et la réouverture des quatre-vingt-huit routes entre le nord et le sud de l'île, fermées pour des raisons de sécurité.

Mais les autres mesures annoncées sont plus fondamentales : tout d'abord, M. Major, estimant que « *les faits ont parlé plus fort que les mots* », a, *de facto*, reconnu la permanence du cessez-le-feu de l'IRA, même si cette dernière s'est refusée à employer publiquement ce terme. Il en découle que le gouvernement britannique entamera des conversations avec le Sinn Fein « *avant la fin de l'année* », a-t-il dit. Des contacts seront également ouverts, un peu plus tard, avec les paramilitaires protestants.

Divergences sur l'« accord-cadre »

John Major a su trouver les mots qu'il fallait pour tous, déclarant : « *Vous n'avez pas eu une telle chance de paix depuis des années et vous ne pouvez vous permettre de la laisser passer.* » Reconnaissant qu'il était encore impossible aux terroristes de remettre leurs armes, M. Major a accepté que des contacts aient lieu auparavant avec le Sinn Fein pour leur permettre d'entrer dans une vie politique normale. Mais, après, on ne pourra pas « *esquiver* » ce problème grave, dont les unionistes font une condition préalable aux pourparlers de paix. En ce qui concerne la démilitarisation de la province – où les forces de l'ordre comptent environ 30 000 hommes –, elle dépendra, bien entendu, de l'évolution de la situation.

Sur le plan politique, le premier ministre, qui demeure unioniste dans l'âme, a proposé le retour à une situation normale à Belfast. La province est en effet gouvernée de Londres. Une nouvelle assemblée pourrait être élue, à la proportionnelle, garantissant ainsi les droits de la minorité nationaliste que « *ni une solution purement interne ni un retour à la domination d'un côté sur l'autre ne pourrait assurer* ». Dublin aura donc son mot à dire à ce sujet. Enfin, pour relever les dégâts causés par un quart de siècle de guerre civile, il a promis une poursuite de l'aide de Londres et annoncé une augmentation de l'assistance communautaire.

C'est donc un « paquet » de mesures pour une solution globale que John Major a dévoilé vendredi, avant de tenter d'aplanir, lundi, avec son homologue irlandais Albert Reynolds, les divergences qui subsistent sur l'« accord-cadre » pour l'avenir de la province. M. Major a voulu assurer aux deux communautés, catholique nationaliste et protestante unioniste, que le processus de paix ne se ferait pas contre elles. Voilà pourquoi ses propos audacieux ont été bien accueillis par tous, sauf par les extrémistes protestants du pasteur Ian Paisley. Le Sinn Fein a salué « *ce mouvement dans la bonne direction* ». Toutefois, dans une province où 90 % de la population vit dans des ghettos communautaires et où la méfiance est séculaire, il faudra de longues négociations pour consolider la paix.

PATRICE DE BEER

GRANDE-BRETAGNE

« The Economist » condamne la monarchie

A sa façon, péremptoire, *The Economist* a tranché : la monarchie – celle des Windsor, s'entend – est « *une idée qui a fait son temps* » ; il faut l'abolir au plus vite. La sentence fait la couverture de la dernière livraison de l'hebdomadaire, une des publications les plus influentes du Royaume-Uni.

Ce ne sont pas tant les dernières aventures sentimentales des enfants Windsor qui motivent la prise de position du journal que, *dit-il, la prise de conscience que la* monarchie britannique ne sert strictement plus à rien dans le jeu des institutions du pays. La Grande-Bretagne n'est plus un pays « *en période de transition, de tourmente ou de division* » pour lequel « *un monarque serait une force unificatrice* ». Il y a, bien sûr, l'argument touristique, le palais de Buckingham et la Tour de Londres considérés sous leur aspect de machines à rapporter des devises. Mais « *les touristes visitent la Grande-Bretagne pour son histoire* – fait valoir *The Economist* – *et cela ne disparaîtra pas si la monarchie s'en va, de même que Versailles a survécu à la Révolution française* ».

Que reste-t-il, alors, pour défendre la monarchie ? Conservateur, démocrate, libéral, voire un tantinet libertaire, *The Economist* ne voit qu'un argument qui vaille d'être retenu : l'attachement sentimental que les Britanniques pourraient encore éprouver pour l'institution. « *Pour le moment, la monarchie reste populaire. Les sondages montrent toujours un soutien assez large, même s'il ne cesse de décliner : en moyenne, 70 % à 75 % des personnes interrogées se prononcent pour son maintien, contre 85 % à 90 % il y a dix ans.* »

« *Par principe* », l'hebdomadaire se déclare « *contre la monarchie* », parce qu'il est « *contre les situations acquises, héritées* ». Mais comme il se veut avant tout démocrate, il propose de soumettre le maintien de la monarchie à référendum. « *Si le prince Charles* [l'héritier de la couronne] *est largement considéré comme inapte à devenir roi, lui laisser la succession sans référendum préalable (...) enlèverait sa propre légitimité à la monarchie* », écrit le journal. Il reconnaît qu'il y a bien un ultime argument en faveur de la cour de St. James : décider de la supprimer représenterait sans doute plus de problèmes et de tracas que la garder. S'il y a une réforme, institutionnelle, prioritaire à entreprendre, c'est plutôt, pour *The Economist*, celle qui diminuera les pouvoirs d'une Chambre des Communes de plus en plus puissante et centralisatrice. Le sort de la famille Windsor peut attendre.

A. Fr.

EN BREF

La « troïka » européenne se saisit des différends entre Athènes et ses voisins. – La « troïka » européenne (Grèce, Allemagne et France) se réunira vers le 20 novembre à Athènes pour débattre des problèmes de la Grèce avec ses voisins – l'Albanie, la Macédoine et la Turquie –, a annoncé, jeudi 20 octobre, le secrétaire d'État grec aux affaires étrangères, Yannos Kranidiotis. En conflit plus ou moins larvé avec ces trois pays, Athènes bloque des aides communautaires à l'Albanie ainsi qu'à la Turquie et impose un blocus économique à la Macédoine. – *(AFP.)*

PAYS-BAS : attentat à La Haye. – Sept personnes ont été blessées, vendredi 21 octobre, par l'explosion d'une bombe cachée dans une poubelle d'une galerie commerciale dans le centre de La Haye. Aucune organisation n'a revendiqué cet attentat qui a eu lieu à environ 300 mètres de l'ambassade d'Israël. – *(AFP, Reuter.)*

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE : décès du philosophe et politologue Ivan Svitak. – Le philosophe et politologue tchèque Ivan Svitak, l'un des protagonistes du « printemps de Prague » de 1968, est mort jeudi à Prague à l'âge de soixante-neuf ans. Exclu du Parti communiste en 1964, il était l'un des principaux animateurs du KAN (Club des sans-parti engagés), en 1968, avant d'émigrer à Londres et aux Etats-Unis. Rentré en Tchécoslovaquie après la chute du régime communiste, il avait été élu député dans le dernier Parlement fédéral, en juin 1992, sur la liste de la coalition pro-communiste, Bloc de gauche. – *(AFP.)*

EUROPE

En marge d'un sommet ordinaire de la CEI

Boris Eltsine fait des concessions à l'Ukraine et à la Moldavie

MOSCOU

de notre correspondante

Contrairement aux sommets précédents de la Communauté des *Etats indépendants* (CEI), Boris Eltsine s'est présenté seul, vendredi 21 octobre au Kremlin, à la traditionnelle conférence de presse qui suit ces assemblées de présidents « souverains ». Certes, la Russie préside la CEI depuis un an et son poids y est reconnu : le Comité économique intergouvernemental (MEK), dont la création a été *« unanimement »* approuvée vendredi, prévoit de donner à Moscou 50 % des voix, les onze autres Etats se partageant, inégalement, l'autre moitié. 80 % des voix sont nécessaires pour qu'une décision « obligatoire » pour tous soit approuvée. Un tel système porte en soi ses limites : la preuve en fut l'incapacité russe d'amener vendredi ses partenaires à aller au-delà d'une approbation de principe : les domaines d'application du MEK n'ont pu être fixés, chaque Etat pouvant s'y engager « à la carte ».

Aucun texte sur le MEK, présenté comme le résultat le plus probant de ce sommet, n'a été distribué à la presse. Les présidents n'ont même pas pu se mettre d'accord sur qui serait en charge de ce comité. Seule concession, formelle : le MEK sera basé à Moscou. En laissant Boris Elstine parler seul à la presse, ses onze collègues (dont les cinq « turcophones », qui s'étaient réunis deux jours plus tôt à Istanbul pour affirmer leur indépendance vis-à-vis de la Russie) ont donc surtout marqué leur désintérêt. Les affaires sérieuses continuent en effet à se traiter lors de sommets bilatéraux avec Boris Eltsine.

Ce fut le cas, vendredi, avec l'Ukraine. Le président russe a souligné, avec un grand sourire, que ce pays *« a beaucoup changé »* depuis que Leonid Koutchma a remplacé le très nationaliste Leonid Kravtchouk à sa présidence. Alors que Kiev avait conduit la contestation lors des sommets précédents, *« aucun différend n'a surgi »* entre la Russie et l'Ukraine, a affirmé M. Eltsine. Ce dernier a donc accepté de *« signer une lettre »* lors de sa rencontre avec M. Koutchma à l'issue des cérémonies de la CEI. Selon le président ukrainien, cité par Interfax, cette lettre donne à son pays *« des garanties de sécurité s'il signe l'accord sur la non-prolifération des armes nucléaires »*. De plus, la Russie n'exige plus l'octroi de la double nationalité et a *« confirmé le respect de l'intégralité territoriale de l'Ukraine »*. Cette avancée lèverait plusieurs obstacles à la signature du traité russo-ukrainien, repoussée depuis des mois, et prévue désormais pour la fin novembre. A charge pour de nouveaux négociateurs de régler l'épineux problème du partage de la flotte de la mer Noire.

La Moldavie a également été privilégiée. Les présidents Eltsine et Snégur ont assisté vendredi à la *signature, par leurs premiers* ministres, de l'accord déjà conclu prévoyant le retrait dans trois ans de la XIVe armée russe de Moldavie. Malgré les protestations des dirigeants russophones de la République séparatiste de Transnistrie, cette nouvelle signature fait la joie du général Lebed, chef de la XIVe armée, qui reçoit ainsi un statut légal. Quand à son retrait effectif, il reste conditionné à un règlement du statut de la Transnistrie, qui, malgré toutes les concessions possibles faites par les Moldaves, peut toujours être différé...

SOPHIE SHIHAB

UKRAINE : le gouvernement double le salaire minimum. – Le gouvernement de Kiev a adopté, vendredi 21 octobre, une série de mesures sociales pour amortir le choc du plan de réformes libérales (libération des prix, réduction des subventions, privatisations) proposé par le président Koutchma et le FMI, qui avait été adopté, la veille à cette condition, par le Parlement. Le salaire minimum a été doublé, la retraite la plus basse a été triplée. Les bourses des étudiants, les allocations de chômage ont aussi été augmentées. – *(AP.)*

RUSSIE

Le ministre de la défense est convoqué par le Parlement

MOSCOU

correspondance

Depuis l'attentat du 17 octobre contre le journaliste Dimitri Kholodov, le ministre de la défense de Russie, Pavel Gratchev, est sur la sellette. Le 20 octobre, jour de l'enterrement du reporter, son quotidien, le *Moskovski Komsomolets* publiait, sous le titre « Pacha-Mercedes » (Pacha étant le diminutif de Pavel), un reportage sur l'acquisition par le ministre de trois Mercedes 600, qui seraient le fruit de transactions douteuses avec les armes du contingent des troupes russes en Allemagne. Il n'en fallait pas plus pour que le général Gratchev porte plainte, vendredi 21 octobre, contre le journal pour « outrage ». D'après un avocat, la plainte pour outrage *« ne nécessite ni enquête du parquet ni justification de l'outragé »*, ce qui évite à M. Gratchev biens des soucis.

Ce même jour, les parlementaires, auxquels Dimitri Kholodov devait exposer les résultats de son enquête sur la corruption dans l'armée, ont demandé à M. Gratchev de venir s'expliquer sur *« l'état moral et psychologique de l'armée »* sans que l'on sache s'il devra répondre des accusations de corruption ou de l'assassinat du journaliste. Des journaux sont en effet choqués par une version avancée par Pavel Gratchev. Selon le général, le journaliste serait mort *« en manipulant une substance explosive qu'il avait dû rapporter de ses reportages au Nord du Caucase. »*

MARIE JÉGO

La Douma n'approuve ni ne rejette le budget 1994. – Les députés de la Douma (chambre basse du Parlement) n'ont pas réussi, vendredi 21 octobre, à trouver une position commune sur le rapport du gouvernement concernant l'exécution du budget de 1994. Des fractions de l'opposition (nationalistes, communistes et agrariens) ont proposé une motion jugeant *« insatisfaisantes »* les activités du gouvernement, qui a été rejetée. Une autre motion, présentée par les « réformateurs », qui voulait prendre acte du rapport du gouvernement, a aussi été repoussée. Un texte du parti agrarien, qui demandait au président Eltsine de destituer le gouvernement, a également été rejeté. – *(ITAR-TASS.)*

BOSNIE-HERZÉGOVINE

L'ONU ne parvient toujours pas à faire respecter les « zones démilitarisées »

L'ONU a toujours autant de mal à faire respecter les zones dites « démilitarisées » autour de Sarajevo, que Serbes et Musulmans refusent d'abandonner. Cinq cents militaires environ de l'armée bosniaque – à composition essentiellement musulmane – tiennent, dans le massif du mont Igman (au sud-ouest de la capitale), une telle zone, que le gouvernement du président Alija Izetbegovic refuse d'évacuer tant que les Serbes ne retireront pas leurs armes lourdes encore présentes près de Sarajevo.

« Travailler avec les autres nations »

Les négociations engagées par le représentant spécial des Nations unies dans l'ex-Yougoslavie n'avaient toujours rien donné, vendredi 21 octobre, alors que les Serbes bosniaques menacent de déloger eux-mêmes les gouvernementaux. Ceux-ci ont, jusqu'à présent, résisté à toutes les tentatives menées par les « casques bleus » pour les persuader de se retirer de cette zone, par laquelle passe la seule route d'approvisionnement clandestin de Sarajevo.

Jeudi, un blindé français a tiré à la mitrailleuse contre des soldats de l'armée gouvernementale qui avaient pris pour cible deux bus civils serbes à partir des hauteurs du mont Igman.

Admettant la présence des forces musulmanes dans cette région, le vice-président bosniaque, Ejup Ganic, a assuré que ces forces se retireraient *« en quelques heures »* si, de leur côté, les Serbes respectaient totalement la « zone d'exclusion » de 20 kilomètres autour de la capitale à l'intérieur de laquelle les armes lourdes sont interdites.

Par ailleurs, le président Clinton a réaffirmé vendredi son opposition à une levée unilatérale par les États-Unis de l'embargo sur les armes en Bosnie et a souligné que Washington allait mettre à profit les six prochains mois pour tenter d'éviter de devoir recourir à une telle solution. Agir unilatéralement *« affaiblirait notre capacité à travailler avec les autres nations »*, a déclaré Bill Clinton lors d'une conférence de presse.

« Je ne soutiens pas cela », a-t-il indiqué, ajoutant : *« Si nous levons l'embargo unilatéralement, cela ruinerait la mission des Nations unies. »* Cependant, le secrétaire d'État Warren Christopher a estimé qu'une levée de l'embargo était *« inévitable »*, tout en admettant que *« plusieurs amis et alliés ont émis des réserves »* et prévoyant de *« difficiles négociations »*. *« Mais,* a-t-il affirmé, *les Etats-Unis assumeront leurs obligations. »* – *(AFP, Reuter.)*

La Belgique souhaite retirer ses « casques bleus ». – La Belgique souhaite retirer ses trois cents « casques bleus » déployés en Bosnie-Herzégovine, a annoncé, vendredi 21 octobre, un porte-parole du ministère belge de la défense. Ce retrait est motivé par des considérations d'ordre budgétaire, par le fait que l'armée belge est en pleine restructuration et parce que les militaires belges n'apparaissent plus aussi utiles que par le passé, a-t-il précisé. – *(AFP.)*

AFRIQUE

NIGÉRIA

L'incarcération du principal dirigeant de l'opposition est déclarée illégale

LAGOS

de notre correspondante

La Haute Cour de Lagos a jugé *« illégales »*, vendredi 21 octobre, l'arrestation et la détention depuis le 23 juin de Moshood Abiola, vainqueur présumé de l'élection présidentielle du 12 juin 1993, annulée par les militaires ; elle a ordonné au gouvernement de lui verser quelque 45 000 dollars de dommages et intérêts. La Haute Cour aurait ordonné sa libération immédiate si la cour d'appel de Kaduna (Nord) ne devait pas encore se prononcer dans le procès pour trahison qui lui est intenté pour s'être proclamé président. La cour de Kaduna, devant laquelle Moshood Abiola conteste la compétence de la Haute Cour fédérale d'Abuja qui doit le juger pour trahison, a ajourné ses audiences *sine die*, le 6 octobre.

Grève des journalistes

D'autre part, des représentants de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) – à laquelle appartiennent, en France, Force ouvrière et la CFDT – se sont rendus cette semaine au Nigéria pour tenter d'obtenir la libération des syndicalistes emprisonnés par la *junte militaire*. Après plusieurs semaines de tension entre l'opposition et le général Sani Abacha, celui-ci a dissous, le 17 août, toutes les structures dirigeantes de la centrale syndicale, le Nigerian Labour Congress (NLC), dont l'aile dure avait réussi à paralyser la production pétrolière et la distribution de carburant, avant de les remplacer par un « administrateur ».

Quatre dirigeants syndicaux sont actuellement détenus sans jugement, la junte ayant récemment étendu à trois mois le délai de détention provisoire. Il s'agit de MM. Agamene, Aidelomon, Abddo et Aderibigde, respectivement président du NUPENG et du PENGASSAN (les deux grands syndicats du secteur pétrolier et gazier), de la section du PENGASSAN de Port-Harcourt et du NLC de l'Etat d'Edo, où ont eu lieu en août de violents incidents. Le gouvernement affirme, en revanche, ignorer le sort de Frank Kokori, secrétaire général du NUPENG et l'une des personnalités les plus combatives du mouvement syndical, qui serait, selon divers témoignages, emprisonné à Abuja, la capitale fédérale.

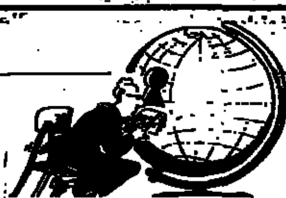
La délégation de la CISL a été reçue à Abuja par le ministre du travail et le « numéro deux » de la junte, le général Oladipo Diya. Celui-ci s'est montré sourd à toutes les demandes de libération et a même refusé que les personnes détenues soient traduites devant la justice. Mais il s'est engagé à ce que le NLC puisse organiser des élections syndicales *« libres »* d'ici à la fin du mois de *décembre*.

Parmi les griefs de l'opposition figure, par ailleurs, l'interdiction pour six mois de plusieurs journaux et magazines, notamment le quotidien libéral *The Guardian* et l'ensemble des titres du groupe Concord, propriété de Moshood Abiola. Une « journée sans information » est organisée, lundi 24 octobre, à l'initiative des journalistes nigérians pour protester contre cette atteinte à la liberté de la presse et manifester leur solidarité avec leurs collègues touchés par ces mesures.

MICHÈLE MARINGUES

AFRIQUE DU SUD : le vice-président Thabo Mbeki au sommet franco-africain de Biarritz. – L'Afrique du Sud sera représentée au sommet franco-africain de Biarritz, du 7 au 9 novembre, par le *vice-président* Thabo Mbeki. Nelson Mandela, qui limite considérablement ses activités pour des raisons de santé, avait été invité à ce sommet par François Mitterrand, lors de sa visite en juillet en Afrique du Sud. M. Mbeki, accompagné du ministre des affaires étrangères, Alfred Nzo, arrivera le 6 novembre en France. – *(AFP.)*

LOIN DES CAPITALES



Angoche après la guerre

ANGOCHE (Mozambique)

de notre envoyé spécial

« C'est sans espoir, vraiment sans espoir... » Allongé sur le sable, face à la mer chaude et bleutée, l'homme manifeste avec lassitude un découragement apparemment définitif. Ingénieur norvégien, il séjourne au Mozambique pour organiser les travaux d'électrification de la province de Nampula, dans le nord du pays. Un projet gigantesque, financé par la Norvège. Si le Mozambique peut espérer sortir de la détresse où l'a plongé une guerre qui a détruit l'essentiel de ses infrastructures, le programme d'électrification est une nécessité vitale.

Aujourd'hui, notre homme n'en peut plus. La douceur de l'air en ce week-end de printemps austral, comme le calme apaisant d'une plage immaculée et quasi déserte l'incitent à se laisser aller. *« Depuis des semaines mes conteneurs restent bloqués à l'aéroport. Les travaux ne peuvent avancer. Je me heurte à un mur : la bureaucratie et la corruption vont achever de détruire ce qu'il reste du pays »*. A chaque échelon de l'administration, ajoute-t-il, chacun tente de grignoter un petit avantage qui permettra d'adoucir la rigueur des temps. Toute démarche s'accompagne obligatoirement d'un *« petit geste »* proportionnel à l'importance de l'interlocuteur. Sans pour autant garantir le succès.

Une ancienne cité balnéaire

Non loin de lui, adossés à leur 4 x 4 marqué du sigle des Nations unies, un groupe de jeunes Mozambicains, décontractés et rieurs, sirotent du gin-tonic et de la bière sans se soucier du soleil, qui frappe déjà durement. Attentifs et silencieux, des gamins attendent de pouvoir récupérer les boîtes d'aluminium vides. Une musique bruyante s'échappe des portières ouvertes de la voiture. Employés locaux du Programme alimentaire mondial (PAM), qui nourrit une bonne partie de la population mozambicaine, le groupe de jeunes gens est venu de Nampula pour passer le week-end sur les plages d'Angoche. Trois heures de mauvaises routes – des pistes ravagées qui soumettent véhicules et dos à rude épreuve – suivies d'une nuit blanche copieusement arrosée à la bière n'ont pas eu raison de leur résistance.

Oswaldo, grand gaillard nonchalant et sympathique, est content de son sort. *« J'ai de la chance,* explique-t-il sans complexes. *Mes camarades qui travaillent pour l'ONUMOZ* – la Mission des Nations unies au Mozambique – *n'auront plus de travail lorsque les observateurs et les militaires de l'ONU partiront après les élections, à la fin de l'année. Mais moi, j'ai réussi à me faire embaucher par le PAM. Et ici, ce n'est pas demain que les gens cesseront d'avoir faim »*. Comme d'autres, Oswaldo améliore son ordinaire en se livrant à quelques petits trafics. A la fin de la journée, il ira tranquillement livrer *« à des amis »* quelques bidons d'huile prélevés sur les stocks du PAM.



Angoche marque la limite sud de l'influence qu'exerça, jusqu'au début du XVIIe siècle, le sultan de Zanzibar sur la côte de l'océan Indien. Vassal du cheikh d'Oman, le sultan poussa jusqu'ici pour rafler des esclaves. Puis, avec l'aide des populations locales, qui comprirent vite le profit à tirer de la traite, il s'enfonça à l'intérieur des terres. Les Portugais n'arrivèrent que vers l'an 1600 et eurent tôt fait de s'approprier le commerce des esclaves, provoquant une farouche résistance des locaux. Peine perdue : bientôt les Portugais régnèrent en maîtres, fournissant en esclaves le Moyen-Orient, les plantations françaises de Madagascar, de La Réunion et même de Cuba.

De ce passé arabe et musulman, Angoche garde toujours la marque. Dans la partie africaine de la ville, autour des petites maisons de torchis et de paille, les hommes arborent la calotte de crochet blanc qui exprime leur fidélité au Coran tandis que les visages portent les traces du métissage avec les conquérants du nord. Ne dit-on pas aussi que le Mozambique doit son nom à l'existence d'un notable arabe d'Angoche, un certain Moussa Ben Ikh ?

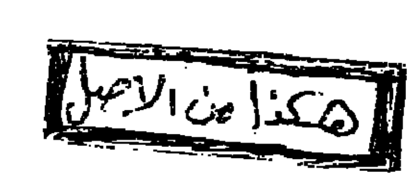
Au XXe siècle, Angoche devint une cité balnéaire prisée des citadins. La ville en garde comme une touche de vacances, avec ses villas à l'européenne, ses pêcheurs et ses plages blanches bordées de cocotiers à perte de vue. Mais, comme dans tout le pays, la guerre a laissé ses stigmates. Trois fois conquise par les rebelles de la Résistance nationale du Mozambique (RENAMO) – la dernière fois quelques jours à peine après les accords de paix signés avec le gouvernement, en octobre 1992 –, la ville s'est peu à peu repliée sur elle-même, isolée du monde au milieu d'une région majoritairement contrôlée par la rébellion.

Dans le port, une douzaine de bateaux de pêche qui firent autrefois la prospérité de la ville achèvent de rouiller sur le sable, victimes autant des bombardements que du manque d'entretien. Les rues sont défoncées, l'électricité est sporadique et les villas font triste figure. L'ancienne toute-puissante Compagnie coloniale d'Angoche, reconvertie en Compagnie commerciale d'Angoche à l'indépendance, continue de gouverner un royaume qui n'est plus qu'un champ de ruines : une petite production de noix de cajou et, surtout, un parc immobilier concédé à prix d'ami aux notables et loué à prix d'or aux rares étrangers de passage.

Seule la campagne électorale, le temps d'un rassemblement organisé par le président Joaquim Chissano, a réussi à sortir Angoche de son profond sommeil. Arrivés dans les bagages présidentiels, les militants du Front de libération du Mozambique (FRELIMO, au pouvoir) ont traversé les rues en distribuant des T-shirts et en appelant la population à assister à la réunion.

Plusieurs milliers de personnes ont répondu à l'appel, plus curieuses que convaincues. Ce jour-là, José, Portugais taciturne qui tient depuis vingt ans un hôtel crasseux pompeusement baptisé Pension Oceania, a fait d'excellentes affaires en vendant à des prix prohibitifs de la bière sud-africaine et du Coca-Cola aux journalistes et aux militants de passage. Sur le trottoir, yeux collés à la vitre, des gosses en guenilles regardaient en silence.

GEORGES MARION



ERZÉGOVINE

ient toujours pas respecter démilitarisées »



Le développement des instructions judiciaires visant des élus

Le conseiller Van Ruymbeke enquête sur une nouvelle affaire de pots-de-vin en Loire-Atlantique

Après avoir recueilli les témoignages de l'homme d'affaires René Trager et de l'ancien maire (RPR) de Nantes, Michel Chauty, les 20 et 21 octobre, le conseiller Renaud Van Ruymbeke soupçonne que des commissions auraient été versées lors de l'attribution par l'Etat, en 1987, du marché du pont de Cheviré à l'entreprise Quillery, filiale de la SAE. Evoquant la « tentative de corruption » dont il avait alors fait l'objet, M. Chauty a notamment mis en cause l'ancien sénateur (Rassemblement démocratique) du Lot-et-Garonne, Henri Caillavet. Celui-ci assure n'avoir « pas souvenance d'une telle intervention » et ne s'être « jamais prêté à ce genre d'affaires ». Interrogé le vendredi 21 octobre, le cabinet de Pierre Méhaignerie, qui était ministre de l'équipement au moment des faits, conteste avoir cédé à la moindre sollicitation et assure que le chantier du pont de Cheviré, achevé en 1991, a été entouré de « la plus stricte légalité ».

■ MENACES. Les juges Renaud Van Ruymbeke à Rennes et Philippe Courroye à Lyon ont reçu des menaces qui ont été suffisamment prises au sérieux pour que la police prenne des mesures afin d'assurer leur sécurité.

■ COMPTE EN SUISSE. Écroué depuis le 1er août, Maurice Arreckx, sénateur (UDF-PR) et ancien président du conseil général du Var, a reconnu, vendredi 21 octobre, devant le juge d'instruction Thierry Rolland, à Toulon, qu'il possédait un compte bancaire en Suisse sur lequel jusqu'à 6,2 millions de francs ont été déposés par des « donateurs » (page 8).

■ YVELINES. – Alain Danet, maire (PS) d'Elancourt (Yvelines), a été mis en examen pour faux et abus de confiance en tant que président d'un organisme collecteur du 1 % logement (page 8).

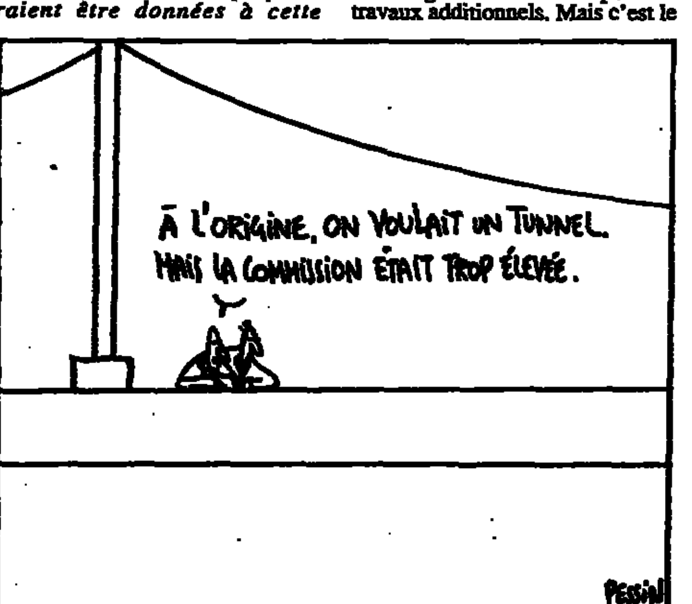
C'est un immense arc de béton et d'acier qui enjambe la Loire, à quelques kilomètres au sud-ouest de Nantes. Une autoroute au-dessus des eaux qui devait, un jour, dans l'esprit des ingénieurs qui la conçurent, relier Nantes à Bordeaux et, au-delà, le tunnel sous la Manche à la route d'Espagne. Attendu depuis des lustres, le pont de Cheviré – du nom d'une île sur la Loire aujourd'hui disparue – devait ouvrir la « route des estuaires », en même temps que pour l'agglomération nantaise il ouvrait une ère nouvelle. Inauguré par Michel Rocard le 27 avril 1991, célébré par des milliers d'habitants des environs qui, ce jour-là, le traversèrent à pied, le pont de Cheviré fut aussi l'enjeu d'une bataille de notables, d'entreprises et de fonctionnaires dont les péripéties, jusqu'alors enfouies dans les mémoires, remontent à présent à la surface.

Longtemps favorables au projet d'un tunnel sous le fleuve, les élus optèrent finalement pour le pont en 1986, trois ans après le changement de majorité qui avait conduit le sénateur (RPR) Michel Chauty à la mairie de Nantes. La direction départementale de l'équipement (DDE), à qui revenait la décision, s'était auparavant prononcée en faveur d'un projet de pont. Mais un pont d'exception : 1 562 mètres de longueur, deux fois trois voies de circulation à 50 mètres au-dessus de la Loire, pour un coût total de 522 millions de francs, le tout financé à 55 % par l'Etat et à 45 % par le Syndicat intercommunal de l'agglomération nantaise (Siman). Le plus beau chantier de Loire-Atlantique pour des décennies et que deux géants des travaux publics se disputaient : la Générale des eaux, via sa filiale Sogea, et la SAE, via sa filiale Quillery.

Le témoignage de René Trager

C'est lorsque cette dernière entreprise fut désignée, au mois d'octobre 1987, que naquirent les premières rumeurs. La presse locale ayant fait allusion à des « magouilles » à propos de ce chantier public, M. Chauty, qui présidait alors le Siman, s'interrogea publiquement sur « les conditions d'attribution du marché », regrettant que les représentants des communes n'aient pu prendre part aux délibérations de la commission d'appel d'offres.

Estimant que de tels propos faisaient peser un soupçon sur les fonctionnaires de la DDE, le ministre de l'équipement de l'époque, Pierre Méhaignerie, lui répondit en personne, indiquant dans un communiqué que « le code des marchés publics [avait] été scrupuleusement respecté » et qu'en tout cas le dossier de Cheviré n'avait pas eu « à remonter au niveau du ministre ». Jugeant ses services injustement attaqués, M. Méhaignerie ajoutait même avoir demandé au préfet « d'examiner toutes les suites qui pourraient être données à cette affaire ». Le pont, depuis, a bien été construit. Mais de « suites », il n'y en eut point.



Sept ans plus tard, les déclarations au conseiller Van Ruymbeke de Michel Chauty et de l'homme d'affaires nantais René Trager réveillent les vieux fantômes de Cheviré. Comme dans l'affaire de la commission de Pont-à-Mousson, qui met aujourd'hui en cause le PR et son président, Gérard Longuet, comme dans l'affaire des scanners de Georgina Dufoix, qui faillit entraîner l'ancien ministre de la santé devant la Haute Cour de justice, c'est René Trager qui a ouvert les vannes. Jeudi 20 octobre, convoqué pour la énième fois dans le bureau du magistrat rennais, il a raconté comment les entreprises concourant pour le marché du pont de Cheviré, en 1987, furent sollicitées pour verser des commissions.

René Trager lui-même, associé au projet de la Sogea, espérait équiper le futur pont des barrières d'aluminium que fabriquait l'une de ses sociétés, Déambinox. S'il faut l'en croire, un conseiller municipal (PR) de Nantes, Jean-Pierre Lapègue – déjà mis en cause dans le cours de l'enquête sur Pont-à-Mousson –, aurait alors demandé aux entreprises de prévoir dans leur montage financier le versement d'une commission de 12 millions de francs : 7 millions pour le chantier principal et une « rallonge » de 5 millions pour les travaux additionnels. Mais c'est le groupe rival, piloté par Quillery, qui avait obtenu le marché...

Sur procès-verbal, René Trager n'a pas précisé, jeudi, si le groupement d'entreprises auquel il participait avait ou non versé ladite commission, pas plus qu'il n'a nommé les bénéficiaires éventuels d'un tel pot-de-vin. Interrogé par *le Monde*, il s'est contenté d'estimer que « *les instructions judiciaires menées à ce jour montrent qu'il y a souvent eu des partages* », même s'il y a « *généralement dans ce genre d'affaires une sensibilité politique prioritaire, qui réceptionne l'essentiel de la somme* ». L'homme d'affaires affirme en tout cas ignorer si « *l'autre équipe* » a versé une commission et si celle-ci a donné lieu à un partage. Maintenant à plaisir l'ambiguïté, il ajoute néanmoins : « *Si c'est le cas on peut penser qu'elle aura été sensiblement du même montant...* »

Vendredi matin 21 octobre, ce fut au tour de Michel Chauty de revenir à Rennes, dans le bureau de Renaud Van Ruymbeke. Interrogé il y a plus d'un an, le 14 septembre 1993, au titre de témoin par le même magistrat, l'ancien maire de Nantes avait déjà évoqué une « *tentative de corruption concernant le pont de Cheviré, marché de 520 millions passé par la DDE* », mais sans en préciser le détail. Cette fois, M. Chauty a non seulement précisé les faits, mais il a fourni au juge le nom de celui qui serait l'auteur de cette « *tentative* ». Selon son témoignage, l'homme qui lui aurait rendu visite, en 1987, pour lui recommander les services de l'entreprise Quillery, n'était autre que son « *ancien collègue* » du sénat, Henri Caillavet.

Les explications de l'ancien sénateur

Avocat de formation, ancien élu du Lot-et-Garonne, sénateur de 1967 à 1983, autrefois vice-président des Radicaux de gauche, membre – entre autres commissions – de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL), M. Caillavet était, à cette époque, le conseil de Quillery. Aussi aurait-il proposé à M. Chauty d'intervenir en faveur de cette société afin qu'elle obtienne le marché, « *en y ajoutant qu'on n'oublierait pas* [son] *parti politique* », c'est-à-dire le RPR. L'ex-maire de Nantes a affirmé qu'il avait opposé à M. Caillavet « *une réponse polie, mais négative, en lui faisant comprendre que nous n'étions pas membres de la commission des marchés, et que ce point relevait de l'équipement* ».

Interrogé par *le Monde*, samedi 22 octobre, dans la matinée, Henri Caillavet admet avoir été « *consulté deux ou trois fois* », en tant qu'avocat fiscaliste, par la société Quillery, dont le président de l'époque était l'un de ses amis personnels. Mais il assure n'avoir « *pas souvenance d'une telle intervention* » auprès de M. Chauty. « *En tout cas*, ajoute-t-il, *si j'ai parlé à M. Chauty de ce dossier, c'était peut-être pour lui dire du bien de l'entreprise, au nom de l'intérêt général, mais certainement pas pour lui proposer de l'argent. Connaissant M. Chauty, j'avais d'ailleurs trop d'estime pour lui pour penser qu'il pouvait accéder à ce genre de proposition.* » La conversation entre les deux anciens sénateurs, si elle a bien existé, n'étant de toute façon pas allée plus loin, nul ne peut savoir si le même message fut porté à la bonne adresse, soit à la direction de l'équipement. Donc *a fortiori* s'il y fut donné suite. Pour en avoir le cœur net, il est vraisemblable que le conseiller Van Ruymbeke souhaitera interroger prochainement M. Caillavet.

« *A notre connaissance, il n'y a pas eu la moindre irrégularité sur le marché du pont de Cheviré, qui a été entouré de la plus stricte légalité* », nous a déclaré pour sa part un conseiller de Pierre Méhaignerie. L'entourage de l'ancien ministre de l'équipement, aujourd'hui garde des sceaux, assure qu'à Cheviré, « *les propositions du maître d'œuvre, à savoir la DDE, ont été suivies* », que l'entreprise qui obtint le marché était « *la mieux-disante* » et que la commission centrale des marchés publics avait été préalablement consultée. Et enfin qu'en tout état de cause, « *aucune commission n'a jamais été versée au CDS* [le parti que préside M. Méhaignerie], *qui n'en avait ni les moyens, ni les hommes, ni les mentalités* ». Interrogé par *le Monde* le 18 octobre, soit dès avant son audition par le magistrat rennais, M. Chauty avait pourtant estimé, tout en rendant hommage à l'intégrité des fonctionnaires concernés, que le dossier de Cheviré était « *remonté jusqu'au cabinet du ministre* ».

C'est d'ailleurs bien parce qu'ils se sentaient tenus à l'écart des décisions qu'en 1987, les élus avaient protesté. La commission d'appel d'offres comprenait, en effet, les représentants de la DDE, du trésorier payeur général de Loire-Atlantique, de la direction de la concurrence et de la consommation, ainsi que l'ingénieur d'arrondissement chargé des travaux, mais aucun représentant du Siman. « *Les élus voulaient siéger au sein de la commission*, se souvient Pierre Graff, alors directeur de cabinet de M. Méhaignerie. *Il leur avait été sèchement répondu que la loi ne le prévoyait pas ainsi. J'ajoute que nous n'avions nullement envie de laisser les élus de l'agglomération nantaise se mêler d'un projet comme celui-là, avec tout ce que cela représentait...* »

HERVÉ GATTEGNO et ROLAND-PIERRE PARINGAUX

M. Mitterrand invite les juges à respecter la présomption d'innocence

FOIX

de notre envoyé spécial

La conférence de presse que François Mitterrand a donnée, vendredi 21 octobre, avec Felipe Gonzalez, président du gouvernement espagnol, au terme du sommet franco-espagnol de Foix *(lire page 8)*, a été l'occasion, pour le président de la République, de faire connaître son opinion sur la vague d'« affaires » qui atteint les responsables de la droite française. M. Gonzalez ayant été interrogé sur les scandales en Espagne, M. Mitterrand est intervenu pour parler, lui, de la France.

« *A mon avis*, a-t-il dit, *il y a deux principes évidents. C'est même étonnant que cela paraisse aussi obscur. Le premier principe, c'est qu'il faut que le pouvoir exécutif – et législatif – laisse les juges agir selon les règles et selon leur conscience (...). Deuxièmement, il faut que tous les citoyens appliquent la loi et, d'abord, les magistrats (...) : c'est la présomption d'innocence (...), le respect* [du] *code pénal et* [du] *code de procédure pénale.* » Selon M. Mitterrand, il faut « *trouver une déontologie dans la publicité des choses* » et « *la relation presse-justice-politique a besoin d'être mise au clair* ».

J.-L. A.

La blessure de Michel Chauty

Après son départ de la mairie de Nantes, en 1989, Michel Chauty est rentré chez lui, à Saint-Herblain, une commune voisine, dans le petit pavillon gris qu'il habite avec son épouse depuis des années. Il y a conservé, outre un portrait du général de Gaulle sur *la Combattante*, accroché dans son bureau, une raideur toute classique qui lui avait valu, du temps de sa magistrature nantaise, le surnom de « *sécateur-maire* ». Représentant en tissage, père de dix enfants, M. Chauty siéga au Sénat de 1965 à 1992. Ses souvenirs de la municipalité nantaise, il les conserve comme une blessure de guerre qui le ferait grimacer de temps en temps, et dont il avait confié la douleur, dès le 14 septembre 1993, au conseiller Van Ruymbeke.

« *J'avais personnellement pris la présidence de la commission d'appel d'offres pour éviter que des manœuvres ne se produisent dans mon dos* », racontait-il alors, ajoutant cette confidence : « *Je dois vous dire, en effet, que l'adjoint aux travaux, M. Sparfel, et M. Lapègue, chargé des eaux, étaient les deux seuls conseillers qui m'avaient été imposés par Paris.* » Ces deux hommes, tous deux membres du Parti républicain et à nouveau cités par M. Chauty lors de son audition du 21 octobre, se seraient entremis dans bon nombre de grands chantiers de l'agglomération nantaise, provoquant la colère du maire, dont les précautions s'avéraient inutiles.

Ainsi M. Chauty se souvient-il qu'en 1987, lors de l'attribution du marché de la prise d'eau en Loire, « *entre l'appel d'offres et l'ouverture des plis, deux messieurs se sont présentés à* [sa] *secrétaire, insistant pour* [le] *voir* ». « *Je les ai reçus quelques instants*, dit-il au juge. *Tous deux, qui représentaient Pont-à-Mousson, ont tenté de monter une combinaison pour obtenir le marché de tuyauteries en me proposant, sans détour, d'aider mon parti politique. J'ai refusé catégoriquement.* »

Viendront peu après les pressions, destinées à l'amener à concéder la distribution de l'eau de la ville au secteur privé, tout en maintenant d'importantes subventions publiques. Puis la « *tentative de corruption* » du pont de Cheviré. Puis encore « *des anomalies concernant le Palais des congrès, marché de 520 millions de francs* », sur lequel la chambre régionale des comptes s'est d'ailleurs penchée depuis peu. Ayant eu vent, « *par trois sources différentes* », de la manœuvre qui s'était tramée derrière son dos, M. Chauty en avait indiqué en 1993 les grandes lignes au magistrat rennais, avant de lâcher : « *Sparfel et Lapègue étaient à nouveau en cause.* »

« Je n'étais pas vraiment dans le moule »

Ce contexte municipal très particulier, sorte de version nantaise de *Main basse sur la ville* (*le Monde* daté 9-10 octobre 1993), Jean-Pierre Lapègue lui-même, l'un des deux élus accusés par l'ancien maire, ne le niera pas lorsqu'il sera à son tour entendu, le 15 octobre 1993, par le conseiller Van Ruymbeke. « *Tous les marchés nantais donnaient systématiquement lieu au versement de commissions par les entreprises* », affirmera-t-il alors, ajoutant que « *le PR à l'échelon national* [était] *parfaitement au courant* » de ces pratiques et que Gérard Longuet, alors trésorier du Parti républicain, s'en était entretenu avec lui et Loïc Sparfel, en 1983. Actuel vice-président du conseil régional Bretagne-Pays de Loire, M. Sparfel a, pour sa part, toujours contesté ces allégations.

Plus prolixe, M. Lapègue a raconté au juge que, parmi les nombreuses contributions de la fédération de Loire-Atlantique au financement « *national* » du PR, figurait le règlement des « *déplacements de M. Léotard dans toute la France* », lors de la campagne législative de 1986. Il indiquait même qu'un avion bimoteur appartenant au dirigeant « *d'une entreprise travaillant avec la mairie de Nantes dans le secteur des travaux publics* » avait été mis à la disposition de l'ancien président du PR « *pendant plusieurs semaines* », précisant que l'heure de vol revenait à « *4 000 francs hors taxe* ».

Ecarté par son parti de la candidature à sa propre sucession en 1989, M. Chauty avoue qu'il n'a pas renouvelé sa cotisation au RPR « *depuis quelques années* ». « *J'espère avoir été un bon maire*, dit-il. *Mais je n'étais pas vraiment dans le moule.* »

H. G. et R.-P. P.

Ayant reçu des menaces de mort

Le magistrat rennais et son collègue lyonnais Courroye sont placés sous protection policière

Le conseiller Renaud Van Ruymbeke est doté, depuis vendredi 21 octobre, d'une surveillance policière permanente. Le magistrat rennais aurait fait l'objet de menaces de mort anonymes, justifiant une mesure immédiate du ministère de l'intérieur. Deux hommes du GIPN (Groupe d'intervention de la police nationale) de Rennes (Ille-et-Vilaine) ont été désignés pour assurer sa protection. Faisant référence à « *des bruits qui proviendraient du milieu* », le *Parisien* daté 22-23 octobre assure que les policiers auraient entendu parler d'un « *contrat* » visant le conseiller, aux termes duquel « *deux hommes auraient été chargés de se rendre prochainement à Rennes pour tenter d'abattre Renaud Van Ruymbeke lors d'un de ses déplacements* ». De source policière, on indiquait, vendredi, que ces menaces étaient « *prises au sérieux* ».

Il en va de même pour celles reçues par Philippe Courroye, juge d'instruction à Lyon. Depuis le placement sous mandat de dépôt d'Alain Carignon, le 12 octobre, les pressions multiformes qui s'exerçaient sur M. Courroye, déjà en charge des dossiers ultra sensibles Botton-Noir et Noir, sont montées d'un cran. Alors que la chambre d'accusation de la cour d'appel de Lyon doit examiner, mardi 25 octobre – vraisemblablement en audience publique –, la demande de mise en liberté de l'ancien ministre de la communication, le magistrat aurait reçu ces derniers temps plusieurs lettres d'insultes et de menaces. Ces dernières ont été jugées suffisamment précises pour que des mesures aient été prises afin d'assurer la sécurité du juge.

Par ailleurs, M. Courroye doit faire face à ce que l'on nomme, au palais de justice de Lyon, « *une tentative de déstabilisation* ». Ainsi, *le Nouvel Observateur* du 20 octobre affirme que le magistrat aurait « *bénéficié de largesses* » de l'université Lyon-III. Alors qu'il aurait dispensé, l'an dernier, cinquante heures de cours en tant que collaborateur extérieur, l'université lui aurait payé l'équivalent de quatre cents heures. En fait, le supplément d'heures correspondrait à des « *heures de préparation* », recouvrant notamment la correction des copies de deux examens partiels. « *Je corrige deux cents copies à chaque partiel, avec compte-rendu dactylographié, ce qui fait quatre à cinq copies à l'heure*, a déclaré M. Courroye à l'hebdomadaire. *Tout cela est transparent. Croyez-vous que l'université est venue me chercher en me proposant un pont d'or ? C'est un coup bas pas très joli, mais qui ne me surprend pas.* »

M. Courroye a, par ailleurs, déposé un référé contre l'hebdomadaire *VSD* pour « *atteinte à la vie privée* ». Dans son dernier numéro, ce magazine a publié, en première page, une photographie en couleurs du magistrat, prise à son insu au téléobjectif, et vraisemblablement par effraction, alors qu'il se reposait sur une chaise longue dans son jardin et en famille.

A la suite d'irrégularités dans la gestion du 1 % patronal

Le maire socialiste d'Elancourt est mis en examen

Alain Danet, maire (PS) d'Elancourt (Yvelines), vient d'être mis en examen pour faux et abus de confiance. Président d'un organisme collecteur du 1 % logement, le CILRIF, il lui est reproché d'avoir alloué une indemnité de licenciement de 3,5 millions de francs à son directeur général, aujourd'hui incarcéré. Deux élus de l'Essonne ont également été entendus dans cette affaire.

En décembre 1993, le ministre du logement, Hervé de Charette, est informé, par l'Agence nationale pour la participation des employeurs à l'effort de construction (ANPEEC), d'irrégularités dans la gestion du Comité interprofessionnel du logement des régions de France (CILRIF, anciennement concentré sur l'Ile-de-France, mais qui a étendu ses activités), chargé de collecter des fonds pour la construction de logements (le 1 % logement). Les faits remontent à 1992, date à laquelle l'ANPEEC a commencé à examiner la gestion du CILRIF. A la fin 1992, elle transmet au président du CILRIF, M. Danet, un rapport qui fait apparaître une situation financière dégradée, des fonds propres négatifs, des charges de fonctionnement anormales, une masse salariale en hausse malgré des réductions d'effectifs (le salaire du directeur général, Alexandre Moussa, était passé de 510 000 francs en 1989 à 793 000 francs en 1991) et, surtout, des infractions aux règles d'utilisation des fonds du 1 %.

Une réputation « de gauche »

Après avoir tenté de se rapprocher d'autres collecteurs, les membres du conseil d'administration du CILRIF remettent leur démission de leur propre chef le 27 mai 1993, évitant ainsi une suspension par l'ANPEEC. Un administrateur provisoire est nommé. Le 24 décembre 1993, le CILRIF perd son agrément, mais n'en sera pas pour autant dissous, actif et passif ayant été repris par un autre collecteur. Selon le rapport de l'ANPEEC, les difficultés du CILRIF seraient nées, notamment, de sa filiale de promotion Constructeurs modernes réunis (CMR), créée avec des fonds du 1 %. On trouve, au capital de cette société, M. Moussa et la famille de Jacques Guyard, député et maire (PS) d'Evry, dans l'Essonne, le CILRIF ayant revendu ensuite ses parts à M. Moussa sur la base de la valeur nominale de l'action.

Le rapport faisait apparaître que le CILRIF avait revendu, en outre, quatre sociétés civiles immobilières à la société anonyme HLM du Pré-Saint-Gervais (Seine-Saint-Denis), dont M. Moussa était le vice-président. M. Moussa, qui a été mis en examen pour détournement, abus de biens sociaux et abus de confiance, est écroué. C'est en 1982 que le CILRIF avait été créé par M. Guyard, qui en avait assuré la présidence jusqu'en mai 1991. Ce comité interprofessionnel du logement (il en existe quelque trois cents au total) a, dès son origine, une réputation « de gauche » : il a collecté, entre autres, les fonds de la Mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN) et de la Ligue française de l'enseignement.

Nommé ministre délégué à l'enseignement technique, M. Guyard abandonne son siège de président, fonction reprise en octobre 1991 par M. Danet, maire d'Elancourt depuis 1977, président de l'établissement public d'aménagement de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines et vice-président du syndicat d'agglomération. Selon M. Danet, quand il avait accepté de prendre, *« à titre bénévole »*, la présidence du CILRIF, en octobre 1991, *« cet organisme était en difficulté »*. Il a assuré, vendredi 21 octobre, au cours d'une conférence de presse, que c'était à sa demande que l'ANPEEC avait examiné les comptes en 1992.

Au printemps 1993, il avait recherché un repreneur et, *« sur avis du conseil d'administration »*, licencié le directeur général, M. Moussa, en poste depuis 1984, *« pour des raisons économiques »*. M. Moussa avait reçu une indemnité de 3,5 millions de francs, qui vaut à M. Danet, aujourd'hui, d'être mis en examen. Selon M. Danet, cette indemnité était prévue au contrat de M. Moussa, signé par son prédécesseur, M. Guyard.

D'autres élus ont été entendus dans cette affaire, dont Patrice Finel, adjoint au maire de Vigneux et mari de l'ancien ministre du logement, Marie-Noëlle Lienemann (PS). Selon Mme Lienemann, son mari a bien été entendu *« avant les vacances »* à propos de la Société d'économie mixte de Vigneux, *« dissoute depuis »*. Mme Lienemann affirme que, ministre, elle avait *« donné son aval pour le contrôle du CILRIF »*, eu connaissance du rapport préliminaire avant son départ et donné des instructions pour que la procédure aille à son terme.

JEAN-CLAUDE PIERRETTE et FRANÇOISE VAYSSE

Le compte « Charlot » du sénateur (UDF-PR) du Var

Maurice Arreckx s'explique sur son « bas de laine » suisse

TOULON

de notre correspondant régional

Comme l'avait annoncé ses avocats (*le Monde* du 22 octobre), Maurice Arreckx, sénateur (UDF-PR) et ancien président du conseil général du Var, écroué depuis le 1er août dans une affaire de corruption, a reconnu, vendredi 21 octobre, devant le juge d'instruction Thierry Rolland, à Toulon, qu'il possédait un compte bancaire en Suisse.

Selon ses explications, rapportées par ses avocats, il aurait ouvert ce compte intitulé « Charlot » à la Banque de gestion privée (BGP) de Genève, en septembre 1982, sur la suggestion d'une entreprise – dont il n'a pas révélé le nom – qui souhaitait *« aider les hommes politiques de droite à parité avec les financements sollicités par le nouveau pouvoir socialiste »*. L'entreprise en question lui aurait indiqué qu'elle travaillait avec un bureau d'études new-yorkais lié à une banque de Toronto (Canada) dont la BGP était une filiale. Et que, de ce fait, elle aurait plus de facilité pour lui faire parvenir des fonds s'il devenait client de cette banque genevoise.

« Nous sommes très exactement dans le cadre du financement ancien des partis politiques tel qu'il a été dénoncé et amnistié », a commenté Me Jean Pin, l'un des avocats de M. Arreckx. *« Une sorte d'Urba-Gracco à la sauce new-yorkaise »*, a complété son confrère, Me Hervé Andréani. L'ancien président du conseil général du Var n'aurait cependant jamais puisé dans ce compte suisse car ses économies personnelles lui auraient toujours permis de faire face à ses dépenses électorales. C'était, en quelque sorte, un « bas de laine » constitué en prévision d'éventuels besoins politiques ou familiaux.

Jusqu'en 1988, M. Arreckx n'aurait reçu de l'argent que d'une seule personne morale. Par la suite, il aurait fourni les coordonnées bancaires de son compte à d'autres « donateurs » dont il n'a pas davantage dévoilé les noms. En août 1992, alors que le montant du compte de la BGP (produits financiers compris) atteint 6,2 millions de francs, M. Arreckx apprend qu'il est atteint d'un cancer de la prostate. Il décide, alors, d'ouvrir, dans la même banque, des comptes au nom de ses quatre enfants et fait transférer, sur chacun d'eux, une somme de 1 million de francs. A cette date, son compte personnel n'était donc plus créditeur que d'environ 2,2 millions de francs mais il n'a pas donné de précisions sur les mouvements qui ont pu se produire postérieurement.

GUY PORTE

Le regard en arrière de M. Mitterrand

Au terme du sommet franco-espagnol de Foix, le président de la République s'est retourné pour observer le chemin parcouru depuis quatorze ans

FOIX

de notre envoyé spécial

A l'approche du terme de son second septennat, les interventions de François Mitterrand prennent une tournure singulière, marquée à la fois par la nostalgie et par la tentation, de plus en plus évidente, de sculpter les derniers détails de sa propre statue, de dresser le bilan de ses quatorze ans à l'Elysée et, au-delà, d'un demi-siècle de vie et de combats politiques. Il est vrai que les journalistes, notamment espagnols, lui ont tendu la perche, en sollicitant avec insistance ses souvenirs et ses impressions, au moment où se terminait, vendredi 21 octobre, avec l'habituelle conférence de presse commune, le sommet franco-espagnol de Foix, qui serait pour lui le dernier.

« Nous ne nous sommes pas perdus en considérations nostalgiques (...). L'Espagne et la France n'en sont pas à ça près », a d'abord répondu sobrement le président de la République. Puis, cédant à l'insistance et... au charme – qu'il a tenu à saluer – d'une journaliste ibérique, M. Mitterrand, badin et souriant, s'est laissé aller, selon sa formule, au *« plaisir de (...) répondre »* longuement à une question sur l'itinéraire idéologique comparé des Partis socialistes français et espagnol, faisant au passage l'éloge de l'alternance.

« Lorsqu'un parti socialiste arrive au pouvoir, a expliqué M. Mitterrand, *il lui faut gérer le réel (...) : il faudrait toujours avoir des équipes préparées à gouverner (...). Je crois que* [l'alternance] *est indispensable à la démocratie. Sans quoi, que l'on soit d'un côté ou (...) de l'autre, si l'on arrive au pouvoir soudain, sans avoir la pratique des choses, tout naturellement l'esprit s'évade : l'esprit construit (...) une société idéale. Il faut en avoir une conception ; il faut savoir, aussi, que ce type de société exige beaucoup d'efforts. Je me souviens d'avoir réfléchi à ces choses lorsque j'étais (...) prisonnier de guerre (...) : j'appartenais (...) – cela va surprendre, parce que ça paraît paradoxal – à une société idéale (...) : les hiérarchies sociales d'avant n'avaient plus aucun sens (...) ; seule comptait l'attitude de chacun devant l'épreuve (...) ; en même temps, il y avait un danger auquel j'ai moi-même parfois succombé – enfin, dans ma tête –, c'est d'imaginer que la société véritable, quotidienne, celle que nous devions retrouver un jour, pourrait être comme cela : (...) c'est très bien, l'idéalisme, mais les hommes (...) se chargent de remettre les choses d'aplomb. »*

« Faire et laisser passer »

« C'est assez curieux, a continué M. Mitterrand – devant les ministres UDF ou RPR, installés au pied de la tribune – *de constater que ceux qui vous reprochent le plus de ne pas appliquer exactement ce qui était écrit auparavant,* [ce sont] *certains de vos amis,* [mais ce sont] *davantage les autres, qui se font des juges très sévères de votre ligne de conduite : cela m'est arrivé souvent de voir les conservateurs français dire : « Mais il n'est pas socialiste ! » Peut-être pas, mais je ne sais pas ce qu'ils en savaient ! »* Il a ajouté : *« Il y a toujours les jusqu'au-boutistes et les théoriciens absolus que l'on a dans son propre camp, et puis il y a ceux d'en face, qui s'amusent naturellement à marquer les différences (...) entre le projet annoncé et la réalité quotidienne. » « Ce qui fait que j'en parle très sereinement*, a ajouté M. Mitterrand en regardant ses ministres, avec un soupçon d'ironie dans la voix, *c'est que personne n'échappe à ce genre* [de chose]. *Personne. Alors, il faut faire ce que l'on croit devoir faire et (...) laisser passer... »*

Décidément amusé par la pugnacité de la presse espagnole, qui interpellait M. Gonzalez sur les « affaires » ibériques, M. Mitterrand a saisi l'occasion – sans même que la question lui soit posée – pour donner son sentiment sur la tourmente judiciaire qui balaie le paysage politique français *(lire page 7)*. Avant cette leçon de choses politique et morale, M. Mitterrand avait rendu la première visite d'un président de la République française au monument dédié aux guérilleros espagnols, à Prayols, sur le lieu même où certains de ces combattants, menés notamment par le futur général Marcel Bigeard, avaient défait une colonne allemande avant de libérer la ville de Foix. Sur ce monument est gravée une phrase que le général de Gaulle lança à l'un de ces déracinés, blessé dans les combats de l'Ariège : *« Je salue en toi les vaillants compatriotes, pour votre courage, pour le sang versé pour la liberté et pour la France. Par tes souffrances, tu es un héros espagnol et français. »*

Ce bel hommage, venu de la bouche même du chef de la France libre, est pourtant resté isolé, et l'action des Espagnols engagés dans la lutte contre le nazisme a été oubliée (*le Monde* du 22 octobre). C'est pourquoi, avec le geste symbolique effectué vendredi, M. Mitterrand pansait quelques-unes des blessures d'amour-propre des Espagnols, un peu tristes que la participation des leurs à la libération de Paris ait été largement passée sous silence lors du cinquantième anniversaire de l'insurrection et de l'entrée des troupes de la 2e DB.

Malgré tout – une fois n'est pas coutume –, c'est M. Gonzalez, et non M. Mitterrand, qui a surpris l'auditoire en puisant dans le répertoire littéraire. Le président du gouvernement espagnol a « collé » toute la délégation française, du normalien Alain Juppé au ministre de la culture Jacques Toubon en passant par la secrétaire générale adjointe de l'Elysée, Anne Lauvergeon, en citant – en français – deux alexandrins de Corneille, sans en indiquer l'origine : *« Mourir pour le pays n'est pas un triste sort, /C'est s'immortaliser par une belle mort. »* Renseignement pris, la citation venait tout simplement du *Cid* (acte IV, scène 3), ce qui allait de soi, somme toute, pour un chef de gouvernement espagnol, fût-il socialiste.

JEAN-LOUIS ANDRÉANI

Le budget de l'environnement à l'Assemblée nationale

Socialistes et communistes accusent le gouvernement de « mensonge d'Etat » à propos du redémarrage de Superphénix

L'Assemblée nationale a adopté en première lecture, vendredi 21 octobre, le budget du ministère de l'environnement, en hausse de 5,3 % pour les crédits de paiement (1 741 millions de francs) et de 6,7 % pour les moyens d'engagement. La majorité RPR et UDF a voté « pour », les socialistes et les communistes « contre ». Ségolène Royal (PS) et Jean-Pierre Brard (PC) ont accusé le gouvernement de *« mensonge d'Etat »* lors du redémarrage de Superphénix.

Le début de la séance semblait vouer la discussion des crédits du ministère de l'environnement, vendredi, à l'Assemblée nationale, à la léthargie qui caractérise l'examen du projet de budget pour 1995 (*le Monde* du 21 octobre). Jean-Jacques de Peretti (RPR, Dordogne) avait certes regretté la baisse des crédits d'équipement affectés aux directions régionales de l'environnement ; François-Michel Gonnot (UDF, Oise) avait bien déploré que les moyens de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ne soient *« pas à la hauteur des objectifs fixés »* et manifesté la crainte que *« la multiplication des taxes et redevances ne commence à provoquer l'incompréhension de nos concitoyens »* et n'affaiblisse *« leur adhésion à la politique de l'environnement »* ; mais tout deux étaient convenus, avec Pierre Albertini (UDF, Seine-et-Marne), que l'évolution budgétaire de l'environnement restait *« tendanciellement bonne »*, et avaient analysé favorablement la priorité accordée par Michel Barnier à la prévention des risques, la protection des espaces naturels et l'amélioration des connaissances en matière d'environnement.

La discussion se poursuivait donc sans passion lorsque Jean-Pierre Brard (PC, Seine-Saint-Denis) est venu en troubler le cours paisible. Le député communiste a accusé le gouvernement d'avoir proféré un *« mensonge d'Etat »* en prétendant, lors du redémarrage de Superphénix, que ce surgénérateur pouvait être *« transformé en centre de recherche et non plus de production »*. *« C'est mentir à l'opinion pour préserver les intérêts du lobby nucléaire »*, a assuré M. Brard. *« Je n'accepte pas le mot « mensonge d'Etat »*, a répliqué M. Barnier, en demandant à M. Brard si le groupe communiste était désormais favorable à l'arrêt définitif de cette centrale nucléaire. Invoquant la *« liberté de vote »* décidée *« depuis mars 1993 »* au sein du groupe communiste, M. Brard a indiqué que, comme *« une partie »* de ses collègues communistes, il est favorable à un *« moratoire »* tant qu'un débat sur le nucléaire n'aura pas eu lieu.

M. Barnier : « Irresponsable ! »

Le ministre de l'environnement a achevé de se départir de sa placidité lorsque le précédent titulaire de son ministère, Ségolène Royal (PS, Deux-Sèvres), a repris à son compte l'expression *« mensonge d'Etat »*. *« C'est un bobard d'Etat de dire que Superphénix soit transformé en laboratoire de recherche. Il ne peut pas redémarrer en sous-génération »*, a-t-elle objecté. *« C'est Pierre Bérégovoy qui avait lui-même relancé l'ensemble du processus de redémarrage. Vous dites n'importe quoi ! (...) Vous êtes décidément irresponsable ! »*, s'est emporté M. Barnier, avant d'expliquer que le gouvernement, *« s'inspirant des travaux de scientifiques »* et *« une fois vérifiées les étapes de la sûreté »*, avait décidé de faire redémarrer par étapes l'installation pour la faire *« évoluer progressivement vers un centre de recherches »*.

Après cette vive passe d'armes, l'hémicycle est progressivement retourné à sa quiétude, non sans que le ministre de l'environnement eût vanté la *« crédibilité restaurée »* de son ministère grâce à l'abandon de *« l'esbroufe et de la démagogie »*. Puis M. Barnier a annoncé qu'il proposera, lors de la discussion à l'Assemblée nationale de son projet de loi relatif au renforcement de la protection de l'environnement, déjà adopté par le Sénat (*le Monde* des 14, 15 et 18 octobre), la création d'une taxe sur les déchets industriels spéciaux, destinée à financer la réhabilitation des sites pollués industriels orphelins (c'est-à-dire ceux qui n'ont pu être remis en état en raison de la disparition ou de l'insolvabilité de l'exploitant). Il a précisé qu'il espère soumettre au conseil des ministres un projet de loi portant codification du droit de l'environnement au cours du premier trimestre de l'année prochaine.

CÉCILE CHAMBRAUD

Les crédits de l'aménagement du territoire diminuent

Les députés ont examiné, vendredi 21 octobre, les crédits destinés à l'aménagement du territoire. Ce projet de budget *« concrétise déjà »*, selon Daniel Hoeffel, ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales, certains engagements contenus dans le projet de loi de Charles Pasqua, qui va prochainement être soumis aux sénateurs (*le Monde* du 22 octobre). Les dispositions adoptées par l'Assemblée nationale lorsqu'elle avait examiné ce texte, au mois de juillet, qui se traduisent par l'apparition de deux fonds de péréquation des transports.

« Le budget de l'aménagement du territoire se devait de traduire cette priorité, et c'est le cas », a souligné Jean-Jacques de Peretti (RPR), rapporteur spécial de la commission des finances, avant d'observer que la baisse des crédits de paiement ou des autorisations de programme s'explique *« par la sous-consommation de ceux de l'an dernier »*.

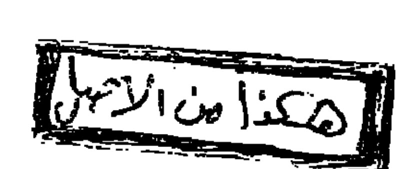
L'ambiguïté de ce projet de budget réside, en effet, dans cette contradiction : au moment o0, après un grand débat national et après les déclarations de M. Pasqua, l'aménagement du territoire est à l'honneur, le projet de budget pour 1995 est en retrait par rapport à celui de 1994. Mis à part les comptes d'affection spéciale, les crédits de paiement diminuent de 3,4 %, et les autorisations de programme de 1 %. Cette contradiction a été soulignée par Arsène Lux (RPR), rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, et par Louis Mexandeau (PS, Calvados), pour qui *« on croit revoir un film de Charlot, où la gigantesque machine accouche de petites crottes de métal »*.

Le ministre a reconnu *« une légère réduction »* des moyens dont il va disposer, en l'expliquant par la disparition des crédits nécessaires à l'organisation, en 1994, du grand débat. M. Hoeffel a souligné que *« d'autres politiques »* menées par le gouvernement contribuent à un meilleur aménagement du territoire. Il a évoqué la réforme de la prime à l'aménagement du territoire (PAT), les actions tendant à un meilleur équilibre du Bassin parisien et, enfin, le redéploiement des organismes publics, *« qui constitue aussi un élément moteur de cette volonté d'un meilleur développement du territoire »*.

SERGE BOLLOCH

JUSTICE : le Sénat adopte le projet de loi-programme; – Le Sénat a adopté, vendredi 21 octobre, le projet de loi-programme sur les moyens affectés à la justice, présenté par Pierre Méhaignerie, garde des sceaux. Les groupes de la majorité sénatoriale ont voté pour ; les communistes ont voté contre, tandis que les socialistes n'ont pas pris part au vote. Ce texte propose un plan de modernisation de l'appareil judiciaire d'un coût de 8,1 milliards de francs.

RECTIFICATIF. – Dans ses éditions du 20 octobre, *le Monde* a consacré un article à la « pétition nationale » lancée par Charles Pasqua en faveur de l'organisation de « primaires » présidentielles à droite. Une erreur nous a conduits à localiser dans le Val-d'Oise une association baptisée Majorité-95, dont le siège est à Paris et dont les adhérents viennent, selon son secrétaire général, de toute la France.



هكذا من الأصل

MÉDECINE

En créant un Conseil national d'orientation stratégique

Philippe Douste-Blazy met en œuvre une nouvelle politique de lutte contre le cancer

Lors d'un déplacement à Lyon effectué vendredi 21 octobre au Centre Léon-Bérard de lutte contre le cancer, Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé, a annoncé la création d'un Conseil national d'orientation stratégique, affirmant ainsi sa volonté de mettre en œuvre une nouvelle politique de lutte contre le cancer.

On recense chaque année environ 163 000 cas nouveaux de cancers en France. Cela situe ces affections au second rang de la morbidité nationale, derrière les maladies cardio-vasculaires. En associant les nouveaux cas, les rechutes et les surveillances thérapeutiques, 700 000 personnes sont, d'une manière ou d'une autre, prises en charge chaque année au titre d'une affection cancéreuse.

« Lorsqu'on examine aujourd'hui la situation des établissements qui ont en charge directement ou indirectement les malades cancéreux, on est frappé par leur diversité, leur hétérogénéité et leur multiplicité, a déclaré, à Lyon, M. Douste-Blazy. *Cette diversité doit être évidemment respectée, mais il faut éviter qu'elle ne soit la source d'inefficacité, de dépenses inutiles, au détriment des malades et de la société tout entière. »* Soucieux de voir s'instaurer une véritable politique nationale de lutte contre le cancer, le ministre délégué à la santé a ainsi décidé *« la création prochaine d'un Conseil national d'orientation stratégique sur le cancer »*, dont les missions porteront aussi bien sur la prévention et le dépistage que sur les soins, l'enseignement et la recherche.

M. Douste-Blazy avait, non sans difficulté, cherché à organiser ces derniers mois une politique rationnelle et cohérente de dépistage précoce – par examen radiologique – des cancers du sein, l'une des pathologies féminines les plus fréquentes et les plus graves. Il entend aujourd'hui amplifier et coordonner au plus vite l'action gouvernementale dans le champ de la cancérologie. *« Je considère qu'il appartient au gouvernement d'assurer la coordination des campagnes nationales de prévention et de dépistage si l'on veut qu'elles atteignent leur but*, a ajouté M. Douste-Blazy. *Bien entendu, cette action ne pourra être couronnée de succès que si elle est réalisée en concertation avec les partenaires sociaux, les caisses d'assurance-maladie et les conseils généraux. »*

Rompant avec les précautions d'usage, le ministre délégué à la santé a déclaré qu'*« en matière de recherche et d'enseignement en oncologie, les grandes institutions, universités, CNRS, INSERM, n'agissent pas toujours de concert avec les centres de lutte contre le cancer. De même, les grandes associations caritatives pèsent sur les orientations de recherche avec leur propre conseil scientifique. Il faut, à l'évidence, un organe coordinateur »*.

Ce n'est pas la première fois, en France, que la puissance publique s'inquiète du poids considérable et croissant des associations privées de lutte contre le cancer, et notamment les deux plus importantes d'entre elles : la Ligue nationale contre le cancer et l'ARC (Association de recherche contre le cancer à Villejuif). Toutes les initiatives visant à coordonner les actions associatives, leurs choix et leurs hiérarchies, ont jusqu'à présent fort malheureusement échoué.

JEAN-YVES NAU

Selon le ministère de la santé

Une salle d'injection pour toxicomanes n'est pas illégale

Consulté par le préfet de l'Hérault après l'annonce de l'existence à Montpellier d'une salle d'injection propre pour toxicomanes gérée par l'association ASUD (*le Monde* du 22 octobre), le ministère de la santé a estimé que celle-ci n'était pas illégale. Selon le préfet, Charles Noël Hardy, *« le ministère a considéré que c'est une mauvaise méthode, qui comporte des risques et qui n'a pas encore fait l'objet d'une évaluation »*, mais cette pratique, même si elle détourne des médicaments de leur prescription, *« n'est pas illégale »*. M. Hardy va donc prochainement proposer un marché à ASUD : si elle accepte de fermer sa salle, la DDASS passera une convention pour subventionner ses actions de prévention à hauteur de 150 000 francs, comme cela était prévu avant que l'existence d'un tel lieu ne soit révélée publiquement. En cas de refus, la convention ne sera pas signée, mais le préfet exclut désormais de faire fermer cette salle autoritairement. M. Hardy a par ailleurs annoncé qu'un centre de méthadone de cinquante places, financé par l'Etat à hauteur de 1,5 million de francs, ouvrira ses portes à l'intérieur du centre hospitalier universitaire de Montpellier dès le 1er décembre prochain. – *(Corresp.)*

JUSTICE

Devant la cour d'assises des Pyrénées-Orientales

Les circonstances atténuantes du policier municipal de Perpignan

La cour d'assises des Pyrénées-Orientales, présidée par Daniel Duchemin, a condamné vendredi 21 octobre José Masdemont, trente-six ans, policier municipal à Perpignan, à cinq ans d'emprisonnement dont trois avec sursis pour coups et blessures volontaires avec arme ayant entraîné la mort sans intention de la donner. Le 23 juin 1990, José Masdemont avait tué un automobiliste de vingt ans circulant sans permis de conduire qui tentait d'échapper à un contrôle de policiers municipaux (« le Monde » du 21 octobre).

PERPIGNAN

de notre envoyé spécial

Libre depuis quatre ans, après avoir été détenu pendant trois mois, José Masdemont est donc retourné en prison pour effectuer le solde de sa peine. Si la sanction apparaît largement modérée au regard des faits, elle correspond cependant aux éléments dégagés par deux longues journées de débats, qui ont essentiellement porté sur le rôle ambigu des polices municipales en 1990. Les interrogatoires particulièrement fouillés du président Daniel Duchemin ont notamment fait apparaître que les policiers municipaux de Perpignan ignoraient toutes les limites de leur pouvoir, alors que la mairie les avait dotés d'armes de poing particulièrement puissantes.

« Il y a une responsabilité des structures, déclarait Louis Bertolomei, procureur de la République de Perpignan. *Ils croyaient avoir un pouvoir et ils n'ont aucun pouvoir. C'est une vérité que l'on a toujours cachée à ces malheureux que l'on a pourtant armés. On a perverti cette police municipale, qui est surtout une police de prévention, en en faisant une police d'intervention. C'est une certaine idéologie sécuritaire vivant au rythme des périodes électorales qui a conduit ce fonctionnaire dans le box où il se trouve. »* Le magistrat avait demandé six à huit ans de réclusion criminelle en souhaitant que l'accusation d'homicide volontaire soit maintenue.

« Il faut supprimer les polices municipales, qui sont peu ou prou des milices supplétives », avait lancé Me Paul Lombard, conseil de la famille de la jeune victime, en s'insurgeant contre une police mal formée et mal informée. *« Il y a dans cette affaire deux victimes,* avait plaidé Me Gérard Deplanque, défenseur de l'accusé. *On crée une police municipale pour faire croire que la sécurité est assurée. Et pour faire croire à quelqu'un qu'il représente l'autorité et qu'il peut procéder à une interpellation, on lui donne une arme redoutable. Ce n'est pas José Masdemont qui devrait être ici, c'est celui qui l'a armé. »* Si brillante fût-elle, cette plaidoirie ne méritait pas les applaudissements d'une salle remplie de policiers municipaux, brusquement figée par l'embarras quand, dans le silence qui a suivi, ont éclaté les sanglots des proches du jeune Olivier Bou.

MAURICE PEYROT

EDUCATION

Le projet de loi de programmation de M. Bayrou

Les mesures du nouveau contrat pour l'école prévoient la création de près de 10 000 postes

Le gouvernement devrait soumettre au Parlement, d'ici à la fin de la session d'automne, un projet de loi de programmation destiné à financer, sur cinq ans, les mesures du nouveau contrat pour l'école annoncées par le premier ministre le 16 juin. Le volet financier, contenu dans le premier des six articles de ce texte bref, prévoit, pour la période 1995-1999, la création de 9 831 postes, et l'attribution de 4,5 milliards de francs de crédits dont le coût cumulé est évalué à 14 milliards de francs.

Après les cent cinquante-huit mesures du *« nouveau contrat pour l'école »* préparées par le ministre de l'éducation nationale, François Bayrou, et présentées par Edouard Balladur, le 16 juin, les six petits articles du projet de loi de programmation font un peu pâle figure. Le premier ministre avait manifesté son souci de ne faire entrer dans le texte que les mesures relevant strictement du cadre législatif. L'objectif est, de ce point de vue, parfaitement atteint.

Pas d'objectif général

Un article de deux lignes sur les collèges qui *« dispensent un enseignement réparti en trois cycles »*, un autre sur *« les réseaux d'établissements »*, censés *« mettre en commun [leurs] ressources humaines et matérielles »*, un troisième enfin sur *« les contrats d'association à l'école »*, qui devraient permettre d'embaucher *« pour une durée limitée non renouvelable »* des demandeurs d'emploi afin de leur confier des tâches éducatives dans les établissements scolaires : telles sont les principales dispositions de ce projet de loi dont les conditions de mise en œuvre seront fixées par décret. S'y ajoutent un article sur le suivi de l'état d'exécution de la loi, et un autre stipulant qu'elle s'applique également aux établissements de l'enseignement agricole.

S'il reprend dans son exposé des motifs l'essentiel des orientations affichées par François Bayrou depuis avril 1993 sur la priorité à la langue française et la maîtrise des enseignements fondamentaux, le texte, qui pourrait être soumis au conseil des ministres à la mi-novembre, ne fixe à l'éducation nationale aucun objectif général. Il n'est plus question, par exemple, d'élever 80 % d'une classe d'âge au niveau du bac comme le stipule l'actuelle loi d'orientation de juillet 1989. A l'objectif quantitatif d'élévation du niveau de qualification se substitue une vision plus interne centrée sur la prise en charge *« de difficultés rencontrées par certains élèves »*.

Mais c'est l'article 1er du projet de loi qui devrait retenir l'attention des syndicats d'enseignants comme celle des parlementaires, puisqu'il ventile sur cinq ans les 14 milliards de francs prévus pour la mise en place du nouveau *contrat pour l'école*. L'essentiel de ces crédits – 9,5 milliards environ – devraient servir à la création de 9 831 postes destinés en priorité à l'abaissement des effectifs dans les écoles maternelles des zones d'éducation prioritaire, à la mise en place de sixième de consolidation et à la création de nouvelles options au collège.

Rapportés au montant global du budget de l'éducation nationale, près de 263 milliards prévus pour 1995, et à la stricte augmentation de cette enveloppe sur le budget de 1994, soit près de 11 milliards, ces 14 milliards de francs sur cinq ans risquent d'être insuffisants pour porter le projet global de rénovation de l'école que François Bayrou évoquait avant l'été. Peut-être suffiront-ils, en revanche, à l'affichage *« du respect des engagements pris »*, selon l'expression du ministre de l'éducation nationale à propos de son budget de 1995.

CHRISTINE GARIN

VOILE ISLAMIQUE : le tribunal administratif d'Amiens censure le refus d'inscrire deux élèves. – Le tribunal administratif d'Amiens vient de donner raison aux parents musulmans de deux élèves qui protestaient contre le refus d'inscrire leurs filles dans un collège de cette ville pour avoir eux-mêmes refusé de signer le règlement intérieur prohibant le port de signes religieux. Les juges ont estimé que ce texte, arrêté par le conseil d'administration du collège Arthur-Rimbaud en 1991, était illégal en ce qu'il instituait *« une interdiction permanente et absolue »* sans que *« des circonstances particulières aient justifié une telle mesure »*. Le tribunal applique ainsi la jurisprudence du Conseil d'Etat, qui rejette toute prohibition générale des signes religieux mais subordonne leur interdiction à l'existence d'actes de pression ou d'un trouble dans l'établissement.

DÉFENSE

D'après un rapport parlementaire

Le coût du porte-avions « Charles-de-Gaulle » devrait dépasser les 71 milliards de francs

Le coût, estimé en francs 1994, du porte-avions à propulsion nucléaire *Charles-de-Gaulle*, avec son groupe aérien embarqué, s'élève à 71,2 milliards de francs, selon un rapport de Bertrand Cousin, député RPR du Finistère, rédigé pour le compte de la commission de la défense à l'Assemblée nationale.

M. Cousin détaille ce coût en ces termes : 5,4 milliards de francs pour le développement et l'industrialisation du porte-avions ; 11,8 milliards de francs pour sa construction ; 7 milliards de francs pour le développement de l'avion de combat Rafale M ; 40 milliards de francs pour la fabrication en série des *quatre-vingt-six* Rafale prévus, et 7 milliards de francs pour l'achat aux Etats-Unis de quatre avions de guet Hawkeye.

La reproduction à l'identique d'un second porte-avions, à partir du modèle que représente le *Charles-de-Gaulle*, est évaluée à 11,5 milliards de francs, étant entendu que l'on économise sur les études et le développement du fait de l'investissement déjà réalisé sur le premier porte-avions. Le groupe aérien embarqué est commun aux deux bâtiments.

Selon les prévisions, le *Clemenceau* devrait être remplacé par le *Charles-de-Gaulle* en juillet 1999 et le *Foch* par un second porte-avions en 2004 si la décision est prise en 1997.

M. Cousin attire l'attention du gouvernement sur le fait que la marine française ne dispose, à ce jour, que de huit avions de reconnaissance embarqués, des Etendard IVP, qui ne pourront pas être maintenus en service au-delà de 1996. De même, en attendant l'arrivée des Rafale, la marine nationale ne pourra compter que sur cinquante-quatre Super-Etendard, qui ont commencé d'être mis en service en 1978, et dont la rénovation coûtera 2,8 milliards de francs pour les faire durer jusqu'en 2004, date à laquelle le Rafale leur succédera. Par rapport au devis initial, le coût du *Charles-de-Gaulle* aura été dépassé de quelque 10 %, soit environ 1 580 millions de francs. Ce glissement du coût est lié, selon M. Cousin, à une évolution des données techniques et industrielles (pour 57,6 % de la dérive du prix) et à un étalement du programme (pour 42,4 %), qui a retardé de trente mois la mise en service.

A Mont-de-Marsan

L'amiral Lanxade évoque la possession en commun d'armes nucléaires par l'Europe

Le chef d'état-major français des armées n'exclut pas la possibilité pour la France de mettre en commun une force de dissuasion nucléaire, qui serait au service de l'Europe. Il en a évoqué la perspective lors de la cérémonie qui a marqué, le jeudi 20 octobre, sur la base de Mont-de-Marsan (Landes), le trentième anniversaire de la « prise d'alerte » nucléaire par des avions Mirage IV des forces aériennes stratégiques (FAS).

« A l'aube du XXIe siècle, a notamment expliqué l'amiral Jacques Lanxade, *on évoque un possible élargissement de notre dissuasion nationale à l'Europe. Il convient à cet égard de rester prudent : un tel aboutissement, sans doute souhaitable, exigerait une capacité de décision politique impliquant un niveau d'intégration dont l'Europe est encore loin. C'est pourquoi le problème n'est pas d'actualité. Toutefois, la perspective doit rester présente dans les esprits. Et, s'il est prématuré d'évoquer les modalités de mise en œuvre d'une force de dissuasion au service de l'Europe, il n'est, en revanche, pas trop tôt pour aborder la notion de partage des risques et des responsabilités qu'impliquerait la possession en commun d'armes nucléaires. » « Conscients des enjeux, nous développons déjà cette démarche avec la Grande-Bretagne. Le débat sur la problématique d'une doctrine nucléaire européenne est appelé à devenir une des questions fondamentales de la construction d'une défense européenne commune »*, a-t-il conclu avant d'estimer que *« c'est un nouveau défi »* pour les FAS.

Dans son allocution, l'amiral Lanxade fait allusion au fait que Français et Britanniques discutent en ce moment même de la possibilité d'harmoniser les patrouilles opérationnelles de leurs sous-marins nucléaires lance-missiles stratégiques.

Le 1er octobre 1964, un premier escadron de quatre avions Mirage IV prenait, pour la première fois en France, l'alerte nucléaire aux ordres du chef de l'Etat (*le Monde* des 2 et 3 octobre 1994). Les FAS comprennent, outre les Mirage IV qui sont toujours en activité, les missiles sol-sol nucléaires qui sont enterrés en silos dans le plateau d'Albion, en Provence.

SCIENCES

En proposant un programme de 1,8 milliard de dollars

Le département américain de l'énergie veut relancer la recherche sur la fusion thermonucléaire par laser

Le département américain à l'énergie (DOE) a approuvé la construction d'une machine laser de 1,8 milliard de dollars (9,3 milliards de francs) pour la construction d'une installation destinée à la recherche civile et militaire sur la fusion thermonucléaire par laser. Cette proposition, annoncée vendredi 21 octobre par le secrétaire à l'énergie, Hazel O'Leary, doit être approuvée par le Congrès pour entrer en application.

Les physiciens tentent depuis plus de trente ans de domestiquer la fusion thermonucléaire, l'énergie qui fait briller les étoiles et le Soleil, et qui est libérée dans l'explosion de la bombe H. Pour y parvenir, ils soumettent un mélange de deutérium et de tritium (deux isotopes de l'hydrogène) à des températures de quelque 200 millions de degrés. Ces expériences sont menées dans des machines à confinement magnétique baptisées « Tokamaks », ou à l'aide de lasers très puissants.

Le projet approuvé par le DOE prévoit la construction d'une énorme machine permettant de diriger les faisceaux de 192 lasers à travers un labyrinthe de miroirs sur une petite sphère de deutérium-tritium. Cette formidable concentration d'énergie – un « flash » de 500 millions de mégawatts, soit 400 000 fois celle d'un réacteur nucléaire « classique » – devrait permettre de provoquer une réaction de fusion thermonucléaire.

L'installation, baptisé NIF (National Ignition Facility), serait installée dans un bâtiment d'une superficie de 1,5 hectare au laboratoire national Lawrence Livermore, près de San-Franscisco, qui abrite déjà une installation baptisé NOVA, du même type que le NIF, mais dix fois moins puissante, construite en 1985.

S'il est approuvé par le Congrès, ce projet fournira un sérieux « bol d'air » au laboratoire Lawrence Livermore, spécialisé dans les recherches militaires, et qui a dû licencier 1 500 de ses quelque 10 000 chercheurs et techniciens à la suite du désarmement. Comme l'installation NOVA, le NIF servira surtout à maintenir à niveau l'arsenal nucléaire américain sans recourir aux tests nucléaires souterrains. Des recherches pour la domestication « civile » de la fusion thermonucléaire pourront aussi y être menées, mais la voie Tokamak semble plus prometteuse à de nombreux chercheurs pour cet usage.

J.-P. D.

EN BREF

PARIS : panne d'électricité dans le XIe arrondissement. – Environ 50 000 foyers du onzième arrondissement, à Paris, ont été privés d'électricité, vendredi 21 octobre, en fin de journée. Cette panne a été provoquée par un incendie qui a éclaté dans un poste de transformation situé avenue Parmentier et qui a fait fondre des câbles de 20 000 volts situés sous les trottoirs. Cette coupure d'électricité a provoqué d'importants embouteillages. De nombreuses personnes ont rencontré des difficultés pour pénétrer dans leurs immeubles, les huissiers électroniques ne fonctionnant plus. Le courant a été progressivement rétabli à partir de 20 heures.

EXPULSION : un imam de Moselle reconduit au Maroc. – Abdellali Habdoun, imam marocain, responsable de l'association islamique Clémence de Woippy (Moselle), au nord de Metz, a été expulsé en « urgence absolue » vers le Maroc, dans la soirée du vendredi 21 octobre. Selon la préfecture de la Moselle, l'imam, qui dirigeait la salle de prière de l'association depuis plusieurs mois, s'était fait remarquer pour son attitude et son langage antigouvernementaux et antifrançais.

La fin du Guépard

L'acteur Burt Lancaster est mort, le 21 octobre, d'une crise cardiaque, à l'âge de quatre-vingts ans

Peut-être parce qu'il avait été, dans sa jeunesse, acrobate de cirque, peut-être à cause de son physique de costaud bien calibré, Burt Lancaster a longtemps représenté, dans le cinéma américain, l'homme d'action. Il tint des rôles sympathiques ou antipathiques, il fut gangster violent ou pathétique, redresseur de torts et pirate, officier, policier, charlatan, héros de western. Il avait de la faconde, des sourires canailles, de faux airs d'innocence et, parfois, un peu mauvais genre. Il était – surtout – « le Guépard » dans le film légendaire de Luchino Visconti.

Autodidacte mais soucieux de sa carrière et de son métier, Burt Lancaster se voulut, dans le Hollywood des années 50, un fonceur. En 1947, après le début de sa gloire, il avait fondé sa propre maison de production avec Harold Hecht. James Hill se joignit à eux et la Hecht-Hill-Lancaster Company dura jusqu'en 1962. Lancaster y gagna une certaine liberté de manœuvre, dont celle de réaliser lui-même, en 1955, *l'Homme du Kentucky*. Expérience renouvelée seulement en 1974 (avec Roland Kibbee) pour *le Flic se rebiffe*.

Plus de soixante-dix films

Lancaster s'employa souvent à transmettre ses propres idées sur la réalisation aux metteurs en scène avec lesquels il travaillait. Tous n'étaient pas malléables comme John Frankenheimer, qu'il appela pour remplacer Charles Crichton sur le tournage du *Prisonnier d'Alcatraz*, puis Arthur Penn sur *le Train*. Autoritaire, voire tyrannique, Lancaster savait aussi faire preuve de générosité, en soutenant notamment de son prestige de vedette *Un enfant attend* (1963), film sur l'enfance handicapée. Cela ne réussit pas forcément, on le sait, au réalisateur John Cassavetes. Mais, politiquement, dans les années 60, Burt Lancaster était un libéral convaincu, résolu, qui milita pour les droits civiques des Noirs, l'égalité raciale, et défendit la démocratie dans certains de ses rôles. Ses rencontres avec Luchino Visconti firent de lui, dans son âge mûr, un personnage exceptionnel. Au cours de ses dernières années, après avoir joué dans plus de soixante-dix films, il se battit contre la maladie comme il s'était battu pour imposer ses rôles et ses convictions.

Né le 2 novembre 1913, à New-York dans un quartier pauvre, Burton Stephen Lancaster, après de brèves études, utilise ses dons d'athlète pour des numéros d'acrobatie et des tournées de cirque avec son ami d'enfance, Nick Cravat, qui jouera, plus tard, dans quelques-uns de ses films. Mobilisé en 1942, il fait la guerre en Afrique du nord et en Italie. De retour à New York, il décroche un rôle dans une pièce à Broadway. Appelé à Hollywood pour un essai, Burt Lancaster débute avec éclat dans *les Tueurs* de Robert Siodmak (1946). Il y campe un boxeur mêlé à la pègre, subjugué par Ava Gardner, et devient illico une vedette. *Les Tueurs* est le premier de ces films noirs où il va être forçat, aventurier, criminel, souvent avec quelque masochisme : *les Démons de la liberté* (Jules Dassin, 1947), *l'Homme aux abois* (Byron Haskin, 1947), *Raccrochez, c'est une erreur* (Anatole Litvak, 1948), *les Amants traqués* (Norman Foster, 1948), *Pour toi, j'ai tué* (Robert Siodmak, 1949), *la Corde de sable* (William Dieterle, 1949). Lassé, peut-être, de cette image de marque, il la casse pour se faire héros bondissant à la Errol Flynn dans *la Flèche et le flambeau* (Jacques Tourneur, 1950) ou personnage de comédie dans *la Bonne combine* (Edmund Goulding, 1950).



ARCHIVE PHOTOS

En 1963, lors du tournage du film « le Train » de John Frankenheimer.

Burt Lancaster cherche, alors, la diversité. De *la Vallée de la vengeance* de Richard Thorpe, il passe, en 1951, au *Chevalier du stade*, de Michael Curtiz, histoire d'un champion de football indien. Et, à nouveau, il retrouve ses dons d'acrobate pour *le Corsaire rouge*, de Robert Siodmak (1952), à la limite de la parodie. Quand il se dépense sans compter, Burt Lancaster glisse facilement vers une fantaisie un peu cabotine. On peut penser qu'il se défoule. En 1952, *Reviens petite Sheba*, de Daniel Mann le plonge dans la sociologie morbide d'un certain théâtre new-yorkais. L'année suivante, il est un officier super-viril (sa plastique, dans les scènes de plage où il est à demi-nu, ne trouble pas seulement les femmes) pour *Tant qu'il y aura des hommes* de Fred Zinnemann, qui remporte un énorme succès. Nouveau bond en avant : en 1954, Burt Lancaster est un Indien rebelle dans *Bronco Apache*, western antiraciste de Robert Aldrich, et un aventurier cynique dans *Vera Cruz*, film d'aventures du même Aldrich, alors en pleine ascension.

Lancaster manifeste un goût de plus en plus vif pour les rôles de composition. *L'Homme du Kentucky*, qu'il a réalisé, ne le met pas tellement en valeur. Ni *la Rose tatouée*, de Daniel Mann (1955), d'après Tennessee Williams, où il en fait un peu trop dans l'homosexualité déguisée de son personnage. En 1956, *Trapèze* de Carol Reed et *le Faiseur de pluie* de Joseph Anthony donnent l'impression qu'il piétine un peu. Mais il se retrouve en pleine forme, en 1957, avec *Règlement de comptes à O. K. Corral*, western de John Sturges et *le Grand chantage* d'Alexander Mackendrick, surprenante étude de mœurs où il est un journaliste manipulateur et sans scrupules.

Suivent deux ou trois films sans grande importance et, en 1960, deux œuvres et deux interprétations admirables : *le Vent de la plaine* de John Huston, *Elmer Gantry, le charlatan* de Richard Brooks. Il avait été seulement « nominé » aux oscars pour *Tant qu'il y aura des hommes*, il obtient cette fois le trophée pour son rôle de faux prédicateur au baratinage inquiétant, presque psychopathe. En 1961, Burt Lancaster produit et interprète *le Temps du châtiment*, film sur la jeunesse délinquante, de John Frankenheimer. On le voit dans *Jugement à Nuremberg* de Stanley Kramer. Puis il est la vedette du *Prisonnier d'Alcatraz*, à nouveau de Frankenheimer (1962).

Le rôle écrasant du prince Salina

C'est après *Un enfant attend* que se produit le grand tournant. A la surprise générale, Luchino Visconti confie, dans *le Guépard* (1963), le rôle écrasant et complexe du prince Salina à Burt Lancaster. Et là, il y a plus qu'une performance. L'acteur américain par excellence se transforme, à cinquante ans, en aristocrate sicilien des années 1860, témoin lucide de la fin du pouvoir de sa classe, avec une élégance, une autorité toute patricienne, un jeu intériorisé qu'on n'en finira pas d'admirer, en particulier dans le grand bal à Palerme où Salina erre, marqué par la vieillesse, tourmenté par le pressentiment de sa mort prochaine.

Difficile, après cela, de rentrer à Hollywood. Mais Burt Lancaster n'hésite pas à interpréter un général fasciste dans *Sept jours en mai*, pamphlet antimilitariste de John Frankenheimer (1964). Et dans *le Train* du même Frankenheimer (1965), superproduction tournée en France, il est un cheminot résistant, à la fin de l'occupation allemande. Il revient au western avec *Sur la piste de la grande caravane* (John Sturges, 1965), au film d'action avec *les Professionnels* (Richard Brooks, 1966), puis mise, à juste raison, sur un réalisateur qui vient de se révéler : Sydney Pollack (*les Chasseurs de scalps*, 1967 ; *Un château en enfer*, 1968). Après un nouveau passage par le western, il étonne par sa composition dans *Scorpio*, film d'espionnage de Michael Winner (1973), où il retrouve Alain Delon, son neveu dans *le Guépard*.

Second essai de réalisation de Burt Lancaster, *le Flic se rebiffe* est un attachant film noir sur la société de la corruption et du crime. La même année 1974, Lancaster incarne l'un des personnages les plus monumentaux de tous les temps : *Moïse*, dans un feuilleton de Gianfranco de Bosio pour la télévision italienne (diffusé sur A 2 en février-mars 1976).

Il tourne en 1975 un deuxième film avec Luchino Visconti : *Violence et passion*, superbe méditation sur la vieillesse, la mort et la création artistique, où l'interprète du *Guépard* devient par le mimétisme de l'amitié et du talent, le double du réalisateur. L'Italie lui réussit : il est un propriétaire terrien d'Emilie dans la fresque de Bernardo Bertolucci, *1900*. Mais, à la fin des années 70, à part *Buffalo Bill et les Indiens* de Robert Altman, Lancaster évolue dans des films d'action et d'aventures assez conventionnels. Puis il fait une extraordinaire composition dans *Atlantic City* de Louis Malle (1980) et se distingue dans *la Peau* de Liliana Cavani (1980), d'après le roman de Malaparte.

Une grave opération à cœur ouvert met alors ses jours en danger. On le croit perdu. Il s'en sort et peut, en 1983, faire sa rentrée en vieillard texan, millionnaire du pétrole, pour la comédie de Bill Forsyth, *Local hero*, tournée en Ecosse. Nouvelle alerte : une crise cardiaque, fin juin 1983. Il s'en remet et reparaît dans le rôle secondaire mais important d'un grand patron de la CIA (*Osterman week end* de Sam Peckinpah). Et il tourne : *Little Treasure* d'Alan Sharp (1984), *Coup double* de Jeff Kanew (1986), comédie avec son compère Kirk Douglas, *la Boutique de l'orfèvre* de Michael Anderson (1988), *Rocket Gilbraltar* de Daniel Pétrie (1988), *Field of Dreams* de Phil Alden Robinson (1989) aux côtés d'une star montante, et qui n'est pas sans similitude avec lui, Kevin Costner. Sans compter les téléfilms. Il refuse de jeter l'éponge.

En décembre 1990 – il a eu soixante-dix-sept ans le mois précédent –, Burt Lancaster est victime d'une congestion cérébrale qui le laisse en partie paralysé. Ce sera la dernière étape. Avant la mort du Guépard.

JACQUES SICLIER

Nantes sur le Nil

Suite de la première page

Personne n'avait soupçonné l'existence du blockhaus près des anciens chantiers Dubigeon, aujourd'hui rasés, à l'intérieur duquel Anna Boghiguian installa un labyrinthe initiatique, suggérant l'approche de la ville du Nil dans ses détours et ses empreintes. Personne ne pouvait imaginer qu'un jour la vieille Bourse du travail verrait cohabiter des affiches de la CGT *« Prêts à rentrer, prêts à lutter »* avec celles des stars du cinéma égyptien ; que sur les sièges en bois et en moleskine de *la salle des meetings* se refléteraient les ombres et lumières des comédies musicales, des péplums et des films d'auteurs, dont le très rare portrait du Caire, *« Vu par Youssef Chahine »*, réalisé en 1991, une ballade poétique doublée d'une immersion pudique dans la confusion idéologique et politique du moment (1).

Personne n'allait dans le bas-Chantenay, dans ces anciens ateliers de la navale, la *« salle à tracer »* (des plans de bateaux), les entrepôts sur les ruines desquel on dressa un chapiteau pour y entendre les chansons doucereuses d'Ali El-Hagar ou entrer dans la danse, la transe des derviches soufis de la Tanoura, assez impudiques pour offrir le spectacle de leur transcendance en faisant tourner d'immenses jupes qu'ils élèvent comme une ronde cosmique.

Dans le salon de l'hôtel Duchesse Anne, Abdou Dagher sourit, avec son visage d'enfant savourant les applaudissements. Cet autodidacte, qui raconte comment son père musicien le battait lorsqu'il avait neuf ans afin qu'il renonçât à toucher à un violon – *« il voulait que je sois avocat »* –, montre encore ses cicatrices, explique qu'ensuite il a toujours eu des *« problèmes à dire la vérité à des gens qui ne voulaient pas l'entendre »*. La colère vite apaisée d'Oum Kalsoum lorsque Abdou Dagher – qui fut l'un de ses musiciens – osa lui dire *« qu'elle vieillissait et qu'elle n'improvisait plus comme avant »* ne fut « rien à côté des tracasseries de technocrates qui ne comprenaient rien ». Incompris, découragé, étouffé aussi par ses exigences, le compositeur s'était replié dans sa lutherie avant qu'un Allemand, Roman Bonca, ne lui remît le pied à l'étrier en venant jouer dans sa maison ses propres compositions dont il avait acheté une cassette *« quelque part »* par hasard.

« James Brown nubien »

Le cinéaste Mohammed Khan se surprend d'avoir répondu à un journaliste qui lui demandait de réagir le jour de l'attentat contre Naghib Mahfouz par un *« non, j'ai davantage peur des voitures en traversant la rue »*. *« La culture égyptienne est sous pression : nous devons nous battre en permanence contre l'influence islamiste et celle de l'Occident pour la préserver »*. Jetant un œil amusé sur la programmation des Allumées, il se demande si *« c'est un peu folklorique, non ? »*. Suzanne Attiya dit que sa seule concession à la modernité a été de réduire la durée de ses chansons à cinq, six minutes pour la production de disques et les passages radio. Ali Hassan Kuban, en gros pull de laine, le visage d'un musicien de village, se contente d'annoncer que sa vie n'a pas changé malgré sa consécration mondiale de *« James Brown nubien »*.

A l'usine LU, il a plu une nuit à travers les vitres du toit mal calfeutrées. A l'intérieur de la tour, un jeu de tentures, de motifs arabes, de lustres et de lumières a suffi pour suggérer la ville fêtée. Suzanne et ses copines ont dansé sur Gouzour en se disant que *« c'était bien mieux que de la techno »*. Les uns, beurs, ont pesté contre la *« jeel music »* électrisée d'Hakim, *« de la soupe, la déprime du monde arabe »*, les autres ne décoléraient pas contre l'arrêt d'un spectacle pour cause de promotion – on réalisait un talk-show en direct pour la télévision.

Au premier étage, de grandes tables en bois, une lumière tamisée, des murs à la peinture patinée, un mouton grillé, une foule, assise, fumant, mangeant, discutant à voix basse, une impression de silence. Les giboulées ont redoublé et l'on regarda ce toit en accordéon, les piliers métalliques, la pluie, l'usine, les accents de violons puis le flot des saxos d'Ali Hassan Kuban, les mêmes que ceux que l'on entend en Ethiopie, en Somalie. La pluie, la fabrique des petits Lu, le cœur du chateau, Le Caire, Nantes sous l'eau. Gino, en tarbouche, sillonna la ville dans son camping-car qu'il décora de tapis orientaux et de petits rideaux pour faire le taxi qu'il baptisa *« Moumou et Barak, 20 F la course »*.

En face de l'usine, à côté d'une ANPE désaffectée, la compagnie Atomik Circus proposa dans un hangar son « off » des Allumées en en rajoutant dans le kitsch d'un souk reconstitué, le tout ponctué de tours de chants de fausses Dalidas, manière peut-être de railler les poncifs exotiques, les dérapages folkloriques d'un festival-carnaval, cette grande envie de s'amuser...

DOMINIQUE LE GUILLEDOUX

(1) L'Espace Saint-Michel à Paris programmera le panorama du cinéma égyptien des Allumées, du 28 décembre 1994 au 10 janvier 1995.

Une semaine après avoir été victime d'un attentat

Naguib Mahfouz déclare qu'« un terroriste ignore tout de l'islam »

LE CAIRE

De notre correspondant

Quelque cent cinquante écrivains égyptiens ont signé cette semaine une lettre ouverte affirmant leur détermination à affronter le terrorisme, *« qui, sous le couvert de la religion, cherche à détruire les libertés démocratiques et notamment la liberté d'expression, de croyance et de conscience »*. Réagissant à l'attentat extrémiste musulman du 14 octobre contre le romancier Naguib Mahfouz, les écrivains s'en prennent notamment *« à un certain nombre de* mass media *officiels et à des institutions religieuses qui, activement ou par complaisance, ont aidé à préparer le terrain à un acte aussi fou »*. Les signataires estiment que l'interdiction d'œuvres du lauréat du prix Nobel et certaines déclarations condamnant les écrits de Mahfouz sont parmi les facteurs qui ont mené à l'attentat.

L'université islamique d'Al Azhar avait interdit, dès 1959, le roman *Awlad Haretna* (1), paru sous forme de feuilleton dans le quotidien officieux *Al Ahram*. Dans ce roman, Mahfouz faisait défiler dans une ruelle du Caire, sous des noms altérés, Moïse, le Christ et Mahomet tentant d'instaurer la justice. Après leurs échecs successifs, l'espoir réside dans un nouveau prophète, celui de la science. Après l'attribution du Nobel de littérature, des responsables de l'institution religieuse avaient même sommé l'écrivain de renier son roman jugé *« blasphématoire »* et *« attaquant les religions et l'islam »*, à la suite d'une tentative de republier l'œuvre en décembre 1988. Une exigence que Mahfouz avait rejetée même s'il avait accepté que son œuvre reste interdite de publication en Egypte. *« Même si je ne considère pas ce roman comme ma meilleure œuvre, il reste très proche de mon cœur »*, avait déclaré Mahfouz.

Cela n'a pas empêché le romancier, dans une des premières interviews accordées après l'attentat, de se soucier de la confusion qui pourrait naître en Occident entre islam et terrorisme. *« Je ne pense pas qu'il puisse y avoir un lien entre l'islam et le terrorisme. Le terrorisme est un rejet de l'opinion d'autrui alors que l'islam est une religion de liberté. Un terroriste ignore tout de l'islam »*, a déclaré le lauréat du Nobel à l'hebdomadaire officieux de langue anglaise *Al Ahram Weekly »*. Mahfouz, dont la santé s'est nettement améliorée, à l'exception d'une difficulté à mouvoir son bras droit, pourrait poursuivre ses soins à l'étranger.

ALEXANDRE BUCCIANTI

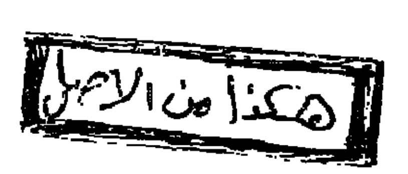
(1) *Les Fils de la médina*, Paris, Sindbad 1991.

EN BREF

CINÉMA : *IVe Biennale internationale du film sur l'art.* – Avec cinq cents films et trente-cinq pays représentés, le Centre Georges-Pompidou présente jusqu'au 24 octobre sa IVe Biennale internationale du film sur l'art, dont le thème est « Peinture et cinéma ». Une sélection hors compétition présente documentaires, essais et fictions autour de la thématique du cri, traitée comme idée ou image. Sont projetées des œuvres comme *le Cuirassé « Potemkine »*, d'Eisenstein, mais aussi des documentaires (sur Munch et Schiele). Le jury international, présidé par Nelly Kaplan, décernera quatre prix d'un montant de 30 000 francs chacun.
▶ **Centre Georges-Pompidou, salle Garance. Tél. : 44-78-47-22 et 44-78-43-60.**

ÉDITION PHONOGRAPHIQUE : nomination d'Hervé Boissière à la direction de Warner Classics France. – Hervé Boissière a été nommé, le 22 octobre, directeur de Warner Classics France en remplacement de Gérard Schoumann. Hervé Boissière assurera la promotion et le marketing des disques classiques Teldec, Nonesuch, Erato et Finlandia appartenant à Warner. Ce groupe détient 12 % du marché du disque classique en France grâce à des artistes tels que Nikolaus Harnoncourt, Ton Koopman, Marie-Claire Alain, Daniel Barenboïm et Gustav Leonhardt.

PRÉCISION. – Les tableaux volés pendant la deuxième guerre mondiale, rendus par l'Allemagne, et actuellement exposés au Musée d'Orsay en attendant d'être identifiés par leur(s) propriétaire(s) ne devraient pas devenir, passé deux ans, la propriété de l'Etat, comme il a été indiqué (*le Monde* du 19 octobre). Le droit de propriété est en effet perpétuel et l'action de revendication imprescriptible. Ces œuvres, confiées à la garde des Musées nationaux, demeureront toujours disponibles pour d'éventuelles restitutions.



هكذا من الأصل

CULTURE

MUSIQUES

La cueillette miracle de Billy Ze Kick

Entre références aux champignons hallucinogènes et reggae ludique, le succès inattendu d'un groupe rennais

Inconnu il y a un an à peine, Billy Ze Kick collectionne aujourd'hui les disques d'or. Leur simple, *Mangez-moi ! Mangez-moi !*, fut l'un des hymnes de l'été ; leur premier album, *Billy Ze Kick et les Gamins en folie*, s'est vendu en cinq mois à plus de 250 000 exemplaires. Une tournée d'une quarantaine de dates devrait se terminer en apothéose le 19 décembre à l'Olympia, doublé en cas de forte demande par un concert dans une autre salle parisienne. Quelle surprise ! Celle d'un groupe d'artisans rock rennais, dont le succès semble la conséquence d'un travail mené dans des conditions étonnantes de précarité.

Ils portent des habits et des patronymes de héros de BD : Nathalie – dite Billy Ze Kick, auteur-chanteuse espiègle – et Benoît – *alias* Mr. Bing, compositeur et bricoleur de sons – forment le noyau du groupe depuis 1989. En 1991, les éditions musicales BMG signent un contrat avec Billy Ze Kick, qui ne trouve pas pour autant de maison de disques. Lassé des démarches, le duo décide, l'an passé, de s'autoproduire.

Mr. Bing se souvient de l'ambiance de l'enregistrement. « *On avait choisi dans notre répertoire les morceaux les plus rigolos et on a invité des copains à délirer avec nous. On les a baptisés les Gamins en Folie* ». Mais les chansons avaient été écrites avant. « *Au départ Benoit échantillonne*, explique Nathalie, *il se compose un petit stock de samples qui me donnent des idées de textes et de mélodies. Les Gamins avaient les paroles des chansons, même s'ils en ont improvisé une partie.* » De fait, ce premier album respire la bonne humeur et accumule les influences : pop sixties (Doors), jazz (Dave Brubeck), et surtout reggae (Mighty Diamonds). Mr. Bing a parsemé ses musiques de bouts de mélodies familières qui vous accrochent comme des petits hameçons.

Passionnée de jeux de rôle – ces parties de cache-cache en pleine nature inspirées des univers magiques de l'*heroic fantasy* –, la fine équipe a consacré la seconde moitié de son disque à des histoires peuplées de « *killers* », de « *sphinx* » et d'« *encraoudeur* ». Avec la même drôlerie, ils croquent sur le vif leur quotidien en se jouant des tabous. Comme rarement auparavant dans la chanson française, des titres comme *OCB* (une marque de papier à cigarettes) ou *Mangez-moi !* vantent ainsi les joies de substances illicites, marie-jeanne et champignons hallucinogènes. Provocation ? « *Non*, assure Benoît, *on a parlé de choses de la vie de tous les jours, de plaisirs partagés par des millions de gens. Ne soyons pas hypocrites, fumer un pétard est un fait socialement accepté* ». Tout comme la consommation de psilocybes ? « *Il s'agit plus d'une démarche d'initiés. Ces champignons sont rares, ils ont mauvais goût et on les digère mal. Les gens ne s'y mettront pas comme ça* ».

Pour Nathalie, ses morceaux sont « *les chroniques d'une marginalité ordinaire* ». En décrivant de façon comico-réaliste les qualités pratiques d'une marque de papier à cigarettes ou les avatars de la cueillette des psilos, Billy Ze Kick refuse d'associer l'usage de certains stupéfiants aux dangers sordides de la toxicomanie. Rondes enfantines plutôt que rock délétère, leurs chansons ont rencontré plus d'une génération.

Finalement, la réalité vient de rattraper le groupe. Un enquêteur de la brigade des stupéfiants de Nantes a transmis au parquet de Paris une procédure pour « *incitation à l'usage des stupéfiants* » suite à la publication de *Mangez-moi*, et, le 21 octobre, le groupe a dû se fendre d'un communiqué officiel reprenant les arguments avancés plus haut.

Reste que la notoriété n'est pas venue toute seule : « *Notre éditeur a essayé de placer l'album auprès des maisons de disques*, se souvient Benoît, *toutes craignaient la censure et refusaient de prendre le risque. Nous avons alors sorti le disque nous-mêmes, fin 1993, en le faisant distribuer par une structure régionale puis par Média 7, un distributeur indépendant. Quelques radios locales ont joué l'album qui, en quelques mois, a bénéficié d'un bouche à oreille incroyable. Lors des grandes manif de lycéens, on en a même vu certains chanter* OCB. *Nous en avons vendu 6 000 avec Média 7 et quand la personne qui avait signé avec nous en édition a créé son propre label distribué par Polygram, nous l'avons suivie. En mai, le disque est ressorti avec les moyens d'une multinationale. Il a alors décollé. Au départ, aucun réseau FM ne voulait programmer* Mangez-moi !, *mais la demande était tellement forte qu'ils y ont été obligés.* »

STÉPHANE DAVET

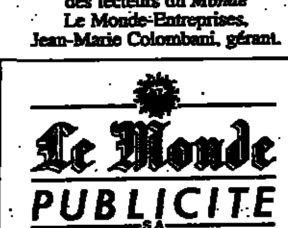
▶ Disque : *Billy Ze Kick et les Gamins en Folie*, un CD Shaman, 522397-2, distribué par Polygram. Dates de concerts dans nos suppléments « Arts-Spectacles ».

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Édité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
Jean-Marie Colombani, gérant.



Le Monde PUBLICITE S.A.

Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou
133, av. des Champs-Élysées
75409 PARIS CEDEX 08
Tél. : (1) 44-43-76-00
Télefax : 44-43-77-30
Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA.

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE
Le Monde - Documentation
36-17 LMDOC ou 36-29-04-56

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11. Microfilms : (1) 40-65-29-33

ABONNEMENTS

1, place Hubert-Beuve-Méry, 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.
Tél. : (1) 49-60-32-90 (de 8 heures à 17 h 30)

TARIF	FRANCE	SUISSE-BELGIQUE LUXEMB.-PAYS-BAS	Voie normale y compris CEE avion
3 mois	536 F	572 F	790 F
6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

Pour les autres pays, nous consulter.

Vous pouvez payer par prélèvements mensuels.
Se renseigner auprès du service abonnements.
ÉTRANGER : par voie aérienne, tarif sur demande.
Pour vous abonner, renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus ou par MINITEL : 36-15 LE MONDE, code d'accès ABO

« LE MONDE » (USPS = pending) is published daily for $ 892 per year by « LE MONDE » 1, place Hubert-Beuve-Méry – 94852 Ivry-sur-Seine France, second class postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices.
POSTMASTER : Send address changes to IMS of NY Box 1518, Champlain N. Y. 12919 - 1518.
Pour les abonnements souscrits aux USA
INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451 - 2983 USA

Changements d'adresse : merci de transmettre votre demande deux semaines avant votre départ en indiquant votre numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT

401 MQ 01 — PP. Paris RP

Durée choisie :

3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐

Nom : ______ Prénom : ______

Adresse : ______

______ Code postal : ______

Localité : ______ Pays : ______

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

CARNET

Naissances

M. et Mme ABIVEN
sont heureux d'annoncer la naissance de

Morgane,

le 20 octobre 1994.

Anniversaires de naissance

– Bon anniversaire,

Hafida.

Signé : Princesse.

Décès

– Mme Roger Bataille,
M. et Mme Christian Bataille,
M. et Mme Jacques Bataille,
Leurs enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Roger BATAILLE,
secrétaire de mairie retraité,
ancien déporté et interné,
résistant,

survenu le 20 octobre 1994, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Rue de l'Eglise,
59277 Rieux-en-Cambrésis.

– M. et Mme Le Chanu,
Leurs fils et leur petit-fils,
Ainsi que leur famille,
Et leurs amis,
font part du décès de

Mme Irma BETAT,

survenu le 20 octobre 1994, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 24 octobre, à 10 heures, en la chapelle de Claire-Demeure, 12, rue Porte-de-Buc, à Versailles, dans l'intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

27, avenue du Parc,
78150 Le Chesnay.

– M. Guy Martineau, pharmacien, maire de Saint-Aignan,
son mari,
Mme Raymonde Clergeon,
sa mère,
Le professeur Philippe Garnier
et Mme, née Anne Marie Clergeon,
ses beau-frère et sœur,
Pierre, Pascale, Marie-Agnès, Cécile,
ses neveu et nièces,
Et toute la famille,
ont l'immense douleur de faire part de la mort de

Mme le docteur Madeleine MARTINEAU,

pieusement décédée à son domicile, le 20 octobre 1994.

Les obsèques seront célébrées en la collégiale de Saint-Aignan, le lundi 24 octobre, à 14 heures.

Une chapelle ardente sera dressée à partir de 10 heures en la collégiale.

L'inhumation aura lieu dans le caveau de famille au cimetière de Contres.

Condoléances sur registre.

37, quai Jean-Jacques-Delorme,
41110 Saint-Aignan.

Arezki BOUDJEMA,
ingénieur géologue,
docteur de l'université Paris-Sud (Orsay),
chef de département à la Sonatrach (Alger),

a été lâchement assassiné le 19 octobre 1994.

L'université Paris-Sud,
Le département des sciences de la Terre,
adressent un fraternel témoignage de sympathie et de soutien à sa famille et à ses amis algériens.

Orsay, le 21 octobre 1994.

– Après une lutte farouche mais inégale contre une longue maladie,

Henry CALLAMAND,
ancien polytechnicien (X 46),

a *quitté les siens, le 21 octobre 1994.*

De la part de
Régine Callamand, née Goddet,
son épouse,
Sophie, Jacques, Julien, Perrine
et Cécile Savary,
Delphine, Jacques, Vincent
et Laure Dupont,
Virginie, Bernard, Bertrand
et Camille Becquart,
Fatiha Sadji,
Et toute la famille.

La levée de corps aura lieu au centre Denis-Forestier MGEN, 5, rue Georges-Lapierre, à La Verrière, le mardi 25 octobre 1994, à 7 h 45.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 27 octobre, à 10 heures, en l'église de La Couronne (Bouches-du-Rhône).

2, rue des Gâte-Ceps,
92210 Saint-Cloud.

– M. et Mme Roger Chulliat,
et leur fils Olivier,
M. et Mme Gérard Jouin,
et leurs enfants Christine, Hervé, Eric,
M. et Mme René Chulliat,
et leur fils Jérôme,
Ses cousins et petits-cousins,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Christian CHULLIAT,
docteur ès lettres,
préfet honoraire,
maire honoraire du dix-neuvième arrondissement de Paris,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 19 octobre 1994, en son domicile, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 25 octobre, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy, 10, rue de l'Annonciation, Paris-16e, suivie de l'inhumation au cimetière parisien de Thiais.

8, chemin de Moulevin,
73190 Saint-Baldoph.
18, route du Matz,
78610 Les Bréviaires.
38510 Creys-Mépieu.

– Alexandre et Lucile,
ses enfants,
Et tous ceux qui l'aiment,
ont la douleur de faire part du décès de

Adèle HARRISON-COVELLO,
psychiatre,
psychanalyste,

survenu à Paris le 21 octobre 1994, à l'âge de cinquante-six ans.

Un ultime hommage peut lui être rendu à l'amphithéâtre de la Salpêtrière, tous les jours de 13 h 30 à 15 h 30.

L'incinération aura lieu le mercredi 26 octobre, à 11 heures, au crématorium du Père-Lachaise.

133, avenue de Suffren,
75007 Paris.

– La famille,
Les amis,
Les Petits Frères des pauvres,
ont le regret de faire part du rappel à Dieu de

Marcelle Henriette HENRY,
journaliste,
correspondante au front pendant la guerre 1939-1940,

pieusement décédée le 17 octobre 1994, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

La bénédiction aura lieu le mardi *25 octobre, à 8 heures, à l'hôpital* communal de Neuilly, 58, boulevard d'Argenson (Hauts-de-Seine), suivie de l'inhumation au cimetière de Montmartre.

Les Petits Frères des pauvres,
64, avenue Parmentier,
75011 Paris.

– Mme Marie Mével,
sa mère,
Mme Madeleine Mével,
son épouse,
Jean-Jacques et Isabelle Mével,
ses enfants,
Lucie, Alice,
ses petits-enfants,
Et leur famille,
ont la douleur d'annoncer la mort de

Roland MÉVEL,

survenue le 20 octobre 1994, dans sa soixante-septième année.

Les obsèques auront lieu lundi 24 octobre, à 10 h 45, au Sacré-Cœur, à Nancy.

23, rue Lavigerie,
54000 Nancy.

– Mme Julienne Salvat,
son épouse,
Madeleine et Bernard,
ses enfants,
Le professeur Bernard Salvat,
son frère,
Parents, alliés et amis,
La Ligue d'athlétisme,
Et les associations échiquéennes de la Réunion,
ont la tristesse de faire part du décès de

Robert SALVAT,
inspecteur pédagogique régional adjoint,
agrégé d'économie et de gestion,
officier des Palmes académiques,

survenu le 16 octobre 1994, à Saint-Denis de la Réunion.

Les obsèques auront lieu en l'église de Bègles (Gironde), le mardi 25 octobre, à 14 h 30.

Résidence Le Grand-Chêne,
bâtiment II,
59, chemin de Suzon,
33400 Talence.

Anniversaires

– Pour le vingt-quatrième anniversaire de la disparition de

SAMSON FRANÇOIS,

une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu, admiré ou aimé.

– Il y a deux ans, le 23 octobre 1992,

Jean-Pierre NETTER

s'en est allé vers l'autre rive.

Que sa mémoire demeure.

Victor LAZARUS-GIRAUD
8 avril 1973-24 octobre 1993

Ceux qui l'aiment.

– Il y a douze ans mourait

Elisabeth WEINER.

Ses amis se souviennent.

– Il y a cinquante ans, le lieutenant aviateur

Pierre ZEILLER

disparaissait en mission aérienne sur l'Allemagne, le 23 octobre 1944, à l'âge de vingt-sept ans.

Souvenez-vous de lui dans vos pensées et dans vos prières.

Ancien élève de Saint-Cyr, Pierre Zeiller passait, durant la seconde guerre mondiale, du Maroc à l'Angleterre, où il rejoignait ses compagnons d'armes engagés avec les unités de la Royal Air Force. Lors d'une mission sur l'Allemagne, son bombardier s'est abattu dans la nuit du 23 au 24 octobre 1944. A titre posthume, Pierre Zeiller a reçu les insignes de la croix de guerre avec palmes et de chevalier de la Légion d'honneur.

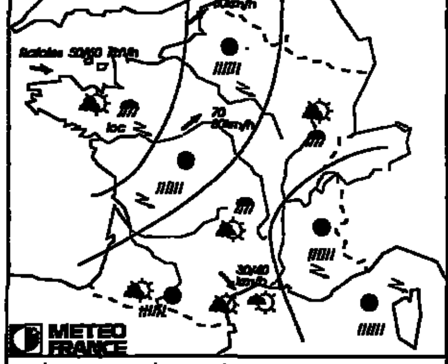
Remerciements

– Dans l'impossibilité actuelle de répondre aux nombreux témoignages d'amitié, de présence, aux visites, aux messages reçus lors du décès de

Irène BÉNATOUÏL,
née Tonini,

Richard, Thomas et Laure tiennent à remercier très vivement tous ceux qui leur ont manifesté si fortement leurs sentiments.

MÉTÉOROLOGIE





TEMPÉRATURES maxima - minima

FRANCE	
AJACCIO	18/10
BIARRITZ	19/15
BORDEAUX	20/14
BOURGES	17/11
BREST	15/14
CAEN	17/14
CHERBOURG	17/13
CLERMONT-FER.	17/8
DIJON	15/7
GRENOBLE	17/7
LILLE	16/11
LIMOGES	15/11
LYON, BRON	15/8
MARSEILLE	18/11
NANCY	15/7
NANTES	17/14
NICE	18/12
PARIS	17/12
PAU	19/13
PERPIGNAN	21/11
POINTE-A-PITRE	31/23
RENNES	17/14
ST-ETIENNE	14/9
STRASBOURG	14/4
TOULOUSE	19/11
TOURS	16/13
ÉTRANGER	
ALGER	22/12
AMSTERDAM	12/9
ATHÈNES	21/19
BANGKOK	32/23
BARCELONE	22/12
BELGRADE	12/4
BERLIN	12/5
BRUXELLES	15/11
COPENHAGUE	8/7
DAKAR	30/25
DUBLIN	14/7
GENÈVE	16/7
ISTANBUL	17/15
JÉRUSALEM	27/16
LE CAIRE	31/23
LISBONNE	21/18
LONDRES	17/12
LOS ANGELES	21/13
LUXEMBOURG	11/7
MADRID	16/13
MARRAKECH	26/13
MEXICO	23/14
MILAN	16/7
MONTRÉAL	18/10
MOSCOU	1/-3
NAIROBI	24/15
NEW-DELHI	32/16
NEW-YORK	20/14
PALMA-DE-MAJ.	20/10
PÉKIN	23/6
RIO-DE-JANEIRO	26/22
ROME	24/15
HONGKONG	23/16
SEVILLE	24/17
SINGAPOUR	32/27
STOCKHOLM	9/3
SYDNEY	17/11
TOKYO	15/13
TUNIS	20/17
VARSOVIE	8/-1
VENISE	18/8
VIENNE	9/6

Valeurs extrêmes relevées entre le 21-10-1994 à 6 heures TUC et le 22-10-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

Dimanche : pluies en toutes régions. – Sur la quasi-totalité du pays, les nuages seront abondants et chargés de pluie. Celle-ci tombera souvent sous forme de brèves mais fortes averses, parfois accompagnées de coups de tonnerre. De brèves améliorations sépareront ces épisodes pluvieux.

Les régions épargnées seront le matin le Limousin, le Centre, l'Auvergne, la Bourgogne, la région Champagne-Ardenne, la Lorraine et l'Alsace.

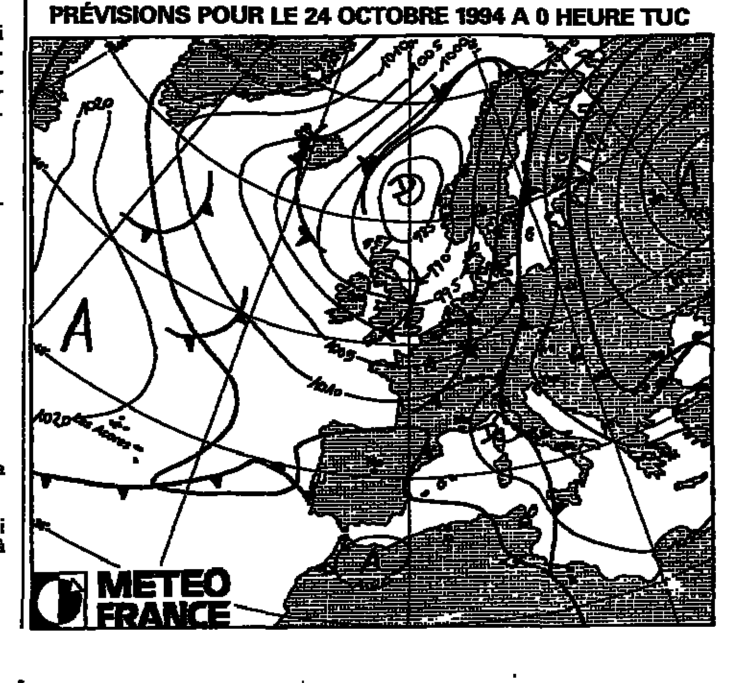
L'après-midi, ce sont le Roussillon et le Languedoc qui bénéficieront d'un temps sec.

Le vent de sud-ouest soufflera fort sur la moitié nord ainsi que sur la côte aquitaine, avec des rafales qui atteindront 60 à 80 km/h. Sur le reste du pays, il soufflera plus modérément, mais la tramontane se lèvera l'après-midi avec des rafales pouvant atteindre jusqu'à 60 km/h.

Les températures resteront assez douces. Les minimales seront comprises entre 7 et 10 degrés au nord de la Loire et entre 11 et 14 degrés au sud, jusqu'à 16 degrés sur le littoral méditerranéen. Quant aux maximales, elles s'étageront généralement entre 14 et 17 degrés, jusqu'à 19 degrés sur les rivages méditerranéens.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

PRÉVISIONS POUR LE 24 OCTOBRE 1994 A 0 HEURE TUC



Le rapport Théry remis au premier ministre

Raccorder en 20 ans les Français aux autoroutes de l'information

« *Ne pas attendre* ». *L'expression* revient comme une antienne tout au long du rapport que Gérard Théry, ancien directeur général des télécommunications, et inventeur du Minitel, a remis voilà plusieurs semaines à Edouard Balladur. Gérard Théry, l'homme qui a équipé la France d'un réseau téléphonique moderne, voulait aussi que France Télé*com se lance sans attendre dans ce qu'il* considère comme la grande bataille du XXIe siècle : les autoroutes de l'information.

Un rapport était donc prêt, qui ne devait pas attendre. Mais qui a attendu d'abord qu'Edouard Balladur prenne le temps de la réflexion. Qui a attendu ensuite que les incertitudes nées de *l'affaire Longuet soient levées par la* démission du ministre de l'industrie, puis que le successeur de M. Longuet, M. José Rossi, prenne connaissance du dossier. Un rapport qui a attendu enfin que les conflits nés au sommet de l'appareil d'Etat sur le concept d'autoroute de l'information soient réglés. En effet, entre Nicolas Sarkozy, ministre de la communi*cation* et du budget, qui voulait piloter le dossier et le ministère de l'industrie, qui n'entendait pas en être dessaisi, entre France Télécom, qui ne souhaitait pas jouer un rôle dans ce dispositif et Marcel *Roulet, directeur général des Télécoms* qui craignait que son poste ne soit menacé, entre les divers candidats à la succession de ces dernier (Jean-Bernard Levy, ancien directeur de cabinet de Gérard Longuet et actuel conseiller de José Rossi ou Didier Lombard, actuel directeur général de l'industrie), le rapport de Gérard Théry ne pouvait que s'enliser. Au point que certains, bien ou mal intentionnés, ont commencé à organiser des fuites. Pour accélérer le processus ? Ou pour l'interrompre ?

YVES MAMOU

Les principales propositions

Pour rester dans la course face aux Américains, aux Japonais et aux Allemands qui ont commencé une politique d'investissements massifs, Gérard Théry et son équipe proposent au gouvernement deux objectifs :

– raccorder d'ici à 2015 tous les foyers et toutes les entreprises de France aux autoroutes de l'information ;

– promouvoir *« une égalité de tous les citoyens dans l'accès aux autoroutes de l'information »*. Pour éviter toute cassure définitive entre les riches et les pauvres, entre les villes et les campagnes, entre les entreprises et les particuliers, le rapport Théry préconise l'égalité de tous face aux possibilités de raccordement.

Ce double objectif suppose un programme d'action en quatre parties :

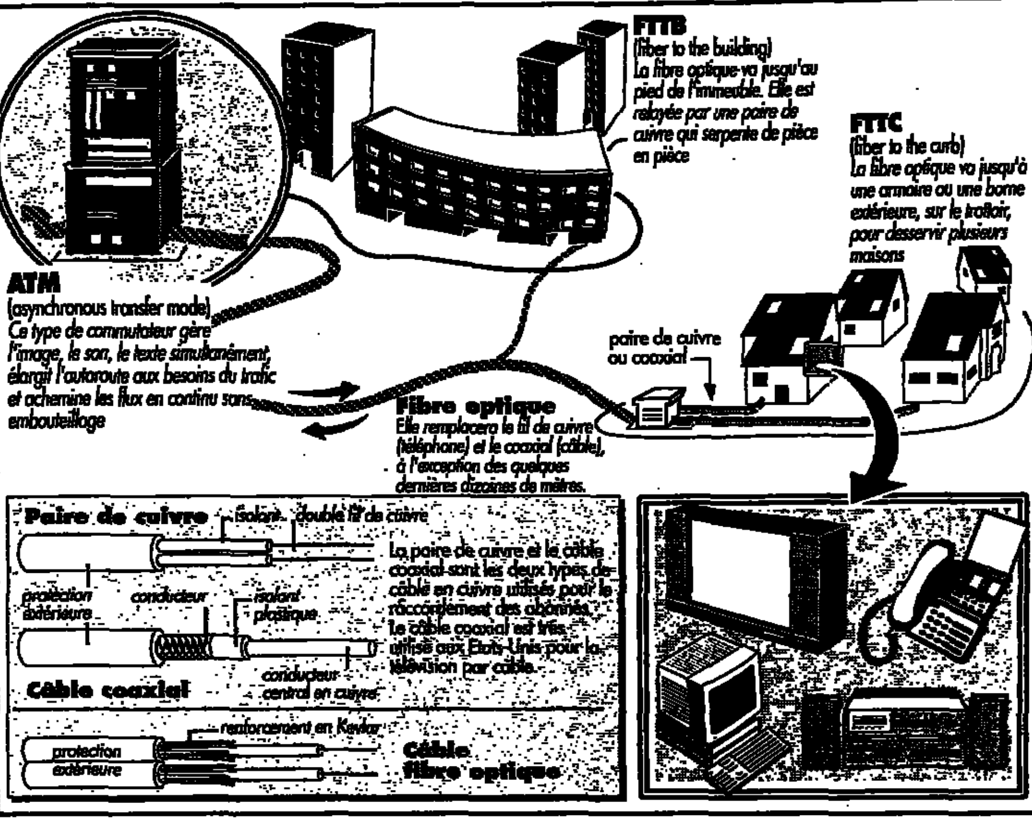
– *un développement massif des* liaisons par fibre optique avec, pour premier objectif, l'équipement de 4 à 5 millions de foyers et entreprises *« dans un délai raisonnable »* ;

– la création de plates-formes expérimentales à Paris et en région pour tester des services nouveaux et des logiciels. Pour éviter que ne se posent des questions comme : faut-il attendre que tout le pays soit raccordé en fibre optique pour que naissent des services nouveaux ? ou : peut-on inciter des sociétés à investir dans des services sans leur offrir un marché et des infrastructures ? – *le rapport Théry préconise* une *« stratégie technique particulièrement intégrée »* ;

– la mise au point de logiciels. Parce que les autoroutes de l'information ne peuvent fonctionner sans logiciels capables d'acheminer l'information d'un point à un autre du réseau, le rapport Théry préconise l'étude d'un système proche de celui qui fonctionne dans la Silicon Valley en Californie : des organismes de capital-risque prêts à financer des produits logiciels et des services nouveaux ;

– une généralisation de l'ATM (Asynchronous Transfer Mode). Cette technique de commutation révolutionnaire, mise au point par le Centre national d'études des télécommunications (CNET), filiale de France Télécom, permet à n'importe quel utilisateur d'entrer en relation immédiate avec n'importe quel service (chaîne de télévision, bibliothèque, base de données ou jeux vidéo...) sans délai aucun. L'ATM permet d'interconnecter tous les réseaux existants (professionnels et publics) et de gérer de très gros débits informatiques.

Y. M.



L'autoroute pose surtout la question du raccordement. La fibre optique est déjà largement déployée sur les liaisons interurbaines du téléphone. Pour que ces réseaux deviennent des autoroutes de l'information, il faut supprimer le raccordement actuel en cuivre (paire de cuivre ou coaxial) et prolonger la fibre optique du réseau interurbain jusque chez l'abonné. Le raccordement actuel en fil de cuivre empêche la circulation de l'information dans les deux sens.

« Permettre l'accès de tous à la connaissance »

Comme tout grand projet, les autoroutes de l'information suscitent les rêves les plus fous. Le rapport Théry ne fait pas exception : les autoroutes de l'information sont supposées *« permettre l'accès de tous à la connaissance »*. Les bibliothèques seront accessibles à chacun sans dérangement grâce à un terminal domestique ou professionnel, les bases de données de France et de l'étranger deviendront consultables facilement et le fantasme prend corps d'une suppression de tous les obstacles entre le grand public et les *« immenses gisements de la connaissance »* disponibles actuellement.

Enjeu culturel peut-être, les autoroutes sont plus certainement un puissant facteur de transformation économique de l'industrie des *services : télé-médecine, télé-*enseignement, travail à domicile, banque à domicile... *« les autoroutes deviendront pour les entreprises le support des communications avec leurs fournisseurs pour alimenter les productions en flux tendus, avec les consommateurs pour le marketing des produits et, à l'intérieur même de l'entreprise, pour aider par le travail en groupe à la qualité totale. Elles constituent donc, dans les prochaines années, l'un des leviers les plus puissants de l'économie »*.

Parmi les services susceptibles de connaître les plus grandes transformations, le rapport Théry cite les administrations. Qu'il s'agisse de ses impôts, de la sécurité sociale ou de l'état civil, *par exemple, chaque citoyen* devrait avoir la possibilité d'accéder rapidement et sans intermédiaire à des dossiers qui le concernent.

Les banques et les assurances sont, elles aussi, en première ligne : la banque à domicile, les produits financiers ou d'assurance à domicile... tous ces services *pourront être consultés et achetés* sans déplacement. Quant aux transactions à distance, la technologie permet déjà de les effectuer en toute sécurité. Tous les dispositifs *d'aide et de maintien à domicile* des personnes âgées devraient également connaître un spectaculaire développement. Enfin, on peut imaginer que jour, grâce à la technique des images virtuelles, les musées s'ouvriront à des visiteurs qui seront restés chez eux, devant leur écran...

Avant même que ne se réalisent ces rêves sur écrans multiples, les autoroutes de l'information devraient permettre de créer des emplois : 300 000, selon Gérard Théry, qui préconise une politique d'investissements massifs. Et dans un avenir encore plus proche elles devraient, en bonne logique, constituer un des thèmes imposés de la campagne électorale présidentielle.

Y. M.

Que deviennent les circuits existants ?

Les autoroutes de l'information vont-elles unifier ou remplacer les réseaux existants ? Faut-il tout casser pour faire du neuf ? Ou bien tricoter *ensemble divers réseaux câblés* de nature différente ?

Le réseau téléphonique est aujourd'hui constitué de trois éléments différents :

– des centraux téléphoniques équipés de commutateurs numériques ;

– une liaison en fibre optique de tous ces centraux interurbains ;

– un raccordement des abonnés en fil de cuivre.

Ce réseau téléphonique est adéquat pour l'acheminement de la voix, et tous les services *dits à bas débit (le nombre* d'informations binaires par seconde) comme le fax, le Minitel. Mais toute la partie raccordement en cuivre devient trop faible pour les échanges multimédias. C'est elle qu'il convient de modifier *(voir schéma)*.

Les réseaux câblés sont des réseaux de distribution de programmes de télévision. Un réseau cablé comprend :

– une « tête de réseau » qui réceptionne les chaînes émises, par satellite le plus souvent, et les réémet sur le câble ;

– un réseau en fibre optique reliant la tête de réseau à des centres de distribution couvrant de 1 000 à 10 000 foyers ;

– un réseau de raccordement en câble coaxial qui dessert *chaque logement. Cette partie* finale représente le goulet d'étranglement de la chaîne de communication. Ce câble coaxial aun débit faible et *n'autorise pas la circulation de* l'information numérique sur le trajet retour. Sans investissement dans la fibre optique, le réseau câblé ne peut s'intégrer aux autoroutes de l'information.

Le réseau du radiotéléphone est composé de combinés téléphoniques mobiles (portables ou en voiture) connectés par ondes radiophoniques à un ensemble de bornes. Ces bornes sont à la fois reliées entre elles et connectées au réseau téléphonique général. Les autoroutes de l'information peuvent permettre d'accroître la *densite des bornes radio et élargir* l'espace utile pour l'utilisateur d'instruments de communication mobiles. Un seul problème, les liaisons radio sont à bas débit et empêchent le radiotéléphone d'avoir des applications élargies à l'image.

Le réseau hertzien. Massivement utilisé par les chaînes publiques et commerciales, le *réseau hertzien atteint* aujourd'hui son point de saturation. Le spectre de fréquence ne permet guère d'ajouter une ou plusieurs chaînes de télévision supplémentaires. Ce réseau a un désavantage, il ne permet aucune interactivité.

Satellites. Le satellite peut être comparé à une « autoroute de l'information à sens *unique ». Avec la compression* numérique, le nombre de chaînes de télévision touche à l'infini, mais aucun service interactif ne peut y être proposé. Une volonté politique claire de privilégier les autoroutes de l'information aura des conséquences sur les investissements satellitaires des groupes de communication.

Y. M.

Des réseaux fixes en fibre optique

Les autoroutes de l'information sont tout à la fois des réseaux en *fibre optique, de l'information* numérisée et des logiciels surpuissants capables de faire circuler cette information d'un point à un autre du réseau.

Le terme « autoroutes de l'information » désigne des réseaux fixes en fibre optique qui acheminent à partir de n'importe quel point du territoire (et plus tard de la planète) en direction de n'importe quel *autre tous les « signaux » de* communication imaginables : voix, textes, films de cinéma, graphiques, jeux vidéo... Point important, ces véhicules ou signaux ne peuvent circuler que s'ils sont traduits en langage numérique. La fibre optique est la seule technologie qui rende possible l'acheminement de très gros débits d'information (4 à 5 mégabits pour des *images de télévision numérisées et* compressées). Une seule paire de fibre optique peut acheminer le contenu de 50 000 lignes téléphoniques dans les deux sens.

La fibre optique et le numérique ont l'avantage d'unifier tous les systèmes de communication : les échanges téléphoniques (voix, fax...) et les images de télévision ne *circuleront plus sur des canaux* séparés. Une seule prise fixée au mur d'un bureau ou d'un appartement reliera une foule d'appareils et de fonctions différents (télévision, téléphone-visiophone, micro-ordinateur, fax, radio, console de jeux...) à un réseau unifié en fibre optique. Des fonctions nouvelles comme le visiophone (téléphone avec image) pourront être généralisées

Pour Gérard Théry, les autoroutes de l'information sont aussi synonymes de multimédia, soit un ensemble de services interactifs utilisant le support numérique pour la réception et l'envoi de l'information sous toutes ses formes (sons, images animées, fixes ou virtuelles...). Toute l'information stockée sur CD-Rom et qui fonctionne *en circuit fermé sur micro-ordinateur* pourra aussi être accessible à partir de bases de données connectées au réseau.

Pourquoi les autoroutes de l'information sont-elles devenues un thème d'actualité en même temps en Europe, aux Etats-Unis et en Asie ? A cause de trois ruptures techniques simultanées.

1. *La compression numérique de* l'image. Numériser une image animée (télévision ou cinéma) engendre une telle quantité de chiffres que ce volume rendait impossible leur diffusion. Pour acheminer les films ou les séries télévisées, il fallait comprimer cette énorme bulle de chiffres. Grâce à des algorithmes complexes et à la mise au point de composants élec*troniques pour les faire fonction*ner, l'image numérique comprimée est en passe de supplanter l'image analogique.

2. L'ATM (Asynchronous Transfer Mode). Dernier-né de la commutation téléphonique, l'ATM permet de gérer simultanément des flux numériques de toutes natures (voix, images, sons...) avec des débits variables selon la *demande, et* de garantir la continuité du débit avec des temps de retard acceptables.

3. La fibre optique. Ce matériau aujourd'hui fabriqué industriellement permet d'acheminer d'énormes volumes d'informations sans déperdition.

France Télécom en première ligne

France Télécom se serait sans doute bien passé des recommandations de Gérard Théry, qui estime que *« l'engagement de France Télécom dans le déploiement des autoroutes de l'information est l'une des conditions essentielles pour réaliser les objectifs généraux correspondant aux ambitions du pays »*, écrit-il. Et de réclamer de la part de l'opérateur public de télécommunications *« un mouvement stratégique majeur »*.

Mouvement stratégique. Ces mots tintent plutôt désagréablement aux oreilles de France Télécom. Car l'opérateur a d'autres échéances. Le 1er janvier 1998, les monopoles qui existaient sur les services téléphoniques seront supprimés. Les particuliers mais surtout les entreprises pourront faire jouer la concurrence sur les prix.

Tout à la préparation de ce premier « Big Bang », l'opérateur public noue patiemment des alliances, s'efforce de faire évoluer son statut, réforme sa grille de tarifs, tente de réduire son endettement. Parallèlement, la pression se fait de plus en plus forte à Bruxelles mais aussi en France pour que le monopole sur les infrastructures – qui interdit par exemple à la Lyonnaise des eaux et à la Générale des eaux d'utiliser leur réseau câblé pour proposer des liaisons téléphoniques – soit levé.

Prudence et scepticisme

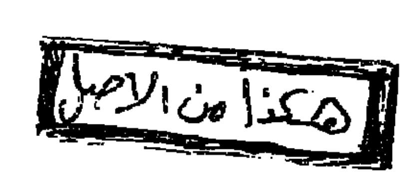
France Télécom sait que ses années fastes sont finies et qu'il va lui falloir se battre durement ; l'administration s'attend donc à voir fondre ses marges, et ces prévisions sont à l'origine de sa grande prudence financière voire de son scepticisme à l'égard des grands travaux. Prudence et scepticisme alimentés par l'échec du plan câble.

Au printemps dernier, l'exploitant du téléphone a ainsi présenté les plans de modernisation de son réseau. Il a alors prévu de remplacer, avant la fin de la décennie, le cuivre par la fibre optique dans la tête du réseau – c'est-à-dire entre les commutateurs – sans toucher à la chevelure (les liaisons entre commutateurs et abonnés). Un investissement estimé alors à 20-25 milliards de francs par an. Equiper la chevelure ne lui semblait pas alors d'actualité.

Y voir plus clair sur les services et les programmes avant de faire le grand saut technologique ou, au *contraire, faire* le pari de la fibre optique en misant sur son effet d'entraînement ? Deux logiques s'affrontent et le monde des télécommunications est divisé. *« Le tout optique est le meilleur pari à moyen terme »*, explique-t-on chez Alcatel, qui espère ainsi consolider son savoir-faire. Pour d'autres, l'ambition de Gérard Théry prend des allures d'illusion pharaonique. *« Le tout numérique, tout optique qu'on tente d'imposer à France Télécom, est un credo purement technologique. Il n'a pas de fondement économique. Cela ressemble fort au tout électrique, tout nucléaire, d'EDF à la grande époque. Cela équivaut à demander à Air France d'acheter, en pleine bataille des compagnies aériennes, une flottille de Concorde ! »*, souligne un expert.

Concilier une logique de service public et un grand chantier technologique – pour garantir un raccordement et un accès égal à tous les abonnés – avec la nécessaire adaptation de France Télécom à un monde où toutes les barrières réglementaires sont sur le point de s'effondrer est un véritable casse-tête. Faut-il, dans la perspective de 1998, inciter France Télécom à poursuivre dans sa logique avant tout gestionnaire ? Ou au contraire estimer comme Gérard Théry que l'opérateur a tout intéret à surinvestir d'ici à 1998 pour affronter la déréglementation avec l'avance en termes de compétitivité que lui procurera la fibre optique ? Il incombe désormais à l'autorité de tutelle de trancher. Si elle le souhaite vraiment.

CAROLINE MONNOT



Les ambitions prioritaires de la future coalition allemande

Réduire les déficits publics et diminuer les dépenses sociales. L'opposition sociale-démocrate approuve le premier objectif et conteste le second

BONN

de notre correspondant

Les dirigeants des trois partis de la coalition au pouvoir (CDU, CSU et FDP) s'apprêtent à adopter un programme de travail et à mettre en place la future équipe gouvernementale. Les négociations en ce sens commenceront officiellement la semaine prochaine. Le chancelier Kohl souhaite que celles-ci soient achevées rapidement, et que le gouvernement soit constitué avant la fin du mois de novembre, si possible peu après la réunion constitutive du Bundestag, qui aura lieu le 10 novembre à Berlin. Pour commencer, les responsables de la coalition réfléchissent à une réduction des portefeuilles ministériels (qui devraient être au nombre de seize au lieu de dix-huit). Pourraient ainsi être regroupés sous le même toit les transports et la poste, ainsi que la recherche et la formation.

Très vite, le nouveau pouvoir va définir les dossiers prioritaires de son action. Au centre de ses préoccupations : la discipline budgétaire, alors que tout indique que Theo Waigel conservera le portefeuille des finances. Le programme de l'Union chrétienne-démocrate (CDU-CSU), présenté cet été, prévoit *« le recul des dépenses de l'Etat, d'ici à l'an 2000, à leur niveau de 1989. »* La part de la dépense publique dans la production nationale atteint aujourd'hui, en raison notamment des transferts financiers vers l'Est, 52 % du PIB. Le nouveau gouvernement souhaite réduire cette proportion à 46 %, en continuant d'appliquer une stricte discipline budgétaire.

« Réduire les déficits, encourager l'initiative privée et dégager des marges de manœuvre pour baisser les impôts » : telle est en résumé, d'après un haut fonctionnaire du ministère de l'économie, l'approche macro-économique du nouveau gouvernement. Officiellement, l'Allemagne remplira bientôt un des critères de stabilité prévus par le traité de Maastricht : le niveau des déficits publics, pour 1994, atteindra 3,6 % du PIB (le traité d'Union européenne prévoit un niveau de 3 %). En réalité, si on ajoute les déficits de la Treuhandanstalt et de la sécurité sociale, on arrive encore à un volume de déficits publics équivalant à 4,5 % du PIB.

Un premier grand test : la discussion budgétaire

L'objectif affiché par Theo Waigel est de limiter durablement l'augmentation des dépenses publiques – qui devra rester inférieure à la croissance du PIB –, ainsi que de réduire de moitié le volume de l'endettement public annuel d'ici à 1998 (de 70 milliards de marks à 27 milliards de marks). Un facteur positif : les transferts financiers vers l'Est ne devraient plus augmenter et se stabiliser autour de 150 milliards de marks par an. Mais ce qu'il y a de plus important, sans doute, c'est que l'opposition sociale-démocrate –, très influente grâce à sa majorité renforcée – au Bundesrat, ne devrait pas s'opposer à cette ligne d'austérité budgétaire. *« Nous n'entendons absolument pas obtenir une extension des déficits publics »*, explique Norbert Wieczorek, responsable des finances au sein du groupe parlementaire SPD du Bundestag.

La discussion budgétaire sera le premier grand test politique du nouveau gouvernement. Il est probable que celui-ci présentera un nouveau *projet de budget au cours de l'hiver* (sans doute au mois de janvier 1995), reprenant les grandes lignes de celui qui a été élaboré au mois de septembre. Le SPD dénoncera, sans pouvoir véritablement s'y opposer, la limitation à deux ans du financement de l'aide aux chômeurs de longue durée par l'Etat fédéral.

L'opposition exigera aussi de savoir comment le gouvernement entend s'y prendre pour financer l'exonération d'impôts des foyers disposant seulement du « minimum existentiel » (un revenu équivalant à un peu moins de 40 000 francs par an), comme le Tribunal constitutionnel l'exige à partir de janvier 1996. Personne ne sait très bien comment ce « trou » budgétaire, *évalué* à 15 milliards de marks sera comblé (1). Sûrement pas en tout cas par l'« impôt de solidarité » de 7,5 %, qui sera introduit à partir du 1er janvier 1995, et qui servira à couvrir les différents passifs légués par l'ancienne RDA (cet impôt rapportera 30 milliards de marks par an). Cet impôt supplémentaire n'a pas de date limite, même si les libéraux voudraient le supprimer le plus vite possible. Il pourrait s'agir d'un des dossiers les plus discutés au cours des prochaines négociations de la coalition.

Ces incertitudes budgétaires et la menace latente d'augmentations d'impôts imprévues risquent de contredire un objectif central de la coalition : baisser le niveau des prélèvements obligatoires (impôts, sécurité sociale), qui atteint aujourd'hui le niveau record de 45 % du PIB.

Soutien à l'innovation et à la recherche

« C'est l'une des tâches les plus importantes pour le nouveau pouvoir », selon Günter Albrecht, responsable des études économiques à l'Assemblée des chambres de commerce et d'industrie (DIHT). La coalition a promis de poursuivre l'allègement de la fiscalité des entreprises, en s'attaquant notamment à la taxe professionnelle et à l'impôt sur le capital des entreprises. *« Cette réforme fiscale devrait soulager les entreprises d'une charge de 3 à 4 milliards de marks »*, souligne Ludwig von Wartenberg, secrétaire général de la Fédération des industries allemandes (BDI).

Par ailleurs, la réforme du système social allemand est l'une des préoccupations centrales de la coalition, mais aussi un des sujets les plus sensibles du jour. Réagissant au quart de tour dès le surlendemain des élections, les dirigeants du patronat ont dressé la liste de leurs exigences en la matière en proposant une baisse générale des charges sociales sur les entreprises, notamment à travers un renforcement de la participation individuelle à l'assurance-maladie et une baisse du niveau des retraites. *« L'Etat fédéral doit prendre en charge le financement des mesures de soutien à l'emploi, au lieu de les faire supporter par le budget de l'assurance-chômage »*, a déclaré mardi 18 octobre *Klaus Murmann, le patron des* patrons allemands, qui a par ailleurs relancé le projet d'introduire des « jours de carence » non payés pour les premiers jours de maladie des salariés (le patronat estime pouvoir par là réduire le taux record d'absentéisme dans les entreprises allemandes).

Les propos de Klaus Murmann ont provoqué un véritable coup de tonnerre à Bonn. Les représentants de l'aile gauche de la CDU (dont le ministre du travail Norbert Blüm), les syndicats et le SPD dénoncent la volonté de *« démontage »* du système social et l'*« insensibilité »* patronale. Mais il est clair que le nouveau gouvernement tentera de *tout faire pour continuer à réduire* les dépenses sociales, qui atteignent aujourd'hui, au total, un tiers du PIB allemand. Déjà, au cours de la dernière législature, le montant des indemnités de chômage a été réduit de trois points.

Cette philosophie libérale part d'une seule et unique constatation : *« il manque cinq millions d'emplois en Allemagne. Notre tâche prioritaire est de créer les conditions qui permettront de les retrouver »*, comme l'explique un haut fonctionnaire du ministère de l'économie à Bonn. La reprise économique qui se confirme (la croissance devrait être de 2,5 % en 1994 et de 3 % en 1995), ne suffira pas à résoudre le problème du chômage, qui touche aujourd'hui trois millions et demi d'Allemands.

La création de nouveaux emplois passera par le soutien à l'innovation et à la recherche, délaissés pendant la dernière législature. *« Il faut rétablir les aides fiscales à la recherche »*, affirme Ludwig von Wartenberg, secrétaire général du BDI, conscient des déficits accumulés en ce domaine. Pour répondre à la demande des milieux scientifiques et industriels, le chancelier Kohl a promis, s'il était réélu, qu'il créerait un *« conseil technologique »* pour favoriser le dialogue permanent entre les partenaires du secteur. Enfin, le gouvernement a prévu de poursuivre les privatisations engagées au cours de la dernière législature (notamment celle, inachevée, des postes), et de tenter un réel effort pour améliorer la dérégulation et la lutte contre les monopoles *à tous les niveaux, tant sur* le plan du marché de l'énergie que sur celui des services. L'expérience des années précédentes montre que ces réformes-là exigent, pour être adoptées, un immense pouvoir de persuasion contre les multiples lobbys qui occupent le terrain politique allemand.

LUCAS DELATTRE

(1) Un mark vaut actuellement 3,40 francs.

COMMENTAIRE

La boîte de Pandore des charges sociales

Décidément, la polémique sur l'utilité de baisser les charges sociales des entreprises pour stimuler l'emploi n'en finit pas de rebondir. Le débat, relancé par Jean Domange, président de la commission sociale du CNPF, qui avait estimé que la politique d'exonération de cotisations sociales *« n'est pas l'arme absolue contre le chômage »* et *« ne crée pas mécaniquement d'emplois »*, s'est encore enrichi au cours des derniers jours.

Par la voix de son président Georges Jolliès, l'Union des industries textiles (UIT) a accueilli *« avec stupéfaction et irritation »* la prise de position de M. Domange, auquel *« les industries les plus exposées à la concurrence internationale »* ont adressé *« un carton rouge »*. De son côté, la majorité de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale a approuvé, jeudi 20 octobre, le budget du ministère du travail, non sans souhaiter que le gouvernement consente un effort supplémentaire pour *« élargir et amplifier la politique d'allégement des charges sociales pesant sur les entreprises afin d'avoir un réel impact sur l'emploi »*. Réponse de Michel Giraud, ministre du travail : 27 milliards de francs d'exonérations sont prévues en 1995, ce qui constitue *« un effort sans précédent »*. A l'opposé, Force ouvrière considère que *« les dizaines de milliards d'allégements du coût du travail, alliés au développement de la flexibilité, n'ont pas eu d'effet sur le chômage »*.

Parmi ces réactions plutôt classiques, émergent cependant des thèmes qui, par ricochet, prolongent le débat initial. C'est ainsi que le financement de la « Sécu » est, une nouvelle fois, revenu sur le devant de la scène. Pour compenser les pertes de recettes imposées aux régimes sociaux, faudra-t-il augmenter la CSG ou la TVA ? Ou vaudrait-il mieux, comme le propose le Commissariat général du Plan (*le Monde* du 21 octobre), prélever une « contribution-santé », sorte de CSG-bis ? De même, sur quels domaines faut-il faire peser en priorité les économies, notamment dans le domaine de la santé ?

Par ailleurs, d'aucuns s'interrogent sur la meilleure façon de garantir abaissement du coût du travail et créations d'emplois. Plutôt que de croiser les doigts ou de croire, avec une ferveur quasi religieuse, aux effets d'une baisse des charges, ne faudrait-il pas mieux, comme le suggère Jean-Baptiste de Foucauld, commissaire au Plan, « s'assurer que les partenaires sociaux en feront un usage performant pour l'emploi » en privilégiant la négociation sociale ? Jean Gandois, candidat à la présidence du CNPF, s'est lui aussi prononcé, sous une forme un peu différente, en faveur d'une telle approche.

Evidemment, on se gardera bien de considérer qu'il s'agit là d'une proposition miraculeuse : le patronat est divisé et une bonne partie du monde syndical préfère le déclin tranquille à la prise de risque. En revanche, il faut se réjouir que le débat sur les exonérations permette – avec la complicité du Commissariat général du Plan – d'entrouvrir *une boîte de Pandore* que les pouvoirs publics ne pourront plus ignorer très longtemps.

JEAN-MICHEL NORMAND

Selon une enquête de la Banque japonaise de développement

Les entreprises nippones peuvent absorber les effets de la revalorisation du yen

TOKYO

de notre correspondant

Le Japon mis à genoux par la valorisation du yen ? Pas vraiment, à en croire une enquête récemment réalisée par la Banque de développement auprès de mille cinq cents entreprises de plus de 1 milliard de yens de capital. Selon ce document, la majorité des industriels interrogés (85,9 %) estiment qu'au cours des trois années à venir le yen évoluera entre 90 et 100 pour 1 dollar. Avec un tel taux de change, 71 % d'entre eux estiment qu'ils peuvent rester compétitifs sur le marché mondial : 46 % pensent qu'ils sont d'ores et déjà en mesure de conserver leur compétitivité et 24 % qu'il leur sera possible de le faire en prenant des mesures de restructuration (développement de produits à haute valeur ajoutée, réduction de personnel et des coûts de distribution). Seulement une minorité (3 %) des chefs d'entreprise pensent qu'une délocalisation de la production s'impose, ce qui semble écarter l'hypothèse d'une désindustrialisation rapide de l'archipel.

Il reste que certains secteurs, comme l'automobile, délocalisent : Honda vient d'annoncer un investissement de 100 millions de dollars en Thaïlande, qui lui permettra une augmentation de 40 % de sa production locale et, selon le *Nihon Keizai*, Toyota se proposerait de doubler sa capacité de production dans les pays d'Asie pour la porter de 265 000 unités actuellement à 520 000 en 1997.

L'enquête de la Banque de développement, dont il ne faut pas oublier qu'elle porte sur des firmes puissantes et que les performances face à la valorisation du yen varient selon les secteurs et la taille de l'entreprise, n'en traduit pas moins l'impérieuse nécessité de restructuration à laquelle est confronté l'ensemble des industries nippones. La majorité (64 %) des dirigeants d'entreprise interrogés sentent une pression croissante de leurs concurrents étrangers.

La revalorisation de la monnaie nippone a pour effet d'orienter le produit intérieur brut nippon à la baisse : entre avril et juin 1994, les importations de biens et services ont progressé de 3,8 % par rapport au trimestre précédent alors que les exportations n'augmentaient que de 1,4 %. On note cependant un affermissement de la reprise, encore en pointillé ces dernières semaines. Ainsi, au vu des dernières statistiques, se confirment une augmentation des dépenses de consommation, une amélioration de l'indice de production industrielle (3,9 % en août), un dégonflement des stocks et un progressif regain de confiance chez les entrepreneurs. Les investissements continuent cependant à stagner dans l'archipel alors qu'ils croissent à l'extérieur pour la première fois depuis quatre ans (36 milliards de dollars entre avril 1993 et mars 1994).

L'accroissement de l'investissement a surtout été sensible dans le secteur manufacturier et notamment dans les régions à plus faible coût de main-d'œuvre d'Asie (Chine, Malaisie, Thaïlande et Vietnam). Selon le ministère du commerce international et de l'industrie (MITI), ce type d'investissements devrait augmenter de 56 % au cours de l'exercice fiscal 1994 (qui s'achève en mars 1995). Cette délocalisation reste cependant limitée : la part de la production nippone effectuée à l'étranger ne représente que 7 % du total (contre 26 % *dans le cas des Etats-Unis*).

PHILIPPE PONS

100 yens valent 5,28 francs.

EN BREF

CHAUFFEURS-ROUTIERS : signature d'un accord à la mi-novembre. – L'accord sur le temps de travail et les rémunérations des chauffeurs-routiers, que représentants patronaux et syndicaux négociaient depuis le 31 août, devrait être signé d'ici la mi-novembre par au moins la CFDT, et probablement Force ouvrière et la FNCR (chauffeurs autonomes). Selon le « constat de déclarations finales » paraphé vendredi 21 octobre par les deux organisations d'employeurs et la Fédération des transports CFDT, ce syndicat a *« donné un avis favorable à la signature »*. Les représentants FNCR et FO *« ont déclaré souhaiter disposer d'un délai leur permettant de consulter leurs instances et faire connaître leur décision finale respectivement les 7 et 14 novembre »*. La CGT ne signera pas l'accord, le considérant comme illégal.

EURO DISNEY : le prince Al Waleed détient 24,6 % de la société. – Comme il était prévu lors de la souscription de l'augmentation de capital (*le Monde* du 5 août), le prince saoudien Al Waleed a acquis, de la Walt Disney Company, 74,6 millions d'actions Euro Disney, portant sa participation dans la société exploitant le parc Disneyland Paris à 24,6 %. La montée de l'homme d'affaires saoudien, président de l'United Saudi Commercial Bank (USBC), dans le capital d'Euro Disney réduit la part de la Walt Disney Company dans sa filiale française, qui passe de 49 % à 40 %.

FNAC : Pierre Blayau porté à la présidence. – Pierre Blayau, président du directoire du groupe Pinault-Printemps-Redoute, a été désigné, vendredi 21 octobre, président de la FNAC par le conseil d'administration de la société réuni à Paris. Au termes de l'OPA simplifiée lancée le 17 octobre sur les actions FNAC et qui doit se poursuivre jusqu'au 28 octobre, le groupe Pinault-Printemps-Redoute et la compagnie Générale des eaux seront associés à hauteur respectivement de 66,6 % et 33,4 % du capital dans un holding de contrôle qui détiendra 97,6 % de la FNAC.

RUSSIE : baisse du PIB de 16 % sur les neuf premiers mois de l'année. – Le produit intérieur brut (PIB) de la Russie a chuté de 16 % au cours des neufs premiers mois de l'année par rapport à la même période de 1993, a annoncé, vendredi 21 octobre devant le parlement, le premier vice-premier ministre Oleg Soskovets. Dans le même temps, l'Etat russe n'a récolté que 39,6 % des recettes prévues pour 1994.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 6415

HORIZONTALEMENT

I. Caractère de chien. Héroïne légendaire. – II. Une créature de rêve. – III. Ne pas barguigner. Irrémédiablement condamné quand il est pris dans ses derniers retranchements. – IV. Fera passer d'une gorge à l'autre. Le centre pour le demi. Précède parfois le service. – V. A l'étranger. Interjection. Toujours à la fin. – VI. Unité. Essences au marché noir. Symbole. – VII. En Pologne. La « Bourse » du travail. – VIII. En vrac. Charge qui, même bonne, ne fait pas rire pour autant. – IX. Donne lieu à de nombreuses saillies. Prenait le temps de souffler. Pronom. – X. Titre le moins honorable dans un palais de justice. N'est plus vierge quand elle porte sa fleur. Point. – XI. Travailleurs n'épargnant pas leurs forces. Préposition. – XII. Abréviation. Quelque chose de sérieux. Elément d'une botte. – XIII. Lointaine source d'intérêt pour Haroun Tazieff. Courant. Participe. – XIV. Qui n'hésite pas à cracher. Voyagent dans les airs. – XV. Brillante action d'éclat au feu. A moins d'être aveugle, il permet de s'expliquer entre sourds.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I									■						
II															■
III					■										
IV							■			■					■
V								■			■			■	
VI				■	■							■	■		
VII								■							
VIII	■			■											
IX							■	■					■		
X						■						■			
XI									■		■			■	
XII			■	■	■			■							
XIII		■				■						■			■
XIV											■				
XV										■					

VERTICALEMENT

1. La promenade des Anglais. Permet de dominer son entourage. – 2. Eventuelle mise à jour. Conjonction. – 3. Pilote de ligne. Sa fermeté n'exclut pas une certaine douceur. – 4. Ne pas être fixé sur la marche à suivre. Se perd en même temps que le nord. Devise. – 5. Un élu. Participe. Etat étranger. Jamais. – 6. Telle une justice inexorable. Mœurs. Symbole. – 7. Lettre. Présente un effet identique à celui d'un bâton dans les roues. Mène la charge avec un roulement de tambour. – 8. Fait subir une transplantation. D'un auxiliaire. Dans une épigramme de Voltaire. – 9. Gâcheur de métier. Demeure élevée. – 10. Sa pointe ne manque pas de piquant. Au royaume des simples, il est le roi. – 11. Pendus par la gorge. Casse la tête ou trouble l'esprit. En principe, fait une fin. – 12. Terme de sport. Il sortait parfois de sa réserve. Préposition. Est restrictif. – 13. Anneaux. Conjonction. De tels trous ne sont jamais grands. – 14. Chiffre. Effectua une rupture de contact. Travail à l'œil pouvant être rémunéré. – 15. Forte poussée de fièvre. La moitié de sept.

Solution du problème nº 6414

Horizontalement

I. Embrasées. – II. Lariforme. – III. Eliminée. – IV. Cédent. Tb. – V. Eu. ôte. – VI. Râ. Sciure. – VII. Observée. – VIII. Cru. Ios – IX. Hie. Mitau. – X. Ruer. Il – XI. Chasseurs.

Verticalement

1. Electrochoc. – 2. Mâle. Abri. – 3. Bride. Suera. – 4. Rimeuse. Us. – 5. Afin. Crimes. – 6. Sont. Ivoire. – 7. Ere. Ouest. – 8. Emettre. Air. – 9. Se. Bée. Nuls.

GUY BROUTY

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 17 AU 21 OCTOBRE 1994

PARIS

Retour à l'ordinaire

INDICE CAC 40

-4,70 %

Finie l'exception ! La Bourse de Paris est revenue à l'ordinaire. Celui-là même qui a caractérisé toutes ces dernières semaines : de bons indicateurs américains, le risque de surchauffe qui en découle, suivi d'une classique crainte de hausse *des taux d'intérêt pour prévenir* tout dérapage inflationniste. Quelques variantes toutefois : le marché des changes, avec un dollar faible souvent synonyme de remous monétaires, a pris le pas sur le marché *obligataire*. Par ailleurs, côté statistiques, les chiffres qui sont venus « empoisonner » les valeurs françaises ne venaient pas seulement d'outre-Atlantique – hausse de 4,4 % des mises en chantier de logements alors que les experts s'attendaient à une baisse de 2,5 % en septembre – mais aussi de l'autre côté du Rhin avec une nette progression de la masse monétaire allemande par rapport aux prévisions.

Cela étant, au final, l'effet est aussi désastreux sur le marché des actions : en cinq séances, les valeurs françaises ont perdu la totalité des gains accumulés au cours de la semaine précédente et même au-delà puisqu'il ne reste rien de la fugitive reprise automnale. Vendredi, l'indice CAC 40 a terminé la séance à 1 842,09 points soit un recul de 4,7 % sur le vendredi précédent.

Pas de surprise sur la tendance : celle-ci a été uniformément baissière dans le sillage de celle affichée à la fin de la semaine précédente.

Cette ultime séance était aussi la dernière du terme boursier d'octobre. Avec ce nouveau recul hebdomadaire, la liquidation est perdante de 4,42 %. Pour mémoire, seuls deux termes boursiers sur dix ont été positifs *celui du mois de janvier avec un* gain de 1,02 % et celui de juillet en progressant de 5,28 %. La palme du plus fort recul mensuel revenant au mois de juin (-9,11 %). Pour en finir temporairement avec les chiffres, il faut savoir qu'avec cette nouvelle baisse, les valeurs françaises affichent désormais un retard de 18,7 % sur leur niveaux du début de l'année. Un an plus tôt, elles étaient en hausse de 18 %.

Pénurie de liquidités

Pour tenter de comprendre cette situation paradoxale à bien des égards, Pascal Riegis et Eric Le Boulch, de l'Européenne d'intermédiation financière et boursière (EIFB), société de Bourse du Gan, offrent une analyse intéressante. Selon eux, si la crainte de l'inflation engendrée par la reprise peut paraître légitime aux Etats-Unis et justifie une poursuite du resserrement de la politique monétaire, les politiques monétaires, en Europe, devraient être encore accommodantes pour quelques trimestres. Les niveaux des taux obligataires tant en regard des taux à trois mois que des taux d'inflation font ressortir un écart supérieur à ceux constatés outre-Atlantique, constituant une marge de sécurité confortable. Bien plus qu'une hausse des taux, c'est l'inertie des dettes publiques qui constitue un réel problème. Alors que le besoin de financement des endettements publics demeure important, l'augmentation des besoins monétaires de l'économie réelle induit un transfert de liquidités de la sphère financière vers la sphère réelle. La fragilité *de ces marchés résultant de cette* pénurie de liquidités pénalise en partie l'actuelle phase de redémarrage économique.

Car ce redémarrage est pourtant sensible. Selon l'INSEE, si la croissance a été tirée en début d'année par le moindre déstockage des entreprises, celle-ci s'appuie désormais sur la demande intérieure, en particulier la *consommation* des ménages, dans un environnement international *« plus porteur qu'il n'apparaissait en juillet »*. Selon l'Institut, le PIB augmenterait de 2,2 % en moyenne en 1994 *au lieu des 2 % attendus en juillet*, malgré un petit ralentissement au second semestre. Et cette reprise est accréditée par la publication des résultats semestriels.

Du côté des valeurs, Eurotunnel a encore subi quelques attaques, après celles survenues à la fin de la semaine passée consécutives à l'annonce d'une réduction des prévisions de recette pour 1994. Un incident sur la navette Eurostar, intervenu jeudi 20 octobre et occasionnant un sensible retard pour les quelque 400 journalistes en partance de Londres pour Paris, a donné l'occasion au titre d'être a nouveau sévèrement « attaqué ». Eurotunnel devait terminer la séance à un nouveau plus bas *historique* à 16 francs soit un recul de 9,4 % pour 10 millions de titres échangés. Un autre problème décelé vendredi, à nouveau sur une navette n'a, en revanche, pas eu d'incidence sur *la reprise technique amorcée par* le titre qui a terminé la séance en hausse de 9,7 %.

Notons encore que les valeurs de BTP et de services comme la Lyonnaise des Eaux ou la Générale des Eaux ont encore souffert des « affaires » malgré l'engagement pris par les grands groupes du secteur du BTP français, (à l'exception notable de Bouygues), de respecter la loi sur le financement des partis politiques et de refuser dorénavant de payer des pots-de-vin pour obtenir des contrats.

Pour conclure, notons enfin *que l'offre publique de vente* (OPV) portant sur la participation de Lagardère Groupe dans la Société anonyme de télécommunications (SAT), a été un succès avec deux fois plus de demandes que le nombre d'actions disponibles.

FRANÇOIS BOSTNAVARON

Agroalimentaire

	21-10-94	Diff.
Bongrain	2 751	- 1,75
Danone (ex-BSN)	712	- 4,81
Eridania Béghin	723	- 4,61
Fromageries Bel	5 170	- 0,57
LVMH	817	- 7,36
Pernod-Ricard	292,10	- 5,68
Remy-Cointreau	214	- 5,51
Saint-Louis	1 412	- 3,15

Assurances

	21-10-94	Diff.
AGF	210,10	-4,71
AXA	239,90	-6,43
GAN	282	+2,35
SCOR SA	112	-3,86
UAP	132	-1,63

Bâtiment et matériaux

	21-10-94	Diff.
Bouygues	524	- 5,37
Ciments français	262,50	- 8,69
Colas	947	- 2,97
Eiffage	890	- 5,62
Eurotunnel	17,60	- 14,35
GTM Entrepose	398	- 9,95
Imetal	575	- 2,54
Immob. Phénix	41,70	- 17,58
Jean Lefebvre	370	- 3,39
Lafarge-Coppée	393,10	- 4,63
Pollet	408,90	- 1,80
Saint-Gobain	638	- 6,05
SGE	200,50	- 10,08
Spie-Batignolles	238	- 3,87

Chimie

	21-10-94	Diff.
Air liquide (L')	701	- 6,03
Gascogne	520	+ 0,77
Michelin	220	- 5,61
Plastic Omnium	645	+ 3,36
Rhône-Poulenc A	123,90	- 2,36
Roussel-Uclaf	556	- 2,45
Sanofi	247,30	- 2,98
Synthélabo	197,10	- 5,24

Consommation non alimentaire

	21-10-94	Diff.
BIC	606	- 9,41
Chargeurs	1 292	- 4,15
Christian Dior	394,40	- 11,17
Clarins	497,10	- 2,33
DMC	345	+ 0,29
EBF	925	+ 5,11
Essilor Int	754	+ 3,14
Gr. André	540	- 2,70
Moulinex	114,50	- 2,96
L'Oréal	1 078	- 5,18
Salomon	2 100	- 2,55
SEB	542	+ 0,37
Skis Rossignol	1 995	- 3,38
Sommer-Allibert	1 900	- 8,60
Zodiac	2 265	- 0,70

Crédit et banques

	21-10-94	Diff.
Comp. bancaire	498	- 6,91
BNP	248,80	- 4,12
CCF	212,10	- 5,27
Cetelem	969	- 10,11
Comptoir Entrep.	-	-
CPR	312	- 6,44
CFF	730	- 8,29
CLF	376,50	- 4,51
Créd. lyon.	444,60	+ 2,20
Crédit national	380,10	- 5,72
Société générale	566	- 3,74
SOVAC	437	+ 0,92
UFB Locabail	356	- 6,08
UIC	290	- 3,33
Via Banque	361.00	- 1,36

Distribution

	21-10-94	Diff.
Bon Marché	879	+ 10,98
Carrefour	2 205	- 2,82
Casino	165,60	- 4,27
Castorama Dubois	720	- 0,68
Compt. modernes	1 345	- 1,48
Damart	5 990	+ 0,67
Docks de France	698	- 4,12
Gal. Lafayette	2 390	+ 3,47
Guilbert SA	420	- 3
Guyenne Gasc.	1 390	- 2,79
Pinault Pr.	851	- 2,95
Primagaz	870	- 0,91
Promodès	1 002	- 2,24
Rexel	705	- 0,42

Electricité et électronique

	21-10-94	Diff.
Alcatel-Alsthom	471,10	- 1,44
Alcatel-Câble	586	- 2,17
CSEE	510	- 7,27
Intertechnique	561	- 8,18
Labinal	718	- 0,41
Legrand	6 720	- 5,21
Matra-Hachette	98,70	- 8,18
Radiotechnique	515	- 3,73
Sagem	2 595	+ 2,32
Schneider	376	- 3,46
Thomson-CSF	138,90	- 7,70

Immobilier et foncier

	21-10-94	Diff.
GFC	385,10	- 1,76
Olipar	9	- 37,50
Rue Impériale	3 570	+ 0,08
Sefimeg	366,10	- 4,41
Simco	405,50	- 4,58
UIF	413,00	+ 1,34
Lucia	98,20	- 14,80
Silic	700	- 2,77
Sogeparc	660	- 2,22

Investissement et portefeuille

	21-10-94	Diff.
Bolloré	426	+ 2,89
Cerus	101,60	- 4,15
CGIP	1 123	- 4,01
Eurafrance	1 775	- 6,18
Gaz et Eaux	1 860	- 2,87
Lagardère MMB	116,10	- 7,85
Marine-Wendel	355	- 1,38
Navigation mixte	918	+ 0,54
Nord-Est	114,10	- 11,20
Paribas	331,60	- 7,24
Suez	234,90	- 8,20
Worms	229,40	- 5,59
Origny-Desvroise	-	-
Parfinance	180	- 2,70

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM

	Nombre de titres	Valeur en cap. (KF)
Alcatel-Alsthom	1 921 972	940 252
Elf Aquitaine	1 926 341	724 022
Eurotunnel	38 910 672	675 689
Eaux (Gle des)	1 291 160	614 829
Total	1 829 010	596 046
LVMH Moët Vuitton	630 975	543 872
Peugeot	609 425	475 341
Société Gle	797 570	458 891
Rhône-Poulenc	3 409 210	429 128
Carrefour	178 405	398 791
Lafarge-Coppee	948 320	390 702
Saint-Gobain	577 320	377 707
Lyonnaise Eaux	773 760	369 946
Danone (ex BSN)	505 020	363 405

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Legris indust.	+ 17,16	Olipar	- 37,50
Bon Marché (Au)	+ 10,98	Euro Disney	- 18,47
Métrologie a ch.	+ 6,08	Immob. Phenix	- 17,58
E.B.F.	+ 5,11	Eurotunnel	- 14,35
Caumartin Part.	+ 4,15	Sat 2	- 14,28
Métrologie Inter.	+ 3,60	Eaux (Gle Des)	- 13,85
Pechiney CIP	+ 3,52	Fives-Lille	- 12,92
Galeries Lafayet.	+ 3,47	Bazar Hot. Ville	- 12,34
Ecco	+ 3,39	Lyonnaise Eaux	- 12,05
Plastic-Omn. (Ly)	+ 3,36	I.D.I.A	- 12,02
Essilor Intl.	+ 3,14	Nord-Est	- 11,20
Bertrand Faure	+ 2,97	Christian Dior	- 11,17
Bolloré Techno.	+ 2,89	UGC DA (M)	- 10,98
Dassault Electro	+ 2,44	Sophia	- 10,69

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	14-10-94	17-10-94	18-10-94	19-10-94	20-10-94
RM	3 261 957	2 640 028	2 821 662	2 994 869	3 474 285
Comptant R. et obl.	19 010 069	19 105 545	17 272 410	20 294 601	13 566 617
Actions	154 250	3 109 681	230 273	150 502	361 761
Total	22 426 276	24 855 254	20 324 345	23 439 972	17 402 663

INDICES CAC (*du lundi au vendredi*)

	17-10-94	18-10-94	19-10-94	20-10-94	21-10-94
(base 1000, 31 décembre 1990)					
Ind. SBF 120	1 313,06	1 307,36	1 295,11	1 289,89	1 275,23
Ind. SBF 250	1 274,44	1 268,76	1 256,64	1 251,21	1 237,88
(base 1000, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	1 906,42	1 898,60	1 876,31	1 867,37	1 842,09

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 21 octobre 1994

Nombre de contrats : *186 772*

COURS	ÉCHÉANCES SEPT. 1994	DÉC. 1994	MARS 1995	JUIN 1995
Premier	–	110,94	110,16	109,38
+ Haut	–	110,96	110,16	109,38
+ Bas	–	110,06	109,48	108,70
Dernier	–	110,40	109,62	108,70
Compensation	–	110,40	109,64	108,86

Métallurgie, mécanique

	21-10-94	Diff.
Carnaud Metalbox	183	+ 0,60
Dassault Aviation	421	+ 0,23
De Dietrich	2 660	- 0,70
Fives-Lille	485	- 12,92
Legris Industrie	376,10	+ 17,16
Metaleurop	76,60	- 5,95
Pechiney CI	396	+ 3,52
Pechiney Int.	156	+ 1,16
Peugeot SA	780	- 1,88
Strafor Facom	639	- 1,84
Valeo	280	- 1,75
Vallourec	294	+ 1,97

Mines d'or, diamant

	21-10-94	Diff.
Anglo-American	306	+ 0,36
Buffelsfontein	66,10	- 1,34
De Beers	128,30	- 1,53
Driefontein	85,70	+ 4,51
Gencor Limited	19	+ 5,26
Harmony Gold	54,60	+ 2,24
Randfontein	60	- 5,80
Saint-Helena	59,80	- 0,82
Western Deep	298	+ 6,04

Pétrole

	21-10-94	Diff.
Elf-Aquitaine	380,10	- 9,08
Esso	730	- 7,47
Géophysique	385	+ 1,89
Total	317,50	- 5,08
BP France	130	+ 4,00
Erap-Elf	300	- 12,02

Sicomi ou ex-Sicomi

	21-10-94	Diff.
Bail Investiss.	860	-1,71
Genefim	250	-7,40
Immobail BTP	343	-5,74
Interbail	345,20	-2,76
Klepierre	535	-1,65
Locindus	805	-5,29
Selectibanque	151,90	-4,82
Unibail	430	-2,93

Transports, loisirs, services

	21-10-94	Diff.
Accor	534	- 8,08
BIS	295,10	+ 0,20
Canal Plus	804	- 3,94
Cap Gemini Sogeti	180	- 1,69
CEP Comm.	495	+ 1,02
Club Méditerranée	425,60	- 4,57
Eaux (Gle des)	426	- 13,85
Ecco	670	+ 3,39
Euro Disney	6,40	- 18,47
Filipacchi Médias	944	- 2,88
Havas	420	- 1,98
Lyonnaise des eaux	445	- 12,05
Publicis	403,10	- 8,25
SITA	703	- 6,14
Sligos	359,60	+ 1,29
Sodexho	858	- 4,77
SCAC Delmas	499	+ 1,83
Dauphin OTA	330	- 1,49
OGF Omn Gest.	785	- 1,87
TF1	531	- 1,66

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	21-10-94	Diff.
6 % 93-97	97,04	- 0,23
EDF-GDF 3 %	6150	- 10
CNB 5 000 F	101,21	0,01
CNB Par. 5 000 F	101,1	Inchangé
CNB Suez 5 000 F	101,15	- 0,15
CNI 5 000 F	101,21	- 0,34

NEW-YORK

Morose

INDICE DOW JONES

-0,49 %

Wall Street a broyé du noir au cours de la semaine écoulée, alors que les taux d'intérêt à long terme ont atteint à plusieurs reprises le seuil psychologique de 8 % sur le marché obligataire, rendant moins attrayants les investissements boursiers. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a terminé vendredi à 3 891,30 points en baisse de 19,17 points, soit un repli de 0,49 % par rapport à la semaine précédente.

« Un taux d'intérêt de 8 % ne stimule pas les achats d'actions », a observé James Schroeder, analyste chez *MMS International. Ce dernier* estime toutefois que la remontée des taux d'intérêt a été en partie un prétexte pour prendre des bénéfices sur un marché techniquement suracheté. L'indice Dow Jones avait en effet gagné près de 140 points en une dizaine de jours.

Les résultats financiers des sociétés ont été généralement bons, à quelques exceptions près comme GM, selon cet analyste, mais les investisseurs ont été incités à la prudence par une série de données économiques positives qui ont ravivé les craintes inflationnistes.

Un rapport de la Réserve fédérale de *Philadelphie faisant état* de possibles hausses des prix dans les mois à venir a déclenché jeudi 20 octobre d'importantes liquidations sur le marché obligataire et a fait remonter les taux à *long terme*.

M. Schroeder table sur une consolidation ou même une poursuite de la baisse du Dow Jones dans les prochaines semaines. La firme MMS International prévoit un taux d'*intérêt de 8,25 %* sur les bons à long terme d'ici à la fin de l'année. Un taux si élevé aurait forcement un effet baissier sur la Bourse.

Indice Dow Jones du 21 octobre : 3 891,30 (c. 3 910,47).

	Cours 14 oct.	Cours 21 oct.
Alcoa	87	88 3/4
Allied Signal Inc.	35 5/8	34 3/4
American Express	30 5/8	30 1/4
ATT	53 7/8	54 1/2
Bethlehem Steel	18 5/8	18 1/4
Boeing	44 5/8	43 5/8
Caterpillar Inc.	55 1/2	56 1/4
Chevron	42 1/2	43 1/8
Coca-Cola	50 5/8	50 1/4
Disney Corp.	38 3/4	38 5/8
Du Pont de Nemours	59 1/4	59 1/4
Eastman Kodak	49 1/2	49 3/4
Exxon	60	59 7/8
General Electric	50 3/8	47 3/8
General Motors	47 1/4	41 1/4
Goodyear Tire	35 1/4	34 7/8
IBM	73 1/8	74 5/8
International Paper	78 1/4	78 7/8
Morgan (J.P.)	61 3/4	60 1/4
McDonnell Douglas	121 5/8	124 5/8
Merck and Co	36 1/4	35 5/8
Minnesota Mining	55 1/2	55 7/8
Philip Morris	60 5/8	61 1/8
Procter Gamble	62 3/4	62 3/8
Sears Roeb. and Co	47 5/8	48 1/8
Texaco	62 7/8	62 3/4
Union Carbide	33 3/4	34 5/8
United Tech.	64	62 1/4
Westinghouse El	13	13 3/8
Woolworth	16 7/8	16 1/4

TOKYO

Sous influence

INDICE NIKKEI

-0,35 %

Les cours des valeurs nippones ont baissé modérément au cours de la semaine écoulée à la Bourse de Tokyo, où la nouvelle chute du dollar face au yen a été perçue comme une menace à la reprise économique dans l'Archipel. L'indice Nikkei a cédé 0,35 % sur la semaine, à 19 899,08 points, alors qu'il avait progressé de 1,1 % la semaine dernière. Le volume moyen quotidien d'échanges a été de 242,99 millions de titres, contre 309,43 millions la semaine antérieure. Après avoir commencé la semaine en baisse modérée, l'indice Nikkei a évolué de manière étroite au cours des deux premières séances dans l'attente d'une série de résultats semestriels de sociétés et des chiffres américains du commerce extérieur d'août.

Mercredi, la baisse du dollar a entraîné un recul de plus de 120 points du Nikkei. Les cours se sont redressés jeudi avant de repiquer vendredi tandis que le dollar s'effondrait à un plancher historique de l'après-guerre, à 96,55 yens en cours de séance. Les analystes ont indiqué que la reprise économique fragile au Japon pourrait être menacée par la déroute du dollar, notamment après les remarques du secrétaire américain au Trésor Lloyd Bentsen selon lesquelles les autorités américaines n'entendent pas soutenir le billet vert.

Indices du 21 octobre : Nikkei 19 899,08 (c. 19 969,29) ; Topix 1 578,94 (c. 1 593,08).

	Cours 14 oct.	Cours 21 oct.
Bridgestone	1 500	1 590
Canon	1 770	1 780
Fuji Bank	2 160	2 160
Honda Motors	1 770	1 740
Matsushita Electric	1 670	1 580
Mitsubishi Heavy	794	777
Sony Corp.	5 970	5 810
Toyota Motors	2 070	2 110

LONDRES

Prises de bénéfice

-2,3 %

La Bourse de Londres a subi des prises de bénéfice au cours de la semaine écoulée après ses récents gains, alors que les inquiétudes sur la faiblesse du dollar pesaient également sur la tendance. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé vendredi à 3 032,8 points, en baisse de 73,9 points, soit un recul de 2,3 %.

Un rapport mensuel de la Confédération de l'industrie britannique (CBI), montrant une accélération de la croissance annuelle des ventes de détail en septembre, avait réveillé les craintes d'une hausse des taux d'intérêt britanniques en début de semaine. Une remontée des taux à long terme *aux Etats-Unis* et un ralentissement moins fort que prévu du PIB britannique au troisième trimestre (3,6 % sur un an) ont contribué aux pertes sur la fin de la période.

Eurotunnel, qui a divisé par quatre ses prévisions de recettes pour 1994 à environ 337 millions de francs, a perdu 19 pence à 209. Il a baissé dans la semaine jusqu'à 191 pence, son plus bas historique, après la panne ayant retardé d'une heure jeudi le départ d'un Eurostar Londres-Paris avec 400 journalistes à bord.

Indices « FT » du 21 octobre : 100 valeurs, 3 032,8 (c. 3 106,7) ; 30 valeurs, 2 333,70 (c. 2 391,2) ; mines d'or, 290,9 (c. 280) ; fonds d'Etat, *91,29 (c. 91,9)*.

	Cours 14 oct.	Cours 21 oct.
Allied Lyons	5,86	5,78
BP	4,23	4,06
BTR	3,20	3,08
Cadbury	4,39	4,37
Glaxo	6,13	5,87
GUS	5,80	5,58
ICI	7,83	8,14
Reuters	4,70	4,58
RTZ	8,83	8,61
Shell	7,27	7
Unilever	11,40	11,32

FRANCFORT

Glissade

-3,94 %

Les cours à la Bourse de Francfort ont chuté cette semaine de façon presque ininterrompue, en raison de prises de bénéfices après les gains des séances précédentes, de l'affaiblissement du dollar par rapport au deutschemark et d'un taux de croissance de la masse monétaire M3 moins bon que prévu. L'indice DAX des 30 valeurs vedettes a terminé vendredi à 2 022,22 points, soit un repli de 3,94 % par rapport à la période précédente.

La séance de lundi a été marquée par un revirement de tendance soudain. Après avoir ouvert en nette hausse, saluant ainsi la victoire de la coalition de centre-droit du chancelier Helmut Kohl *aux élections législatives* allemandes de dimanche, la Bourse s'est brusquement repliée à la mi-séance pour terminer finalement dans le rouge.

L'affaiblissement du dollar par rapport au deutschemark, qui fait craindre un renchérissement des prix des exportations allemandes, a par ailleurs accru la morosité des participants durant la semaine.

Le coup de grâce a été porté vendredi matin, avec la publication du taux de croissance de M3, à 7,7 % pour septembre, alors que les analystes tablaient sur un taux compris entre 7 et 7,5 %. L'annonce de la Bundesbank a provoqué une chute du marché obligataire qui a entraîné dans son sillage le marché des actions.

Indice DAX du 21 octobre : 2 022,22 (c. 2 105,73).

	Cours 14 oct.	Cours 21 oct.
AEG	162	151,30
BASF	320,90	308,80
Bayer	358,80	341,50
Commerzbank	321	314,20
Deutsche Bank	722	726
Hoechst	333,60	312,70
Karstadt	630	615
Mannesman	407	377
Siemens	646	614
Volkswagen	467	432,20

هكذا من الاصل

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Emprunts sans frontières

La plus grande des sociétés américaines de crédit hypothécaire tient à élargir le cercle de ses bailleurs de fonds. Ses besoins d'emprunt sont gigantesques, et pour y répondre de la façon la plus économique possible, elle se propose de déborder du cadre de son marché national des capitaux. Son plan est de solliciter toutes les grandes places financières du monde, à concurrence de 20 milliards de dollars. Il faut considérer ce montant très élevé comme un plafond qui ne sera certainement pas atteint en une seule fois.

L'emprunteur, la Federal National Mortgage Association, qui dans son pays est familièrement appelée Fannie Mae, procédera à plusieurs émissions pour y parvenir et il faudra du temps pour remplir ce programme. Aucun délai n'a d'ailleurs été fixé. La plupart des opérations lancées dans ce cadre devraient être libellées dans la monnaie des Etats-Unis, mais on ne saurait exclure la possibilité d'un recours à d'autres monnaies. Le produit d'éventuelles opérations en devises européennes ou en yens, par exemple, ferait alors l'objet d'un contrat d'échange de dettes de façon à procurer à l'emprunteur des ressources en dollars.

Le projet que Fannie Mae vient de dévoiler dans ses grandes lignes a immédiatement retenu l'attention des spécialistes du monde entier. Le crédit de la société hypothécaire est le meilleur qui soit. Cette société a un caractère officiel qui fait que, dans *son propre pays, elle peut lever* des fonds à un coût à peine supérieur à celui du Trésor de Etats-Unis. Par ailleurs, la taille record du programme d'emprunt qu'elle vient d'annoncer est significative des efforts déployés actuellement pour briser les barrières qui compartimentent le marché international des capitaux.

L'euromarché est né il y a environ trente ans à la suite de dispositions fiscales prises outre-Atlantique. Il a connu depuis une évolution prodigieuse qui s'est effectuée de façon indépendante de celle qui se produisait aux Etats-Unis et il échappe à *l'emprise des autorités américaines*. Quelques aménagements ont permis de relier dans certains cas l'eurodollar et le marché intérieur américain. Mais cela ne les a que peu rapprochés. Ils demeurent bien séparés, chacun a ses caractéristiques propres touchant aussi *bien la fréquence du service des* intérêts, semestriels ou annuels, que la forme des titres, nominatifs ou au porteur, et, normalement, les investisseurs américains n'ont le droit d'acquérir des euro-obligations nouvelles que quarante jours après les autres.

Les chemins détournés des Français

La formule à laquelle Fannie Mae donne sa caution, celle des emprunts planétaires, est précisément de nature à surmonter tous ces obstacles. Elle n'est pas nouvelle – son inventeur est la Banque mondiale – mais jamais, jusqu'à présent, un débiteur n'avait publiquement envisagé d'y recourir dans des proportions aussi importantes. Nul ne saurait affirmer que les choses vont *immédiatement se dérouler* comme le prévoient l'emprunteur et ses banques placées sous la conduite de l'établissement américain Lehman Brothers. Il se peut que les premiers emprunts en dollars qui verront le jour dans ce cadre ne se distinguent guère de la *masse des transactions lancées sur* le marché national américain et qu'ils ne retiennent que marginalement l'attention des souscripteurs européens. Mais on voit mal pourquoi les affaires suivantes n'intéresseraient pas l'ensemble des investisseurs du monde. Le système est ainsi fait que tous pourront se servir en même temps et on leur proposera des titres par tranches très grandes, dont la dimension même sera un gage de liquidité. Pour ce qui est des éventuelles tranches en devises autres que le dollar, on a de bonnes raisons à Paris de considérer Fannie Mae comme un excellent candidat *pour inaugurer la formule* en francs français. Après de longs atermoiements, les autorités ont fini par approuver le principe des émissions planétaires d'obligations en francs, à condition que leur montant dépasse celui des plus grands euro-emprunts, c'est-*à-dire qu'elles devraient atteindre* plus de 7 milliards de francs. Comme dans le cas des transactions de ce type en dollars, le résultat serait d'internationaliser le marché national des obligations en francs, l'accès direct étant donné aux investisseurs américains comme aux autres. Les prêteurs français connaissent bien la signature car Fannie Mae s'est présentée il y a quelques années sur le marché de l'eurofranc. Sa transaction, que dirigeait le Crédit commercial de France, avait alors fait sensation. Elle avait introduit un usage américain en Europe, celui de lancer des obligations nominatives, et non pas au porteur.

Quant aux emprunteurs français ils ont été nombreux ces derniers jours sur le marché international. Ils ne peuvent pas se présenter actuellement dans le compartiment de l'eurofranc car l'administration les en empêche. Aussi prennent-ils des chemins détournés et, pour obtenir les ressources dans la monnaie dont ils ont l'emploi, ils concluent des contrats d'échange. Un compartiment très propice est celui du franc luxembourgeois, où les noms du Crédit local, d'Electricité de France et de Peugeot figurent actuellement au calendrier des nouveaux emprunts. France Télécom s'est pour sa part distinguée en drainant 125 millions de dollars canadiens sur l'euromarché, puis en en échangeant le produit contre une dette, en francs français, par l'intermédiaire du groupe Paribas.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

Le dollar toujours plus bas

Le calme relatif sur le front des changes qui contrastait au cours des dernières semaines avec les soubresauts des marchés de taux d'intérêt a brutalement pris fin cette semaine. Le billet vert – qui n'avait pas suivi depuis septembre la baisse des obligations américaines – a rattrapé son retard. La disparition du risque politique allemand explique pour partie le trou d'air dont est victime la devise américaine, qui a perdu son rôle de valeur refuge au lendemain des élections législatives allemandes.

Lundi, le ton était déjà donné. Conséquence directe du succès de la coalition menée par le chancelier Helmut Kohl, le deutschemark a gagné du terrain contre la quasi-totalité des autres monnaies, et plus particulièrement contre le dollar, qui a touché ses plus bas niveaux depuis deux ans à 1,4965 lundi matin. Ce n'était qu'un début.

Après trois journées de répit relatif, le billet vert replongeait jeudi soir et vendredi. Il s'inscrivait vendredi en début de séance à Tokyo à son plus bas niveau depuis la fin de la seconde guerre mondiale, à 96,55 yens. Il s'est ensuite ressaisi pour finir à 96,68 à la suite d'interventions massives de la Banque du Japon. Le précédent plancher historique avait été atteint le 12 juillet à New-York à 96,60 yens pour un dollar.

En Europe, la devise américaine était passée dans la nuit de jeudi sous les 1,50 deutschemark, tombant à 1,4880, son plus bas niveau depuis le 19 octobre 1992 et sous les 5,12 francs à 5,1145 francs. Une dégringolade directement liée à une nouvelle « gaffe » du secrétaire américain au Trésor, Lloyd Bentsen, affirmant n'avoir pas l'intention de venir à la rescousse du billet vert. *« Les forces du marché décideront »* de l'évolution du dollar, avait-il dit, avant de préciser : *« Nous n'avons pas l'intention d'intervenir. »*

« Les Américains ne veulent pas intervenir, on savait déjà que les Allemands ne voulaient pas intervenir : difficile de prévoir ce qui peut arrêter à présent la chute du dollar », commentait alors un courtier. Le billet vert se reprenait un peu vendredi en fin de journée à 1,4982 deutschemark et 5,1350 francs. Mais les opérateurs situent les prochains seuils de résistance du dollar-mark à 1,4850 et à 1,47 deutschemark. En septembre 1992, le dollar avait atteint son plus bas historique face au deutschemark, à 1,3860.

La crédibilité de la Fed

Si la force du deutschemark et dans une moindre mesure celle du yen peuvent justifier la faiblesse du dollar, l'explication n'est pas totalement satisfaisante. Aux yeux des cambistes, la relative déconnexion entre le billet vert et les taux obligataires depuis septembre tenait à la conviction des marchés que la Réserve fédérale (Fed) allait remonter le loyer de l'argent. Ce qu'elle n'a toujours pas fait.

« On se demande ce que la Fed attend de plus aujourd'hui pour relever ses taux, c'est vraiment sa crédibilité qui est en jeu », explique François Chevallier, de la BFCE. *« La croissance de l'économie américaine n'a pas ralenti, elle est sur un rythme de 4 % l'an dans une situation de plein emploi avec un taux de chômage de 5,9 % et un taux d'utilisation des capacité de production de 84,6 % »*, ajoute-t-il. Alain Fiorucci, du cabinet Soprofi, va plus loin et considère : que *« la poursuite de la croissance de la demande interne et la hausse des exportations vont provoquer une augmentation du taux d'utilisation des capacités de production »*.

L'attitude de la banque centrale américaine est jugée d'autant plus sévèrement que les effets de la politique monétaire mettent en moyenne dix-huit mois avant d'avoir un impact sur l'économie américaine. La crainte d'un dérapage inflationniste n'en est que plus vive. Les opérateurs redoutent en plus d'être obligés *d'attendre le 15 novembre et* la prochaine réunion du comité de politique monétaire de la Fed pour attendre un relèvement des taux à court terme. Une situation qui, aux yeux des cambistes les plus critiques, illustre l'absence de consensus au sein du comité de *politique monétaire* de la Fed, qui n'aurait pas donné au président Alan Greenspan la possibilité de relever les taux entre deux de ses réunions.

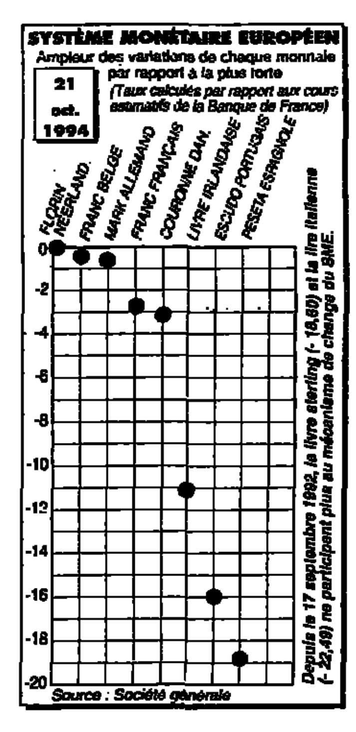
Sujet de satisfaction tout de même sur la semaine, la bonne résistance du franc compte tenu *d'un contexte très défavorable* pour lui ou se mêlent baisse du dollar, hausse du deutschemark et, en France, les « affaires » conjuguée à l'incertude politique jusqu'à l'élection présidentielle. Si le franc faiblissait logiquement lundi face à un deutschemark irré*sistible en passant au-dessus du* seuil de 3,4305 francs, son ancien plancher au sein du système monétaire européen. Le marché se retournait après avoir touché lundi les 3,4350 francs pour un deutschemark. Le franc finissait la semaine à 3,4265 pour un deutschemark.

ÉRIC LESER

COURS MOYENS DE CLÔTURE DU 17 AU 21 OCTOBRE 1994
(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,6275	–	19,5046	80,2246	66,8226	3,2468	59,6125	0,00653
	1,5900	–	19,1959	79,1766	65,8111	3,1980	58,7372	0,00644
Paris	8,5442	5,1270	–	411,3117	342,5994	16,6461	305,6334	3,3488
	8,2839	5,2100	–	412,5099	342,8759	16,6613	306,0206	3,3570
Zurich	2,0287	1,2465	24,3125	–	83,2944	4,0471	74,3070	0,8142
	2,0082	1,2630	24,2418	–	83,1194	4,0390	74,1850	0,8138
Francfort	2,4356	1,4965	29,1896	120,0562	–	4,8588	89,2101	0,9775
	2,4160	1,5195	29,1651	120,3088	–	4,8593	89,2511	0,9791
Bruxelles	50,1270	30,80	6,0074	24,7092	20,5814	–	18,3607	2,0118
	49,7193	31,27	6,0019	24,7585	20,5791	–	18,3671	2,0148
Amsterdam	2,7301	1,6775	32,71893	1,34577	112,094888	5,44643	–	1,0068989
	2,7070	1,7025	32,67754	1,34798	112,043435	5,44452	–	1,0069716
Milan	2491,70	1531	298,6152	1228,2391	1023,0538	49,70779	912,6677	–
	2467,68	1552	297,8887	1228,8203	1021,3886	49,63224	911,6006	–
Tokyo	157,87	97	18,91945	77,81789	64,81791	3,14935	57,82414	0,063357
	156,38	98,35	18,87716	77,87015	64,72524	3,14519	57,76799	0,063370

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 21 octobre 1994, 5,28556 F, contre 5,29740 F le vendredi 14 octobre.



MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Rechute

Le net rebond de la semaine dernière, surtout en Europe, avait fait naître quelques espoirs. Ils ont rapidement disparu dans le sillage du dérapage du dollar, de la remontée du mark et du retour en force de l'obsession majeure des marchés : la crainte d'une surchauffe inflationniste de l'économie américaine.

Autant le franc a finalement bien résisté aux secousses du change, autant le marché obligataire français a nettement accusé le coup en fin de semaine. La prime de risque entre les rendements à dix ans allemands et français s'est tendue jusqu'à atteindre 0,77 % vendredi en fin de journée, à comparer au 0,64 % de la semaine dernière et au 0,50 % du début du mois d'octobre.

Le taux des OAT à dix ans est repassé de 8 % à 8,23 %, effaçant les gains de la semaine dernière, et celui des bunds est remonté de 7,36 % à 7,45 %. Sur le MATIF, l'échéance décembre du notionnel, qui était remontée de 110,10 à 111,82 la semaine dernière, a refait le chemin inverse pour terminer vendredi en clôture à 110,40 après avoir touché un plus bas en séance de 110,06. Les obligations françaises payent ainsi un peu les effets des incertitudes électorales, des « affaires » et d'une croissance dont la vigueur surprend toujours. L'INSEE a révisé jeudi en hausse à 2,2 % au lieu de 2 % ses prévisions de croissance du PIB sur l'année.

Outre-Atlantique, le marché obligataire américain s'est mis à partir de jeudi à l'unisson du billet vert et a lourdement chuté. Le taux d'intérêt sur les bons du Trésor à 30 ans, la principale référence, a terminé à 7,99 % contre 7,89 % mercredi soir. Il a atteint le seuil de 8 % en cours de journée, puis 8,01 % avant de revenir à 7,96 % vendredi soir. La peur d'une surchauffe inflationniste de l'économie américaine a été renforcée par un rapport de la Réserve fédérale de Philadelphie. *« Il indique clairement que l'économie ne ralentit pas et que les tensions inflationnistes s'intensifient »*, explique Joseph McAlinden, du cabinet de courtage Dillon Read and Co. Les taux à long terme, qui avaient déjà commencé la séance de jeudi en hausse, après l'annonce d'une progression de 4,4 % des mises en chantier de logements en septembre, ont amplifié leur mouvement après le rapport de la Fed de Philadelphie.

La Réserve fédérale au pied du mur

Une nouvelle fois les marchés obligataires et de changes mettent la Réserve fédérale au pied du mur. La crainte de l'inflation, qui les conduit à réclamer des taux *obligataires toujours plus élevés* et qui entraîne une défiance à l'égard du dollar, ne peut s'apaiser que par un tour de vis sur les taux à court terme. Depuis la mi-août, la banque centrale américaine a résisté à la pression, mais elle devient de plus en plus forte. Au point que certains pronostiquent pour la prochaine réunion du comité de politique monétaire de la Fed le 15 novembre une hausse de 1 % à 1,5 % de son taux au jour le jour. L'analyse de plus en plus fréquente selon laquelle la croissance américaine est moins sensible qu'auparavant au niveau des taux d'intérêt milite également pour un relèvement brutal par la Fed de ces taux. *« Des changements structurels se sont produits au cours des dernières années dans l'économie américaine, qui la rendent moins sensible aux modifications de taux »*, explique Michael Nimiera, économiste de Mitsubishi Inc.

En Europe, l'arrêt de la baisse des taux en Allemagne se confirme implicitement jour après jour dans les propos des dirigeants de la Bundesbank. Mardi, Reimut Jochimsen, membre du conseil central de la banque centrale allemande, a déclaré qu'une baisse des taux d'intérêt directeurs pourrait introduire un doute sur la politique de stabilité menée par la Bundesbank et entraîner une hausse des taux à long terme. Dans ce contexte, la publication vendredi en milieu de journée d'un chiffre de la croissance de la masse monétaire M3 en Allemagne pour septembre, jugé décevant, a réduit à presque rien les derniers espoirs de baisse des taux allemands. M3 annualisé a augmenté de 7,7 % en septembre contre 8,2 % en août.

É. L.

MATIÈRES PREMIÈRES

Le colza à la corbeille

En milieu de semaine dernière se sont trouvés réunis, à deux pas du *palais Brongniart, à Paris*, les représentants de deux mondes aux cultures fort éloignées : des producteurs d'oléagineux, purs représentants du milieu agricole, et un échantillon de ces spécialistes *« èsproduits financiers »* qui gravitent autour de la Bourse. Le prétexte de ce singulier rapprochement : l'annonce officielle du lancement, à compter du 28 octobre, par le MATIF, de contrats à terme sur le colza. Après des contrats à terme sur le CAC 40, l'emprunt notionnel, le PIBOR 3 mois... voici donc le colza promu instrument financier.

Depuis le 1er juillet 1992, du colza au soja, le marché européen des oléagineux est déréglementé. Les prix ne sont plus garantis par les mécanismes de la politique agricole commune, la PAC. Ils obéissent aux fluctuations du seul marché international. Pour s'en prémunir, lorsqu'on est une coopérative, un organisme de stockage, une firme de trituration ou une société fabriquant des aliments de bétail, ne reste que l'opération de couverture. Elle consiste à prendre sur le marché à terme une position égale en quantité et de sens opposé à celle *prise sur le marché physique*.

Aujourd'hui, le seul marché à terme sur le colza qui existe est situé à Winnipeg, au Canada, le deuxième pays producteur de colza au monde. Il traite quotidiennement de 40 000 à 50 000 tonnes de « colza papier ». Le chiffre peut sembler dérisoire comparé aux millions de tonnes de soja, le roi des oléagineux, qui s'échangent chaque jour à Chicago sur le marché à terme. Il n'empêche que, si la place de Paris réussit à atteindre rapidement le volume de transactions de la Bourse canadienne, ce sera un succès incontestable.

Peaufiné depuis deux ans par l'ONIDOL (Organisation nationale interprofessionnelle des oléagineux) et MATIF SA, la société qui gère le MATIF, le contrat colza se fera sur une base nominale de 50 tonnes. Six échéances seront cotées en permanence (août, novembre, février, mai, août, novembre), soit un horizon de cotation de 16 à 19 mois. La cotation se fera en marks par tonne métrique avec conversion instantanée en francs et en dollars. Cinq ports, proches d'unités de trituration, ont été agréés pour la livraison : deux sur la Moselle (Metz et Frouard), deux sur le Mittellandkanal (Magdebourg et Vahldorf), et un sur l'Escaut (Gand).

Le boom de la Chine

La cotation des contrats en marks s'explique par l'importance de l'Allemagne sur le marché européen du colza. Avec 2,8 millions de tonnes produites en 1994-1995, ce pays est le numéro un européen, loin devant la France et la Grande-Bretagne, les deux suivants. Tant et si bien que la Deutsche Terminbörse (DTB), le MATIF allemand, avait songé un temps à proposer un marché à terme du colza. En fin de compte, Paris, qui abrite le quatrième marché à terme du monde, l'a emporté moyennant quelques aménagements.

Il reste maintenant à convaincre les acteurs européens d'avoir recours au MATIF colza. Indice encourageant, d'ores et déjà, une cinquantaine d'intervenants ont fait acte de candidature. Parmi eux, de grands noms du négoce international (Cargill et Refco pour les États-Unis), Sigma, organisme qui *regroupe les principales* coopératives céréalières de l'Hexagone, ainsi que Piton et Plantureux, les deux grands noms du marché physique. Le Crédit agricole appuie l'opération. Un absent de taille (provisoire ?) : Fimat, filiale de la *Société* générale et premier intervenant *sur le MATIF*.

En réalité, l'avenir du dernier-né des instruments de couverture dépendra de l'évolution du marché européen du colza. De ce point de vue, l'avenir s'annonce plutôt rose. L'Europe, dont le tiers de la production (7,4 millions de tonnes) est l'objet d'échanges intracommunautaires, s'affirme comme la plaque tournante du marché mondial. Elle importe des graines du Canada et exporte de l'huile vers le Japon, l'Afrique du Sud et, surtout, la Chine. D'ailleurs, si le marché du colza est aujourd'hui en pleine effervescence, avec des cours en hausse en dépit de la chute du dollar, c'est au réveil de la Chine qu'il le doit. Quoique premier producteur mondial de graines de colza, Pékin a dû, en effet, augmenter de moitié ses importations d'huiles végétales d'une année sur l'autre (elle sont passées de 2 millions à 3 millions de tonnes) pour faire face à la croissance de son marché national. *« Imaginez ce que représente pour nous une cuillerée d'huile de colza supplémentaire pour chaque Chinois... »*, rêve déjà l'un des pères fondateurs du MATIF colza.

JEAN-PIERRE TUQUOI

PRODUITS	COURS DU 21/10/94
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	2 557 (+ 74) Dollars/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 753,50 (+ 62,50) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	6 990 (+ 420) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Décembre	347 (+ 9,50) Dollars/tonne
Café (Londres) Novembre	3 670 (+ 115) Dollars/tonne
Cacao (New-York) Décembre	1 316 (+ 50) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Décembre	397,50 (– 11) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Décembre	214,50 (– 3,25) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Décembre	163,80 (+ 0,30) Dollars/t. courte
Pétrole (Londres) Décembre	16,28 (+ 0,47) Dollars/baril
Or (Londres)	390,95 (+ 3,50) Dollars/once

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 14-10-94	Cours 21-10-94
Or fin (kilo en barre)	64 750	64 300
– (kilo en lingot)	65 200	64 550
Pièce française (20 F)	375	373
• Pièce française (10 F)*	325	330
Pièce suisse (20 F)	378	376
Pièce latine (20 F)	379	376
• Pièce tunisienne (20 F)*	384	372
Souverain	478	475
• Souverain Elizabeth II*	489	479
• Demi-souverain*	308	309
Pièce de 20 dollars	2 600	2 620
– 10 dollars	1 330	1 350
• – 5 dollars*	750	700
– 50 pesos	2 435	2 440
• – 20 marks*	468	475
– 10 florins	393	393
• – 5 roubles*	269	265

* Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

AMATEUR. Film américain d'Hal Hartley, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55).

AQUI NA TERRA. Film portugais de *Joao Botelho, v.o. : Latina, 4e (42-78-47-86)* ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

DANGER IMMÉDIAT. Film américain de Phillip Noyce, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; réservation 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

LES MOTS PERDUS. Film canadien de Marcel Simard : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LES NOUVELLES AVENTURES DE CROC-BLANC. Film américain de Ken Olin, v.o. : UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; v.f. : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; réservation 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

LA PARTIE D'ÉCHECS. Film belge-franco-suisse d'Yves Hanchar : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07) ; UGC Champs-Elysées, 8e (36-68-66-54) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10).

PETIT PIERRE AU PAYS DES RÊVES. Film allemand de Wolfgang Urchs, v.f. : Reflet Républic, 11e (48-05-51-33).

TIME IS MONEY. Film franco-américain de Paolo Barzman, v.o. : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

VACAS. Film espagnol de Julio Medem, v.o. : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)
DIMANCHE

Max et Dave Fleischer, 16 h 30 ; le *Soupirant (1963), de Pierre Etaix, 19 h.*

MARDI

Conférence d'Alain Bergala, 18 h 30.

CINÉMATHÈQUE - SALLE *RÉPUBLIQUE*
(47-04-24-24)
DIMANCHE

4e Biennale international du film sur l'art (v.o.), : Guernica (1949), d'Alain Resnais ; Comment pouvons-nous le supporter? (1969), de Christian Boltanski ; Tout ce dont je me souviens (1969), de Christian Boltanski ; les Dinosaures ont huit cœurs (1967-1968), de D. Popovic ; Silence et Cri (1968), de Miklos Jancso, 14 h 30 ; la Mort dans l'âme (1993), de M. Petitjean ; le Horla de Jean-Daniel Pollet ; Shock Corridor (1963), de Samuel Fuller, 17 h 30 ; la Urh Sonata (1920), de K. Schwitters ; Solitrac (1968), de Gina Pane ; Pablo Picasso (1993), de A. Wrotniew-ski ; Cris et Chuchotements (1973, v.o.), d'Ingmar Bergman, 20 h 30.

LUNDI

4e Biennale international du film sur l'art *(v.o.), : Noir Péché (1989), de Jean-Marie* Straub et Danièle Huillet ; le Sommeil de la raison engendre des monstres (1994), de Kortsarz ; J. Prével de colère et de haine (1994), de Gérard Mordillat ; En compagnie d'Antonin Artaud (1993), de Gérard Mordillat, 14 h 30 ; Bacon's Painting (1944-62), de A. et D. Thompson ; Dark into Dark (1979), de *C. Palestine ; le Cuirassé Potemkine* (1925), de Sergei M. Eisenstein, 17 h 30.

CENTRE GEORGES POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)
DIMANCHE

4e Biennale international du film sur l'art (v.o.), : Guernica (1949), d'Alain Resnais ; Comment pouvons-nous le supporter? (1969), de Christian Boltanski ; Tout ce dont je me souviens (1969), de Christian Boltanski ; les Dinosaures ont huit cœurs (1967-1968), de D. Popovic ; Silence et Cri (1968), de Miklos Jancso, 14 h 30 ; la Mort dans l'âme *(1993), de M. Petitjean ; le Horla* de Jean-Daniel Pollet ; Shock Corridor (1963), de Samuel Fuller, 17 h 30 ; la Urh Sonata (1920), de K. Schwitters ; Solitrac (1968), de Gina Pane ; Pablo Picasso (1993), de A. Wrotniew-ski ; Cris et Chuchotements (1973, v.o.), d'Ingmar Bergman, 20 h 30.

LUNDI

4e Biennale international du film sur l'art (v.o.), : Noir Péché (1989), de Jean-Marie Straub et Danièle Huillet ; le Sommeil de la raison engendre des monstres *(1994), de Kortsarz ; J. Prével de colère* et de haine (1994), de Gérard Mordillat ; En compagnie d'Antonin Artaud (1993), de Gérard Mordillat, 14 h 30 ; Bacon's Painting (1944-62), de A. et D. Thompson ; Dark into Dark (1979), de C. Palestine ; le Cuirassé Potemkine (1925), de Sergei M. Eisenstein, 17 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles
(40-26-34-30)
DIMANCHE

Portraits de Tokyo : l'Ange ivre (1948, v.o. s.t.f.), d'Akira Kurosawa, 14 h 30 ; Nous sommes vivants (1951, v.o. s.t.f.), de Tadashi Imai, 16 h 30 ; la Barrière de chair (1964, v.o. s.t.f.), de Seijun Suzuki, 18 h 30 ; Chien enragé *(1949, v.o. s.t.f.), d'Akira Kurosawa,* 20 h 30.

MARDI

Portraits de Tokyo : Un merveilleux *dimanche (1947, v.o. s.t.f.), d'Akira* Kurosawa, 14 h 30 ; l'Eclair (1952, v.o. s.t.f.), de Mikio Naruse, 16 h 30 ; Une auberge à Tokyo (1935, v.o. s.t.f.), de Yasujiro Ozu, 18 h 30 ; les Débats de la SCAM (v.f.),, 20 h 30.

GALERIE NATIONALE DU JEU DE PAUME

(47-03-12-50)
DIMANCHE

Michel Leiris, souvenirs Soupault (1990), de Bernard Monsigny, 14 h ; Un dieu au bord de la route de S. Breton, 16 h.

MARDI

Les Enfants illégitimes d'Anton Webern (1993), de Lilia Ollivier, 17 h.

LES EXCLUSIVITÉS

A LA FOLIE (Fr.) : Gaumont Opéra *Impérial, 2e (36-68-75-55 ; réservation* 40-30-20-10) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55).
ADIEU MA CONCUBINE (Chin., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
L'AFFAIRE KAREN MCCOY (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; réservation 40-30-20-10).
ALADDIN (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; réservation 40-30-20-10).
ARISHA (All., v.o.) : Action Christine, *6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).*
LES AVENTURES D'HUCKLEBERRY FINN (A., v.f.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LE BALLON D'OR (Fr., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; v.f. : Denfert, 14e (43-21-41-01).
BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN *(Brit., v.o.) : Denfert, 14e* (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
BLINK (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; v.f. : Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71).
C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS (*) (Bel.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Le Quartier Latin (ex-Utopia), 5e (43-26-84-65).
LE CHEVAL VENU DE LA MER (irlandais, v.f.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LE COLONEL CHABERT (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; *UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33)* ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, *15e (36-68-75-55 ; réservation* 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).
COLOR OF NIGHT (*) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; UGC Odéon, 6e *(36-68-37-62) ; Gaumont Marignan-*Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31).
DÉLITS FLAGRANTS (Fr.) : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; George V, 8e (36-68-43-47).
2 GARÇONS, 1 FILLE, 3 POSSIBILITÉS (**) (A., v.o.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
DU FOND DU COEUR (européen) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34).
L'ENFANT LION (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LES EPICES DE LA PASSION (Mex., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LA FILLE DE D'ARTAGNAN (Fr.) : UGC Normandie, 8e (36-68-49-56).
LE FLEUVE AUX GRANDES EAUX (Can.) : 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; *36-68-59-02) ; Reflet Républic, 11e* (48-05-51-33).
LE FLIC DE BEVERLY HILLS 3 (A., v.f.) : Montparnasse, 14e (36-68-75-55).
FORREST GUMP (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; *36-68-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier,* 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).
FRESA Y CHOCOLATE (cubain, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Latina, 4e (42-78-47-86) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; *UGC Biarritz, 8e* (36-68-48-56 ; 36-65-70-81).
GARÇON D'HONNEUR (A.-taïwanais, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LES GENS DE LA RIZIÈRE (Fr.-cambodgien, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; réservation *40-30-20-10) ; Mistral, 14e* (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24).
GILBERT GRAPE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
GIORGINO (Fr.) : George V, 8e (36-68-43-47) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; réservation *40-30-20-10).*
JAMBON JAMBON (*) (Esp., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LE JARDIN SECRET (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; réservation 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
JOURNAL INTIME (It., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) ; Denfert, *14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e* (45-32-91-68).
KIKA (*) (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; *Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ;* réservation 40-30-20-10).
KILLING Z (**) (A., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
LADYBIRD (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; Le Balzac, *8e (45-61-10-60) ; Gaumont Opéra* Français, 9e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10).
LE LANCE-PIERRES (Su., v.o.) : Elysées *Lincoln, 8e (43-59-36-14).*
LATCHO DROM (Fr., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LA LEÇON DE PIANO (Austr., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; réservation 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LÉON (*) (Fr., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Ambassade, *8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; Publicis Champs-*Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; Bretagne, 6e *(36-65-70-37 ; réservation* 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation *40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e* (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).
LA LISTE DE SCHINDLER (A.-Pol., v.o.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
MADAME DOUBTFIRE (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LE MANGEUR DE LUNE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
MAVERICK (A., v.o.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10).
MEURTRE MYSTÉRIEUX A MANHATTAN (A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
MINA TANNENBAUM *(Fr.) : Lucer*naire, 6e (45-44-57-34).
MORT D'UN MATHÉMATICIEN NAPOLITAIN (It., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).
MRS PARKER ET LE CERCLE VICIEUX (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
OPÉRATION SHAKESPEARE (A., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47).
LE PARFUM D'YVONNE (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
PARFUM DE SCANDALE (Brit., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).
PETER'S FRIENDS (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, *14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e* (45-32-91-68).
LE PETIT PRINCE A LA GÉODE (Fr.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) ; La Géode, 19e (36-68-29-30) ; La Géode, 19e (36-68-29-30).
PETITS ARRANGEMENTS AVEC LES MORTS (Fr.) : Rex, 2e (36-68-70-23) ; Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; *Gaumont Grand Ecran Italie,* 13e (36-68-75-13 ; réservation 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
PHILADELPHIA (A., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47).
POUCELINA (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; réservation 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
PRIEZ POUR NOUS (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (36-68-43-47).
4 MARIAGES ET 1 ENTERREMENT *(Brit., v.o.) : 14 Juillet Hautefeuille, 6e* (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67 ; réservation 40-30-20-10) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e *(36-65-70-14 ;* 36-68-70-14) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10).
RAINING STONES (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).
REGARDE LES HOMMES TOMBER (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; George V, 8e (36-68-43-47).
LA REINE DE LA NUIT (Mex., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).
LA REINE MARGOT (Fr.) : UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; réservation 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
RETOUR A HOWARDS END (Brit., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LES ROSEAUX SAUVAGES (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
SALÉ SUCRÉ (A., v.o.) : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; *réservation 40-30-20-10) ; Ciné Beau*bourg, 3e (36-68-69-23) ; L'Arlequin, 6e (45-44-28-80) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, *15e (36-68-75-55 ; réservation* 40-30-20-10).
SEX AND ZEN (**) (Hongkong, v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05).
SHORT CUTS (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; réservation 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
SI LOIN, SI PROCHE (All., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Saint-*Lambert, 15e (45-32-91-68).*
LES SILENCES DU PALAIS (Tun.-Fr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; réservation 40-30-20-10).
SOLEIL TROMPEUR (Fr.-russe, v.o.) : *Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55 ;* réservation 40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; v.f. : Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10).
SPEED (A., v.o.) : George V, 8e (36-68-43-47) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14).
SUTURE *(A., v.o.) : Lucernaire, 6e* (45-44-57-34).
TETSUO (Jap., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).
THE SNAPPER (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
TROIS COULEURS-BLANC (Fr.-Pol., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
TROIS COULEURS-BLEU (Fr.-helvético-Pol.) : *Ciné Beaubourg, 3e* (36-68-69-23) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
TROIS COULEURS-ROUGE (Fr.-Suis.-Pol.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; réservation *40-30-20-10) ; 14 Juillet Odéon, 6e* (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e *(36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e* (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10).
TROP DE BONHEUR (Fr.) : Les Trois *Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ;* 36-65-70-43).
TRUE LIES (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e *(36-68-49-56) ; UGC Opéra, 9e* (36-68-21-24) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; v.f. : Rex (le Grand Rex), 2e (36-68-70-23) ; UGC Montpar*nasse, 6e (36-65-70-14 ;* 36-68-70-14) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; réservation 40-30-20-10) ; Montparnasse, 14e *(36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e* (36-68-29-31) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).
TUEURS NÉS (**) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Opéra Français, *9e (36-68-75-55 ; réservation* 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; v.f. : Montparnasse, 14e (36-68-75-55).
LES VESTIGES DU JOUR (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
VIBROBOY (**) (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).
VIVRE (Chin., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
VOILA (Fr.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).
WIND (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; réservation 40-30-20-10).
WOLF (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; UGC Danton, *6e (36-68-34-21) ; Gaumont Mari*gnan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; réservation 40-30-20-10).

LES SÉANCES SPÉCIALES

AFRICA, LE SÉRENGETI (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) 18 h, 20 h.

ALPHA BRAVO (A., v.f.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00 ; réservation 40-30-20-10) 18 h.

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; réservation 40-30-20-10) 21 h 50.

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 21 h 40.

ASCENSEUR POUR L'ÉCHAFAUD (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; réservation 40-30-20-10) 20 h 15.

BARAKA (A.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; réservation 40-30-20-10) 19 h.

BEETHOVEN 2 (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 16 h 45.

BLUE VELVET (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) 0 h 05.

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARD (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; réservation 40-30-20-10) 20 h 45.

EXCALIBUR (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

L'EXORCISTE (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) 0 h 15.

FEMMES AU BORD DE LA CRISE DE NERFS (Esp., v.o.) : La Bastille, 11e (43-07-48-60) 0 h.

HENRY, PORTRAIT OF A SERIAL KILLER (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) 0 h 20.

HOCUS POCUS (A., v.f.) : Saint-Lam*bert, 15e (45-32-91-68) 16 h 45.*

JONATHAN LIVINGSTON LE GOÉLAND (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 18 h 30.

LIGHT SLEEPER (**) (A., v.o.) : Brady, 10e (47-70-08-86) 16 h 30, 18 h 15, 20 h, 21 h 45.

LUNES DE FIEL (*) (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 16 h.

MAURICE (Brit., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) 22 h.

METAL HURLANT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; réservation 40-30-20-10) 22 h 30.

LA NATURE ET SES SECRETS (Can.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) 16 h.

NIKITA (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; réservation *40-30-20-10) 22 h.*

PEPI, LUCI, BOM ET AUTRES FILLES DU QUARTIER (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 18 h 10.

PHANTOM OF THE PARADISE (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) 0 h 25.

LA PREMIÈRE FOLIE DES MONTY PYTHON (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; réservation 40-30-20-10) 18 h 40.

RESERVOIR DOGS (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) 0 h 10.

RUE PRINCESSE (ivoirien) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 16 h 20.

SERIAL MOTHER (*) (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 18 h.

LE SYNDICAT DU CRIME 1 (*) (Hong Kong, v.o.) : Brady, 10e *(47-70-08-86).*

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 22 h 30, 0 h 10.

TRUE ROMANCE (**) (Fr.-A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; réservation 40-30-20-10) 22 h.

UN CADAVRE AU DESSERT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; réservation 40-30-20-10) 18 h 45.

UN JOUR SANS FIN (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; réservation 40-30-20-10) 20 h 10.

LA VIE ET LA MORT DE PETER TOSH (Can., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 21 h 30.

LES VIES DE LOULOU (**) (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) 0 h.

YELLOWSTONE (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) 17 h, 19 h, 21 h.

ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 17 h 50.

هكذا من الاصل

RADIO-TÉLÉVISION

SAMEDI 22 OCTOBRE

TF 1

13.15 Magazine : Reportages. Enfants en souffrance, de Cathelyne Hemery et Gérard David.
13.50 Série : Sydney Police.
14.45 Série : Paire d'as.
15.45 Série : Chips.
16.40 Série : Tarzan.
17.05 Magazine : Trente millions d'amis.
17.35 Série : 21, Jump Street.
18.35 Divertissement : Vidéo gag.
19.05 Série : Beverly Hills.
20.00 Journal, Tiercé, la Minute hippique et Météo.
20.45 Divertissement : Sébastien chez vous. Avec Enrico Macias, Lucio Dalla, Michel Galabru, Sophie Favier, Henry Chapier, Gérard Lenorman, Philippe Vandel, Marc Jolivet, Derec et Lecluyse, Cyril d'Artonn, Bejo, les Escrocs, Code APE, les Thuranos, André Przypysz, Gérard Delalau, Erix, les ballets de Serge Piers.
22.45 Magazine : Ushuaïa. Nasa : l'odyssée inachevée ; Les pionniers de l'espace ; Rêve de Lune ; Les missions des navettes spatiales.
23.45 Magazine : Formule foot. 14e journée du championnat de France de D1.
0.20 Journal et Météo.
0.30 Magazine : Les Rendez-vous de l'entreprise (rediff.).

FRANCE 2

13.35 Magazine : Savoir plus santé. Présenté par Martine Allain-Régnault et François de Closets. Mieux voir : les nouvelles techniques. Invités : les docteurs Yves Bokobza, ophtalmologiste-chirurgien à l'hôpital Ambroise-Paré, et Mireille Bonnet, ophtalmologiste à l'Hôtel-Dieu.
14.30 Magazine : Samedi, aventure et sport. Waka Tanka, le magazine hors pistes : le parc Kruger (Afrique du Sud) ; A 15.25, Tiercé, en direct d'Auteuil ; A 15.40, Gymnastique : Championnat de France à Coubertin.
18.05 Série : Cobra.
18.45 INC.
18.55 ▶ Magazine : Chéri(e), j'ai un truc à te dire. Thème : l'homme, la femme, l'autre femme. Invité : Pierre Arditi.
19.50 Tirage du Loto (et à 20.45).
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Divertissement : N'oubliez pas votre brosse à dents. Présenté par Nagui. Invitée : Liane Foly.
22.40 Magazine : Chela ouate. Présenté par Christian Spitz, Julia, Arnold et Max. Les jeunes et l'argent.
0.55 Journal et Météo.

FRANCE 3

13.00 Samedi chez vous (et à 14.50, 16.45).
14.00 Série : New-York District. Inégalité raciale, d'E.-W. Swackhamer, avec George Dzundza, Christopher Noth.
17.45 Magazine : Montagne. Les Parois de la mémoire. 1. Riccardo Cassin, de Jérôme Equer.
18.20 Expression directe. CGT.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Partage de midi*, de Paul Claudel.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 Téléfilm : Un otage de trop. De Philippe Galland.
22.15 Magazine : Ah ! Quels titres ! Présenté par Philippe Tesson et Patricia Martin. Interview de Raphaële Billetdoux. Débat : Existe-t-il encore une littérature érotique ? Invités : Alina Reyes *(Derrière la porte), (la Nuit)* ; Jean-Luc Hennig *(Dictionnaire littéraire et érotique des fruits et légumes)* ; Philippe Sollers *(la Guerre du goût)* ; Jean-Jacques Pauvert ; Colette Kerber.
23.15 Météo et Journal.
23.45 Magazine : Musique et compagnie. Présenté par Alain Duault. Avec Victor Hugo à Jersey. Mélodies sur des poèmes de Victor Hugo, de Bizet, Gounod, Saint-Saëns, Fauré, Delibes, Lalo, Liszt, Wagner, par Anna Holryd, soprano.
0.45 Musique : Cadran lunaire. *Prélude fantaisie*, danse finale, de Cassado, par Gary Hoffmann, violoncelle (20 min).

CANAL +

14.00 Sport : Basket. Cholet-PSG. 7e journée du championnat de France, en direct de Coubertin, Cholet-PSG.
16.10 Documentaire : Animaux de toutes les Russies. Les grands déserts d'Asie centrale, de Gérard Calderon et Jean-Claude Cuttoli.
16.35 Les Superstars du catch.

En clair jusqu'à 20.30

17.25 Dessin animé : Léa et Gaspard.
17.30 Décode pas Bunny.
18.30 Dessin animé : Les Simpson.
18.55 Flash d'informations.
19.00 Magazine : L'Hebdo. Présenté par Michel Field. Thème : le fonctionnement de la justice aujourd'hui du quotidien... aux affaires.
20.00 Série : Absolument fabuleux.
20.30 Téléfilm : Illégitime défense. De Lawrence Schiller.
22.05 Flash d'informations.
22.15 Magazine : Jour de foot. Présenté par Thierry Gilardi. Buts et extraits des matches de la 14e journée du championnat de France de D1.
23.00 Cinéma : Body Puzzle. □ Film italien de Lamberto Bava (1992).
0.35 Cinéma : Jambon-jambon. ■ Film espagnol de Bigas Luna (1992) (v.o.).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Documentaire : Les Maîtres espions. 3. L'espion du chancelier (rediff.).
17.55 Magazine : Mégamix. Shibuya Music ; Huey Lewis ; Le Death Metal ; Audio et multimédia, les CD hybrides ; World Trouble Groupe ; Sœur Marie Keyrouz ; Mamauca ; Lambarena ; Greg Brown (rediff.).
18.50 Série : One-Reelers. La saison des amours (rediff.).
19.00 Série : Hale and Pace.
19.25 Le Dessous des cartes. De Jean-Christophe Victor. Le morcellement de l'Afghanistan.
19.35 Histoire parallèle. Actualités allemandes et britanniques de la semaine du 22 octobre 1944, commentées par Marc Ferro et le général Hans Helmut Speidel, avec le témoignage de Manfred Rommel qui évoque la mort de son père, le maréchal Rommel.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Documentaire : La Multinationale. De Daniel Karlin et Rémi Lainé.
23.15 Téléfilm : Komitas. De Don Askarian.
0.45 Magazine : Snark. Flugblid, de Thomas Meyer-Hermann ; Puzzled, de Chris Harrison ; L'Homme nu, de Georges Rey ; Duett, de Philipp Schmid ; Marécage, de Gil Alkabetz (30 min).

M 6

13.00 Série : Les Rues de San-Francisco.
14.05 Série : Tonnerre mécanique.
15.10 Série : Les Champions.
16.10 Série : Le Joker.
17.20 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
18.15 Série : Le Saint.
19.15 Magazine : Turbo. Présenté par Dominique Chapatte. Naissance d'un concept-car ; Naissance d'une voiture de course française ; Supertourisme à Montlhéry : Rallye du Limousin ; Essai de l'Audi A4 ; Essai moto : BMW R 1100R.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Classe mannequin.
20.35 Magazine : Stars et couronnes.
20.45 Téléfilm : Champagne Charlie. D'Allan Eastman.
0.20 Six minutes première heure.
0.30 Série : L'Exilé.

FRANCE-CULTURE

20.00 Musique : Le Temps de la danse. Opéra de Paris ; Théatre de la Ville.
20.30 Photo-portrait. Facundo Bo, peintre et comédien.
20.45 Fiction. Les Originaux ou Monsieur du Cap Vert, comédie de Voltaire ; Leonardo Sciascia, polémiste. Fragments de textes.
22.35 Opus. Jean-Louis Florentz, compositeur.
0.05 Clair de nuit. Rencontre avec M. Gulf, traqueur et revendeur de rats.

FRANCE-MUSIQUE

20.05 Opéra (donné le 22 mars au Théâtre de Lausanne) : Iphigénie en Tauride, de Gluck, par le Chœur du TML Opéra, l'Orchestre de chambre de Lausanne, dir. Louis Langree ; sol. : Audrey Michael, Sharon Coste, sopranos, Simon Keelyside, baryton, Marek Torzewski, ténor, René Massis, basse.
23.00 Les Magiciens de la Terre. Par Daniel Caux.
0.05 Musique pluriel. Par Cécile Gilly. De natura sonoris nº 2, Requiem polonais, de Penderecki, par le Chœur et l'Orchestre symphonique de la NDR, dir. Krzysztof Penderecki.

IMAGES

Prodiges

SELON un sondage réalisé, vendredi soir, pour les besoins de « J'y crois, j'y crois pas », le nouveau magazine interactif de TF 1, 66 % des Français croient aux miracles. Cela fait beaucoup de crédules au pays de Descartes. Mais il faut admettre que, en ce moment, l'actualité prête à l'irrationnel un concours généreux. Grâce aux images diffusées, trois heures auparavant, par le journal régional de France 3, par exemple, on pouvait lire, sur une banderole déployée ailleurs qu'à Lourdes : *« Le Front national a les mains propres »*. Quelques dizaines de personnes, rassemblées sur la voie publique, semblaient sincèrement le croire.

Paradoxalement, si l'on en juge par la qualité des témoins réunis ce soir-là par TF 1, la confrérie des miraculés éprouve, toutefois, une certaine difficulté à se renouveler. Son panel était, en effet, constitué de trois habitués des plateaux de télévision – une vieille dame rescapée d'une méningite tuberculeuse, un vieux monsieur guéri d'un cancer de la prostate et un ancien taulard converti à l'évangélisme – dont les récits répétitifs finissent par ressembler à d'ennuyeuses dépositions. Prié de rendre un impossible arbitrage entre ces professionnels du témoignage miraculeux et leurs contradicteurs scientifiques, divisés sur la valeur thérapeutique de la prière, l'évêque d'Evreux, Mgr Jacques Gaillot, s'est sagement cantonné dans une prudente réserve. Il a fait valoir que, si *« rien n'est impossible à Dieu »*, les manifestations divines, en général, s'accommodent mieux d'une *« brise légère »* que de *« la tempête »* des débats spectaculaires.

Ce ne sont pourtant pas les présomptions de prodiges qui font défaut dans le paysage. Par l'intermédiaire de « Thalassa » et de « Faut pas rêver », France 3 a signalé, ce même vendredi, deux dossiers qui méritent toute l'attention des autorités compétentes.

Le premier est celui du *Bel-Espoir*, la célèbre goélette bretonne à bord de laquelle un jésuite complètement « allumé », le Père Michel Jaouen, redonne le goût du grand large à des équipages de jeunes « toxicos » à la dérive. Il a fallu qu'une généreuse collecte permette de le radouber pour qu'on constate que ce génial trois-mâts bourlinguait depuis vingt ans sur une coque complètement pourrie. C'est vraiment miracle qu'il n'ait pas encore coulé.

Le second est celui de l'« Orchestre aux pieds nus », ce groupe d'instrumentistes composé d'enfants disputés à la misère du Nordeste brésilien par un certain Mozart, un souriant « barbudo », rejeton d'une famille d'authentiques musiciens de campagne et ainsi baptisé par un grand-père visionnaire. Ce Mozart *bis*, qui joue de la guitare aussi bien que de la clarinette, les féodaux locaux ont essayé de l'assassiner, parce qu'il prétend *« élever la conscience »* par l'apprentissage du répertoire classique. Mais, pour l'instant, c'est lui qui gagne. Son orchestre existe, il commence à faire des tournées en ville. Et c'est aussi miracle.

Il convient d'étudier d'urgence ces deux cas parce qu'ils prouvent déjà qu'il n'y a pas que la foi qui sauve : il y a aussi la sueur des charpentiers de marine et le courage de certains maîtres de musique.

ALAIN ROLLAT

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■ ■ Ne pas manquer ; ■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.

DIMANCHE 23 OCTOBRE

TF1

5.55 Série : Côté cœur (et à 4.15).
6.25 Club mini Zig-Zag. Caliméro ; Clyde.
7.10 Club Dorothée. Malicieuse Kiki ; Terre, attention danger ; Clip.
7.55 Le Disney Club. Super Baloo ; Myster Mask ; La Bande à Dingo ; Bonkers ; Dessin animé ; A vos passions ; Reportages ; Championnat interclasses ; Le Journal du Disney Club ; Caméra Reporter ; Variétés : Vallée.
10.20 Magazine : Auto Moto. Rallye de San-Remo ; Grand Prix moto d'Europe (Espagne) ; Formule Indy à Laguna-Seca (Etats-Unis).
11.03 Météo (et à 12.18).
11.05 Magazine : Téléfoot. 14e journée du championnat de France de D1.
11.55 Jeu : Millionnaire.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
12.55 Météo et Journal.
13.20 Série : Hooker.
14.15 Série : Arabesque.
15.10 Série : Le Rebelle.
15.55 Série : Les Dessous de Palm-Beach.
16.55 Disney Parade. *60 ans du Journal de Mickey* ; Marsupilami ; Super-flic.
18.00 Des millions de copains. Avec la série : Alerte à Malibu.
19.00 Magazine : 7 sur 7. Présenté par Anne Sinclair. Invités : Bernard Tapie ; Dominique Voynet, porte-parole des Verts.
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique et Météo.
20.45 Cinéma : Noce blanche. □ Film français de Jean-Claude Brisseau (1989). Avec Vanessa Paradis, Bruno Cremer, Ludmila Mikael.
22.25 Magazine : Ciné dimanche.
22.35 Cinéma : Le Silence des agneaux. ■ ■ ■ Film américain de Jonathan Demme (1991). Avec Jodie Foster, Anthony Hopkins, Scott Glenn.
0.40 Journal et Météo.
0.50 Documentaire : L'Odyssée sous-marine du commandant Cousteau.
2.20 TF 1 nuit (et à 3.00, 4.05, 4.40).
2.30 Documentaire : Histoires naturelles (et à 5.10).
3.10 Documentaire : Kandisky.
4.50 Musique.

FRANCE 2

6.05 Documentaire : Cousteau à la redécouverte du monde. Thaïlande : les forçats de la mer.
6.55 Dessin animé.
7.00 Les Matins de Saturnin. Le Prince et la Sirène ; Capitaine Planète ; Terry Toons ; Robert dans la bouteille ; James Bond Junior ; Les Aventures de Saturnin.
8.45 Connaître l'islam.
9.15 A Bible ouverte.
9.30 Source de vie.
10.00 Présence protestante.
10.30 Magazine : Le Jour du Seigneur. La dignité retrouvée : les Hmong en Guyane, documentaire de Gilles Combet ; A 11.50, Midi moins sept, magazine présenté par Noël Copin.
11.00 Messe. Célébrée en la cathédrale de Langres (Haute-Marne), pour son huitième centenaire : messe de la solidarité.
12.00 L'Heure de vérité (et à 1.15). Magazine présenté par François-Henri de Virieu. Invité : Philippe de Villiers.

12.55 Météo (et à 13.15).
13.00 Loto, Journal et Point route.
13.25 *Dimanche Martin.* Le monde est à vous avec Roch Voisine ; Ainsi font, font, font.
15.05 Série : L'Homme à la Rolls.
15.55 Dimanche Martin (suite). L'Ecole des fans avec Roch Voisine.
17.30 Documentaire : Cousteau, à la redécouverte du monde. Le Dernier Refuge.
18.25 Magazine : Stade 2.
19.25 Série : Meguy.
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Cinéma : Jamais sans ma fille. ■ Film américain de Brian Gilbert (1990). Avec Sally Field, Alfred Molina, Sarah Badel.
22.50 ▶ Documentaire : Première ligne. La Maison des sans-abri, de Joël Calmettes et Pierre Guitton.
23.45 Journal et Météo.
0.00 Magazine : Musiques au cœur des violons d'Ingres. Présenté par Eve Ruggieri. A la FIAC. Invités : Arman, sculpteur ; Patrice Fontanarosa, violoniste ; Jean-Louis Martinoty, metteur en scène ; Daniel Templon, galeriste.
2.05 Magazine : Savoir plus santé (rediff.).
3.00 Dessin animé (et à 5.00).
3.05 Documentaire : Cerro Torre.
3.30 Série : Les Belles Années.
4.30 Documentaire : Rêve d'enfants.
5.05 Magazine : Stade 2 (rediff.).

FRANCE 3

6.00 Euronews.
7.00 Bonjour Babar. Les Moomins ; Oui-oui.
7.40 Les Minikeums. Widget ; Les Voyages de Corentin ; Jeu : les Mondes fantastiques ; Télétaz ; Microkid's.
10.25 Magazine : C'est pas sorcier. Présenté par Frédéric Courant et Jamy Gourmaud. Silence, on coule. Saint-Nazaire pour une plongée en mer à bord du sous marin *Espadon*.
10.50 Expression directe. CFDT.
11.00 Magazine : Outremers.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Documentaire : Les Cinq Continents. Présenté par Bernard Rapp. Le Nouvel Ennemi, de Serge Le Perron. 2. Un nouveau spectre hante l'Europe (rediff. du 18 octobre).
14.00 Magazine : Sports dimanche. Tennis : Grand Prix de Lyon, en direct du Palais des sports de Gerland ; A 16.35, Tiercé, en direct de Longchamp ; Cyclisme : Open des Nations à Bercy ; Gymnastique : Championnat de France à Coubertin.
18.00 Magazine : Lignes de mire. Présenté par Jacques Chancel.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.15 Divertissement : Benny Hill.
20.50 Série : Derrick. Le Cri, de Herbert Reinecker, avec Horst Tappert, Fritz Wepper. *Un détenu bénéficie d'une remise de peine. Va-t-il dénoncer son ancien complice ?*
21.55 Série : En garde à vue. Meurtres en série, de Marco Pauly, avec Serge Lama, Frédéric Deban. *Un meurtrier en série sévit à l'hôpital.*
22.50 Météo.
23.00 Magazine : Dimanche soir. Débat animé par Christine Ockrent et Gilles Leclerc ; suivi de : A la une sur la 3, animé par Christine Ockrent, avec Serge July et Philippe Alexandre ; suivi du Journal. Invité : Alain Madelin.
23.55 Cinéma : Le Colonel Chabert. ■ Film français de René Le Hénaff (1943). Avec Raimu, Marie Bell, Aimé Clariond.
1.35 Cinéma : Tillie and Gus. ■ ■ Film américain de Francis Martin (1933). Avec W. C. Fields, Alison Skipworgh, Baby LeRoy (v.o.).
2.35 Musique : Cadran lunaire. Airs de *Gianni Schicchi* et de *Turandot*, de Puccini, par Christine Barbaux, soprano, Christian Ivaldi, piano (15 min).

CANAL +

6.59 Pin-up (et à 12.29, 0.57).
7.00 Cinéma : Ramuntcho. ■ Film français de Pierre Schoendoerffer (1958). Avec François Guérin, Mijanou Bardot, Gaby Morlay. *De belles images et la petite sœur de BB dans le rôle de l'ingénue.*
8.30 Surprises (et à 2.35).
8.45 Cinéma : Ruby Cairo. ■ Film américain de Graeme Clifford (1992). Avec Andie McDowell, Liam Neeson, Viggo Mortensen. *Film d'aventures semé d'embûches.*
10.30 Surprises.
10.35 Cinéma : L'Arme fatale 3. □ Film américain de Richard Donner (1992). Avec Mel Gibson, Danny Glover, Joe Pesci. *Une troisième mouture qui tourne à vide.*

En clair jusqu'à 14.05

12.30 Flash d'informations.
12.35 Magazine : Télés dimanche. Présenté par Michel Denisot. Invités : Michel Drucker, Cécile Auclert, Hélène Le Moignic, Nagui, Christine Ockrent.
13.35 Divertissement : La Semaine des Guignols.
14.05 Téléfilm : Au cœur du rapt. De David Greene, avec Robert Urich, Megan Gallagher.
15.35 Documentaire : Bruce Lee.
16.20 Documentaire : Pilote de jungle. D'Olivier Grand.
16.45 Dessin animé : Les Simpson.

En clair jusqu'à 18.00

17.10 Ça cartoon. Un canard dans le moteur ; Un chat chasse ; Horreur aux lapins ; La Souris du phare ; Le Champion du bowling.
17.55 Sport : Football. Montpellier-Auxerre. Match de 14e journée du championnat de France de D1, en direct ; à 18.00 coup d'envoi.
20.00 Magazine : Les KO de Canal +. Le Clan Tiozzo, reportage de Christian Delcourt.

En clair jusqu'à 20.35

20.25 Flash d'informations.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : Des souris et des hommes. ■ Film américain de Gary Sinise (1992). Avec John Malkovich, Gary Sinise, Ray Walton.
22.20 Flash d'informations.
22.25 Magazine : L'Equipe du dimanche. Présenté par Pierre Sled. Football. Rugby.
1.00 Cinéma : Les Vies de Loulou. ■ Film espagnol de Bigas Luna (1990). Avec Francesca Neri, Oscar Ladoire, Maria Barranco (98 min).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Téléfilm : Le Chêne et le Roseau. D'André Téchiné (rediff.).
18.05 Documentaire : La Haine de la drogue. Des mères en révolte (rediff.).
19.00 Série : Slapstick. Le music-hall. Film : Charlot au music-hall.
19.30 Magazine : Palettes. Euphronios : « Cratère d'Héraklès et Antée », d'Alain Jaubert et Pascal Vimenet.
20.00 Documentaire : Un voyage en Italie. 3. Naples, miracle et chaos ?, de Gero von Boehm.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Soirée thématique : Loto, l'argent tombé du ciel. Soirée proposée par Guy Darbois et réalisée par Philippe Grandrieux.
20.45 Documentaire : L'Industrie du rêve.
21.25 Documentaire : Le Jeu des animaux. *La loterie clandestine des bidonvilles du Brésil.*
22.20 Documentaire : Les Joueurs et les Gagnants.
23.05 Cinéma : Le Million. ■ ■ ■ Film français de René Clair (1931). Avec Annabella, René Lefèvre, Paul Olivier.
0.25 Documentaire : Le Philosophe Karl Raimund Popper. D'Uwe Zimmermann (45 min.).

M 6

7.00 Musique : Boulevard des clips (et à 1.20, 6.00).
8.40 Téléfilm : Un sale boulot. De John Korty, avec Allan Arkin, Armand Assante.
10.10 Magazine : Ciné 6.
10.40 Magazine : E = M 6. Collision comète Jupiter : premiers résutats ; les canards du Collège de France ; Les maladies du béton ; Les aimants.
11.10 Magazine : Turbo.
11.50 Mode 6. John Galliano et Claude Montana.
12.20 Série : Mariés, deux enfants.
12.50 Série : Les Rues de San-Francisco.
13.50 Série : Les Incorruptibles.
14.50 Magazine : Culture rock (et à 5.35). Les documents : rock et métissage. Santana, The Pogues, Alpha Blondy, Khaled, Yothu Yindi, Johnny Clegg.
15.20 Magazine : Fréquenstar. Jacques Higelin.
16.20 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
17.20 Série : Schimanski.
19.00 Série : Robocop.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Classe mannequin.
20.40 Sport 6 (et à 0.45).
20.50 Cinéma : Jeux interdits. ■ ■ ■ Film français de René Clément (1951). Avec Brigitte Fossey, Georges Poujouly, Lucien Hubert.
22.30 Culture pub (et à 5.10). Michelin et compagnie.
23.00 Cinéma : Joy et Joan. □ Film français de Jacques Saurel (1984). Avec Brigitte Lahaie, Isabelle Solar, Pierre Londriche.
0.35 Six minutes première heure.
0.50 Magazine : Rock express.
2.30 Rediffusions. Fréquenstar ; Salsa opus 3 (Puerto-Rico) ; La Mémoire du peuple noir (La voix jamaïcaine).

FRANCE-CULTURE

20.30 Atelier de création radiophonique. Lieux urbains. Anvers, Montréal et Vancouver.
22.25 Poésie sur parole. Les parodies poétiques.
22.35 Concert. Concert enregistré le 16 octobre à l'Oratoire du Louvre : Musique et patrimoine. Œuvres de Bach, Boehm et Brahms. Marie-Louise Girod-Parrot, organiste.
0.05 Clair de nuit. Tentatives premières, par Marie Denis ; Rub a dub dub ; Rémanences ; La durée du oui.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert (donné le 7 octobre lors du Festival d'Ile-de-France) : Le Blues, composition de Miles Davis, Duke Ellington, Charlie Mingus, Gil Evans, Lalo Schiffrin, W. C. Handy, Lucky Peterson, Laurent Cugny, par l'Orchestre national de jazz, dir. Laurent Cugny.
21.30 Voix souvenirs. Par Henri Goraieb. L'Heure espagnole, de Ravel.
22.30 Auto-portrait. Par Mildred Clary. Jean-Claude Chapuis, maître verrier et musicien.
23.30 Le Pays du blues. Par Lucien Malson.
0.05 Atelier. Par Janine Cholet.

Les interventions à la radio

Radio Shalom 94.8 FM, 18 h 30 : Shlomo Ben Ami, ancien ambassadeur d'Israël, face à Nadia Ben Jelloun de l'IFRI. « Le Triangle de la paix ou de la méfiance ? » (« Nouvel Orient »).

RCJ, 11 h 30 : Alain Madelin (« Gros Plan »).

RTL, 18 h 30 : François Bayrou, ministre de l'éducation nationale (« Grand Jury »).

Le Monde

Une conférence de presse de Myung Whun Chung à Rome

Toubon ou « Too-mauvais » ?

ROME

correspondance

« Je suis né en Corée du Sud, mais après avoir travaillé à Paris, je sais comment on peut vivre en Corée du Nord, où les droits humains ne sont pas respectés. ». Présent à Rome pour diriger trois concerts à l'Académie Sainte-Cécile, le chef d'orchestre Myung Whun Chung a donné, le 21 octobre, une conférence de presse au cours de laquelle il a abordé, en termes peu diplomatiques, sa « rupture » avec l'Opéra-Bastille.

La conférence de presse s'est transformée en un passionné *J'accuse* contre le ministre de la Culture, Jacques Toubon – que Chung a baptisé *« Too-mauvais »* dans un patois anglo-francophone.

« J'ai été le premier vrai directeur musical de l'Orchestre de l'Opéra. Pendant cinq ans, j'ai consacré 90 % de mon travail à améliorer l'Orchestre. Mais le problème n'était plus musical : le nouveau gouvernement veut tout le pouvoir, effacer les traces des projets précédents. Il m'était impossible de continuer à travailler. Cette expérience a été pénible, mais j'étais « marié » avec les musiciens, pas avec le pouvoir. »

Ne donnera-t-il plus de concerts à Paris ? *« Pour le moment, les programmes d'enregistrements avec l'Orchestre de la Bastille ont été suspendus. »* Et cette proposition de diriger gratuitement jusqu'en l'an 2000 ? *J'ai dit cela et répété trois fois, avant de recevoir mes indemnités de licenciement. L'Opéra a préféré les payer. je n'avais alors plus aucun droit. »*

SANDRO CAPPELLETO

Après le « piratage » d'un livre sur la princesse Diana

Plon obtient la condamnation de « Voici »

Marie-Claude Domb, magistrat au tribunal de grande instance de Paris, a rendu vendredi 21 octobre une ordonnance de référé condamnant *Voici* à des dommages et intérêts. L'hedomadaire avait publié dans son édition datée 17-23 octobre des informations tirées d'un livre sur la princesse Diana, livre dont un éditeur britannique et un éditeur français se sont assuré l'exclusivité.

Le juge des référés avait été saisi lundi 17 octobre par les éditions Plon-Orban et par l'éditeur britannique O'Mara Books. Dans son dernier numéro, *Voici* faisait état d'un posssible divorce de Lady Diana et du prince de Galles ainsi que d'autres « informations » tirées d'un livre d'Andrew Morton, *Diana, her New Life,* à paraître le 15 novembre en traduction française chez Olivier Orban. Ces informations avaient été largement reprises par la presse britannique citant *Voici* (*le Monde* du 19 octobre). Le tribunal a condamné *Voici* à verser, à titre de provision, 50 000 francs à Plon et 100 000 francs à O'Mara Books. Considérant que le préjudice subi par les éditeurs d'Andrew Morton était essentiellement financier, le tribunal a, en revanche, rejeté la demande de saisie de l'hebdomadaire.

Une enquête est en cours pour savoir comment *Voici* s'est procuré les informations dont il a fait état. Un journaliste de l'hebdomadaire, Luis Alvarez Gomez, est soupçonné du vol des épreuves du livre d'Andrew Morton. Il avait tenté de les monnayer à Paris auprès de ce qu'il croyait être la représentante d'un quotidien britannique. Son interlocutrice, qui lui avait donné rendez-vous dans un hôtel parisien et avait prévenu la police, n'était autre qu'une envoyée de l'éditeur britannique. Pris sur le fait, Luis Alvarez Gomez avait été placé en garde à vue puis relâché.

Marc Rassat, responsable de la communication du groupe allemand Prisma-Presse, propriétaire de *Voici*, nous a déclaré que les informations figurant dans le dernier numéro de l'hebdomadaire émanaient d'un travail *« honnête »* du journaliste Thierry Moreau, signataire de l'article litigieux, et nullement du vol des épreuves. Refusant d'en dire plus, M. Rassat invoque le *« secret des sources »*. La direction du magazine affirme condamner la tentative de revente, à des fins de bénéfice personnel, des épreuves du livre d'Andrew Morton, et se réserve la possibilité de prendre des sanctions contre M. Alvarez Gomez.

P. K.

L'ESSENTIEL

DATES

Il y a trente ans, Jean-Paul Sartre refusait le prix Nobel.

Livres politiques, par André Laurens : *Séguin* de Bruno Seznec, *Discours encore et toujours républicains* de Philippe Séguin *(page 2)*.

INTERNATIONAL

John Major envisage des négociations avec le Sinn Fein avant la fin de l'année

Le premier ministre britannique a annoncé, vendredi 21 octobre, une série de mesures destinées à mettre sur les rails le processus de paix en Irlande du Nord. M. Major estimant que *« les faits ont parlé plus fort que les mots »* a, *de facto,* reconnu la permanence du cessez-le-feu de l'IRA. Il prévoit donc des négociations avec le Sinn Fein *« avant la fin de l'année »* *(page x)*.

SOCIÉTÉ

Le procès des polices municipales

Accusé de meurtre pour avoir, en service, tué un automobiliste circulant sans permis de conduire, un policier municipal de Perpignan comparaît, depuis le jeudi 20 octobre, devant la cour d'assise des Pyrénées-Orientales. Ce fait divers soulève le problème du rôle ambigu des polices municipales qui sont parfois tentées de concurrencer la police d'État *(page 9)*.

ÉCONOMIE

Les ambitions prioritaires de la future coalition allemande

Les dirigeants des partis de la coalition au pouvoir (CDU, CSU et FDP) s'apprêtent à adopter un programme de travail et à mettre en place la future équipe gouvernementale. Réduire les déficits publics et diminuer les dépenses sociales, telle est en résumé la nouvelle approche macroéconomique du nouveau gouvernement *(page 13)*.

SERVICES

Abonnements 11
Carnet 11
Météorologie 11
Mots croisés 13
Revue des valeurs 14
Crédits, changes
et grands marchés 15
Radio-télévision 17

La télématique du *Monde* :
36 15 LEMONDE
36 17 LMDOC
et 36-29-04-56

PROCHAIN NUMÉRO

L'Economie

Europe : l'Est frappe à la porte. Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Bulgarie et Roumanie ont déjà réorienté leur commerce extérieur vers l'Union européenne. Cette évolution, conséquence directe de la transformation économique des anciens pays du bloc communiste, amènera inévitablement à terme la disparition de la BERD, tout juste réhabilitée.

Ce numéro comporte un cahier « Heures locales» folioté de I à VIII et un cahier « Radio-télévision» folioté de 1 à 40

Le numéro du « Monde » daté samedi 22 octobre 1994 a été tiré à 452 674 exemplaires

La « jacquerie » de la Maison ronde

Radio-France et RFI sont entrées dans la plus longue grève de leur histoire. La dureté du conflit fera date

La Maison ronde est en berne. Une banderole ceint le fameux « gruyère », pur produit de l'architecture des années 60, qui abrite les radios publiques, Radio-France et Radio-France internationale (RFI), au pied du pont Mirabeau, à Paris. Dans ce coin paisible du seizième arrondissement, à quelques encâblures du domicile du premier ministre, Edouard Balladur, l'écharpe fait un peu désordre. *« L'info en grève »*, dit-elle : lundi 24 octobre, les quatre cent cinquante journalistes de France-Inter, France-Info, France-Culture, France-Musique, Radio-Bleue, mais aussi des neuf FIP et des trente-neuf « locales » disséminées sur le territoire vont entrer dans leur treizième jour de grève. Une journée de plus qu'en mars 1990, où les journalistes avaient « tenu » douze jours sans toucher leur salaire : cette « jacquerie » apparaît déjà comme le conflit le plus long qu'ait connu Radio-France depuis l'éclatement de l'ORTF, en 1974.

Dès les premiers jours de grève, cette *« révolte de soutiers »*, comme les journalistes se surnomment, sent la détermination (*le Monde* du 14 octobre). France-Info, la surdouée, la gagnante des années 80, est « blanche », muette, pour la première fois de sa vie. Des assemblées générales ont lieu quotidiennement, sereines et plutôt brèves, au cours desquelles les journalistes prennent la parole, sans complexe, comme les syndicalistes naguère. Des mains qui se lèvent, un mouvement reconduit du jour au lendemain *« avec des scores africains »* frisant les 99 %. Une révolte sourde du *« pays réel de Radio-France »*, affirme Patrice Bertin, rédacteur en chef gréviste de France-Inter. Le premier jour de sa mission, jeudi 20 octobre, Guy Servat, le médiateur nommé par le ministre du budget Nicolas Sarkozy, qui assume aussi depuis la démission d'Alain Carignon les fonctions de ministre de la communication, a utilisé un terme générique pour les désigner : pas le peuple, mais la *« population journaliste »*.

Division au cabinet du ministre

Enrôlés sous cette bannière commune, tous n'ont qu'une revendication : les salaires. Sans honte ni pudeur, à l'image des années 80, chacun dévoile le sien, brandit sa fiche de paie. Les grilles salariales parlent d'elles-mêmes. 11 388 francs brut pour un journaliste-reporter titulaire de la carte de presse, qui débute à Radio-France. 11 160 francs pour le même poste, à RFI. Une rédactrice en chef adjointe de RFI annonce *« vingt-cinq ans de maison, et 18 500 francs brut »* tandis qu'un autre journaliste, occupant les mêmes fonctions, chef de service de surcroît, mais à France Inter cette fois-ci, est *« à 17 000 francs net »*. Pas la misère, non. Mais pour douze ou treize heures de travail quotidien, une disponibilité de tous les instants, sans prime de risques pour la couverture de certains conflits internationaux, ils estiment ces salaires plutôt maigres.

Chaque rédacteur, surtout, souligne les différences avec les confrères de la télévision publique. Au cours de ses premières réunions avec les syndicats, Guy Servat a d'ailleurs reconnu des écarts *« de 1 000 à 3 000 francs »* brut, à fonction égale, entre radio et télévision. La voix contre l'image ? Radio-France contre France-Télévision ? Le mal est profond, ses racines lointaines. La course au strass et à l'Audimat engagée par Antenne 2 contre la nouvelle TF 1 privatisée, en 1987-1988, contenait déjà les germes des conflits à venir. Les « grandes grèves » de 1988 sont nées sur le terreau de ces premières jalousies, de ces premières injustices.

Cette année-là, le PDG d'Antenne 2, Claude Contamine, avait mis le feu aux poudres en fixant lui-même le salaire (120 000 francs) de Christine Ockrent, ex-directeur général adjoint de TF 1 et nouvelle présentatrice du journal de 20 heures, court-circuitant ainsi le contrôleur d'Etat. La grève avait embrasé tout l'audiovisuel public, y compris Radio-France, avant qu'un plan de trois ans – renouvelé une fois – qui visait à résorber les disparités salariales entre les différentes sociétés de l'audiovisuel public, ne soit finalement conclu, pour arriver à son terme cette année.

Cette fois, c'est le protocole *« d'harmonisation entre les politiques salariales »* de France 2 et de France 3, signé le 27 septembre par Xavier Gouyou-Beauchamps, directeur général de la chaîne des régions, qui a déclenché les hostilités. *« L'accord scélérat »*, comme on l'appelle à la direction du Trésor, s'engage *« à prendre toute mesure propre à réduire l'écart de rémunération entre les deux sociétés et à amorcer dès 1995 ce rapprochement »*. Le cabinet de Nicolas Sarkozy, qui suivait alors les négociations, est aujourd'hui divisé sur la marge de lest à donner. Céder ainsi aux revendications syndicales, n'est-ce pas promettre une rallonge – inévitable – pour 1995 ? Conclure avec France 3, n'est-ce pas donner des idées aux autres sociétés de l'audiovisuel public ? Au Syndicat national des journalistes-CGT de France 3 – le seul syndicat à avoir déposé le préavis de grève –, on félicite aujourd'hui M. Gouyou-Beauchamps, *« fin politique et fin négociateur, d'être l'un des rares dirigeants de l'audiovisuel public à s'être rendu compte que la situation était explosive »*.

Quand la grève a éclaté, quelques jours plus tard, dans la Maison ronde, la direction de Radio-France a mis davantage de temps à réagir. Jean Maheu et son équipe ont laissé filer les cinq jours de préavis sans entamer de négociations. A RFI, en revanche, André Larquié, PDG, et Éric Baptiste, directeur général, qui font face à une grève des techniciens et des personnels administratifs, engagent très vite les négociations. Ils résolvent en dix jours leur premier conflit. Lundi 17 octobre, lors de la première rencontre avec les syndicats de Radio-France, Jean Izard, directeur général, leur propose pour sa part 1,5 million de francs, charges patronales comprises. Pour les représentants des journalistes, cette proposition est inacceptable : 1,5 million de francs après six jours de grève, c'est dix fois moins qu'en 1990. Une grève dont les syndicats étaient sortis peu glorieux et affaiblis.

C'est l'une des banalités de cette grève : à Radio-France, les syndicats ont suivi le mouvement mais ne l'ont pas lancé *(voir encadré ci-dessus)*. D'où, peut-être, le temps de réaction de la présidence de Radio-France, mais aussi celui du ministère de tutelle. En nommant un « médiateur » doté de pouvoirs très larges pour arbitrer le conflit, Nicolas Sarkozy ne sanctionne pas seulement un président de Radio-France accusé de lenteur et de méconnaissance de ses interlocuteurs. Pour Bercy, la solution du « troisième homme » a un autre mérite : celui de jeter un voile pudique sur les embarras créés par la nouvelle configuration du ministère : un ministère « payeur » – le budget – qui coiffe un ministère dépensier – la communication. Ce qui évite d'accuser le premier de privilégier le second.

Alors que l'issue du conflit n'a pas été trouvée, la grève risque de laisser des traces. Ainsi, l'audience du service public pourrait bien pâtir de ces journées de silence. Même si de nombreux auditeurs, férus de *« différence »*, *affirment*, par lettres et par Minitel, qu'ils n'abandonneront pas l'écoute des radios publiques. Publiée à la mi-novembre, la prochaine « vague » Médiamétrie, qui mesure l'audience des radios en septembre et octobre 1994, devrait toutefois consacrer les transferts d'écoute des auditeurs de Radio-France sur ses principales concurrentes – RTL, Europe 1, voire RMC, qui pourrait bénéficier du silence de France-Info, station très prisée dans le sud de la France. Le format original de cette dernière devrait toutefois lui permettre de renouer assez vite avec ses scores. En revanche, il n'est pas certain que France-Inter, généraliste parmi d'autres, retrouve jamais ceux d'avant l'été.

Difficiles petits matins

Les journalistes craignent aussi *une détérioration de l'ambiance* au sein de la Maison ronde. A RFI, où le personnel d'encadrement non gréviste continue à assurer les flashes, comme à France-Inter, où les chroniqueurs ont protesté contre le mutisme de l'antenne, *avant de « retourner leur veste »* pour certains d'entre eux, les petits matins sont parfois difficiles.

Enfin, le crédit de Jean Maheu est ébranlé. Ce n'est un mystère pour personne : depuis l'arrivée d'Édouard Balladur à Matignon, le PDG de Radio-France, nommé sous la précédente législature socialiste, n'avait ni les faveurs d'Alain Carignon ni celles de Nicolas Sarkozy, ses deux ministres de tutelle. Pourtant, aucun nom de prétendant sérieux à sa succession n'a circulé. L'arrivée puis l'ascension rapide de Patrice Duhamel, un ancien d'Europe 1 et de La Cinq, connu pour ses sympathies giscardiennes, aujourd'hui directeur de l'antenne et des programmes de Radio-France et promis à la succession de Jean Izard, au 1er janvier 1995, avait, semble-t-il, suffi à calmer les esprits de la majorité.

« Lâché» par M. Sarkozy, Jean Maheu a-t-il été tenté de démissionner, comme sa visite à Jacques Boutet, président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), mercredi 20 octobre, peut le laisser croire ? Au cœur de la grève, cette solution a, en tout cas, été jugée inenvisageable par Bercy. En revanche, le ministère de la communication pourrait inciter M. Maheu à choisir la voie du départ, une fois le conflit résolu. Et il n'est pas impossible que le CSA, présidé par M. Boutet jusqu'en janvier 1995, décide alors de nommer à la tête de Radio-France son futur directeur général, Patrice Duhamel. Comme si cette grève avait servi à accélérer la succession annoncée de M. Maheu...

ARIANE CHEMIN

Les leaders de la grève

Pour rire, ils l'appellent le *« président à vie »*. Grande gueule, accent corse, Pierre-Louis Castelli, quarante-deux ans, a commencé sa carrière dans les stations « locales » de Valence et de Nice avant d'entrer à France-Inter, en 1987, comme journaliste sportif. Il est depuis quatre ans le président de la société des journalistes de Radio-France. Et la figure de proue du conflit. Pas meneur – le terme serait impropre – plutôt catalyseur. Et aussi porte-parole, haut et clair, de ce que la base, généralement apolitique et non syndiquée, pense tout bas : *« Ce qu'on veut, c'est des sous »* ou *« Maheu, qu'il reste, qu'il parte, on s'en fout »*...

Signe des temps ? Aux célèbres figures du syndicalisme de l'ex-ORTF, puis aux François Werner, grand manitou de la CFDT, ou Michel Chapeau, le leader CFDT de la grève de 1990, succède aujourd'hui le président d'une société des journalistes. A Radio-France, *c'est elle qui a permis « l'initiative commune des syndicats »* et leur entrée dans le conflit. Sans être à la remorque, ces derniers n'ont fait que lui emboîter le pas. Ainsi, Force ouvrière, majoritaire au sein de la rédaction parisienne, s'était au départ « associée » à la grève et n'est ouvertement entrée dans le mouvement que... le mardi 18 octobre, à minuit. Née en 1988 de la fusion *de deux sociétés de journalistes* rivales – l'une « de droite », présidée par Patrice Bertin, l'autre « de gauche », présidée par Ralph Pinto –, l'actuelle société a longtemps végété, jusqu'à la grève de 1990. *« Si on m'a nommé, c'est parce que j'avais gueulé un peu plus fort que les autres »*, prévient Pierre-Louis Castelli, élu cette année-là. Aujourd'hui, pour fédérer des rédactions souvent peu syndiquées (comme France-Info), la société des journalistes de Radio-France devient un outil commode qui s'apparente un peu aux « coordinations » nées chez les infirmières, les lycéens ou les agriculteurs.

Autres méthodes, autres profils mais aussi autre outil, à Radio-France internationale (RFI), où les syndicats tiennent toujours le haut du pavé. La CFDT, majoritaire à la rédaction, le Syndicat national des journalistes (SNJ, autonome) et le SNJ-CGT y sont emmenés par de jeunes *syndicalistes qui* portent le conflit et semblent *« entrés dans les habits usés du syndicalisme pour mieux les rénover,* note Gilles Pérez, vingt-sept ans, reporter et délégué CFDT depuis 1991. *A Radio-France, les syndicats se sont déconsidérés après la grève de 1990. Ce n'est pas le cas à RFI »*.

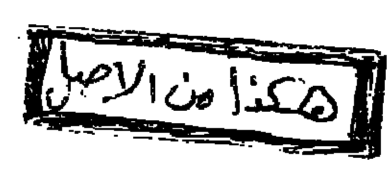
Ar. Ch.

RPR : M. Raoult (chiraquien) suggère que M. Balladur conduise la liste de la majorité aux municipales à Paris. – A l'occasion d'une visite à *Belfort*, vendredi 21 octobre, Eric Raoult, secrétaire général adjoint du RPR, a déclaré que le premier ministre pourrait conduire la liste de la majorité à Paris pour les prochaines élections municipales de juin au cas où l'actuel maire de Paris serait élu président de la République. *« Si Jacques Chirac entrait à l'Elysée, Édouard Balladur aurait un rôle à jouer dans les élections municipales à Paris »*, a indiqué M. Raoult, en se disant persuadé qu'il y aura *« un seul candidat du RPR à la prochaine élection présidentielle »*.

Les salaires des journalistes radio

Au 1er octobre, selon des estimations syndicales (Syndicat national des journalistes et Force ouvrière), la rémunération *minimale d'un journaliste spécialisé* à Radio-France s'établit à 12 000 francs brut mensuels, celle d'un chef de service à 16 500 francs. Ces salaires sont largement inférieurs à ceux de France 2, où un journaliste de *base gagne en moyenne* 18 000 francs brut mensuels et un chef de service 29 000 francs et à ceux de France 3, bien que peu plus bas,ou le salaire moyen d'un journaliste atteint 14 800 francs brut et celui d'un chef de service 20 300 francs. La comparaison avec les télévisions privées joue, bien entendu, encore plus en défaveur des professionnels des radios publiques : un journaliste de la Une gagne, au minimum, 16 000 francs brut et un chef de service 30 000 francs au minimum. La comparaison avec d'autres corps de l'Etat, à niveau de formation et de responsabilités similaires, est un peu moins défavorable aux journalistes de Radio-France et de RFI. Ainsi, selon le bilan social 1993 du ministère de la défense, un sous-lieutenant ou lieutenant (premier grade d'officier) perçoit en moyenne une solde de 12 900 francs net.

Dans l'éducation nationale, un professeur de *collège en milieu* de carrière perçoit, en moyenne, un traitement mensuel de 11 600 francs net (10 000 francs net en début de carrière, 14 500 francs net en fin de carrière) et un professeur certifié de *10 500* à 13 000 francs net, en moyenne. Mais à cela s'ajoutent, le cas échéant, des indemnités (indemnités de résidence variant de 0 % à 3 % du traitement brut selon les zones, supplément familial au traitement, etc).



Le Monde

HEURES LOCALES

LE CONTENTEMENT DES MAIRES GESTIONNAIRES

Un sondage effectué par l'institut CSA pour les Caisses d'épargne et « le Monde » montre que les maires sont globalement satisfaits de leur sort et de la situation financière de leur commune

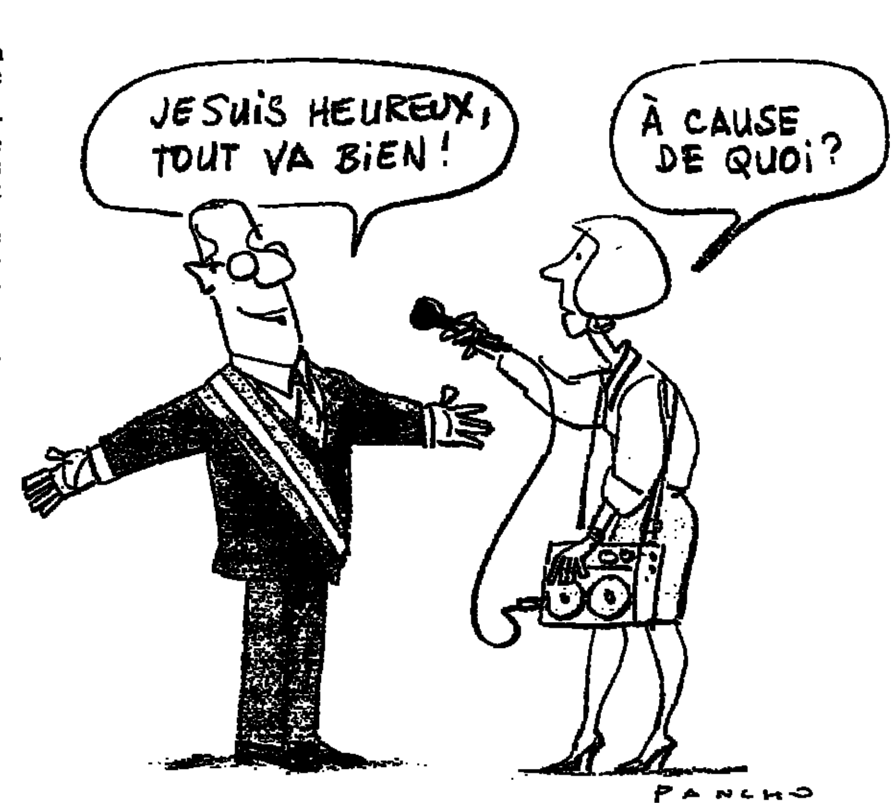
LES maires seraient heureux, et cela ne se saurait pas. Foin de plaintes, de jérémiades et de doléances ! L'enquête effectuée par l'institut CSA pour le Centre national des caisses d'épargne (CENCEP) et dont *le Monde* publie les résultats s'ouvre sur une note résolument optimiste.

Qu'on en juge : l'écrasante majorité des personnes interrogées assurent effectuer leur *« métier de maire »* dans des conditions jugées *« assez satisfaisantes »* (77 %) et *« très satisfaisantes »* (7 %). Toutes couleurs politiques, tailles de la commune ou âges confondus. Elles ne sont, au contraire, que 16 % à se plaindre *(figure I, page IV)*.

A l'heure où les affaires succèdent aux affaires, où les hommes politiques rasent les murs, dénigrés par l'opinion plus que de raison, les maires continuent de faire bande à part. Lorsqu'on les interroge sur les contraintes *« qui pèsent le plus dans l'exercice de* [leur] *métier »*, ils sont une infime minorité à citer *« le climat de défiance à l'égard des hommes politiques »* (6 %) ou *« le développement des actions en justice à l'encontre des élus locaux »* (5 %). Les contraintes de gestion l'emportent très nettement : *« Les incertitudes à l'égard du niveau des dotations futures »* (53 %), *« la complexité des réglementations »* (44 %) et, surtout, *« le poids croissant des aides sociales »* (39 %). Cette dernière variable est naturellement plus forte dans les villes de plus de vingt mille habitants.

Les maires gestionnaires placent en 1994 – comme en 1988 dans une précédente enquête de CSA – la réforme de la fiscalité locale en tête des souhaits qu'ils voudraient voir pris en compte par les pouvoirs publics. Ils étaient 70 % à la demander en 1988 (avec, il est vrai, un choix de réponses plus réduit). Ils sont encore 46 % à la souhaiter en 1994, les maires des villes de plus de cinq mille habitants étant nettement plus attachés à cette réforme que ceux des communes plus modestes. La réforme fiscale implique *« une spécialisation des ressources entre la commune, le département et la région »* (66 %) et *« une réforme de la taxe professionnelle par changement d'assiette »* (65 %).

Les maires interrogés par l'institut CSA ont pris note avec satisfaction de la mise en place du statut de l'élu local, qui était une de leurs priorités en 1988. Ils demeurent, en revanche, très attachés à la création de *« nouvelles formes d'intercommunalité »* – alors que la loi créant les communautés de villes et de communes n'a guère que deux ans d'âge –, ainsi que d'*« une politique nationale de solidarité entre les communes »*. Cette solidarité passe par *« une plus grande péréquation dans les dotations de l'Etat au profit des communes les moins favorisées »*. Cette réforme est souhaitée par 95 % des maires interrogés. Les maires des petites communes de moins de deux mille habitants sont les plus partageux (97 %). L'appartenance politique ne joue qu'à la marge : 99 % des maires de gauche y sont favorables, contre 87 % des maires de droite.



La décentralisation : toujours plus !

Absorbés par leurs soucis de gestion, les maires ne goûtent que très peu toute esquisse de remise en cause de leur pouvoir. La possibilité, pour leurs administrés, de recourir au référendum municipal ne suscite aucun enthousiasme de leur part. Bien au contraire. Une très large majorité d'entre eux *(59 % contre 35 % qui sont d'un avis contraire)* y sont opposés. Les maires des communes les plus petites, celles qui comptent moins de deux mille habitants, sont les plus hostiles (60 %) à une pratique qui peut atteindre leur légitimité.

Pour cette question, les clivages partisans ne sont pas indifférents. La gauche est très nettement moins opposée au référendum municipal que la droite. Alors que l'on enregistre, à gauche, 50 % d'avis défavorables, contre 41 % d'avis favorables, une écrasante majorité se dessine, à droite, pour repousser ce type de consultation, avec 70 % d'opposants, contre 20 % seulement d'avis favorables.

Hommes politiques à part, gestionnaires porteurs de projets concrets, les maires sont majoritairement favorables à un approfondissement de la décentralisation. En effet, 42 % d'entre eux estiment qu'elle n'est pas allée *« assez loin »* ; 19 % pensent le contraire et 29 % se satisfont de la situation actuelle. Interrogés sur quatre dossiers pour lesquels ils souhaitent de nouveaux transferts de compétences, ils placent en priorité, à une écrasante majorité, l'environnement (83 %), quelle que soit la taille de la ville. Viennent ensuite les routes nationales (28 %, alors que 67 % y sont opposés), puis les universités (23 %, contre 57 % qui sont d'un avis contraire) et, enfin, les chemins de fer (22 % contre 68 %). Les communes de moins de deux mille habitants sont évidemment plus sensibles que celles de plus de cinq mille à des transferts de compétence en matière de voies de communication, tout particulièrement pour les routes nationales.

L'environnement, thème populaire

Le succès de l'environnement auprès des maires peut s'expliquer de deux manières. Il s'agit, tout d'abord, d'un thème encore très populaire dans l'opinion, en dépit des déboires de l'écologie politique. Ensuite, le coût d'une meilleure prise en compte de l'environnement apparaît sans doute moins dissuasif pour les maires que celui des universités (83 % des maires des villes de plus de vingt mille habitants refusent des compétences supplémentaires en la matière), ou celui des chemins de fer (87 % des maires de villes de plus de cinq mille habitants souhaitent ne pas avoir plus à faire dans ce domaine).

Le souci d'une meilleure prise en *compte de l'environnement, ainsi que la* connaissance des nouvelles normes, plus strictes, qui ont été adoptées ces dernières années pour l'eau et les décharges publiques expliquent la hiérarchie des priorités municipales telle qu'elle est exprimée par les maires. Le traitement des déchets, ainsi que la collecte et le traitement de l'eau, arrivent très nettement en tête de la liste des secteurs sur lesquels les maires devront, selon eux, *« accroître en priorité leur effort financier »*. L'enquête de CSA, en 1988, plaçait *« l'assainissement »* à un tout autre rang, loin derrière *« l'aide sociale »*, *« l'action économique »* ou *« le sport »*.

L'intercommunalité, dont on a déjà dit qu'elle demeure une préoccupation essentielle des maires, recoupe la préoccupation environnementale. Les maires assurent déjà gérer en commun des *« équipements scolaires, culturels et sportifs »* (61 %), *« la voirie »* (57 %), et *« la protection de l'environnement »* (55 %).

Gilles Paris

Lire la suite page IV

SOMMAIRE

REPÈRES
- **Les villes nouvelles s'inquiètent pour leur avenir**
- **Les SAN doivent assainir leurs finances** page II

ILE-DE-FRANCE
- **L'autoroute vers l'Angleterre cherche un tracé en banlieue nord**
- **Yvelines : la cité des Indes va perdre sa dalle** page III

DOSSIER
Un sondage CSA réalisé auprès de 600 maires
- **Les finances, nerf de la gestion municipale**
- **Des clients de choix pour les banques**
- **Les maires sont-ils de bons négociateurs ?**
- **Les réactions des élus** pages IV et V

RÉGIONS
- **Provence-Alpes-Côte d'Azur : le Zénith marseillais change de nom**
- **Premier forage sous le massif du Mercantour**
- **Alsace : difficile réunification** page VI
- **Languedoc-Roussillon : la carrière n'entre pas dans Vingrau**
- **Finistère : coup de tabac sur la décentralisation**
- **Midi-Pyrénées : le tunnel de Puymorens rapproche Toulouse et Barcelone** page VII

ENQUÊTE
La préparation des élections municipales de juin 1995
- **Les transports publics, projet à haut risque**
- **Rennes : le Val, un métro au cœur de la campagne**
- **Strasbourg : le tramway, marchepied électoral de Mme Trautmann** page VIII

RHÔNE-ALPES

ZIZANIE AUTOUR DES GORGES DE L'ARDÈCHE

L'afflux des touristes provoque une polémique entre élus et défenseurs de l'environnement

HORS saison, la descente des gorges de l'Ardèche est un véritable bonheur. Pas moins de 23 kilomètres de rivière serpentant au fond de gorges sauvages, embaumées des senteurs de Provence. Qu'on la descende en canoë ou à pied, on *comprend* que les naturistes aient, dès les années 50, jeté leur dévolu sur cette vallée perdue où l'on n'accédait que par câble. On comprend aussi que les pouvoirs publics aient décidé de classer ce lieu magique pour le mettre à l'abri de l'urbanisation et des aménagements touristiques lourds.

En haute saison, toutefois, la fréquentation des gorges de l'Ardèche frise le démentiel. Certains dimanches de mai ou de juin, la période de pointe, on compte jusqu'à six mille embarcations sur l'eau. Dès lors, plus *personne ne* profite de la beauté des lieux. L'Ardèche devient une grenouillère où l'on s'éclabousse, s'éperonne et chavire joyeusement dans les rapides.

Mais, parfois, certains y perdent la vie. En moyenne, deux morts et des dizaines de blessés graves par an (et même douze morts une année). Un chiffre qui peut paraître faible pour des gorges où défilent aujourd'hui quelque 300 000 personnes par an, qui ne se contentent pas de pagayer mais se livrent aussi à l'escalade des falaises, à l'exploration spéléologique et à mille autres activités sportives à risque. Mais c'est toujours trop.

Et, surtout, la fréquentation des gorges augmente inexorablement. Guy Dandé, président du comité scientifique du syndicat intercommunal, a fait compter les passages d'embarcations par ses étudiants. De mai à septembre, ils ont dénombré 86 000 passages en 1985, 98 000 en 1990 et 118 000 en 1993. La surfréquentation, fléau des gorges de l'Ardèche, n'est donc pas prête de refluer. Mais que faire ? Les mesures prises jusqu'à présent, si elles ont permis d'éviter le pire (urbanisation ou grands équipements), n'ont pas réussi à maîtriser la fréquentation, ni même à jouer leur rôle pédagogique – car une réserve naturelle a une mission de protection de la nature et d'information du public.

Dès le départ, en 1980, la gestion de la réserve naturelle a été confiée à un Groupement intercommunal des gorges de l'Ardèche (GIGA) – six communes de l'Ardèche et deux du Gard –, une association rappelant étrangement le Syndicat de défense des propriétaires, créé deux ans avant pour s'opposer à la création de la réserve ! En fait, le GIGA ne s'occupera, durant ses dix ans d'existence, que du nettoyage des gorges et de la qualité de l'eau. Et le classement du site en réserve naturelle, paradoxalement, va faire connaître le lieu du Tout-Paris – comme Saint-Tropez ou l'île du Levant – et déclencher le flux des kayakistes ou canoéistes de toute l'Europe du Nord...

En 1990, pour préparer l'opération « Grand site », le préfet transfère la gestion de la réserve à un organisme habilité à recevoir des fonds publics, le syndicat intercommunal de la vallée de l'Ardèche (SIVA), qui groupe les quarante-deux communes riveraines de l'Ardèche.

de notre envoyé spécial à Saint-André-de-Cruzières
Roger Cans

Lire la suite page VI

REPÈRES

PROJET DE BUDGET 1995

Les maires contestent les chiffres de M. Sarkozy

Jean-Paul Delevoye (RPR), président de l'Association des maires de France (AMF), conteste, dans un communiqué en date du 13 octobre, l'annonce faite par Nicolas Sarkozy, ministre du budget, selon laquelle l'Etat augmenterait de 6,8 % son effort en faveur des collectivités locales, dans le projet de loi de finances pour 1995. M. Delevoye estime que le gouvernement devrait opérer une distinction entre les concours *« actifs »*, qui constituent des ressources à part entière pour les collectivités locales, et les concours *« passifs »*, qui représentent de simples remboursements sur avances ou des compensations de dépenses. Les élus avaient pourtant fait valoir cette distinction dans le rapport Delafosse sur les relations financières entre l'Etat et les collectivités locales (*le Monde* daté 5-6 juin). Les concours passifs progresseront de 7 %, alors que les concours actifs n'augmenteront que de 2,1 %, indique le président de l'AMF.

M. Delevoye demande que la dotation globale de fonctionnement (DGF), principal concours financier de l'Etat, soit réindexée, dès 1995, sur les prix. Il juge *« inacceptable »* que la dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP) soit de nouveau réduite de près de trois milliards de francs. Il réclame un allègement du taux de surcompensation (mécanisme de solidarité institué en faveur de certains régimes spéciaux), de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL).

Le président de l'Association des maires de France s'inquiète, enfin, des répercussions que pourrait avoir, sur les contingents communaux d'aide sociale, le projet de transfert de charge lié au revenu minimum d'insertion.

De son coté, Bernard Derosier (PS), vice-président de la Fédération nationale des élus socialistes et républicains (FNESR), observe que le gouvernement *« veut faire croire à un réel effort de l'Etat au profit des collectivités locales »*, mais que *« cela n'est qu'une illusion »*.

Un budget « en trompe-l'œil »

Comme M. Delevoye, Bernard Derosier opère une distinction entre deux types de recettes : l'évolution de 4,3 %, annoncée pour l'ensemble des dotations (*le Monde* du 22 septembre) proviendrait surtout des compensations liées aux transferts de compétences, de compensations d'exonérations et de dégrèvements législatifs ; l'*« essentiel »*, c'est-à-dire les dotations de fonctionnement et d'équipement n'augmenterait que de 1,8 %.

M. Derosier regrette, lui aussi, que certaines dispositions défavorables aux collectivités locales soient par ailleurs maintenues : elles concernent la compensation de la taxe professionnelle, la caisse de retraite des agents, et surtout le RMI. M. Derosier dénonce donc *« un budget en trompe-l'œil pour les collectivités locales »*.

R. Rs.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

LES VILLES NOUVELLES S'INQUIÈTENT POUR LEUR AVENIR

S'ils n'obtiennent pas satisfaction dans la renégociation de leurs dettes, les élus de ces communes s'opposeront à la poursuite de l'urbanisation

LES villes nouvelles viennent de vivre une des années les plus agitées de leur courte histoire. Réunies la semaine dernière à L'Isle-d'Abeau, dans l'Isère, les membres de l'Association des élus des villes nouvelles en ont fait le constat et ont manifesté une certaine inquiétude pour l'avenir de leurs collectivités.

Les événements de ces derniers mois ont donné raison aux plus pessimistes. *« Nos agglomérations ont été mises en cause dans leur nature même. Le grand débat sur l'aménagement du territoire a, dans ses débuts, ignoré les villes nouvelles »*, souligne Jacques Guyard député (PS) de l'Essonne et maire d'Evry, président de l'association. Le tir a pu, *toutefois*, être *rectifié*. Les contrats de plan récemment signés l'attestent, même si les crédits réservés aux agglomérations nouvelles (Evry, Cergy-Pontoise, Marne-la-Vallée, Sénart et Saint-Quentin-en-Yvelines, en Ile-de-France ; Villeneuve-d'Ascq dans le Nord, Le Vaudreuil dans l'Eure, L'Isle-d'Abeau dans l'Isère et « les rives de l'étang de Berre », à côté de Marseille) diminuent.

Cette reconnaissance était nécessaire, car dans le même temps des attaques ont fusé, mettant en péril le fonctionnement, voire l'existence de plusieurs syndicats d'agglomération nouvelle (SAN). A la mi-septembre, la gestion de l'agglomération nouvelle de Sénart, en Seine-et-Marne, a été sévèrement critiquée par la mission interministérielle sur les perspectives de développement de la ville nouvelle de Sénart, que dirigeait Claude Villain, inspecteur général des finances. De plus, le budget primitif 1992 de Saint-Quentin-en-Yvelines a été invalidé par le tribunal administratif de Versailles, en raison d'un conflit sur les compétences du SAN.

Bloquer les remboursements

Pour autant, c'est dans le domaine financier qu'est venu le coup de semonce le plus sévère, avec le rapport de la Cour des comptes (*lire ci-dessous*) enjoignant aux villes nouvelles de réduire leur train de vie, notamment en matière d'investissements. Selon l'Association des élus des villes nouvelles, l'endettement des SAN atteint 14 milliards de francs, soit 17 777 francs par habitant, contre une moyenne nationale de 6 800 francs. *« Nous sommes d'accord sur un point avec la Cour des comptes : nous ne devrions plus continuer à investir*, avance M. Guyard. *Mais sans une renégociation de la dette, nous arrêterons de construire.»*

Une négociation a été entreprise depuis un an avec, notamment, le Crédit local de France. Elle a porté sur 10 milliards de francs, mais il faut encore renégocier 4 milliards de francs d'emprunts souscrits à des taux fort coûteux (10 % pour certains) il y a une dizaine d'années, auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Sur ce dossier, une amélioration serait en vue. *« Nous venons d'obtenir, non sans mal, l'appui du ministère du budget, et les discussions seront conduites sous l'égide du président du groupe central des villes nouvelles*, se félicite le maire d'Evry. *C'est l'Etat qui nous a poussés à contracter ces emprunts. Il est logique qu'il nous aide à bénéficier de taux moins élevés et à rééchelonner nos dettes. »*

En cas d'échec des négociations, les élus des villes nouvelles envisagent de bloquer leurs remboursements. D'autant qu'ils ont quelques *motifs d'inquiétude* pour l'année 1995. Ainsi est-il prévu, dans le projet de loi de finances, que la réduction de la compensation des abattements de taxe professionnelle se poursuive. Par ailleurs, les cinq SAN franciliens seraient indirectement touchés si l'Etat persistait dans son projet de supprimer l'exonération du versement transports accordé aux entreprises implantées dans les villes nouvelles d'Ile-de-France. Cette *suppression* pourrait accélérer l'exode d'entreprises vers le centre de la région parisienne, où les loyers ont chuté fortement et où les taux d'imposition sont plus faibles.

Les remarques de la Cour des comptes sur le non-respect des compétences dévolues aux SAN inquiètent les élus. Les syndicats d'agglomération nouvelle sont censés construire les équipements d'intérêt commun, et les communes, les entretenir. Or les *SAN estiment qu'ils doivent* aussi participer à la gestion courante de ces équipements. Pour résoudre le litige, ils proposent de mieux définir le concept d'équipement d'intérêt commun.

Patrick Desavie

LES SAN DOIVENT ASSAINIR LEURS FINANCES

La Cour des comptes presse les cités nouvelles de diminuer leurs dépenses

LES élus de gauche qui ont pris la tête des villes nouvelles, en 1977, voulaient faire des « anti-cités-dortoirs ». Ils ne sont pas peu fiers de constater que, bien équipées en écoles, en crèches, en gymnases ou en piscines, leurs agglomérations n'ont pas connu les explosions de violence de certaines banlieues. Toutefois, les nombreux équipements de proximité qu'ils ont construits, pour assurer le bien-être de la population, ont généré d'importantes dépenses de fonctionnement, et les finances se tendent, sous l'effet de la crise économique. Les magistrats de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France lancent un signal d'alarme dans le rapport annuel de la Cour des comptes, qui a été rendu public au début du mois d'octobre.

En région parisienne, il existe aujourd'hui sept syndicats d'agglomération nouvelle (Cergy-Pontoise, Saint-Quentin-en-Yvelines, Evry, Val-Maubuée, Portes-de-la-Brie, Sénart-Ville-Nouvelle, Sénart-en-Essonne). Ce sont des structures de coopération, administrées par les représentants des communes qu'elles rassemblent. Les syndicats se substituent aux communes en matière d'urbanisme, de logement, de transports, ou de développement économique, compétences pour lesquelles une gestion collective, à l'échelle d'une agglomération, est préférable.

Les syndicats perçoivent la taxe professionnelle versée par les entreprises, alors que les communes touchent la taxe d'habitation et les taxes foncières acquittées par les ménages. La taxe professionnelle procure des recettes importantes, mais elle est fort sensible à la conjoncture économique, *observent les magistrats financiers*. Si les agglomérations nouvelles d'Ile-de-France ont pu limiter les effets négatifs de la récession, grâce, notamment, à la desserte ferroviaire et autoroutière dont elles bénéficient, elles n'ont pas été épargnées.

Les hectares de zone industrielle et les mètres carrés de bureaux se sont moins bien vendus en 1992 que les années précédentes. Pour rester attractives, certaines agglomérations, comme *Cergy-Pontoise ou Saint-Quentin*-en-Yvelines, ont choisi d'alléger leur fiscalité. Du coup, leurs recettes se sont réduites. Ceux qui auraient aimé relever cet impôt n'ont pu le faire, en raison de la loi qui impose une progression équivalente des taux des taxes sur les ménages et de la taxe sur les entreprises.

La quasi-totalité des villes nouvelles ne touchent plus les subventions d'équilibre dont elles bénéficiaient en phase de démarrage. Pourtant, elles continuent de financer de nombreux équipements. La juridiction financière de l'Ile-de-France estime que *« la superposition d'initiatives communales et comunautaires a doté l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines d'équipements collectifs nombreux et coûteux »* : plusieurs bibliothèques, trois médiathèques, un ensemble de salles de spectacle. Les magistrats notent toutefois que *« la demande »* était *« importante »*.

L'avertissement d'Evry

Les syndicats ont alourdi leurs dépenses en assumant, de façon facultative, et parfois irrégulière, des charges qui revenaient aux communes membres : financement de bâtiments administratifs, entretien du patrimoine, dotation au développement social des quartiers, subventions à la culture, à des manifestations sportives... Les magistrats notent que ces interventions allègent les charges des communes, et, par voie de conséquence, la fiscalité des ménages. Ce cocktail de risques a provoqué une crise financière au syndicat d'Evry, dans l'Essonne, qui, après avoir enregistré un déficit de 80 millions en francs en 1992, a dû se soumettre à un plan drastique de redressement : réduction des dépenses d'investissement et de fonctionnement, compression des effectifs, renégociation coûteuse de la dette (*le Monde* daté 11-12 décembre 1993). Emettant un jugement analogue à celui qu'avaient porté leurs collègues de Poitou-Charentes, en charge du dossier d'Angoulême, les magistrats financiers de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France estiment que le syndicat aurait pu éviter la crise *« s'il avait veillé dès l'apparition des premières difficultés »*, à contenir la progression de ses dépenses et de ses emprunts, *« si le préfet avait saisi, dès l'automne 1990, la chambre régionale des comptes »* ou *« si les établissements de crédit s'étaient abstenus d'alimenter le déficit structurel du SAN tant que n'étaient pas prises les mesures de redressement nécessaires »*.

Ils affirment que la crise traversée par le SAN d'Evry doit constituer un *« avertissement »* pour les autres. Ils jugent que *« si, dans le passé, l'accueil de nouveaux habitants et la mise en œuvre de programmes d'urbanisation ont été les priorités assignées aux villes nouvelles et à leurs syndicats (...). les organes des nouvelles agglomérations approchant de leur maturité doivent désormais mettre les équilibres financiers au premier plan de leurs préoccupations. »* C'est aussi un changement radical de politique que préconisent ces spécialistes des finances.

R. Rs.

BLOC-NOTES

AGENDA

■ **Agriculture et environnement.** – Comment garantir le développement des exploitations agricoles tout en préservant les équilibres écologiques ? Des experts européens tenteront de répondre à cette question au cours des rencontres qu'organise l'Institut des managers européens, à Niort (Deux-Sèvres), les jeudi 27 et vendredi 28 octobre.
▶ **Renseignements au (16-1) 42-12-64-60.**

■ **Accueils des villes françaises.** – Jusqu'au 7 novembre, il est possible de participer au tirage au sort du nouvel arrivant organisé par l'Union nationale des accueils des villes françaises (UNAVF), et de gagner, éventuellement, un voyage aux Antilles. *L'UNAVF rassemble six* cents associations, qui tentent de faciliter l'intégration des personnes amenées à changer de résidence. Elle est animée par vingt mille bénévoles (des femmes, essentiellement), et revendique 300 000 adhérents. Toute personne qui déménage peut faire appel à leurs services (gratuits) pour trouver un logement et connaître les activités socioculturelles proposées dans leur ville.
▶ **Union nationale des accueils des villes françaises. Présidente : Marie-Christine Paris. 35, avenue Duquesne, 75007 Paris. Tél. : (16-1) 47-05-80-94. Minitel : 3615 AVF ACCUEIL.**

■ ***Citoyenneté locale et Europe.*** – Plusieurs associations organisent des « rencontres de la démocratie locale », à Strasbourg, vendredi 18 et samedi 19 novembre. Le thème de ces rencontres, qui s'adressent principalement aux élus locaux, aux militants associatifs et aux travailleurs sociaux, sera « Citoyenneté sociale, citoyenneté locale, expériences en Europe ».
▶ **Renseignements au (16-1) 45-23-44-57.**

■ **Formations européennes.** – L'Association française du conseil des communes et régions d'Europe, qui a obtenu un agrément pour faire de la formation auprès des élus locaux, organise, d'octobre 1994 à janvier 1995, une série de stages portant sur l'Europe et les stratégies de développement de territoire, les animateurs de jumelages européens, les animateurs de rencontres de jeunes, les aspects techniques des jumelages.
▶ **Renseignements au (16) 38-77-83-83.**

CIRCULATION

L'AUTOROUTE VERS L'ANGLETERRE CHERCHE UN TRACÉ EN BANLIEUE NORD

Les élus du Val-d'Oise et de Seine-Saint-Denis, en désaccord entre eux, ont trois mois pour donner leur avis et faire des propositions

L'A 16, prévue pour relier directement Boulogne-sur-Mer à Paris au début des années 2000 a été mise en service jeudi 20 octobre entre Amiens dans la Somme et L'Isle-Adam dans le Val-d'Oise. A la veille de l'ouverture à la circulation de cette première section de 92 kilomètres, les préfets du Val-d'Oise et de Seine-Saint-Denis ont engagé une nouvelle phase de consultation des élus, associations et riverains concernés par le prolongement de cette autoroute dans sa partie francilienne. Ils devraient remettre leur rapport au gouvernement fin 1994 afin que ce dernier puisse prendre rapidement la décision d'orientation sur la base des propositions qui lui auront été faites.

La réalisation de l'autoroute A16, inscrite dès 1965 au premier *schéma directeur de la région Ile-de-France*, n'est pas un projet nouveau. En 1986 et 1987, des études d'avant-projet sommaires ont déjà été menées, suivies, en 1988, des premières consultations locales. En 1990, de nouvelles consultations, sur la base de plusieurs variantes de tracé, ont donné lieu à des réunions de travail avec les communes concernées. *Fin 1991, une mission de* réflexion a été confiée à Pierre Hervio, ingénieur général des Ponts et Chaussées, afin de préciser les dispositions à retenir pour le projet autoroutier proprement dit et les opérations d'aménagement pouvant l'accompagner. Dans son rapport d'avril 1992, il a confirmé l'intérêt de l'A16 en Ile-de-France et proposé un tracé assorti de dispositions d'insertion et de raccordement aux voies locales améliorant les solutions jusqu'alors proposées.

La nouvelle consultation, engagée aujourd'hui par le préfet du Val-d'Oise, Jean-Jacques Pascal, et celui de Seine-Saint-Denis, Jean-Pierre Duport, avec l'assistance du directeur régional *de l'équipement d'Ile-de-France*, Jean Poulit, s'appuie sur un dossier-support établi par les services de l'Etat.

Projet Autoroute A 16
A 16 Travaux
AIRE D'ÉTUDE
L'Isle-Adam
Francilienne
N1
N16
2 km
Ecouen
Montmorency
Sarcelles
Gonesse
Saint-Denis
A 104
A 115
A 15
N 311
A 86
A 1
A 3
PARIS
Source : DRE
existant ou engagé
en projet

L'horizon 2003

Ce document reprend et *complète les réflexions entamées* au cours de ces dernières années sur l'opportunité de prolonger l'autoroute A 16 dans le nord de Paris et de la raccorder au droit de la rocade majeure de la Francilienne (A 104), à l'A 86 et au boulevard intercommunal du Parisis (BIP).

Remis aux intéressés le 5 octobre à l'occasion d'une première réunion à Montmorency, il compare trois options possibles et analyse leur incidence sur l'environnement et le trafic local à l'horizon 2003. En l'absence de prolongation de *l'A 16* au-delà de L'Isle-Adam, l'étude laisse prévoir une importante saturation du réseau routier local et en particulier de la RN 1, qui ne pourrait retrouver une fluidité correcte qu'au prix d'aménagements entraînant une dégradation importante des sites qu'elle traverse. Malgré un renforcement très important du réseau de transports en commun, les analyses tendent à prouver que, même avec un très gros effort, les transferts de la route vers ces derniers *seraient faibles (de l'ordre de 5 %* sur les voies les plus directement concernées) et donc insuffisants pour soulager la voirie locale.

Dans l'hypothèse de la réalisation de l'A16 jusqu'à la rocade A86, les études concluent à un puissant effet de soulagement de la voirie locale et en particulier à l'intérieur de la couronne urbanisée, quelles que soient les variantes de tracé prises en compte. La variante 5 *bis*, préconisée par la direction régionale de l'équipement, paraît la plus efficace pour cette décongestion.

A l'ouest d'un axe nord-sud, la variante 5 *bis* part de la RN 16 à la hauteur d'Ecouen, dans le Val-d'Oise, pénètre dans la zone urbanisée au droit de Villiers-le-Bel en empruntant le couloir des lignes électriques, longe la zone industrielle de Sarcelles, traverse la commune de Garges-lès-Gonesse et le parc départemental paysager de La Courneuve sur la commune de Dugny, pour se raccorder à l'autoroute du Nord et au barreau de liaison avec la rocade A 86. Ce projet prévoit onze points d'échange, soit un tous les 2,5 kilomètres en moyenne. Parmi les dispositions de protection phonique et d'insertion paysagère proposées, il comprend plusieurs sections *entièrement couvertes : deux sec*tions de 250 mètres à Villiers-le-Bel, une de 200 mètres à Sarcelles, au mont de Gif, une de 1 100 mètres à Garges-lès-Gonesse, une de 760 mètres dans le parc départemental de La Courneuve. Outre ces aménagements, l'option 5 *bis* propose une recomposition des routes nationales et départementales dont le trafic sera sensiblement diminué par la mise en service de l'A 16 et, plus particulièrement, la requalification des nationales 1, 16, 17 et 301.

De 400 à 500 francs par mois

Sur le plan du service rendu aux usagers, estiment les services de l'Etat, cette variante offre aux habitants de la zone d'étude l'accès à un univers de choix considérablement élargi. Par *l'amélioration de la circulation* sur les voies locales comme par le meilleur maillage du réseau autoroutier, elle accroîtrait très nettement l'accessibilité aux emplois et services sur une vaste zone entourant son tracé. Dans le Val-d'Oise, estime la direction départementale de l'équipement, cette autoroute devrait favoriser au sein du département les transits et échanges avec les grands axes régionaux. En Seine-Saint-Denis, elle devrait sensiblement diminuer le trafic sur les axes radiaux du nord du département, en partie saturés. Selon les chiffres avancés par ces services, l'autoroute A16 devrait les délester d'environ 20 % de leur trafic actuel et absorber le surplus de la circulation régionale à moyen et long terme.

Si, dans le Val-d'Oise, les avis des élus concernés par le projet sont partagés sur l'opportunité de prolonger l'A16 au nord de Paris *(lire l'encadré ci-dessous)*, en Seine-Saint-Denis, le refus est clair et net. La réalisation de cette infrastructure prévue à péage est vivement contestée. « *La Seine-Saint-Denis a été assez défigurée et déstructurée par les autoroutes* » protestent les Verts.

Pourquoi s'entêter à faire l'A 16 *jusqu'à* l'A 86 ? s'interroge le maire de La Courneuve, James Marson (PCF). « *N'est-ce pas*, demande-t-il, *pour des raisons financières ? Pour racketter les automobilistes à qui il en coûterait, selon les calculs actuels, entre 400 et 500 francs par mois pour un usage journalier ?* » Particulièrement inquiet du tracé préconisé qui traverserait le parc départemental de La Courneuve à Dugny, le maire de la commune, André Veyssière (RPR), est catégorique : « *L'A 16, comme l'ensemble des Dugnysiens, je ne veux ni la voir ni l'entendre* », dit-il. *Certains élus exigent qu'à* l'intérieur de l'Ile-de-France on donne la priorité aux transports en commun, et ils reprochent au gouvernement de vouloir aujourd'hui précipiter les choses et imposer cette autoroute en dépit d'une très large opposition.

De nouveau consultés sur un dossier déjà bien avancé, élus et associations ont moins de trois *mois pour donner leur avis et* faire des propositions qui seront adressées par les préfets Jean-Jacques Pascal et Jean-Pierre Duport au ministre de l'équipement et des transports, Bernard Bosson. Si la décision de poursuivre les études du projet de l'autoroute A 16 en Ile-de-France est prise fin 1994, le chantier pourrait démarrer dans les trois à quatre ans, au moment où devrait s'achever le chantier de construction du deuxième tronçon Boulogne-sur-Mer-Amiens.

Martine Boulay-Méric

Hostilité au péage

« On n'en parlait plus depuis trois ans, mais aujourd'hui nous sommes mis devant le fait accompli avec son arrivée à L'Isle-Adam. Elle sert d'argument au ministère des transports, qui explique aux élus qu'on ne peut en rester là et qu'il faut poursuivre sa construction jusqu'à l'A 86. » Farouchement opposé au projet d'autoroute A 16 dans le Val-d'Oise, Henry Cukierman, maire (PC) de Garges-lès-Gonesse, commente avec amertume la première réunion de concerta*tion organisée*, le 5 octobre, à Arnouville-lès-Gonesse par le préfet du département, Jean-Jacques Pascal, et à laquelle étaient conviés les représentants de la Seine-Saint-Denis, également concernés par le tracé. *« Devant les protestations qui s'étaient élevées il y a quelques années, le tronçon Isle-Adam-A 86 avait été mis sous le coude. Il revient en force mais notre position n'a pas changé. »*

Dans le Val-d'Oise, la nouvelle autoroute devrait passer par trois communes importantes : Villiers-le-Bel, Sarcelles *et Garges-lès-Gonesse. Pour M.* Cukierman, ce projet est tout simplement une hérésie. *« Le directeur régional de l'équipement dit lui-même que 90 % du trafic attendu sur l'A 16 sera local,* observe-t-il. *Autrement dit, sur les soixante mille voitures qui l'emprunteront chaque jour, 90 % arriveront du Val-d'Oise lui-même ou du sud de l'Oise et pour simplement accomplir, en moyenne, 8 kilomètres. »*

A Garges-lès-Gonesse, s'il n'est pas question de nier les problèmes de circulation aux heures de pointe en banlieue *parisienne, la solution n'est pas* dans la création d'une nouvelle autoroute. *« C'est un problème d'aménagement du territoire »*, aime à répéter le maire, qui insiste sur la priorité à donner à l'amélioration de la voirie existante – RN 1, RN 370 – à celle des transports en commun – prolongement de la ligne 13 vers Stains, Garges et Sarcelles – et à l'amélioration de projets en cours – Francilienne, boulevard intercommunal du Parisis (BIP), ligne SNCF Cergy-Roissy.

« Le tracé à l'étude coupe les trois communes, souligne encore M. Cukierman, *et même si on nous a promis une couverture de l'ouvrage sur plusieurs sections, de nombreuses autres nuisances nous menacent comme la pollution atmosphérique ou l'augmentation du trafic. Sur l'A 3, par exemple, on prévoyait cinquante mille voitures. Aujourd'hui, on en compte plus de deux cent mille par jour. Ce sera pareil sur l'A 16. En fait, derrière tout cela il y a le péage que le gouvernement veut étendre à toute l'Ile-de-France. C'est inadmissible. »*

Un argument de poids

Si, d'une commune à l'autre, les avis sur l'utilité de l'autoroute divergent, le rejet du péage les réunit toutes les trois. *Le député et maire de Sarcelles,* Raymond Lamontagne (RPR), est là-dessus très formel : *« On ne veut pas de péage en zone urbaine. »* Son adjoint à la mairie, le conseiller général Maurice Allain (RPR), renchérit : *« Ce qui nous consterne c'est ce système de financement de l'ouvrage par les automobilistes. On ne peut accepter que la première banlieue concernée en France par le péage soit la banlieue nord de Paris, déjà fortement défavorisée. »* Selon certains calculs réalisés par des habitants de la ville, un aller-retour quotidien vers la capitale par l'A 16 reviendrait à près de 500 francs par mois. C'est un argument de poids pour des élus qui devront bientôt affronter de nouvelles élections municipales.

Frédérique Lombard

YVELINES

LA CITÉ DES INDES VA PERDRE SA DALLE

Cet ancien lieu de promenade et de commerce de Sartrouville, aujourd'hui déserté, sera remplacé par une voie nouvelle

CONSTRUITE entre 1970 et 1972 sur 22 hectares du plateau de Sartrouville, la résidence des Indes est composée de sept tours, d'une centaine de logements chacune, et de douze barres HLM représentant un total *de mille six cents logements*. A l'origine, les tours proposaient des loyers réduits, inférieurs à ceux des HLM. La cité était destinée à reloger en priorité les habitants des bidonvilles de Nanterre, Houilles, Bezons et ceux du quartier du Vieux-Pays, à Sartrouville, où des fermes abandonnées étaient « squattées ».

A peine sortie de terre, la cité des Indes était très recherchée pour la configuration de ses appartements et l'environnement de ses immeubles. Le maire de l'époque, Auguste Chrétienne (PC), vantait d'ailleurs « *cette réalisation exemplaire* », *dont l'originalité résidait* dans une dalle en élévation qui, sur 300 mètres, serpentait entre les bâtiments. Le sous-sol était réservé aux parkings, et la dalle, baptisée dalle des Cosmonautes, était bordée de commerces. On y accédait directement à partir des halls des immeubles, par des escaliers ou par des rampes réservées aux landaus et aux personnes handicapées.

Tuée par un hypermarché

*En interdisant toute circula*tion dans le centre de la cité, la dalle était un lieu de convivialité, fréquenté par les enfants à portée de vue de leurs parents et théâtre de grandes fêtes de quartier.

En 1977 la situation s'inverse. Les commerçants sont fréquemment agressés, et un hypermarché ouvre ses portes en bordure de la cité. Dans sa galerie marchande, il attire les boutiquiers de la dalle, las du climat d'insécurité qui règne dans le quartier. Au début des années 80, le boulanger, attaqué douze fois dans la même année, décide de *s'armer* et menace de tirer sur son prochain agresseur. La police lui confisque son fusil à pompe et lui conseille d'aller rejoindre ses collègues dans la galerie.

Dix ans plus tard, la quasi-totalité des commerçants ont fermé boutique. Cinq d'entre eux seulement résistent. La dalle et les parkings sont désertés, les gardiens d'immeubles ne sont plus que six contre dix-neuf autrefois. L'insécurité s'installe peu à peu, et le catalyseur d'hier devient une verrue au cœur d'un quartier où les tensions sont plus fréquentes.

En août 1989, le préfet de région et le président du conseil régional d'Ile-de-France retiennent la cité des Indes pour une convention de développement social des quartiers (DSQ). Ce programme comprendra *la réhabilitation du* bâti, l'aménagement des espaces extérieurs et l'accompagnement social et culturel du quartier, que l'éducation nationale, quelques mois plus tard, classera en zone d'éducation prioritaire (ZEP). Après un an de travail, Laurent Wetzel (UDF-PR), qui, en mars 1989, a ravi aux communistes cette municipalité qu'ils détenaient depuis plus de cinquante ans, est prêt à signer une convention portant sur 350 millions de francs avec l'Etat, le conseil régional et le Logement français, société d'HLM propriétaire de la cité.

Le 2 octobre 1990, c'est chose faite, mais, le soir même, de violents incidents provoquent pour 80 millions de francs de dégâts à Vaulx-en-Velin. M. Wetzel saisit l'occasion pour mettre en cause l'utilité de la convention et réclamer une trentaine de policiers supplémentaires. « *Pas de policier, pas de DSQ !* » déclare-t-il au préfet, qui, finalement, lui accordera un contingent de dix nouveaux fonctionnaires. « *Cela a suffi pour que je continue* », admet aujourd'hui le maire, mais tout n'était pas réglé, et les crédits de la première tranche tardaient à être débloqués. *Le 4* avril 1991, une semaine après la mort d'un jeune de la cité, Djamel Chetouh, tué par un vigile de l'hypermarché, le ministre de la ville, Michel Delebarre (PS), accélère le processus après une « réunion de crise » à la préfecture des Yvelines. Dès le lendemain, l'opération de rénovation du bâti pouvait commencer.

Démolition votée à l'unanimité

C'est à l'occasion de cette réhabilitation de la cité que les principaux intervenants se sont interrogés sur l'avenir de la dalle des Cosmonautes. Fallait-il la garder ou la remplacer par une rue à double sens, désenclavant le quartier ? M. Wetzel, qui n'aime pas voir casser ce qui existe, finira par se ranger à l'avis général. La décision de démolir la dalle, comme toutes celles qui concernent le projet DSQ, recueillera l'unanimité au sein du conseil municipal.

Cette semaine, une grue équipée d'une puissante mâchoire broiera le béton et cisaillera les ferrailles. Dans trois mois, la dalle des Cosmonautes aura disparu aux trois quarts. « *Nous nous attaquerons au reste dans un an et demi ou deux ans*, précise Gérard Seignier, directeur général du Logement français. *C'est après seulement que nous pourrons rénover les trois tours qui forment le cœur de la cité et qui sont en bordure de cette partie de la dalle. Nous lancerons, d'ailleurs, dans les prochains jours, un concours d'architectes pour envisager un nouvel espace à créer au pied de ces tours.* »

Cette première phase de démolition s'arrêtera au ras de la salle affectée aux jeunes, suscitant leur inquiétude, mais le maire se veut rassurant. « *Elle ne sera pas démolie*, assure-t-il, *et nous allons réaliser, dans les semaines qui viennent, une salle polyvalente de 400 mètres carrés à proximité de la future voie.* » Cet équipement, à terme, remplacera leur actuel lieu de rencontres.

La disparition de ce symbole de l'urbanisme des années 70 permettra d'ouvrir le quartier vers le centre de la ville, mais elle ne signifie pas la fin des efforts consentis par les collectivités territoriales et l'Etat pour améliorer les conditions de vie dans la cité des Indes, puisque la commune vient de signer un contrat de ville pour la période 1994-1998 (prolongement pour le quartier de la procédure de DSQ) et puisque le président du conseil général des Yvelines, Franck Borotra (RPR), qui visitera six heures durant Sartrouville à la fin du mois, devrait conclure avec M. Wetzel le premier contrat départemental de ville. *Celui-ci* concernera plus particulièrement le secteur scolaire, Sartrouville souhaitant, outre la rénovation du collège Romain-Rolland, situé en lisière de la cité, la construction d'un quatrième collège et d'une vingt-huitième école primaire.

Pour ce qui est du désenclavement du quartier vers l'extérieur, le maire réclame toujours la réouverture de la ligne SNCF « grande ceinture » entre Sartrouville et Argenteuil. « *Cette promesse nous avait été faite en 1984 par l'Etat et la région, mais l'échéance est désormais reportée au-delà de l'an2000* », regrette M. Wetzel.

Jean-Claude Pierrette

Les résultats de l'enquête réalisée par l'institut CSA

LE CONTENTEMENT DES MAIRES

Suite de la page I

Pour l'avenir, les maires envisagent volontiers de développer d'autres projets liés à l'environnement dans le cadre de structures intercommunales (30 %, contre 14 % qui pensent le contraire). Il n'en va pas de même pour les équipements (14 % envisagent des projets intercommunaux en la matière, alors que 22 % sont d'un avis opposé) ou la voirie (15 % y sont favorables, alors que 25 % y sont opposés). Le coût, supposé plus modeste, d'investissements en matière d'environnement, comme on l'a dit plus haut, explique sans doute ce classement.

L'environnement le cède de justesse à un autre objectif de l'intercommunalité : *« les actions de développement économique »*. Ils sont 43 % à s'y consacrer déjà, et 30 % à envisager de le faire dans l'avenir, contre 25 % qui s'y refusent. Le sondage de 1988 avait déjà mis en évidence la prise de conscience, chez les maires, de leur rôle d'agent économique. Un clivage distinguait, à l'époque, les maires socialistes des maires de droite, ces derniers étant moins intéressés que les premiers par l'interventionnisme économique. Six ans plus tard, les maires de gauche sont plus nombreux à agir (52 % au lieu de 41 % pour la droite), mais les maires de droite semblent plus nombreux à vouloir le faire à l'avenir (40 % au lieu de 26 % pour la gauche).

Si l'on interroge les maires déjà engagés ou prêts à s'engager dans des projets de cet ordre (soit 74 % de l'échantillon sélectionné par CSA), on apprend qu'ils privilégient *« le développement de zones d'activité »* (72 %), en dépit des résultats contrastés de certaines ZAC, au *« soutien aux entreprises d'insertion »* (33 %), au *« soutien aux entreprises en difficulté »* (32 %) et, enfin, à *« la garantie d'emprunt d'entreprises ou d'association »* (15 %).

Sur les deux dossiers que l'on vient d'évoquer, l'environnement et le développement économique, les maires sont pourtant en décalage très net avec leurs administrés *(tableau I, page V)*. Une enquête parallèle de CSA auprès de mille trois personnes, qui complète celle portant sur les maires, montre que les uns et les autres ont des classements de priorités bien distincts. Le soutien à l'activité économique et l'aide sociale arrivent en tête pour les citoyens, alors que les maires privilégient le traitement des déchets, ainsi que la collecte et le traitement de l'eau.

Soucieux d'environnement et de développement économique, les maires sont confrontés à des situations financières et budgétaires rendues difficiles, ces dernières années, par le ralentissement de l'activité économique. Le sondage réalisé par CSA donne pourtant une image des finances municipales qui tranche avec les lamentos d'usage. En effet, si l'on en croit les chiffres de l'enquête, une nette majorité de maires (61 %) assure que *« la situation financière »* de leur commune est *« satisfaisante »*, contre 38 % qui pensent le contraire *(figure 2)*. Un résultat global qui masque des disparités, notamment politiques. A gauche, le mécontentement prédomine de justesse (51 % contre 49 %). A droite, c'est l'inverse : les satisfaits (71 %) l'emportent d'une manière écrasante sur les mécontents (25 %).

FIGURE 1

Avez-vous le sentiment que l'exercice de votre métier de maire s'effectue dans des conditions... ?

L'attentisme majoritaire

Interrogés sur l'état de la dette de leur commune, une majorité relative (44 %) assure qu'une renégociation *« n'est pas envisagée pour l'instant »*. Cependant, 40 % des maires indiquent qu'elle a déjà été effectuée *« au cours des deux dernières années »* et 14 % assurent qu'elle est soit *« en cours »*, soit *« prévue dans les mois qui viennent »*. Les petites communes sont les plus nombreuses à écarter une renégociation (48 %), alors qu'il s'agit d'une pratique plus courante pour les villes comptant plus de deux mille habitants (67 % pour les villes de deux mille à cinq mille habitants, 78 % pour celles de cinq mille à vingt mille habitants).

FIGURE 2

En ce qui concerne ses finances, estimez-vous que la situation de votre commune est... ?

Officiellement satisfaits de leur gestion, les maires n'en restent pas moins très attentistes face à l'avenir. Une majorité relative de maires (48 %) pense, ainsi, que dans les prochaines années *« les investissements »* de leur commune vont rester *« stables »*. Une minorité (14 %) estime qu'ils vont aller se réduisant, alors que 34 % pensent qu'ils vont augmenter. Dans le même ordre d'idées, une majorité de maires (60 %) estime que le recours à l'emprunt restera *« stable »*, alors que 28 % pensent qu'il augmentera, et 8 % qu'il diminuera.

Un très net clivage distingue cependant les petites communes des villes de plus de cinq mille habitants. Les maires de ces dernières sont en effet plus persuadés que la moyenne de l'échantillon de la diminution future du recours à l'emprunt (entre 15 % et 17 %).

Ils sont aussi les moins nombreux (entre 13 % et 15 %) à imaginer une augmentation de ce recours à l'emprunt. Une façon comme une autre, peut-être, d'admettre des tensions financières difficiles à avouer lorsque la question est posée sans détours.

L'attentisme l'emporte également lorsque l'on interroge les maires sur le niveau de pression fiscale qui pèsera sur leur commune dans les prochaines années. Une très nette majorité (55 %) opte pour la prudence, en assurant qu'il va *« rester stable »*.

La réforme de la fiscalité

La réforme de la fiscalité, encore la réforme de la fiscalité locale, toujours la réforme de la fiscalité locale ! L'enquête de CSA montre que les maires placent ce dossier en tête des priorités qu'ils souhaitent voir prises en compte par les pouvoirs publics. Comme en 1988, la réforme l'emporte sur l'intercommunalité et la solidarité dans pratiquement tous les cas de figure, quels que soient la taille de la commune, la couleur politique des maires, leur âge ou l'ancienneté de leur mandat.

La réforme de la fiscalité locale sera-t-elle toujours en tête des priorités des maires dans l'enquête qui pourra être réalisée en 2001, à la veille des élections municipales de 2002 ? Michel Charasse (PS), sénateur du Puy-de-Dôme et ancien ministre du budget, n'avait pas dit autre chose quand il avait moqué, dans un point de vue confié au *Monde* (« Heures locales » daté 26-27 juin), cette *« vieille lune des discussions parlementaires, des réunions d'assemblées consulaires ou des congrès d'élus locaux »*. Comme si cette réforme impliquait un coût électoral trop élevé pour les élus.

A l'appui de son propos, M. Charasse évoquait, notamment, les aléas de la révision des valeurs locatives. Datant de 1966 pour le foncier non bâti et de 1970 pour le foncier bâti, les bases ne correspondent plus depuis longtemps aux prix du marché, en dépit de leur actualisation annuelle par des coefficients forfaitaires. Elles sont donc *« responsables d'une terrible injustice »*, selon le sénateur auvergnat.

En 1987, le Parlement demande, tous partis confondus, la révision de ces valeurs. Une loi – votée par les socialistes trois ans plus tard, en 1990, – après les élections présidentielle et municipales – organise alors cette révision, qui a été précédée d'un énorme travail de simulation, lequel a demandé près de deux ans à la direction générale des impôts.

Il ressort cependant du dossier que si des contribuables sont effectivement surtaxés, d'autres profitent des vices du système. Soucieux de ne pas heurter cette dernière catégorie, les parlementaires décident de surseoir à la réforme. Elle est repoussée *« en catimini »*, ironisera M. Charasse, une première fois après les élections législatives de 1993. *« Le même raisonnement de prudence »* l'emporte en 1993, pour cause d'élections cantonales. Evoquant les élections présidentielle, municipales et sénatoriales qui auront lieu en 1995, M. Charasse en concluait qu'*« on reculera sans doute encore jusqu'en 1996 »*...

G. P.

LES FINANCES, NERF DE LA GESTION MUNICIPALE

Certains maires s'organisent pour contrôler directement le financement de leurs projets

MICHEL MABILON, maire (PS) de Bessay-sur-Allier, se compte volontiers parmi les maires satisfaits. Sa commune de mille trois cents habitants, située entre Moulins et Vichy, se développe chaque jour et, selon lui, ce succès repose pour une part déterminante sur l'engagement des élus dans la gestion financière. Aux projets traditionnels dans le domaine des équipements s'ajoutent, phénomène plus inédit dans cette région à vocation agricole, des réalisations industrielles. Leur montage, associant partenaires publics et privés, a entraîné une nouvelle approche financière de la part des élus.

C'est une question de stratégie et d'hommes. *« Sur le plan de la gestion comptable*, explique le maire, *nous avons, d'emblée, choisi de rompre avec l'attitude de la grande majorité des maires de petites communes consistant à confier le budget au percepteur qui effectue seulement une lecture et une mise en forme comptable. Nous voulions, nous, élus, comprendre nos chiffres et en savoir un peu plus pour sortir de la seule relation entre le secrétaire de mairie et le comptable public. »*

Un « conseil de gestion » ?

Le maire et ses adjoints affirment, aujourd'hui, que la maîtrise de ces lignes budgétaires, qualifiées de *« simples additions et soustractions »*, leur a permis d'avoir les coudées plus franches et de progresser. *« Nous souhaitons, avant tout, éviter le glissement de la fonction de comptable vers celle de percepteur gestionnaire, avec comme objectif de ne pas se retrouver pieds et poings liés face à l'Etat, qui doit se limiter à son rôle de contrôle de légalité. »* En cinq ans, la démarche a porté ses fruits, et Bessay-sur-Allier affiche quelques exemples, dont l'un est particulièrement révélateur.

En février 1993, un chef d'entreprise désire implanter un poulailler industriel. En quelques heures doivent être réglés les problèmes du choix du terrain, de son achat et, dans le même temps, le financement. *« Au-delà de la crédibilité d'une petite commune, difficile à affirmer à côté de villes structurées pour l'accueil, si nous n'avions pas maîtrisé l'ensemble de notre système financier, nous aurions dû faire appel à des comptables extérieurs, source d'un retard qui, à coup sûr, nous aurait fait perdre le dossier et trente emplois. »*

Le maire reconnaît avoir bénéficié d'un concours de circonstances pour mettre en œuvre sa démarche volontariste. La compétence de deux élus ou, plus modestement, *« leur capacité à parler le même langage que les interlocuteurs financiers »*, s'est révélée déterminante. L'adjoint aux finances, employé à la Mutualité sociale agricole, assisté d'un employé municipal technicien à la chambre d'agriculture, n'affiche pas de complexe. *« La position du percepteur, qui ne prend aucun risque, est contradictoire avec la notion même de gestion que doit développer une commune qui, sur certains aspects, est une véritable entreprise »*, explique-t-il.

Comment un comptable public, qui n'y consacre que quelques heures par an, peut-il maîtriser les perspectives de la commune et juger des engagements financiers, en particulier sur une stratégie de long terme ? s'interrogent les élus. *« Nous avons la prétention d'arrêter nos choix à partir de projets démographiques ou économiques, projections qui relèvent de la seule analyse et de la compétence des élus »*, continue l'adjoint au maire.

Le réalisme est source de lucidité. La marge de manœuvres d'une commune est faible, et elle peut espérer s'élargir uniquement en montant au maximum des capacités d'emprunt. A Bessay-sur-Allier, on affirme qu'il s'agit là du sujet essentiel. Les rapports de la commune avec les banques, collectivités ou l'Etat sont en effet clairement définis. *« Un élu d'une commune comme la nôtre trouve généralement un interlocuteur compétent et spécialisé, tant au Crédit agricole qu'au Crédit local de France ou à la Caisse d'épargne, et la renégociation d'emprunts est aujourd'hui maîtrisée. L'aspect financier du montage d'un dossier industriel avec les collectivités ou le comité d'expansion économique est, également, parfaitement encadré »*, explique le maire.

« Le conseil général et le conseil régional, voire l'Etat, ont, pour leur part, largement fait passer le message des aides. C'est à l'intérieur de ce cadre que la commune doit optimiser sa gestion financière », précise M. Mabilon, qui rêve, pourtant, de la création d'un « conseil de gestion » pour les petites communes.

de notre correspondant à Moulins
Jean-Yves Vif

Le Monde

Édité par la SARL *le Monde*

Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani, gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy, directeur général
Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction
Eric Pialloux, directeur de la gestion
Anne Chaussebourg, directeur délégué

Directeur de l'information :
Philippe Labarde
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
adjoints au directeur de la rédaction

Bruno de Camas, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann
Bertrand Le Gendre, Edwy Plenel, Luc Rosenzweig

Manuel Lucbert, directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat, Michel Tatu, conseillers de la direction
Daniel Vernet, directeur des relations internationales
Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction

Médiateur :
André Laurens

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25 – Télécopieur : (1) 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25 – Télécopieur : (1) 49-60-30-10

هكذا من الأصل

réalisée par l'institut

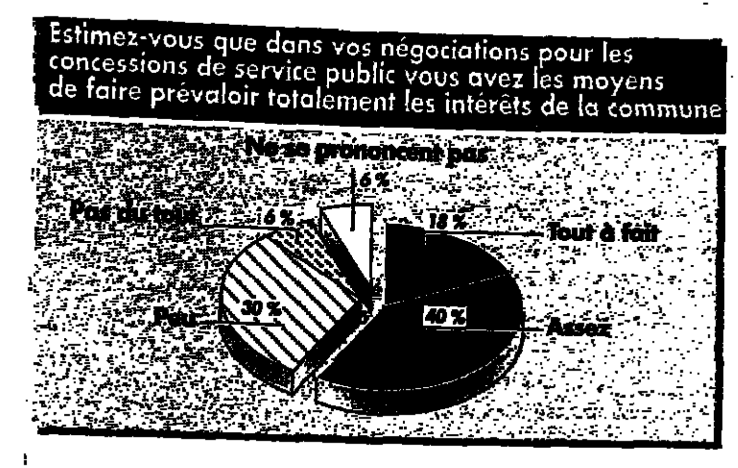
ICIPALE

our contrôler leurs projets

Le Monde

pour les Caisses d'épargne et « le Monde » à huit mois des élections municipales

FIGURE 3



Une proportion non négligeable (39 %) pense que ce niveau va augmenter, alors que seulement 2 % imaginent une baisse de la pression fiscale.

Pour réduire le train de vie de leur commune, la gestion déléguée de services publics locaux n'apparaît pourtant pas comme la panacée aux maires interrogés par l'institut CSA. Que ce soit pour les cantines scolaires (72 %), les crèches (59 %), l'enlèvement des ordures ménagères (55 %), l'aide aux personnes âgées à domicile (54 %) ou la distribution de l'eau (51 %), la régie directe l'emporte nettement, comme dans l'enquête CSA de 1988, sur la société d'économie mixte ou sur la gestion déléguée à une entreprise privée. Les maires sont-ils broyés par les grands groupes auxquels ils doivent s'adresser pour certaines concessions ? Pas tant que cela, si on en croit l'enquête *(figure 3)*. Une nette majorité de maires (58 %) estime, en effet, avoir *« les moyens de faire prévaloir totalement les intérêts »* de leur commune dans leurs négociations. Ils ne sont que 36 % à se plaindre.

Que les maires se rassurent enfin, la situation financière de leur commune ne compte pas parmi les motivations premières des citoyens à en croire le sondage CSA. S'ils sont d'accord pour placer, les uns et les autres, le dossier des finances en fond de tableau (sixième rang pour les citoyens, septième rang pour les maires), derrière *« le niveau et l'évolution des impôts »* (troisième et cinquième rangs), les deux échantillons interrogés par l'institut CSA ont pourtant des échelles de valeurs légèrement distinctes *(tableau 2)*.

Les citoyens privilégient le bilan en matière de développement de l'activité économique, comme on l'a vu plus haut, et *« le bilan en matière de cadre de vie et d'environnement »*. Pour les maires compte avant tout la *« capacité de présenter une équipe unie »*, puis les deux bilans que l'on vient d'évoquer. A sept mois des élections municipales, l'appartenance politique n'entre que très faiblement en ligne de compte (septième rang pour les citoyens, huitième pour les maires). On peut tout de même douter qu'il en soit ainsi en juin 1995, au lendemain des élections présidentielles.

Gilles Paris

FICHE TECHNIQUE

Le sondage CSA-CENCEP-*le Monde* a été réalisé du 22 au 28 septembre auprès d'un échantillon national de 609 maires, constitué selon la méthode des quotas. Les questions posées aux administrés l'ont été dans une enquête effectuée le 19 et 20 septembre auprès de mille trois personnes âgées de dix-huit ans et plus, donc en âge de voter.

TABLEAU 1

QUESTION : Parmi les secteurs suivants, quels sont les trois sur lesquels vous estimez que votre commune devrait en priorité accroître ses efforts au cours des prochaines années ?

	ENSEMBLE DES FRANÇAIS		MAIRES	
	EN %	RANG	EN %	RANG
L'aide sociale (aide aux familles en difficulté, aide aux chômeurs...)	27%	1	20%	7
Le soutien de l'activité économique et sociale	27%	1	30%	4
Les écoles	27%	1	23%	6
L'entretien des rues, des chemins	27%	1	33%	3
Les logements sociaux	20%	5	26%	5
Le développement, la rénovation des quartiers	20%	5	6%	11
Le traitement des déchets	19%	7	53%	1
Les crèches, les garderies	18%	8	3%	14
Les espaces verts	17%	9	10%	9
L'action culturelle (musique, spectacles, ateliers culturels...)	15%	10	11%	8
Les transports en commun	14%	11	4%	13
Le sport	13%	12	9%	10
Les clubs du 3ème âge, les maisons de retraite	12%	13	6%	11
La collecte et le traitement de l'eau	12%	13	36%	2
Aucun	2%		1%	
Ne se prononcent pas	3%		1%	

TABLEAU 2

QUESTION : A votre avis, dans votre commune, qu'est-ce qui comptera le plus dans l'esprit de vos électeurs lors des prochaines élections municipales ?

QUESTION : Qu'est-ce qui comptera le plus pour vous, lors des prochaines élections municipales ?

	ENSEMBLE DES FRANÇAIS		MAIRES	
	EN %	RANG	EN %	RANG
Le bilan de l'équipe sortante en matière de développement de l'activité économique locale	26%	1	40%	2
Le bilan de l'équipe sortante en matière de cadre de vie et d'environnement	24%	2	40%	2
Le niveau et l'évolution des impôts locaux	21%	3	26%	5
Le bilan de l'équipe sortante en matière d'équipements sociaux	20%	4	22%	6
La capacité de présenter une équipe municipale unie	17%	5	42%	1
La situation financière de la commune	15%	6	17%	7
L'orientation politique des candidats	14%	7	4%	8
L'image personnelle de la tête de liste	12%	8	38%	4
Ne se prononcent pas	12%		3%	

Les maires sont-ils de bons négociateurs ?

La plupart des maires estiment qu'ils sont en mesure de faire prévaloir les intérêts de leur commune dans les négociations avec des concessionnaires : 58 % jugent qu'ils en ont *« assez »*, voire *« tout à fait »* les moyens. Au vu des innombrables critiques formulées chaque année par les chambres régionales des comptes, ce résultat a de quoi surprendre.

Certes, une situation oligopolistique, comme il en existe dans le secteur de l'eau, n'empêche pas, en droit, l'exercice d'une concurrence entre les candidats. Certes, depuis la loi Sapin du 29 janvier 1993, l'obligation de publicité faite au délégataire est susceptible d'attirer des entreprises étrangères. Certes, les élus ont toujours la possibilité d'exploiter un service public en régie, plutôt que de le privatiser.

Toutefois, les magistrats financiers relèvent de nombreuses défaillances dans la délégation de service public : durée excessive des contrats d'affermage, avantages de trésorerie indus, montant excessif des avances au mandataire... (*le Monde* du 14 octobre).

Des risques sous-estimés

Dans son rapport annuel, la Cour indiquait en 1993 : *« La délégation de maîtrise d'ouvrage comporte des risques que les collectivités sous-estiment au regard des avantages qu'elles en attendent. »* Elle ajoutait : *« Dans de nombreux domaines (voirie, eau, assainissement, électrification), la grande majorité des communes à faible population, même regroupées dans des syndicats ayant souvent, eux aussi, un ressort géographique réduit, sont face à des groupes régionaux ou nationaux, parfois en situation d'oligopole. Disposant d'une très faible capacité économique, conduits à lancer des opérations limitées, peu susceptibles d'obtenir des prix favorables grâce à des économies d'échelle ou à une bonne capacité de négociation, les maîtres d'ouvrage n'ont pas, au surplus, les moyens administratifs et techniques leur permettant d'exercer pleinement leurs responsabilités. »*

Lorsqu'ils sont mis en cause par les magistrats des chambres régionales des comptes, les élus locaux tombent des nues. Ils affirment qu'ils ont bien négocié les intérêts de leur commune, alors même qu'ils sont incapables de mesurer la réalité du coût de la prestation qui leur est offerte...

R. Rs.

DES CLIENTS DE CHOIX POUR LES BANQUES

Les collectivités séduisent les prêteurs, car elles ne peuvent pas subir de faillites

LA grande majorité des maires interrogés (87 %) estiment qu'il n'est *« pas du tout »* ou *« peu »* difficile d'obtenir un prêt pour leur commune. Un tel constat ne manque pas de surprendre, dans la mesure où, depuis l'« affaire d'Angoulême », les banquiers affirment qu'ils considèrent les collectivités locales comme des clients à risques, tandis que les élus se plaignent de ne plus obtenir de prêts aussi aisément que par le passé.

En 1991, le gouffre financier apparu sur les comptes de la cité angoumoise, et le refus d'abord opposé par le maire, Georges Chavanes (UDF-CDS), d'honorer les dettes de son prédécesseur, Jean-Michel Boucheron (PS), ont donné quelques sueurs froides aux banquiers. Ces prêteurs ont subitement compris que, depuis la décentralisation, l'Etat ne se portait plus caution pour les collectivités locales. Néanmoins, ces clients ne présentent pas les mêmes risques que des entreprises, car ils ne peuvent se mettre en faillite. Lorsqu'un déséquilibre financier survient, les collectivités sont obligées de rembourser leurs dettes, quitte à se serrer la ceinture pendant plusieurs années, comme Briançon, Bourg-Saint-Maurice, Evry ou Avignon. Elles se rémunèrent alors sur le contribuable local qui, à la différence du consommateur, n'a rien de volatile.

L'affaire d'Angoulême a montré que la décentralisation avait en fait entraîné un transfert de responsabilités de l'Etat vers le contribuable local. Certes, les banquiers ont perdu quelques plumes : ils ont dû abandonner une partie de leurs créances, au terme de la négociation menée avec M. Chavanes, sous la houlette du ministère de l'intérieur. Mais ils savent que le facteur « risque » des collectivités réside essentiellement dans la capacité que pourraient avoir les citoyens à ne pas payer leurs taxes locales. Sauf en cas de révolution, on peut considérer qu'il est minime.

La « signature » de l'emprunteur

Les collectivités locales restent donc des clients intéressants pour les banques, qui surveillent jalousement leurs parts de marché, et les élus obtiennent toujours des prêts, comme l'indique le sondage. Reste à savoir dans quelles conditions ils trouvent de l'argent.

Accusés d'avoir prêté de façon inconsidérée, craignant que les cas de surendettement ne se multiplient avec la crise économique, les banquiers ont estimé qu'il leur fallait faire preuve de prudence, dans leurs relations avec le secteur public local (*le Monde* daté 28-29 juin 1992). Ils ont mis en place des cellules d'analyse de risque, pour apprécier la santé des communes, départements, syndicats ou régions qui sollicitent des emprunts (évaluation des garanties accordées à des associations ou des sociétés d'économie mixte, examen du tissu économique...). Ils ont imposé la signature de protocoles aux collectivités dont l'endettement leur paraît excessif : les emprunts sont attribués à condition que les élus s'engagent à ne pas dépasser tel montant de dépenses d'investissement et de fonctionnement.

Depuis quelques années, les banquiers ont, principale innovation, décidé de tenir compte de la « signature » de l'emprunteur. Une ville possédant de nombreuses entreprises et peu de logements sociaux obtiendra plus facilement des emprunts qu'une cité mal lotie en taxe professionnelle. A l'heure actuelle, le taux de certains emprunts oscille entre 6,62 % et 8,37 % : la différence représente la marge prélevée par la banque, pour rémunérer le risque qu'elle encourt.

Certains élus, hélas, ne prennent pas toujours la mesure de ce qu'ils paient, car ils sont dépassés par la complexité des questions financières. Comme le relèvent trop souvent les magistrats des chambres régionales des comptes, les exemples ne manquent pas de maires ayant renégocié leurs emprunts à perte...

R. Rs.

LES RÉACTIONS DES ÉLUS

Trois présidents d'associations commentent les réponses de leurs collègues

NOUS avons demandé à Jean Auroux (PS), président de l'Association française des maires de villes moyennes, maire de Roanne, à Bernard Poignant (PS), président de la Fédération nationale des élus socialistes et républicains, maire de Quimper, et à Jean-Paul Delevoye (RPR), président de l'Association des maires de France, maire de Bapaume, de commenter le sondage réalisé par CSA pour le CENCEP et *le Monde*.

■ **84 % des maires assurent effectuer leur métier dans des conditions assez ou très satisfaisantes.**

« Il y a une ambiguïté dans la question, estime M. Delevoye. *Les maires peuvent difficilement répondre par la négative sans se déjuger. L'avis qui est donné est d'ordre qualitatif. J'aurais préféré qu'on demande aux maires s'il est plus facile d'exercer leur métier aujourd'hui qu'hier. Ils auraient certainement évoqué la montée des problèmes qui sont maintenant à leur charge, alors que leurs moyens diminuent. »*

■ **61 % des maires jugent satisfaisante la situation financière de leur commune.**

« C'est un optimisme plus opportuniste que réellement fondé sur la réalité », nuance M. Auroux. *« Pour ce qui concerne la ville de Quimper, dont je suis le maire, la situation des finances est plutôt satisfaisante*, ajoute Bernard Poignant. *Mais on sent poindre chaque année (moins en 1995 à cause du double rendez-vous présidentiel et municipal et plus encore à cause de la compétition présidentielle au sein du RPR) la volonté de l'Etat de faire payer les collectivités locales. Dès que l'échéance électorale s'éloigne, l'Etat rogne quelque chose. »*

« Je suis perplexe, indique M. Delevoye. *Je lis toutes les notes de conjoncture qui m'incitent à avoir une opinion contraire. La situation des communes s'est dégradée. Ce n'est pas tant à cause de la gestion des maires qu'à cause de la dotation de l'Etat qui évolue moins vite que l'inflation. Il faut également évoquer le niveau des taux d'intérêt, la fragilité du tissu fiscal et l'inflation des besoins sociaux. »*

■ **87 % des maires estiment qu'il ne leur est pas difficile d'obtenir un prêt.**

« Cela n'est pas la bonne question : ce qui compte, c'est le niveau des taux d'intérêt », assure M. Auroux. *« Malgré quelques déboires qui ont fait scandale, les établissements de crédit font largement confiance aux communes. La signature d'un maire, donc de la puissance publique, reste encore et pour longtemps celle d'un débiteur solide et sûr »*, observe M. Poignant.

« C'est logique, même si j'aurais préféré que l'on demande aux maires s'ils ont une connaissance complète de toutes les possibilités financières qui sont à leur disposition, estime M. Delevoye. *Il n'en demeure pas moins que le pouvoir de négociation s'est inversé, ces dernières années, au profit des collectivités locales, qui disposent maintenant d'une bonne maîtrise des outils financiers. La gestion des risques est très maîtrisée, les capacités d'endettement sont encore relativement bonnes, alors même que les organismes prêteurs ont actuellement un peu de mal à placer leur argent. »*

■ **Le décalage entre les priorités des administrés et celles des maires.**

« Ce décalage est surtout dû à la méconnaissance des pouvoirs, limités, d'un maire dans le secteur économique », assure M. Auroux. *« Je ne suis pas surpris par la hiérarchie des préoccupations des Français et de celles des maires*, ajoute M. Poignant. *L'emploi est le premier problème du pays, mais les maires savent qu'il ne dépend pas que d'eux. En revanche, le traitement des déchets et la fourniture de l'eau sont de leur compétence. Il ne faut pas voir de différence sur la hiérarchie des problèmes. Simplement, les maires répondent par la hiérarchie de leurs compétences. » « Les citoyens, traumatisés par le chômage, émettent une demande sociale et humaine*, souligne M. Delevoye. *Les maires apportent, eux, une réponse technique. »*

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

LE ZÉNITH MARSEILLAIS CHANGE DE NOM

Contre l'avis du ministre de la culture, la Ville gérera la nouvelle salle de spectacles

EXIT le Zénith. Privée de ce label, la nouvelle salle de spectacles du quartier Saint-Just à Marseille, qui pourra accueillir jusqu'à huit mille personnes, a pris le nom de Dôme - Nouvel Alcazar de Marseille. Ce changement d'appellation est, dans l'immédiat, la seule conséquence d'un différend qui *n'a pas fini, cependant,* de faire des vagues.

A l'origine, en 1991, la Ville *avait approuvé le cahier des* charges des salles Zénith par une convention avec le ministère de la *culture qui lui permettait de bénéficier* d'une aide de l'Etat de 17 millions de francs pour un investissement de 129 millions de francs (1). Or les articles 1er et 3 de ce cahier des charges prévoient, d'une part, *« un mode de gestion autonome par rapport aux collectivités locales »* et, d'autre part, la nomination d'un directeur *« choisi selon une procédure d'appel de candidatures après consultation de la profession et l'agrément du ministère de la culture ».*

La ville de Marseille n'a pas respecté ces deux clauses. Elle a en effet décidé de gérer la salle en régie municipale et a nommé, unilatéralement, comme directeur un fonctionnaire municipal, également responsable de l'exploitation du Palais des sports, une structure inaugurée en 1989. Cela constitue un précédent. En effet, les sept autres salles Zénith – en comptant celle de Lille qui sera inaugurée au mois de novembre – sont toutes gérées par des sociétés d'exploitation spécifiques, dont quatre par des sociétés d'économie mixte (Montpellier, Pau, Caen et Lille) et les trois autres par des SARL (Paris, Toulon et Nancy). Robert Vigouroux prétend, cependant, qu'il a *« respecté le cadre des accords »* et fait également valoir que la Ville a lancé un appel d'offres pour l'affermage de la salle et que celui-ci est resté infructueux.

Maîtriser l'exploitation

Cet appel d'offres a bien eu lieu, *mais en mars 1991, et n'a* jamais été renouvelé comme il aurait normalement dû l'être. De *plus, les conditions dans lesquelles* il s'est déroulé paraissent sujettes à caution. Des deux sociétés qui avaient fait acte de candidature, l'une d'elles, *« totalement hors sujet »*, a été éliminée d'emblée. Restait la société Zénith SA, filiale à 60 % de la Caisse des dépôts et consignations – devenue, par la suite, exploitante du Zénith de Nancy –, dont la candidature fut retenue par la ville.

« Nous avons, pendant plusieurs mois, participé à de nombreuses réunions techniques, explique le directeur de Zénith SA, Jean-Marie Griffon, *puis on nous a brusquement évincés. »* Le motif de ce rejet n'a jamais été explicité, sinon, deux ans plus tard, dans une lettre de M. Vigouroux au ministère de la culture arguant *« d'imprécisions et de réserves »* dans le dossier de Zénith SA, *« qui n'ont pu être levées ».* Il semble, en fait, que M. Vigouroux ait opté pour la régie municipale afin de conserver une totale maîtrise de l'exploitation de la salle et de pouvoir gérer, en même temps, le Palais des sports – déficitaire – en organisant des spectacles, en alternance, dans chacune des deux structures, qui n'ont cependant rien de commun.

Le cavalier seul du maire de Marseille a vivement irrité le ministère de la culture, qui lui avait demandé, à plusieurs reprises, de se mettre en conformité avec le cahier des charges.

Jean-Claude Camus, qui exploite le Zénith de Toulon, et qui avait proposé au maire de Marseille une gestion commune des deux salles *« pour réaliser des économies d'échelle »*, déplore, par ailleurs, la *« concurrence bête »* qui va s'instaurer entre elles. Comme Daniel Colling, le concepteur des Zénith et partenaire de la Caisse des dépôts dans la gestion du Zénith de La Villette, *« qui ne veut pas laisser tomber »*, Jean-Claude Camus n'exclut *« aucune hypothèse, au cas où une solution amiable ne serait pas trouvée. Notre syndicat représente 90 % du chiffre d'affaires de la profession ».* « *S'il le faut,* prévient-il, *nous pourrions boycotter la salle de Marseille.* »

de notre correspondant régional
Guy Porte

(1) La ville de Marseille a supporté 70 % des dépenses. Le département et la région ont participé au financement à hauteur, respectivement, de 10 % et de 7 %.

PREMIER FORAGE SOUS LE MERCANTOUR

La troisième percée alpine franco-italienne devrait être mise en service en 2002

APRÈS les tunnels du mont Blanc et de Fréjus, le projet d'une troisième percée alpine entre la France et l'Italie, Côte d'Azur-Piémont, sous les montagnes du Mercantour, est, ce mois-ci, dans la première phase de réalisation technique, après avoir alimenté, depuis 1925, polémiques et débats. Le tracé définitivement *retenu par le sommet franco-italien,* en novembre 1993, relie les vallées de la Tinee, en France, au *départ d'Isola, et de la Stura, en* Italie, à Vinadio, par une galerie souterraine de 17 kilomètres de longueur.

Le Centre d'études techniques de l'équipement français procède à un forage d'une profondeur de 1 200 à 1 600 mètres en territoire italien, au pied du col de la Lombarde. Le site de Malghelria a été choisi car il comporte des roches très fracturées où l'eau circule beaucoup. Malgré ces difficultés, le président de la délégation française à la commission intergouvernementale pour la liaison Nice-Cunéo, Noël Lebel, reste optimiste. *« Nous n'avons pas d'exemples d'ouvrages abandonnés pour des raisons semblables,* explique-t-il, *mais nous devons savoir si l'augmentation du coût de l'ouvrage reste supportable et quelles seront les incidences sur le choix de la réalisation. »*

Les routes d'accès bénéficieront de financements départementaux, régionaux et européens. La réalisation du tunnel et son exploitation, avec un péage, seront confiées à un concessionnaire privé, unique pour les deux pays, après un appel d'offres international lancé fin 1995. Le coût de l'ouvrage lui-même s'élève à 3,410 milliards de francs. Des simulations évaluent le trafic, au bout de dix ans de service, à six mille véhicules par jour, dont 25 % à 30 % de poids lourds. La *commission intergouvernementale* franco-italienne met en place une charte prenant en compte les servitudes dues à l'environnement, mais aussi aux services qui devront accompagner le tunnel. Les prévisions laissent envisager une ouverture en 2002.

La chambre de commerce et d'industrie Nice-Côte d'Azur, financera l'année prochaine, en collaboration avec l'Union industrielle de Cunéo, une étude d'impact auprès des chefs d'entreprise français et italiens pour recenser leurs attentes, prévoir les modifications économiques qu'entraînera pour les régions frontalières la nouvelle liaison, nouveaux marchés, besoins de formation... La sortie du tunnel en Italie sera à une trentaine de kilomètres du nœud autoroutier de Cunéo ; il offrira des débouchés directs sur Turin et Milan. Le tunnel désenclavera ainsi la Côte d'Azur vers les pôles d'activité économique du nord de l'Italie.

de notre correspondant à Nice
Jean Verdier

ALSACE

DIFFICILE RÉUNIFICATION

Les Bas-Rhinois sont partagés sur une éventuelle fusion des deux départements

DANIEL HOEFFEL (UDF), président du conseil général du Bas-Rhin et ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales, n'a pas réussi à faire passer réellement son idée de réunifier les deux départements alsaciens. Les avis des Bas-Rhinois à ce sujet sont partagés : 48 % de oui contre 46 % de non.

Beau joueur, M. Hoeffel reconnaît qu'il n'a été ni assez clair ni assez pédagogique : *« Les gens n'ont pas très bien saisi de quoi il s'agissait. Ils auraient aimé en savoir plus sur les avantages économiques d'une telle fusion. Exposer une idée ne suffit plus, il faut en analyser toutes les implications. »*

Néanmoins, le président du conseil général du Bas-Rhin peut être satisfait de l'impact qu'a eu sa consultation : il a obtenu près de 105 000 réponses aux 418 000 questionnaires adressés à ses administrés au printemps dernier (*le Monde* daté 22-23 mai). L'emploi et l'environnement arrivent en tête des secteurs pour lesquels il est demandé une action plus soutenue aux élus locaux, loin devant le logement, l'enseignement et la solidarité.

Un choix biaisé

S'agissant de la coopération avec les régions suisses et allemandes voisines, les Bas-Rhinois ont répondu cette fois à l'attente de leur président. C'est par plus de 58 % qu'ils optent pour le renforcement des relations transfrontalières, contre à peine 25 % pour *« le regroupement avec d'autres régions de l'Est ».* Il faut dire que le choix était biaisé puisqu'il était demandé de trancher entre des coopérations qui ne sont pas du même type et, surtout, qui ne pouvaient être complémentaires selon la formulation des questions.

L'importance du TGV

La vraie surprise de l'opération engagée par M. Hoeffel tient au score réalisé par la nécessité de réaliser le TGV Est. A la question *« Vous disposez d'un franc, vous l'utilisez pour ? »*, les réponses vont à 30 % pour la route, 25 % pour les pistes cyclables et... 14 % pour le train à grande vitesse.

Lorsqu'on sait que la classe politique alsacienne, toutes tendances confondues, s'est mobilisée pour la construction du TGV, ce résultat est pour le moins surprenant. M. Hoeffel a une explication : *« C'est normal. Le TGV ne roule pas encore et les Bas-Rhinois ne peuvent donc en ressentir tous les effets. »*

de notre correspondant régional
Marcel Scotto

RHÔNES-ALPES

ZIZANIE AUTOUR DES GORGES DE L'ARDÈCHE

Suite de la page I

C'est alors que se rebiffe l'Association de protection des gorges de l'Ardèche (APGA), qui attaque le SIVA et obtient son invalidation par le Conseil d'Etat en 1992. L'APGA, créée en 1972 par Michel Pivert, alors chargé de mission auprès du préfet, reproche aux *élus de mettre la main sur les* gorges de l'Ardèche pour en faire un piège à touristes, et donc de ne *se soucier ni de protection de la* nature ni d'éducation du public.

De fait, l'opération Grand *Site,* qui dispose d'un budget de 45 millions de francs, consiste d'abord... à lancer des travaux. C'est notamment le cas de la « Maison de la nature », dont la construction est confiée par André Montmard, maire de Saint-André-de-Cruzières (Ardèche) et maître d'ouvrage délégué du SIVA,... à sa fille architecte !

Une étrange « Maison de la nature »

Cette construction moderne, qui barre l'un des plus beaux points de vue sur les gorges (le Belvédère, qui culmine à 160 mètres au-dessus des méandres), a tout de même été reculée du bord de la falaise pour rester invisible d'en bas. Mais le bâtiment, dont le corps principal est achevé depuis 1993, n'a de « maison de la nature » que le nom. C'est en fait une billetterie-buvette destinée à faire payer les visiteurs de la grotte de la Madeleine et les amateurs de points de vue. Pour les expositions nature; la salle de projection et les locaux pédagogiques, il faudra encore attendre. Même les élus départementaux reconnaissent qu'il s'agit d'une erreur. *« Ne me parlez pas de cette maison ! »*, coupe Henri-Jean Arnaud, président du syndicat d'équipement de l'Ardèche...

« Tout pour le canoë »

« Actuellement, les seules actions conduites dans le cadre de l'opération Grand Site sont celles qui permettent le bétonnage », constate la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA). Exagération ? A peine. Tout ce qui a été fait jusqu'à présent vise à accueillir le touriste (installations sanitaires, pistes bétonnées, aires de stationnement).

Pour la maison de la réserve, on a préféré construire à grands frais un bâtiment neuf – et pas du tout intégré au site – plutôt que d'aménager, par exemple, le château de Gaud, *pourtant propriété* du département et situé au cœur des gorges. *« Tout est fait pour le canoë et rien pour la découverte du milieu »*, se lamentent les amoureux de la réserve. C'est vrai : un visiteur peut revenir cent fois pagayer sur l'Ardèche en ignorant la présence du castor ou du cincle plongeur, cet étrange oiseau capable de marcher au fond de l'eau.

Ces reproches font mal à l'actuel directeur de la réserve, Roger Estève, nommé en septembre 1993 par le ministère de l'environnement, contre la volonté des élus. Car son profil « écolo » – il a suivi l'unique filière « nature » du lycée agricole de Neuvic et a longtemps été responsable du réseau des réserves naturelles de Haute-Savoie – ne plaidait pas en sa faveur auprès d'élus jaloux de leurs prérogatives. Et pourtant, la greffe a pris. Roger Estève est aujourd'hui admis à part entière dans la gestion de l'espace Grand Site, qui concerne directement douze communes. *« On peut faire toutes les critiques contre l'opération,* dit-il, *mais elle a agrandi de 6 000 hectares la réserve inconstructible. C'est primordial. »*

L'exemple de la pointe du Raz

A condition, cependant, de ne pas faire n'importe quoi dans la zone inconstructible. A la pointe du Raz et à Gavarnie, autres opérations Grand Site, on s'efforce de canaliser, voire de limiter les flux. On démolit parfois aussi des « verrues ». Dans les gorges de l'Ardèche, pratiquement vierges, en dehors de deux campings naturistes, il n'y a pas de constructions, hormis la nouvelle Maison de la nature. Quant à la maîtrise des flux, aucun élu, aucun loueur de bateaux, aucun hôtelier ne s'en soucie. Comme le dit brutalement Michel Pivert, *« ils ne louent pas de bateaux, ils vendent les gorges ».* Heureusement que l'Etat se porte garant du site, sinon...

de notre envoyé spécial à Saint-André-de-Cruzières
Roger Cans

COURRIER

« Un théâtre à loyer modéré »

Notre article sur le financement des travaux du théâtre d'Aniane, dans l'Hérault (le Monde-« Heures locales » daté 16-17 octobre) nous a valu une lettre d'André Ruiz, maire (PS) de cette commune et président de l'Office départemental d'HLM, au titre du droit de réponse.

« Un théâtre à loyer modéré » : un titre inadéquat, puisque ce théâtre ne fait l'objet d'aucun contrat de location avec qui que ce soit. Il est, pour l'instant, la propriété du ministère de la justice, via la protection judiciaire de la jeunesse. Quant au fait d'être président d'un office HLM et maire d'une commune de mille huit cents habitants, je n'ai trouvé aucun texte qui interdise ce type de cumul.

» Mais revenons plutôt au problème du théâtre dit « du Milieu du Ciel ». Cette expérience fait suite à une première convention passée entre la direction de la protection judiciaire de la jeunesse et la mairie d'Aniane pour l'utilisation d'une salle qui, historiquement, a été la chapelle d'un pénitencier avant de devenir une salle des fêtes et dans laquelle préexistait donc une scène de théâtre et une tribune. Une deuxième convention lie le Centre culturel du Languedoc, organisme chargé de la diffusion théâtrale en milieu rural, et la ville d'Aniane pour la mise en résidence d'une compagnie théâtrale Ligne Abel.

» Ce partenariat a permis de développer, dans un village de mille huit cents habitants, une réelle politique culturelle autour de l'animation théâtrale. Depuis trois saisons, on a vu se dérouler là de nombreux spectacles, et cela a permis à la compagnie Ligne Abel de créer trois pièces de théâtre. Comme avait pu le noter votre confrère *le Midi libre* dans son édition du 16 Mai 1994 : *« Le théâtre au vert n'est plus un rêve, des bourgs s'ingénient à montrer de vraies programmations théâtrales, la culture les fait connaître, et mieux vivre : l'exemple d'Aniane. »*

» A partir de cette idée, la mairie d'Aniane a été amenée à programmer un certain nombre d'aménagements rudimentaires. Premièrement, la création d'une estrade permettant l'installation d'une centaine de fauteuils. Cette réalisation nécessitant des compétences techniques particulières, la mairie d'Aniane a fait appel, comme la loi n° 85704 du 12 juillet 1985 le prévoit, à l'office d'HLM *pour conduire cette opération.* L'estrade a été conçue par un maître d'œuvre rémunéré par le Centre culturel du Languedoc pour un prix de 8 000 francs. Un devis estimatif avait alors été fourni par le conducteur d'opération, les HLM de l'Hérault, faisant ressortir que le montant de cette estrade pourrait s'élever autour de 90 000 francs. Elle a été réalisée en collaboration entre les personnels de l'office d'HLM, la régie technique de la commune d'Aniane et de nombreux bénévoles, dont des élus eux-mêmes. Elle a été terminée pour la saison 1993.

» Après cette saison, une réunion a effectivement permis de faire le point des problèmes restant en suspens. Certains ont vu leur réalisation se faire dans l'hiver 1993-1994, c'est-à-dire un aménagement sommaire, sous les tribunes, d'un local pouvant servir de loge et de deux pièces servant de bureaux à la compagnie. Ces travaux ont aussi été réalisés en grande partie en régie municipale, sous la conduite technique de l'office d'HLM.

Il est regrettable que l'enquête menée ait été incomplète, ce qui aurait permis de vérifier sur place les travaux effectués. Est-ce un luxe d'avoir un théâtre couvert, mais prenant l'eau dès qu'un orage se pointe à l'horizon ? Est-ce d'un grand luxe que de repeindre et d'aménager avec goût, grâce à de nombreuses tentures, une salle qui était quasiment abandonnée ? Aujourd'hui la fierté de tous ceux qui ont contribué – élus, bénévoles, contrats emploi-solidarité, Ligne Abel, CCL et techniciens de l'office d'HLM – est d'avoir vu se dérouler une programmation 1994 particulièrement riche, avec de grands moments comme la venue du Cuarteto Cedron ou la réalisation, par la compagnie Ligne Abel de *Ma Mère*, sur un texte de Georges Bataille.

» Nous ne pouvons que regretter que votre reporter n'ait pas souhaité faire le déplacement pour un de ces spectacles. Il aurait alors vu ce que culture et social veulent dire, et ce d'autant plus que l'office d'HLM, dans le même temps, est en train de construire à proximité de ce théâtre seize logements supplémentaires pour ceux qui ont besoin d'un toit dans notre région. Il est aussi regrettable que vous ayez préféré la rumeur à la véritable information en ne venant pas consulter les documents officiels et publics en mairie d'Aniane.

» Le théâtre vivra à Aniane et restera un exemple de la diffusion de la culture en milieu rural, et heureusement que des organismes publics peuvent faire de la prestation de services aux petites communes pour leur permettre d'innover. Que deviendraient-elles sans le concours des techniciens de l'état (DDE, DDA), du conseil général et d'établissements publics (ONF, OPHLM) ? »

ANDRÉ RUIZ
maire d'Aniane

RECTIFICATIFS. – Dans notre article intitulé « Le pari risqué des thermes d'Aix », publié dans « Heures locales » daté 16-17 octobre, nous avons attribué par erreur au syndicat mixte des thermes une plainte qui avait été déposée, en fait, auprès du procureur de la République de Chambéry par le syndicat CGT des personnels, après la découverte de bactéries dangereuses dans les bassins.

D'autre part, dans l'article intitulé « Un petit journal parmi les grands », une erreur de transmission nous a fait écorcher le nom du directeur de *l'Eveil de la Haute-Loire*, qui fête cette année son cinquantenaire. Il s'agit de Louis Rabaste, et non de « Loïc Rabasce ».

Enfin, dans « Heures locales » daté 9-10 octobre une erreur s'est glissée dans l'article intitulé « Les régions déploient leurs antennes à Bruxelles ». C'est la Lorraine, et non l'Alsace, qui a fait sécession du bureau commun du Grand Est.



LANGUEDOC-ROUSSILLON

LA CARRIÈRE N'ENTRE PAS DANS VINGRAU

Ce village des Pyrénées-Orientales est divisé depuis cinq ans entre partisans et adversaires d'un projet d'exploitation du calcaire

« *DE toute façon, que la carrière soit créée ou qu'elle soit interdite, il y aura de la haine pour au moins une génération.* » Depuis cinq ans, à Vingrau, on ne veut bien parler qu'à condition de garder l'anonymat. Ce village de quatre cent vingt-cinq habitants, à la limite des Pyrénées-Orientales et de l'Aude, est coupé en deux depuis qu'en juillet 1989 la société Omya a déposé un premier dossier de demande d'ouverture d'une carrière de calcaire.

Le 17 octobre, la délégation spéciale mise en place par la préfecture pour gérer les affaires courantes et qui doit organiser et surveiller le bon déroulement des élections à la suite de la démission successive du maire et de six conseillers municipaux puis des quatre conseillers d'opposition n'a pu pénétrer dans la mairie, occupée par une centaine d'opposants aux carrières. Les trois « sages » sont repartis sans avoir été installés par le secrétaire de la préfecture, tandis que la secrétaire de mairie, blessée lors d'une bousculade, s'est vu prescrire huit jours d'arrêt de travail et a déposé plainte.

Le lendemain, nouvelle tentative infructueuse. Le préfet des Pyrénées-Orientales, Bernard Bonnet, face à l'électrisation sociale, a réagi l'après-midi même en renouvelant sa proposition, « *dans un souci d'apaisement et de sérénité, d'organiser au plus tôt des élections dès que la mairie sera évacuée* ». Regrettant que « *le remarquable débat, d'une très grande qualité, qui a concerné la discussion sur les carrières soit aujourd'hui pollué par un certain nombre d'agitateurs* », le préfet, qui avait su maintenir les équilibres, donne maintenant de la voix. « *De tels comportements sont inadmissibles*, a-t-il déclaré. *Il faut éviter de régler un conflit par la force, mais je constate que, au moment où je souhaite sortir de cette situation de tension, ceux qui veulent organiser des élections m'empêchent de le faire en confisquant la démocratie.* »

M. Bonnet démontre son désir de sortir de l'impasse administrative qui bloque la commune, dont le dernier budget n'a pas été voté et où les séances du conseil municipal tournaient invariablement à l'affrontement. La préfecture a enregistré la démission du conseil municipal dans un délai inférieur aux deux mois autorisés ; la délégation spéciale a été nommée en vingt-quatre heures, alors que le délai pouvait être de huit jours, et elle propose que les élections soient organisées dans un délai de quinze jours à partir de l'installation de cette délégation. Le premier tour des élections a été fixé au 6 novembre.

Il faut dire qu'une autre date butoir est à respecter par la préfecture, qui doit, au terme de huit mois, prendre une décision sur l'implantation ou non de carrières avant le 8 novembre prochain, la dernière commission d'enquête s'étant montrée favorable à l'exploitation.

Cinq ans de batailles

Comment en est-on arrivé là ? Les falaises calcaires de Vingrau dominent un site naturel grandiose, au-dessus duquel évoluent les aigles de Bonelli. L'activité de ce village, jusqu'alors tranquille comme son voisin Tautavel, est liée à la culture de la vigne, qui produit d'excellents vins AOC et des vins doux naturels de qualité. Il y a plus de vingt ans, la découverte d'un *Homo erectus* parmi les plus anciens, dans la Caune de l'Arago, à mi-chemin entre Vingrau et Tautavel, donnait un essor nouveau à cette région. Depuis la préhistoire, l'homme de Tautavel, découvert par le professeur Henry de Lumley, aujourd'hui directeur du Muséum d'histoire naturelle, donnait un coup de pouce à l'économie du village voisin. Vingrau voyait, lui, sa population vieillir, le chômage augmenter comme partout ailleurs dans ce département, qui tient en ce domaine le triste record régional et national.

En juillet 1989, la société Omya, filiale du groupe suisse Pluess-Staufer, qui produit des charges minérales à base de carbonate de calcium, estime à moins d'une dizaine d'années les réserves du « filon » exploité sur le territoire de Tautavel et demande une extension sur celui de Vingrau. Le groupe Omya dispose depuis 1968, à Salses, d'une de ses trois usines de traitement en France. Cette usine, à partir des marbres de la carrière de Tautavel, emploie deux cents personnes, tandis que les communes et le département des Pyrénées-Orientales reçoivent, sous forme de taxes, 6 millions de francs par an de l'entreprise. A partir de ce jour, le village de Vingrau a perdu sa tranquillité. La population se divise jusqu'à l'intérieur même des familles. Il y a deux carnavals, deux fêtes de la Saint-Jean ; les habitués du Café du Progrès ne parlent plus à ceux qui vont manger au restaurant Lou Barral. Une première enquête publique est ouverte fin 1989. Le commissaire enquêteur remet un avis défavorable le 15 janvier 1990. Un comité de défense est alors créé le 30 mars 1990 à l'initiative du maire de la commune. Trois cents personnes disent « non » aux carrières, au cours d'une manifestation organisée en avril 1990. Nouveau projet, nouvelle enquête : la société Omya invite les décideurs du département à Salses, luxueuse brochure et maquette à l'appui. Une réunion organisée à la mairie frise l'émeute. Le député de l'époque, Pierre Estève (PS), se fait huer en disant que « *les carrières se feront de toute manière* ». La guerre des pierres divise de plus en plus le village. En 1991, la désintégration s'accélère. Après le départ de Michel Rocard, Edith Cresson devient premier ministre. Le préfet de l'époque, Jean-René Garnier, qui avait refusé le premier POS élaboré par la commune, attend le vote du conseil municipal sur une nouvelle modification du POS, incluant cette fois les carrières.

Les hésitations du maire

Depuis plusieurs mois, Marcel Torredemer, le maire de Vingrau, rocardien, hésitait entre l'installation contrôlée des carrières à travers la modification du POS et la poursuite du bras de fer avec l'administration, favorable au projet. Cent vingt gendarmes mobiles ont pris place à l'extérieur de la mairie. Le vote a lieu à bulletin secret : 5 voix pour, 2 contre, la modification du POS est adoptée. Les manifestants, contenus jusqu'alors à l'extérieur, font irruption. La table des délibérations et les livres de la bibliothèque municipale servent de projectiles. Des gendarmes mobiles sortent d'un cagibi à balais et les affrontement sont violents entre les opposants et les cinq conseillers ayant voté la modification.

Vingrau fait désormais carrière devant la justice. Un collectif de défense regroupant une vingtaine d'associations de défense de l'environnement dénonce la « *parodie d'enquête publique et de conciliation et la façon antidémocratique avec laquelle le dossier a été instruit* ».

Le 22 décembre 1993, le tribunal administratif de Montpellier annule (pour vice de forme) la délibération modificatrice du POS, ainsi que les quatre arrêtés préfectoraux autorisant l'exploitation de la future carrière. Les opposants auraient préféré, toutefois, être écoutés sur le fond. Un autre projet est déposé, tandis qu'en janvier 1994 les ouvriers de l'entreprise Omya de Salses manifestent pour leurs emplois avec le soutien de la chambre de commerce des Pyrénées-Orientales. L'autorisation d'exploitation de carrières à Tautavel court jusqu'en 1998, et Bernard Vaux, directeur d'Omya, estimant que son groupe ne dispose plus que de quatre ans de matière première, se déclare « *pessimiste pour l'avenir de l'usine de Salses* ».

Pour le comité de Vingrau, la position reste la même depuis le début : « *Non aux carrières !* » « *Il faut qu'Omya et les autorités politiques se rendent compte que, si l'autorisation est obtenue, l'exploitation des carrières se fera dans des conditions exécrables* », précise Renaud Chastagnol, l'un des responsables du comité de défense. Les positions et les points de vue n'ont jamais été aussi éloignés ni le bras de fer si tendu. Le village s'est divisé et, depuis cinq ans, tracts, coups de fil anonymes et pneus crevés ont remplacé les parties de pétanque à l'ombre des platanes.

Le maire, démissionnaire, souffre de graves désordres psychologiques à la suite des menaces et des pressions diverses dont il a été l'objet. Vingt-quatre tonnes de pierre ont été déversées devant la maison d'un des responsables du comité de défense par un commando. Seul le préfet espère encore que la guerre des pierres n'aura pas lieu à Vingrau. A-t-il encore les moyens de l'éviter ?

de notre correspondant à Perpignan
Jean-Claude Marre

FINISTÈRE

COUP DE TABAC SUR LA DÉCENTRALISATION

Charles Miossec (RPR), président du conseil général, reproche au préfet son interventionnisme

LA décentralisation connaît son premier accroc sérieux dans le Finistère. Les relations entre le président du conseil général et la préfecture se sont subitement crispées : Charles Miossec (RPR) a décidé de ne plus inviter le préfet, Christian Frémont, aux réunions plénières de l'assemblée départementale. S'il n'est certes pas obligatoire d'accueillir le représentant de l'Etat dans de telles enceintes – le conseil général du Finistère serait d'ailleurs le seul à avoir pris l'habitude de le faire –, la décision n'en est pas moins le signe patent d'un malaise entre un préfet qui entend jouer pleinement son rôle et un président d'assemblée départementale qui tient à assurer sa prééminence, notamment dans le domaine de la parole.

Faire à fond le métier de préfet, c'est apparemment, pour M. Frémont, appliquer d'abord à la lettre le contrôle de légalité, et c'est à ce titre qu'en inaugurant la nouvelle Maison du bâtiment à Quimper, le 30 septembre, il a fait savoir qu'il avait saisi le tribunal administratif de trois dossiers de marchés passés en 1993 et qu'il en avait déféré trois autres devant la mission interministérielle d'enquête. L'instruction, par cette instance, n'a d'ailleurs pas traîné : un dossier concernant un syndicat de distribution d'eau a été envoyé au procureur de Quimper, ce qui laisse augurer des suites judiciaires. Un marché concernant la restructuration de deux maisons intercommunales de retraite dans le Finistère-Nord pourrait, de la même manière, échoir bientôt au parquet de Brest.

Discorde sur l'équipement

L'emploi faisant aussi partie des attributions préfectorales, M. Frémont ne s'est pas privé, dernièrement, devant la presse, de faire part de ses craintes sur la situation économique de la pointe de Bretagne. Cette rentrée a été l'occasion, pour lui, de regretter les divisions au sein du département en ce qui concerne, notamment, un projet de création de port-ferry à Brest, avec transport de fret et de passagers par la compagnie Irish-Ferries à destination de l'Irlande, projet que combat la chambre de commerce de Morlaix et la Brittany-Ferries dirigée par le « paysan-directeur général » Alexis Gourvennec.

Pour M. Gourvennec, une concurrence déloyale va s'ouvrir au préjudice de Roscoff. Sur ce point des tiraillements finistériens, M. Frémont, en poste depuis deux ans à Quimper, multiplie dans ses déplacements les appels à l'œcuménisme entre toutes les composantes départementales.

Une troisième ligne de fracture est apparue au sujet de la mise aux normes autoroutières des deux « quatre-voies » bretonnes (la RN 12, au Nord, et la RN 165, au Sud). S'agissant d'une compétence d'Etat, là aussi le préfet appuie un dossier d'autant plus sensible que l'équipement est dans le collimateur de M. Miossec et de son premier vice-président, Jean-Yves Cozan (UDF-CDS).

Du coup, M. Miossec a soulevé la tempête en invitant le préfet à se garder d'intervenir autant dans la vie départementale et en soulignant que les priorités définies par la majorité politique finistérienne ne sont pas forcément celles du gouvernement, en l'occurrence en matière de routes. Le président du conseil général a jugé, au passage, « *malsain d'agiter le grelot sur les marchés publics* ».

En défendant l'idée que les conseils généraux doivent être forts et que les élus sont responsables, M. Miossec, fidèle de Jacques Chirac, veut affirmer la fonction de président, surtout dans un département où la défense de l'identité compte beaucoup. Il ne prend pas toujours des gants : c'est sa personnalité, pugnace.

Fils de garde républicain, âgé de cinquante-six ans, représentant et comptable dans une société de vins, il a gravi tous les échelons pour devenir, en 1988, le premier personnage de son département : conseiller municipal dans le petite commune de Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec, conseiller général de Landivisiau, puis maire de cette ville en 1983, après s'être fait adouber, en 1978, dans un fief du RPR par Antoine Caill, dont il a hérité le siège de député.

Entre un président ombrageux sur la décentralisation et un préfet qui estime de son devoir de faire entendre la voix de l'Etat, il faudra trouver un équilibre. En attendant, M. Frémont semble plutôt, maintenant, chercher l'accalmie.

de notre correspondant à Brest
Gabriel Simon

MIDI-PYRÉNÉES

LE TUNNEL DE PUYMORENS RAPPROCHE TOULOUSE ET BARCELONE

L'ouvrage, inauguré lors du sommet franco-espagnol, devrait revitaliser l'activité économique régionale

JEUDI 20 octobre, François Mitterrand, Felipe Gonzalez et Edouard Balladur ont ouvert le sommet franco-espagnol, à Foix, dans l'Ariège, en inaugurant le tunnel routier de Puymorens. Le col de Puymorens, situé à 1 915 mètres d'altitude, est un véritable nœud géographique dans la chaîne pyrénéenne. C'est depuis des temps anciens le lieu stratégique qui fit frontière entre le royaume de Majorque, Andorre, l'Espagne et la France. Pour pallier les inconvénients de l'actuelle route nationale 20, d'accès hivernal difficile à cet endroit, et pour offrir sécurité et gain de temps aux utilisateurs par tous les temps, l'Etat français a décidé de faire construire un tunnel routier sous ce col de Puymorens.

Le financement s'élève à 890 millions de francs, financés par les Autoroutes du sud de la France, par le FEDER, par les collectivités locales. Le tunnel permettra, à court terme, le développement d'échanges économiques entre deux vallées (vallée de l'Ariège et vallée du Carol), deux villes (Toulouse et Barcelone), deux départements (Ariège et Pyrénées-Orientales), deux régions (Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon), deux pays (France et Espagne). D'autre part, les accès à la principauté d'Andorre et aux stations de sport d'hiver pyrénéennes seront plus aisés. A long terme, pour l'Europe de demain, ce tunnel sera le premier signe visible d'une nouvelle liaison nord-sud *via* Paris et Toulouse, par l'autoroute A 20.

La première conséquence visible du percement du tunnel est l'amélioration sensible du réseau routier ariégeois, qui doit se poursuivre tout au long du onzième plan. Sans le Puymorens, parlerait-on de l'autoroute Toulouse-Pamiers, du contournement de Foix, de la voie nouvelle Foix-Tarascon ? Aurait-on deux fois deux voies de Pamiers à Foix ? En cette matière, le tunnel est déjà un succès.

En effet, pour ce qui est des grands chantiers d'accompagnement, ils sont en route ou réalisés avec, par exemple, la station de ski de fond du plateau de Beille, le parc pyrénéen de la préhistoire à Tarascon, le palais des évêques à Saint-Lizier. Pour ce qui est de l'industrie, chacun connaît l'effort d'organisation et de coopération qui préside à l'aménagement de la vallée de l'Ariège, particulièrement sur l'espace Pamiers-Varilhes-Foix, avec la création de la zone Delta sud et du centre européen et d'innovation Cap-Delta.

Chantiers d'accompagnement

A vingt-cinq kilomètres à l'est de Foix, Lavelanet est le centre d'une activité textile gravement affectée par le déclin industriel. La proximité de la technopole toulousaine lui procure un environnement intellectuel favorable à l'innovation d'autant que les entreprises ont su se doter d'un niveau technologique intéressant et que la main-d'œuvre présente de sérieuses capacités d'adaptation. A l'ouest du département de l'Ariège, le Couserans, région de Saint-Girons, est très attaché à son identité de Gascogne ariégeoise, car c'est sur elle, sur les forces vives du bassin, que se fonde le développement.

Haut lieu de l'industrie papetière, la région n'a pas été épargnée par les crises successives. En Couserans, l'industrie s'est développée à partir d'un potentiel naturel favorable et de ressources humaines particulièrement motivées. C'est ici qu'est née la « houille blanche » d'Aristide Bergès : depuis longtemps, les bois des forêts, l'eau des rivières, la pierre et le marbre fournissent la matière aux entreprises du Saint-Gironnais. Ces ressources naturelles, on les retrouve aussi dans le développement bien intégré des activités agro-alimentaires traditionnelles, fromageries, conserveries, salaisons. Ainsi, l'ouverture sur l'Espagne par le tunnel de Puymorens va permettre d'explorer de nouvelles opportunités pour conforter l'industrie papetière, l'industrie textile, les industries métallurgiques de l'Ariège. Le geste symbolique des chefs d'Etat n'en a que plus d'importance.

de notre correspondant à Foix
Jacques Doumenc

La préparation des élections municipales de juin 1995

LES TRANSPORTS PUBLICS, PROJETS A HAUT RISQUE

En période électorale, ces chantiers, longs et coûteux, peuvent coaliser les oppositions

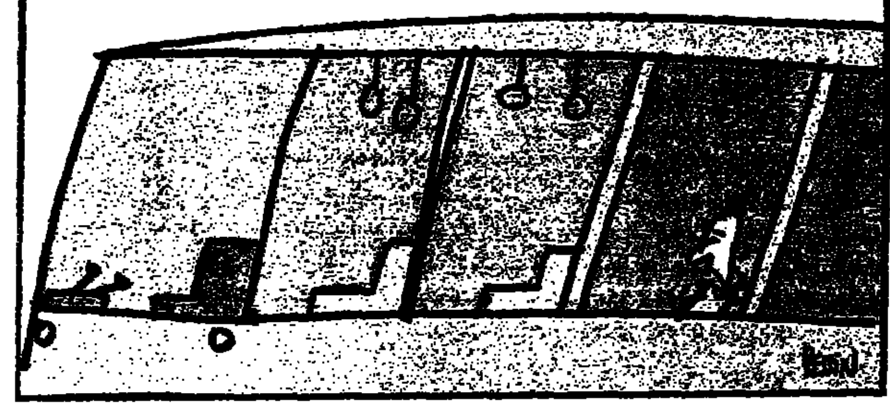
LES projets de transports publics s'accommodent mal des campagnes municipales. Sources de nuisances pendant la durée des travaux, coûteux, d'une rentabilité hypothétique, ces projets sont souvent des cibles faciles pour l'opposition et cristallisent, avec une grande efficacité, le ras-le-bol d'une population. Au printemps prochain, ces projets pourraient bien contribuer à faire basculer certaines villes comme Rennes. A Bordeaux, les candidats à la mairie, quels qu'ils soient, ne chercheront probablement pas à défendre le projet de métro VAL du maire sortant, Jacques Chaban-Delmas, de peur d'y perdre la bataille.

A l'inverse, si ces projets ont la chance d'avoir déjà vu le jour, ils sont, le plus souvent, mis à l'actif des maires et deviennent alors un symbole de leur action. Ainsi, Jean-Marc Ayrault (PS), à Nantes, et Dominique Baudis (UDF-CDS), à Toulouse, pourront-ils vanter les mérites du tramway, pour le premier, et du VAL, pour le second, sans susciter une opposition farouche de leurs rivaux.

Les campagnes municipales passées illustrent bien les risques électoraux liés aux transports collectifs. A Nantes et Grenoble, les projets de tramway contribuent à expliquer l'alternance politique en 1983. Le maire socialiste de Grenoble, Hubert Dubedout, a trébuché sur son projet de tramway, au profit d'Alain Carignon. Pourtant, le succès du tramway de Grenoble, en service depuis 1987, ne s'est pas démenti, et les élus se déplacent des quatre coins du monde pour l'admirer.

A Nantes, le cas de figure diffère quelque peu. Lancé par l'ancien maire socialiste, Alain Chénard, le projet avait failli ne jamais voir le jour. Michel Chauty (RPR), qui lui a arraché la mairie en 1983, avait mené campagne contre un tramway jugé dépensier et considéré comme une atteinte à l'environnement ! Les projets avaient finalement été menés à bien. Mais M. Chauty avait ignoré cette réalisation, négligeant d'inaugurer le tramway. Avec Jean-Marc Ayrault, socialiste élu en 1989, les transports publics ont fait un retour en force. M. Chénard a pris la tête du syndicat d'économie mixte qui exploite les transports de l'agglomération et a développé le réseau avec succès.

« Ces deux villes avaient eu le tort d'avoir raison trop tôt, explique Jacques Auxiette, président du Groupement des autorités responsables des transports (GART) et maire socialiste de La Roche-sur-Yon. *Aujourd'hui, leur modernité est associée à l'image du tramway. Il faut du courage et une grande volonté politique pour lancer des dossiers comme ceux-là. »*



Il est vrai que si bien des arguments militent, dans la théorie, en faveur des transports en commun (encombrements, pollution, sécurité, cadre de vie...), dans la pratique, l'opposition y trouve trop souvent un terreau favorable. Commerçants, chefs d'entreprise, voire écologistes, n'hésitent pas à faire front commun contre ce type de réalisation. Les premiers supportent mal les travaux qui chassent les chalands et ne veulent pas attendre un plan de circulation qui priverait leurs boutiques d'un accès automobile. Les deuxièmes se plaignent du « versement transport », une taxe liée à la masse salariale, dont s'acquittent les entreprises. Les troisièmes, qui, dans le principe, sont partisans des transports publics, s'opposent parfois à la technologie du VAL ou chicanent un tracé pour épargner quelques arbres.

Si le maire n'est pas convaincu du bien-fondé de son projet, ce dernier ne résiste pas longtemps. Ce fut le cas à Reims, où le tramway aurait dû être inauguré cette année. Ecologistes et commerçants ont eu raison du projet, bien qu'un sondage IPSOS ait fait apparaître que 74 % des Rémois interrogés y étaient favorables. Mais si, d'aventure, le maire « porte » le projet et que l'opposition s'en empare, gare à lui ! C'est le cas de Rennes, où le VAL d'Edmond Hervé, socialiste, est accusé de tous les maux.

Réflexion dans la durée

La querelle a viré rapidement au politique. *« On a privilégié la politique politicienne par rapport au débat de fond sur les transports*, explique un exploitant de transport public. *Si Edmond Hervé avait décidé de faire un Opéra, ça ne se serait probablement pas mieux passé. »*

Si la municipalité s'entête, le débat se radicalise. Le cas de Rennes ressemble, à ce titre, à Strasbourg, où l'opposition entre VAL et tramway a contribué à l'échec du maire sortant en 1989, Marcel Rudloff (CDS). Les chefs d'entreprise, on l'a vu, ne sont pas les derniers à s'opposer à un projet de transport public. Quant aux administrés, ils peuvent être également sollicités à travers la fiscalité locale. Ces réticences en disent long sur la suprématie de la voiture : *« Personne ne remet en cause le choix d'un contournement routier ou autoroutier qui va coûter les yeux de la tête »*, déplore Jacques Auxiette. *« Le choix du mode de transport doit être guidé par des moyens budgétaires, mais aussi par des problèmes d'identité et d'urbanisme*, continue-t-il. *Le VAL n'est pas bon à Lille et mauvais à Rennes ou Bordeaux. Il ne faut pas prendre en otage les technologies et mêler technique et politique. »*

Transparence et cohérence dans le montage d'une réalisation contribuent à sa compréhension par les administrés. Si, d'aventure, ces qualités font défaut, le projet résistera d'autant moins bien aux attaques. C'est le cas à Bordeaux, où la confusion sur le choix du tracé a envenimé le débat. D'abord limité à la desserte du centre-ville, celui-ci a traversé la Garonne, sous la pression des communes socialistes de la rive droite. Mais il ne dessert pas, dans sa première tranche, le domaine universitaire et ses 45 000 étudiants. Au bout du compte, le projet s'avère coûteux et tarabiscoté (*le Monde* du 18 juillet), alors même que le métro avait fait l'objet, sur son principe, d'un vote unanime de la Communauté urbaine de Bordeaux (CUB) en 1986.

Dans ce contexte, Jacques Valade (RPR), président du conseil régional d'Aquitaine et dauphin soumis à la concurrence virtuelle d'Alain Juppé, est très réticent sur le projet. Le 22 juillet, les élus de la CUB se sont finalement prononcés contre le traité de concession, et il n'est pas impossible que le successeur de Jacques Chaban-Delmas soit obligé de repartir à zéro.

Ces difficultés expliquent d'autant mieux la timidité des élus. Il faut être bien calé dans son fauteuil de maire, comme Dominique Baudis, pour faire l'unanimité. En 1984, un an après son accession à la mairie, M. Baudis se prononçait pour le métro. Dix ans plus tard, Toulouse plébiscite son VAL et son maire. Mais, VAL ou pas, il est fort probable que M. Baudis se succède à lui-même. *« On n'improvise pas une politique de déplacement dans la ville sur le court terme*, note Michel Cornil, président de l'Union des transports publics (UTP), le syndicat professionnel qui regroupe les exploitants. *Il faut dix à quinze ans pour mener un tel projet à son terme, et tout le problème est de savoir si les équipes municipales ont la capacité d'engager cette réflexion dans la durée. »*

En dehors des projets qui vont donner lieu à des batailles féroces, la campagne municipale sera-t-elle l'occasion de sortir les projets des cartons ou de promouvoir de nouvelles initiatives ? On peut en douter, à l'exception de Caen, où existe un projet original de transport sur voie réservée, compromis entre un véritable tramway et le bus, qui peut être alimenté par électricité ou de manière thermique. Peu coûteux, il ne devrait pas prêter le flanc à la contestation.

La ville du Mans, qui a des projets de transport en site propre, observe avec attention ce que va faire Caen. A Orléans, où l'agglomération est tentée par le tramway, il est fort probable que le maire et président du syndicat intercommunal, Jean-Pierre Sueur (PS), restera dans le flou d'ici les élections ; sauf si l'opposition, menée par Jean-Louis Bernard (UDF-rad.), l'oblige à sortir du bois. En mai, M. Bernard avait présenté un projet de tramway sur pneus, à l'image de celui de Caen, jugé plus adapté et moins cher que le « tramway lourd » à l'étude.

Dans ce contexte, on comprend que plusieurs villes tardent à dévoiler leurs intentions. *« Les projets de transports doivent devenir l'objet d'un véritable débat national*, conclut M. Cornil. *L'Etat doit jouer un rôle de sensibilisation à ces problèmes, ce qui n'est pas le cas actuellement. Les signes donnés, comme la faible hausse du prix du gazole ou la « prime Balladur », montrent que la voiture reste un mode de transport privilégié... »*

Martine Laronche

Rennes : le VAL, un métro au cœur de la campagne

Engagés au début de l'année, les travaux préparatoires au démarrage du chantier du métro VAL de Rennes seront achevés d'ici à deux mois. Après l'annulation par le tribunal administratif, le 16 février 1994, de l'arrêté préfectoral du 15 février 1993 déclarant le projet d'utilité publique, le conseil de district de l'agglomération rennaise a approuvé, le 1er juillet, le contenu du nouveau dossier qui doit être soumis à enquête publique.

A la demande du préfet de région, cette enquête sera précédée d'une nouvelle concertation préalable, notamment en direction des riverains. Maître du calendrier, le préfet de région pourrait donc, en théorie, prendre un nouvel arrêté de déclaration d'utilité publique des janvier 1995. En théorie seulement, dans la mesure où les promoteurs du métro VAL, comme ses opposants, n'envisagent plus une décision de l'autorité administrative avant les élections municipales. *« D'ici là, il sera beaucoup question du VAL, parce que c'est sans doute le seul dossier sur lequel la municipalité actuelle peut être mise en difficulté »*, constate un ancien conseiller municipal d'opposition.

A droite, les trois candidats à la candidature comme tête de liste d'union UDF-RPR vont décliner, sur des registres quelque peu différents, les mérites électoraux d'une campagne anti-VAL.

Le RPR Yvon Jacob, président du directoire de l'un des plus importants employeurs de l'agglomération – le groupe Legris Industries – député, conseiller régional de Bretagne et conseiller municipal de Rennes, apparaît comme le relais politique d'un groupe de chefs d'entreprise : ceux-ci sont d'autant plus hostiles au projet de transport en commun en site propre – qu'ils sont amenés à financer – que leurs salariés n'utilisent pas ou très peu les transports en commun. Soutenu par Alain Madelin et Jacques Chirac, Yvon Jacob considère que le coût du métro VAL (2,7 milliards de francs) n'est pas supportable pour une agglomération de trois cent cinquante mille habitants et surtout pour les entreprises, dont le taux du « versement transport » (187 millions de francs en 1993) doit passer à 1,75 % de la masse salariale en 1996.

Candidat du CDS, Jean-Claude Hardouin, ancien président de l'université de Rennes-I et proche de Pierre Méhaignerie, président CDS du conseil général d'Ille-et-Vilaine, se moule, quant à lui, dans l'argumentation de la majorité de l'assemblee départementale, qui a proposé en juin 1992 de participer au co-financement avec le district *« d'études impartiales et complètes étudiant en détail des solutions alternatives et leurs impacts économiques et ecologiques »*. Au-delà de l'effet d'annonce, aucune étude n'a été officiellement engagée depuis.

Les Verts intransigeants

De son côté, Jean-Pierre Dagorn, conseiller général UDF-PR, fondateur en novembre 1990 du Comité pour un référendum sur le VAL, reproche à son concurrent du CDS *« un manque d'experience politique »* et se présente comme *« l'opposant le plus constant et le plus résolu au projet VAL »*. Le comite, qui a recueilli soixante mille signatures, *« dont celles de 37 471 Rennais, alors qu'Edmond Hervé a obtenu 32 534 voix en mars 1989 »*, précise son président, compte aujourd'hui mille deux cents adhérents. M. Dagorn, dont le comité s'intitule desormais « Pour une alternative au VAL », affiche un optimisme à la mesure de sa notoriété, notamment dans la partie sud de la ville où se gagnera sans doute la prochaine élection municipale.

Pourtant, l'actuel chef de file de l'opposition municipale, Gérard Bourchet, vice-président du conseil régional, lance à propos de M. Dagorn : *« C'est un bon organisateur de campagne, mais, sur le plan de la crédibilité, il n'a pas fait ses preuves. »* Incontournable catalyseur de l'opposition rennaise jusqu'à sa cuisante défaite de mars 1989 (27 % des voix), M. Bourchet, qui s'était prononcé pour le VAL en 1989, assure que *« le développement de la ville ne passe pas par le seul développement des transports en commun en site propre »*. Convaincu du rôle d'arbitre dévolu aux centristes, il lance un avertissement en direction des candidats RPR et UDF : *« Je ne favoriserai pas l'élection de n'importe qui pour faire n'importe quoi dans cette ville. »*

Porte-parole des Verts, Yves Cochet, conseiller municipal et tête d'une liste qui sera *« autonome et ouverte »*, confirme son opposition au VAL et sa préférence pour le tramway, mais il *« ne souhaite pas limiter les municipales à un référendum sur le métro »*. L'ancien député européen des Verts, dont la liste avait obtenu 14 % des suffrages exprimés lors des municipales de 1989, n'envisage pour le second tour un rapprochement avec la liste du maire sortant *« que si elle renonce au VAL »*.

Edmond Hervé, qui brigue un quatrième mandat, considère que *« le VAL sera l'un des thèmes de la campagne mais certainement pas le seul »*. Annonçant une proposition de contrat fondé *« sur la solidarité et la citoyenneté »*, le maire de Rennes entend soumettre aux suffrages des Rennais *« un projet global intéressant tous les aspects de la vie de la ville et intégrant tous les modes de transport »*. Son projet sera présenté dès le mois prochain dans les quartiers *« à toutes les composantes de la cité, afin de l'enrichir et de le nourrir dans l'échange et la transparence »*. Convaincu du succès, M. Hervé assure fonder *« sa crédibilité sur la qualité* [du] *bilan* [de son équipe] ».

de notre correspondant à Rennes
Christian Tual

Strasbourg : le tramway, marchepied électoral de Mme Trautmann

Le 24 novembre 1989, le conseil de la Communauté urbaine de Strasbourg (CUS) votait par 53 voix contre 35 la construction du tramway. Le 7 octobre 1994, les élus de l'agglomération strasbourgeoise adoptaient à l'unanimité le prolongement de la ligne jusqu'à Illkirch-Graffenstaden, à la demande de cette commune, située au sud de la capitale alsacienne. Au départ, la municipalité de droite avait refusé que le tram de la rocardienne Catherine Trautmann franchisse les frontières de sa cité. André Durr, député du Bas-Rhin et maire RPR, s'élevait le 28 juin 1990 *« avec la plus grande fermeté contre le projet du tram, mode de transport inadapté et rétrograde, qui ne répond pas aux légitimes ambitions des habitants de la CUS »*.

Cet épisode est significatif de l'évolution du débat qui, depuis les municipales de 1989, a été au centre de la bataille engagée par le RPR et l'UDF, regroupés au sein de la *« majorité alsacienne »*, contre la gestion socialiste de Strasbourg. Aujourd'hui, seul Claude Danner, président de la chambre de commerce, persiste et signe, en utilisant la dérision : *« Le tram n'est qu'une navette entre Auchan et Mammouth, et il est utile parce qu'il a permis de planter des arbres ! »* Mais il ne s'agit que d'un tireur isolé. Même Harry Lapp (UDF), député, conseiller général du centre-ville, a abandonné son discours radical au nom de la défense des commerçants. En décembre 1992, il demandait, dans une lettre ouverte au maire, de ne pas *« tout sacrifier au dieu tram car rien ne peut justifier que toute une classe économique soit sinistrée »*.

Les boutiquiers conquis

Désormais, les boutiquiers – ceux-là mêmes qui voulaient déclencher une opération ville morte lorsque le nouveau plan de circulation a été mis en place en février 1992 – organisent avec la mairie des journées d'information pour vanter les mérites de la transformation due au tramway : aménagement des principales places (Kléber, gare, Homme-de-Fer), ravalement des façades le long des 10 kilomètres de parcours, l'embellissement de certaines artères particulièrement tristes, comme l'avenue de Colmar. Le changement de climat est tel que les petites annonces immobilières portent souvent la mention *« proche du tram »*.

Le bilan est d'autant plus positif pour Mme Trautmann que les délais ont été respectés, malgré quelques incidents qui ont défrayé la chronique locale. Plusieurs entreprises participant au chantier ont eu des ennuis à la suite d'une série d'accidents de travail. Le choix du matériel roulant – Alsthom, qui ne pouvait pas fournir des voitures à plancher bas surbaissé sur toute la longueur du véhicule, pour l'accès des handicapés, a été évincé – a entraîné de gros soucis pour la municipalité.

Depuis le début septembre, les Strasbourgeois ont le loisir d'observer régulièrement les voitures vert et gris en circulation. Le maire prend tout son temps pour procéder aux essais, qui se poursuivront jusqu'au 25 novembre, date fixée pour l'inauguration. D'ici aux municipales de juin 1995, Mme Trautmann a le temps de faire oublier tous les petits « pépins » qu'occasionne en règle générale la mise en service d'un transport public de cette importance. Lorsque la campagne battra son plein, elle pourra faire valoir – et c'est bien son intention – qu'elle est avec son équipe la seule responsable du nouveau visage de Strasbourg.

La région, présidée par le CDS Marcel Rudloff, n'a pas mis un sou dans l'opération. Le maire sortant de 1989 défendait à l'époque le métro VAL contre le tram. Le département, que dirige le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales, Daniel Hoeffel, s'est limité à une contribution au financement de quelques parkings.

Pour l'instant, le premier magistrat de la ville vit sur un nuage, alors que la *« majorité alsacienne »* se cherche, cherche un chef de file et surtout cherche des thèmes de campagne.

de notre correspondant à Strasbourg
Marcel Scotto

